



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

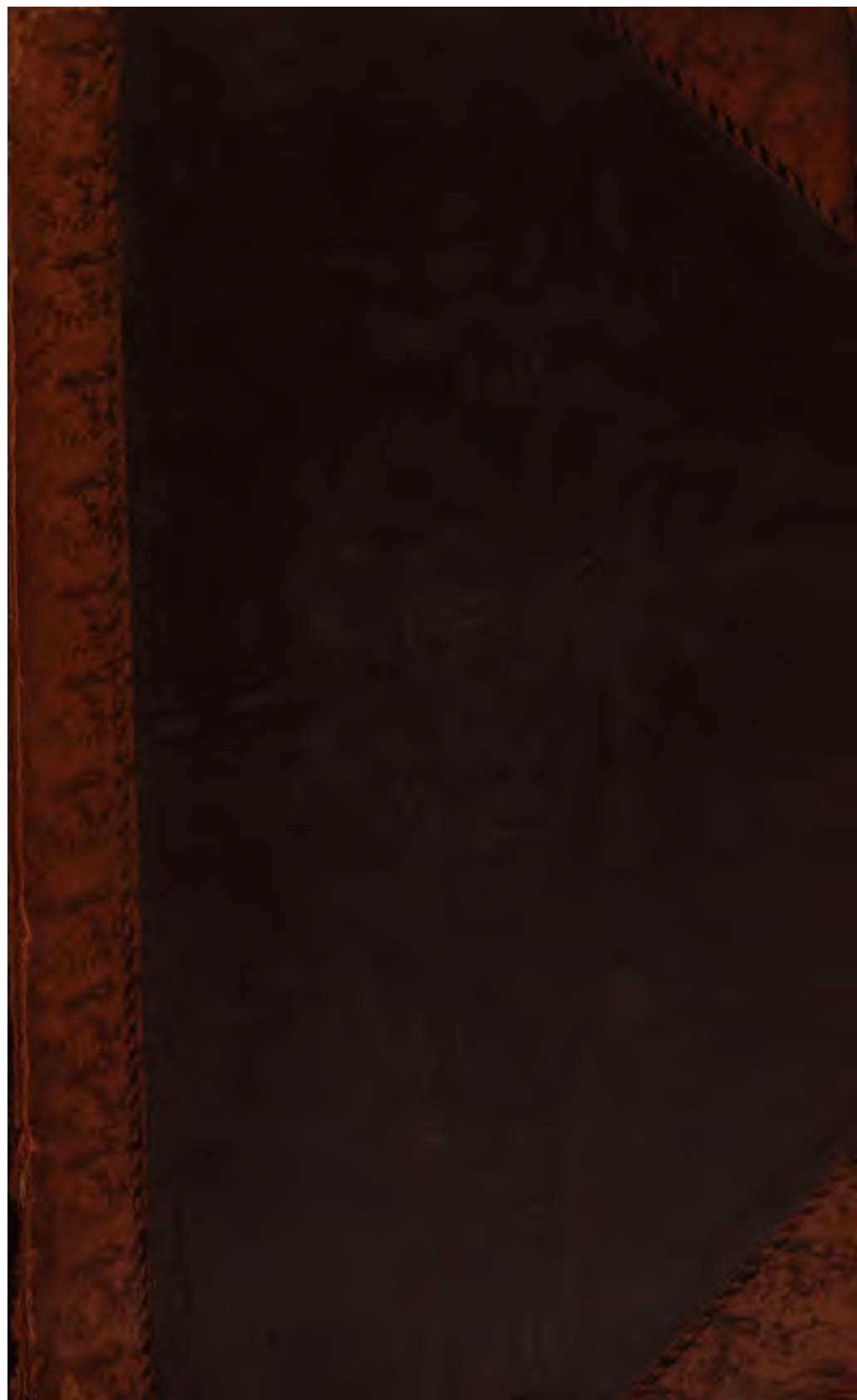
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

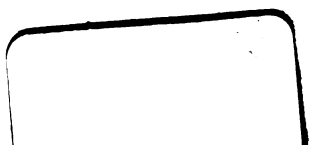
About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



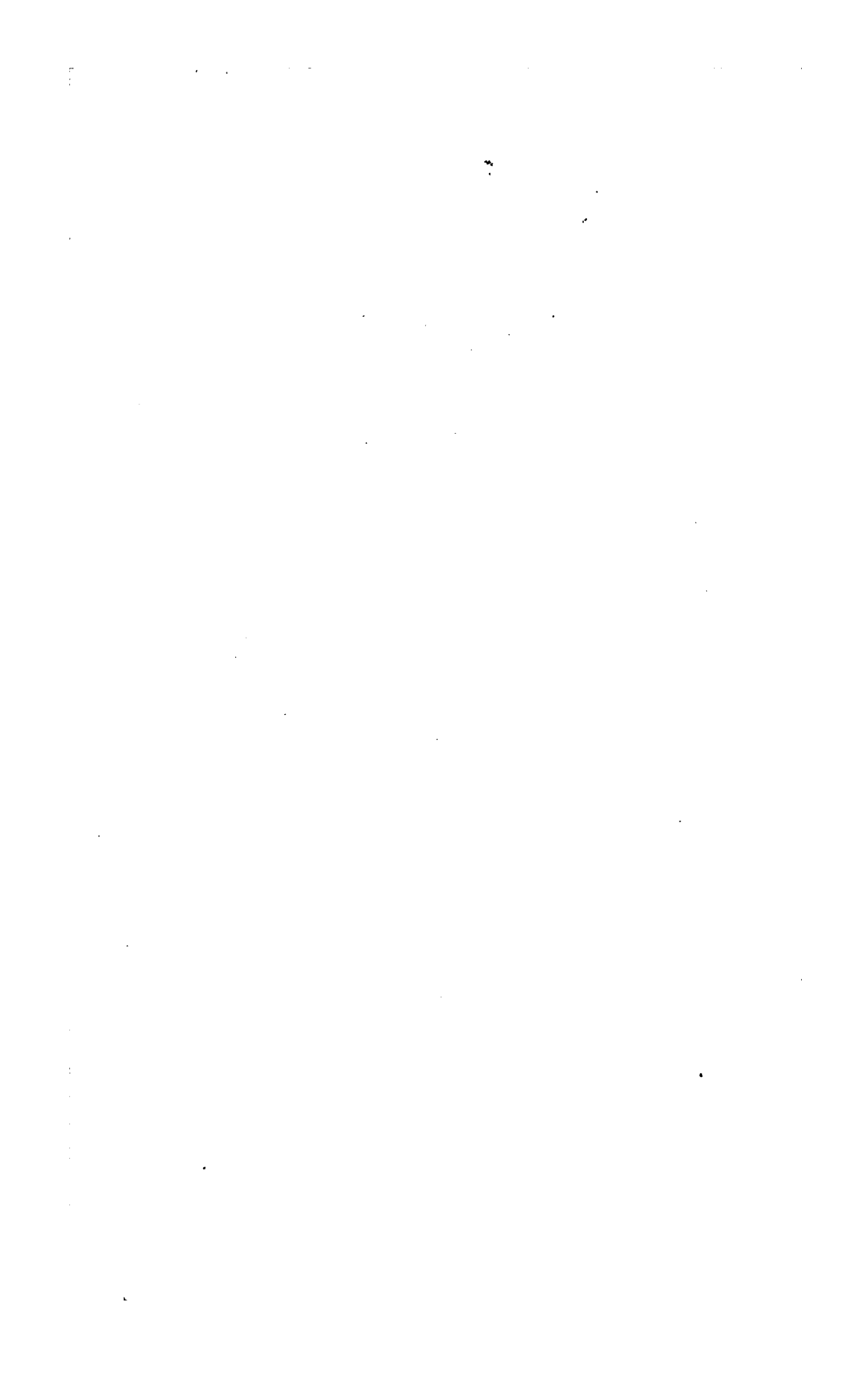


600051869Z



1

1



HISTOIRE
DU
DIRECTOIRE.

II.

HISTOIRE
DU
DIRECTOIRE.

II.



PARIS. — TYPOGRAPHIE HENRI PLON, RUE GARANCIÈRE, 8.



HISTOIRE
DU
DIRECTOIRE

PAR
A. GRANIER DE CASSAGNAC.

TOME DEUXIÈME
AUGMENTÉ DE PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PARIS,
LIBRAIRIE DE HENRI PLON,
ANCIENNE MAISON PLON FRÈRES,
RUE GARANCIÈRE, 8.

1855

237. a. 398
~~200. a. 39~~



PC . 2 . 005.

HISTOIRE

DU

DIRECTOIRE.

LIVRE XX.

LUTTE DES POUVOIRS ÉTABLIS PAR LA CONSTITUTION.

Principe de rivalité placé par la Constitution entre les pouvoirs. — Lutte du Directoire et des Conseils. — Le Directoire l'emporte. — Sa suprématie s'appuyait sur le besoin d'un pouvoir fort. — Sa politique consiste à surveiller les partis au dedans et à repousser les ennemis au dehors.

I.

Placés fatalement dans une voie de rivalité et de lutte, le Directoire et les Conseils n'avaient pas la sagesse et le patriotisme nécessaires pour résister aux vices de leur institution et pour faire un usage raisonnable des pouvoirs mal conçus et mal définis dont ils étaient dépositaires. Les hommes qui les composaient ayant presque tous été mêlés à la violence et à la brigue du régime révolutionnaire, ne pouvaient pas

facilement prendre sur eux de rompre avec ses traditions et avec son esprit. Les Conseils pensaient malgré eux à l'Assemblée constituante, qui avait dominé Louis XVI; le Directoire pensait au Comité de Salut Public, qui avait dominé la Convention. La discorde était donc au fond même du gouvernement organisé par la Constitution de l'an III; elle éclata dès son premier acte.

Installé le 13 brumaire an IV—4 novembre 1795—, le Directoire adressa, le 16, au conseil des Cinq-Cents un message, dans lequel il demandait la somme de *trois milliards*, jugée nécessaire pour faire face aux besoins des services publics. Ce chiffre monstrueux d'assignats ne représentait d'ailleurs en réalité qu'environ soixante-douze millions de numéraire, le louis d'or étant coté trois mille francs à la bourse de ce jour¹. Le conseil des Cinq-Cents vota sans difficulté cette somme; le conseil des Anciens la refusa.

Dans la forme, le conseil des Anciens avait raison, mais le moment était peut-être mal choisi pour affecter un tel rigorisme de principes.

II.

La Constitution avait attribué aux Conseils non-seulement le droit de voter les dépenses, mais encore celui d'affecter à chaque chapitre des ministères les diverses sommes qui s'y rapportaient. En outre, elle

¹ *Moniteur* du 11 novembre 1795.

avait créé une trésorerie indépendante de tous les pouvoirs publics, chargée d'ordonnancer, sur la réquisition du Directoire, les sommes destinées à tel ou à tel emploi par un décret des Conseils. Le Directoire était donc sorti de ses attributions en demandant une somme générale, dont il eût fait ensuite la distribution entre les divers ministères : cette distribution appartenait aux Conseils, dont elle constituait la plus puissante prérogative.

Cependant, il y avait une sorte d'abus dans la résistance des Anciens, car les services publics ne pouvaient pas fonctionner sans argent, les ministres n'étaient pas encore à leur poste, et les cinq commissaires de la Trésorerie ne furent même nommés que le lendemain¹. Il s'agissait donc moins, en ce moment, d'observer la Constitution que de lui donner la vie. Afin de lever les scrupules des formalistes, le Directoire soumit aux Conseils, le 8 novembre, la même demande de fonds, mais avec l'indication des sommes proposées pour chaque ministère. Les Conseils l'accordèrent sans discussion.

La lutte entre le Directoire et les Conseils recommença presque immédiatement, et elle se plaça sur un terrain où la question à résoudre impliquait la forme du gouvernement lui-même, et contenait comme une sorte de révision détournée de la Constitution de l'an III.

¹ *Moniteur* du 12 novembre 1795.

III.

L'article 44 de cette Constitution déférait aux corps électoraux le choix des membres des deux Conseils, des membres du tribunal de cassation, des hauts jurés, des administrateurs de département, du président, de l'accusateur public et du greffier du tribunal criminel, et enfin des juges des tribunaux civils. L'article 36 convoquait les assemblées électorales le 20 germinal — 9 avril — de chaque année, et voulait que toutes les opérations fussent faites, sans désespérer, en une seule session de dix jours au plus, déclarant les assemblées dissoutes de plein droit après ce délai.

L'impopularité qui accueillit la Constitution de l'an III, la résistance énergique et générale qu'elle souleva dans l'opinion publique, enfin la prise d'armes sanglante du 13 vendémiaire, toutes ces causes réunies firent que plusieurs départements, et notamment celui de Paris, ne purent pas, dans le délai fixé par la loi, terminer leurs opérations électorales. Restaient à élire un certain nombre d'administrateurs et de magistrats; et, en présence de la disposition de l'article 36, qui déclarait les assemblées électorales dissoutes après une session de dix jours, il fallait résoudre la question de savoir par qui les élections seraient complétées.

Le Directoire saisit le conseil des Cinq-Cents de cette question par un message, le 24 brumaire an IV

— 12 novembre 1795 —. La discussion commença le lendemain.

Au fond des choses, et sans que personne osât le dire ouvertement, il s'agissait de savoir si les préjugés révolutionnaires qui avaient prévalu dans la Constitution seraient écoutés ou combattus, et si les Conseils, éclairés par les événements, encouragés par les nouvelles tendances de l'esprit public, profiteraient ou non d'un prétexte qui s'offrait pour fortifier l'action du pouvoir central et dirigeant, bien nécessaire après les six années d'anarchie qui venaient de désorganiser et de désoler la France.

IV.

Chose étrange, ce furent des hommes nouveaux, produits par la révolution, Dumolard et Villetard au conseil des Cinq-Cents, Vernier et Roger Ducos au conseil des Anciens, qui voulurent élever et fortifier le pouvoir dirigeant; et ce furent des représentants de l'ancien ordre de choses, des hommes monarchiques, Pastoret au conseil des Cinq-Cents, Dupont de Nemours et Portalis au conseil des Anciens, qui essayèrent de maintenir l'action du gouvernement sous la tutelle des corps électifs et des assemblées. Les premiers parlèrent au nom du bon sens, et alléguèrent le maintien de l'ordre; les seconds parlèrent au nom de ce qu'on appelait alors les principes philosophiques, et alléguèrent le maintien de la Constitution.

Au point de vue des idées abstraites, ce n'était pas déjà une énormité que de vouloir faire compléter les élections par le Directoire. Aux termes de la Constitution, le Directoire nommait et révoquait les généraux en chef, les ministres, les receveurs généraux des contributions ; il nommait à tous les emplois dans les colonies, jusqu'à la paix. Dans le cas de la destitution des cinq membres composant une administration départementale, le Directoire avait le droit de pourvoir à leur remplacement jusqu'à la session suivante. C'étaient là autant de prérogatives fondamentales et permanentes qui justifiaient assurément une extension momentanée et fortuite d'attributions, sollicitée en faveur du Directoire ; sans compter que l'intérêt du calme, de la paix, de la confiance, faisait un devoir à tous les hommes sensés d'éviter de nouvelles élections, interdites d'ailleurs par la Constitution elle-même, et de mettre un terme aux brigues et aux luttes des partis.

Ce furent principalement ces considérations, accessibles à tous les esprits, que Dumolard, député de l'Isère, et Villetard, député de l'Yonne, développèrent au conseil des Cinq-Cents, et auxquelles Pastoret, député de Vaucluse, n'opposa que de vaines théories, tirées de la nécessité de rendre le pouvoir judiciaire indépendant en lui donnant pour base l'élection populaire. Les doctrines idéologiques commençaient à perdre leur crédit, tandis que tout le monde appréciait l'avantage d'une autorité forte.

Le conseil des Cinq-Cents, après avoir déclaré l'urgence, le 13 novembre, adopta une résolution qui chargeait le Directoire de nommer provisoirement, et jusqu'aux élections prochaines, aux places d'administrateurs et de juges vacantes dans les départements où les opérations électorales étaient restées incomplètes¹.

V.

Le lendemain, 14 novembre, un messenger d'État apporta cette résolution au conseil des Anciens, où la discussion s'engagea immédiatement sur la question d'urgence.

Dupont de Nemours, qui devait être, en 1814, secrétaire général du gouvernement provisoire des Bourbons, et Portalis, qui devait être l'un des soutiens les plus fermes du gouvernement de l'Empire, s'élevèrent l'un et l'autre avec véhémence contre cette consolidation et cet agrandissement des pouvoirs du Directoire.

Pour Dupont de Nemours, accorder au Directoire la faculté, même accidentelle, de nommer les juges, c'était ressusciter le régime de Robespierre; pour Portalis, c'était enfreindre de certains principes d'idéologie qui exigeaient que la magistrature émanât du peuple, afin qu'elle eût plus d'indépendance et de solidité; pour tous deux, c'était affaiblir le pouvoir des assemblées délibérantes, auxquelles les préjugés

¹ *Moniteur* du 17 novembre 1795.

de ce temps, joints aux intérêts des ambitieux, attribuaient une importance et une efficacité exagérées¹.

Au conseil des Anciens, comme au conseil des Cinq-Cents, le bon sens de quelques députés sages et obscurs triompha des théories des philosophes et de l'instabilité des agitateurs. Après trois jours de débats, où reparurent tous les textes déclamatoires à la mode depuis 1789, le droit de compléter les élections fut accordé au Directoire le 16 novembre², et le texte de la Constitution se trouva ainsi sacrifié à la nécessité universellement sentie d'un pouvoir fort et d'une trêve aux agitations politiques.

VI.

Ainsi, après douze jours passés à se tâter et à mesurer leurs forces, le Directoire et les Conseils se trouvèrent dans une situation évidemment inverse de celle que la Constitution leur avait assignée. Le Directoire recevait de l'opinion publique, des nécessités du temps et des Conseils eux-mêmes, le premier rang, c'est-à-dire le rang d'un pouvoir qui dirige, au lieu du rôle subalterne et impuissant d'un pouvoir qui exécute. Le jour où cette nouvelle situation des

¹ Une assemblée politique délibérant sur les affaires d'un pays en présence du public, était, pour les philosophes du dix-huitième siècle, l'objet d'une admiration presque imbécile. « Croyez-vous, demandait sérieusement Diderot, qu'un homme osât, en face de tout un peuple, proposer un projet nuisible ou s'opposer à un projet avantageux? » Diderot, *Lettres à M^{lle} Voland*, 14 octobre 1760.

² *Moniteur* du 22 novembre 1795.

pouvoirs éclata, sans réclamation, aux yeux de tous, fut un grand jour, car ce fut le premier signe du retour de la France à un gouvernement véritable.

Depuis 1789, la France n'avait eu que des pouvoirs violents ou l'anarchie. Le Directoire était le commencement d'un pouvoir fort. Il avait pour appuis naturels le besoin impérieux de la sécurité et le vœu des populations calmes et laborieuses; il avait pour ennemis, au dedans les partis vaincus, au dehors l'Europe humiliée et menacée. Ses deux grands moyens de gouvernement étaient donc la police et la guerre.

VII.

Avec une police vigilante, le Directoire pouvait déjouer les complots incessants des démagogues et les menées turbulentes des royalistes.

Toute cette vieille tourbe révolutionnaire, successivement grossie par les contingents du 14 juillet et du 6 octobre, du 20 juin et du 10 août, du 2 septembre et du 31 mai, du 4 prairial et du 13 vendémiaire; tous ces tronçons épars de l'hydre des clubs, tout ce personnel décrié et dépenaillé d'utopistes, de jacobins, de tueurs des prisons, abandonnés, désavoués, mitraillés par d'anciens complices plus habiles, chassés des places et des comités, déclassés, traqués, mourants de faim, formaient l'armée naturelle du désordre, toujours prête à prendre les armes au premier signal d'insurrection.

D'un autre côté, le parti royaliste, les familles des émigrés, les débris de l'ancien clergé fidèle, cachés dans les granges et dans les bois, tous ceux qui jusqu'alors avaient été habitués à ne trouver la paix, la sécurité, la gloire de la France que dans l'union du christianisme et de la monarchie, tous ceux qui nourrissaient de légitimes défiances à l'égard du nouveau régime, et de plus légitimes ressentiments à l'égard de ses excès, — tournaient leurs regards vers les princes de la maison de Bourbon, dont leur pieux respect et leurs espérances exaltées faisaient de nouveaux Machabées.

VIII.

Au dehors, le Directoire trouvait la guerre engagée avec toute l'Europe depuis 1792.

Quoique un peu contenue par l'opinion publique, l'exagération révolutionnaire de Carnot, de Rewbell, de la Réveillère, de Barras lui-même, se ressentait encore beaucoup du temps où la guerre avait été déclarée par la Convention à tous les rois, comme oppresseurs de l'humanité. D'ailleurs, de même que la guerre avait établi la république en France, la paix l'y aurait évidemment détruite. Les esprits, les intérêts, les habitudes, le caractère national, livrés à eux-mêmes, auraient réagi d'une manière irrésistible contre cette forme politique, arbitrairement et violemment imposée, et qui constituait, en France, un état contre nature. Les anciens conventionnels et

leurs nombreux complices se croyaient donc intéressés au maintien du régime républicain, dans lequel ils trouvaient sûreté et avantage.

D'un autre côté, un état militaire considérable, qui était dans les traditions révolutionnaires, exigeait impérieusement la guerre au dehors, car la France, épuisée, dévastée, en friche depuis cinq ans, n'était pas en état de nourrir ses armées. Elles étaient en effet sans vêtements, sans pain, presque sans armes, vivant péniblement de maraudes ou de réquisitions, ayant besoin de guerre, et d'une guerre heureuse, pour ne pas tomber en pleine dissolution.

C'est donc entre son armée et sa police, pour laquelle un ministère fut institué le 2 janvier 1796, que le Directoire se plaça pour gouverner; se bornant d'ailleurs à contenir les ennemis au dehors, les partis au dedans, et laissant la France se guérir elle-même avec le temps, avec la paix, avec le travail, des profondes blessures que la révolution lui avait faites.

LIVRE XXI.

ÉCHANGE DE MADAME ROYALE.

Reprise des négociations relatives à l'échange de Madame Royale contre les prisonniers français. — Sa captivité. — Sa sortie de la tour du Temple. — Son mariage avec le duc d'Angoulême. — Fortune patrimoniale qu'elle recouvre.

I.

Le Directoire ne crut pouvoir mieux inaugurer sa politique, au dedans et au dehors, qu'en délivrant de sa longue et odieuse captivité Madame Royale, fille de Louis XVI.

Un gouvernement libre de préjugés et d'influences révolutionnaires se fût honoré en réparant, à l'égard de cette jeune et auguste victime, les longues et inutiles cruautés de la Commune de Paris : le Directoire trouva la question déjà engagée par la Convention, et il fit de la fille de Louis XVI la base d'un échange avec les députés et les ambassadeurs français prisonniers de l'Autriche.

Sur un rapport de Treilhard, présenté au nom des Comités de Salut Public et de Sûreté Générale, le 30 juin 1795, la Convention avait décrété que cet échange serait proposé à l'Empereur ; il devait comprendre, comme prisonniers français, Quinette, Camus, Bancal et Lamarque, livrés par Dumouriez au prince de Cobourg, le 3 avril 1793 ; Maret, am-

bassadeur à Naples, et Sémonville, ambassadeur à Constantinople, enlevés par les Autrichiens à Novale, canton des Grisons, le 25 juillet; et Drouet, pris par les Prussiens, au siège de Maubeuge, le 20 octobre suivant.

Pichegru, commandant en chef de l'armée du Rhin et Moselle, ayant transmis à l'Empereur le décret de la Convention, fit connaître, par une dépêche du 10 août 1795, que les propositions du gouvernement français étaient acceptées¹; et le Comité de Salut Public, par un arrêté du 14, chargea Bacher, premier secrétaire interprète de l'ambassade française en Suisse, de remettre la fille de Louis XVI au commissaire autrichien, à Bâle, contre la personne des prisonniers français.

Cette question en était à ce point, depuis le 14 août, lorsque le Directoire, à peine installé, la mena rapidement à sa solution.

II.

Marie-Thérèse-Charlotte de Bourbon, née le 19 décembre 1778, avait près de 14 ans lorsqu'elle fut enfermée, avec sa famille, dans la petite tour du Temple, le soir du 13 août 1792. Elle fut transférée, ainsi que la reine sa mère, Madame Élisabeth et le Dauphin, le 26 octobre, dans la grande tour, où elle occupait une pièce du troisième étage. Le monastère

¹ *Moniteur* du 31 août 1795.

du Temple, démoli en 1811, occupait la place où est aujourd'hui le marché du même nom. Bâti par l'Ordre des Templiers, et passé, après leur suppression, dans le domaine de la couronne, le Temple avait fini par devenir la dotation du grand prieuré de l'Ordre des chevaliers de Malte, pour la langue française. La grande tour, ayant quatre étages et une plate-forme, et située dans la troisième cour, servait de chartrier pour les archives de l'Ordre.

L'histoire conservera, pour la livrer à l'éternelle exécration des hommes, la cruauté de la Commune de Paris envers Louis XVI et sa famille.

Le 3 juillet 1793, Madame Royale se vit séparer du Dauphin, alors âgé de huit ans, et qui fut placé au deuxième étage de la tour, sous la garde de Simon.

Le 2 août, elle se vit séparer de la reine, sa mère, qui fut conduite à la Conciergerie, où le bourreau vint la prendre le 16 octobre.

Enfin, le 9 mai 1794, la fille de Louis XVI vit partir Madame Élisabeth, sa tante, qui périt sur l'échafaud le lendemain.

La plus horrible solitude commença pour cette jeune princesse, qui n'avait pas encore seize ans. Les malheurs accumulés sur sa famille avaient mûri son esprit, et les dernières paroles de sa vertueuse tante étaient restées au fond de son âme, comme sa règle de conduite : « Ma tante m'embrassa et me dit de me calmer, qu'elle allait remonter. — Non, citoyenne, tu ne monteras pas, lui dit-on, prends ton bonnet et

voyages, que j'avais lus mille fois. J'avais aussi un tricot, qui m'ennuyait beaucoup. »

Le 9 thermidor apporta quelque adoucissement à cette immense infortune. Les commissaires de la Convention cessèrent de tutoyer Madame Royale. On lui rendit son briquet, et on lui donna de la chandelle. « L'hiver se passa assez tranquillement, dit-elle; j'étais satisfaite de l'honnêteté de mes gardiens; ils voulurent faire mon feu, et me donnèrent du bois à discrétion, ce qui me fit plaisir. Ils m'apportèrent aussi les livres que je demandais. Mon plus grand malheur était de ne pouvoir obtenir d'eux des nouvelles de ma mère et de ma tante. »

Le Dauphin mourut le 9 juin 1795. Madame Royale, qui n'était séparée de lui que par l'épaisseur d'une voûte, ignora sa mort, comme celle de tous ses parents.

Lorsque la chute de Robespierre et de son régime eut rendu quelque liberté aux esprits et quelque élan aux âmes, la pitié se reporta vers cette victime innocente des utopies et des ambitions. On l'appelait, dit un contemporain, *la petite qui est au Temple*¹. Quelques habitants d'Orléans et la Commune de Dreux la réclamèrent. Lorsque les négociations relatives à l'échange furent ouvertes, on plaça près de Madame Royale madame Boquet de Chanterenne, femme d'un administrateur de la police, désignée par le Comité

¹ D'Albins, *les Adieux de Marie-Thérèse-Charlotte de Bourbon*, p. 443.

de Salut Public, et digne d'une mission aussi pieuse et aussi sainte.

Le 15 août 1795, la fille de Louis XVI dut jeter sur sa vie un long et amer souvenir. C'était le jour de sa fête. Il lui fut permis de descendre dans le jardin, et des musiciens placés dans un grenier des bâtiments du Temple lui donnèrent un concert. Depuis trois ans, c'était la première fois qu'à pareil jour elle n'était pas insultée.

IV.

A partir du 10 septembre, Madame Royale eut de sensibles adoucissements à son infortune, et elle put raisonnablement espérer une prochaine liberté. Madame la marquise de Tourzel et madame la baronne de Mackau, ses anciennes gouvernantes, eurent la permission de la voir souvent. Ce fut madame de Tourzel qui fut chargée de la douloureuse mission d'apprendre à la fille de Louis XVI les malheurs de sa famille.

Tous les préliminaires de l'échange ayant été hâtés et réglés par le Directoire, Madame Royale quitta le Temple le 19 décembre 1795, à quatre heures du matin. C'était le jour anniversaire de sa naissance; elle avait dix-sept ans.

Le ministre de l'intérieur Bénézech vint prendre la princesse, et la conduisit à son hôtel, où des voitures l'attendaient. Elle partit immédiatement pour Bâle, accompagnée de madame la marquise de Fitte

de Soucy, fille de madame de Mackau et son ancienne sous-gouvernante; de M. Hue, ancien valet de chambre de Louis XVI; d'un capitaine de cavalerie, chargé de la remise; d'un des gardiens de la tour du Temple, nommé Gaumain, et d'un garçon de service, nommé Caron ¹.

Hors de France, et surtout hors de Paris, où la tyrannie démagogique avait comprimé l'élan des sentiments les plus honnêtes, les malheurs de Louis XVI et de sa famille avaient profondément ému les cœurs. Arrivée à Huningue le 25 décembre, Madame Royale y devint l'objet d'un concours si universel et si empressé, qu'il fallut fermer les portes de la ville pour arrêter les flots de la population rurale, venue en masse de toutes parts ². Marie-Thérèse-Charlotte fut placée, en attendant la remise des prisonniers français, dans une maison de campagne entre Huningue et Bâle.

Les prisonniers arrivèrent le 6 janvier 1796 à Riechen, village bâlois de la rive droite du Rhin. Les commissaires autrichiens les confièrent, sur parole, au bailli de Riechen, et allèrent prendre la jeune princesse. Elle fut remise au prince de Gavre, qui l'attendait depuis un mois, et partit immédiatement pour Vienne, au milieu des marques d'intérêt d'une population empressée et respectueuse.

¹ *Moniteur* du 26 décembre 1795. — D'Albins, *les Adieux de Marie-Thérèse-Charlotte de Bourbon*, p. 146.

² *Moniteur* du 13 janvier.

V.

Monsieur, qui prenait, depuis la mort du jeune Dauphin, le titre de roi, avait depuis longtemps le projet de marier Madame Royale à son neveu, le duc d'Angoulême, né en 1775, et de trois ans plus âgé que sa cousine. Il communiqua, en 1795, ce projet à la cour de Vienne, qui n'y donna pas son assentiment¹. L'arrivée de la jeune princesse à Vienne parut changer les résolutions de l'Empereur, et Louis XVIII écrivait, le 12 mars 1796, à l'impératrice de Russie, qu'il avait déjà dans ses mains « le vœu formel de sa nièce, et les dispenses de Rome². »

Cependant, deux ans plus tard, au mois de juin 1798, l'Empereur résistait encore. Madame Royale était toujours à Vienne, et la vie errante et précaire que menait le roi son oncle était un obstacle non-seulement à son mariage, mais encore à sa remise, que Louis XVIII réclamait en vain. La cour de Vienne refusait même à madame la comtesse d'Artois la permission d'aller voir sa future belle-fille; et le roi traitait, avec raison, de barbare un tel refus³. Cependant, l'empereur Paul leva une partie des obstacles, en donnant à Louis XVIII un asile à Mittau, et bientôt après son intervention auprès de l'empereur François effaça tous les autres.

¹ *Lettres de Louis XVIII au comte de Saint-Priest*, p. 59.

² *Ibid.*, p. 206.

³ *Ibid.*, p. 58.

Le mariage eut lieu enfin à Mittau, après trois ans d'attente et de négociations, le 10 juin 1799. En chargeant le comte de Saint-Priest de faire publier les bans à Vienne par l'évêque de Nancy, Louis XVIII eut un noble sentiment; il envoya les noms des fiancés, *en cas qu'on les eût oubliés*¹. Le cardinal de Montmorency leur donna la bénédiction nuptiale, et l'abbé Edgeworth de Firmont, qui avait si noblement assisté dans ses derniers moments le malheureux Louis XVI, leur servit de témoin, comme pour rappeler aux époux, séduits par la grâce des paroles liturgiques, les nouvelles et sombres destinées de la royauté.

VI.

Madame Royale avait pu retrouver et réunir à Vienne quelques débris de sa fortune patrimoniale.

Peu de jours avant le voyage de Varennes, en 1791, M. de Fersen, qui montra un si courageux dévouement à Louis XVI, et qui conduisit la voiture royale jusqu'à la première poste, avait emprunté deux millions pour le compte du roi. Après la fatale issue de cette évasion, M. de Fersen, qui était parvenu heureusement à Bruxelles, put remettre entre les mains de l'Empereur, à Vienne, les sommes qu'il avait conservées².

Vers la même époque, au mois d'août 1791,

¹ *Lettres de Louis XVIII au comte de Saint-Priest*, p. 409.

² *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*, t. I, p. 293.

l'abbé Louis, chargé d'une mission à Bruxelles, auprès du comte de Mercy-Argenteau, devait en outre remettre, et remit en effet à l'ambassadeur d'Autriche, une cassette dont il ignorait le contenu. Cette cassette renfermait une partie des diamants de la reine Marie-Antoinette. Ils furent portés à Vienne, et déposés à la chancellerie de cour et d'État ¹.

Enfin, au moment de sa sortie du Temple, Madame Royale reçut du ministre de l'intérieur le reste des diamants ayant appartenu à la reine sa mère ².

Ces diamants, environ treize cent mille francs, formant le montant du dépôt fait par M. de Fersen, et deux cent mille écus d'or, assignés pour dot à Marie-Antoinette, et qui n'avaient jamais été payés; telle était la fortune de la fille de Louis XVI au moment de son mariage ³; telles étaient les ressources qui devaient l'aider, bien moins que sa piété et son courage, à faire l'apprentissage de l'exil.

¹ *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*, t. III, p. 474.

² *Lettres de Louis XVIII au comte de Saint-Priest*, p. 37.

³ *Ibid.*, p. 37.

LIVRE XXII.

LE DIRECTOIRE EN PRÉSENCE DES PARTIS.

Difficulté de la tâche du Directoire. — Lutte des partis. — Le parti démagogique, son personnel, sa situation, ses clubs. — Le parti royaliste, ses espérances, ses projets. — Le club de Glichy. — Le parti orléaniste, sa signification, sa force, ses comités. — Conduite embarrassée et politique vacillante du Directoire.

I.

C'était une tâche bien immense et bien rude que celle du Directoire ; et ce n'eût pas été trop, pour la remplir, du plus grand courage et du plus grand talent. C'était surtout une tâche ingrate, parce que le succès même n'y assurait pas la gloire. Les partis étaient tous trop violents pour être justes, et il fallait, pour affronter la haine de ceux que l'on sauvait, ce calme et cette force que donne à l'âme le sentiment du devoir accompli. Combien ces difficultés, si grandes par elles-mêmes, ne devenaient-elles pas menaçantes pour cinq hommes d'origine diverse, sans doctrine commune, et réunis dans un gouvernement par le hasard du scrutin ?

Gouverner et administrer, dans l'état de lutte à peine dissimulée où se trouvaient alors les vieux partis, tour à tour vainqueurs et vaincus, c'était préserver les hommes d'ordre contre les pillages et les assassinats médités par les démagogues ; c'était pré-

server les républicains contre les énergiques représailles méditées par les royalistes ; c'était préserver les conquêtes de la révolution contre les brigues des ambitieux , prêts à prendre tous les drapeaux et tous les noms , afin de rester les maîtres. Cette œuvre si périlleuse imposait donc au Directoire la nécessité d'irriter tous les partis , en ne donnant complète satisfaction à aucun ; et elle ne lui ménageait même pas , comme compensation , l'appui moral du peuple , car le peuple , auquel les excès de la révolution avaient fait regretter le calme et la sécurité de l'ancien régime , voyait et redoutait dans le Directoire les idées , les hommes et le gouvernement de la Convention.

Qui pouvait garantir au pouvoir nouveau cette opiniâtreté de la bonne fortune , sans laquelle il devait infailliblement se briser sur ces divers écueils qui hérissaient sa route , la démagogie , l'émigration et l'orléanisme ?

II.

Examiné de près , sans crainte comme sans faiblesse , le parti démagogique , mêlé à toutes les violences exercées depuis 1789 , apparaissait moins comme un parti politique , comme l'un des éléments de l'opinion générale , que comme une réunion factice d'esprits déclassés et de caractères aventureux , successivement enrôlés par les factions qui se combattirent jusqu'à la chute du Directoire. C'était comme

un terrain d'alluvion, où les flots de chaque émeute avaient déposé leur vase.

Il y avait les hommes de la prise de la Bastille et de la prise des Tuileries, hommes étrangement vantés, et que Babeuf, qui avait le droit de les juger, nommait « la canaille du 14 juillet et du 10 août ¹. » Il y avait les hommes du 2 septembre et du 31 mai, audacieusement enrôlés et payés par la Commune de Paris; il y avait les hommes du 1^{er} prairial, couverts du sang de Féraud.

Il y avait les anciens affiliés des cinq ou six mille clubs de Jacobins, semés sur le territoire; il y avait l'innombrable personnel des cinquante mille comités populaires, représentant dans les communes la tyrannie centrale du Comité de Salut Public; il y avait tout ce qui, sous le nom de commissaire, d'agent ou d'envoyé, avait opprimé quelqu'un ou volé quelque chose; il y avait tous les espions de la vie privée, tous les pourvoyeurs de la geôle, tous les claqueurs faisant cortège à la charrette du bourreau.

Ces hommes, d'origine très-variée, les divers pouvoirs de la révolution les avaient appelés, enrôlés, protégés, nourris. L'œuvre générale à laquelle les avaient attachés leur mauvais sort et leur mauvaise nature était d'elle-même si basse et si corruptrice, que les médiocres y étaient devenus mauvais, et les mauvais pires. Le rétablissement même précaire de l'ordre avait eu pour effet de les mettre au ban de la

¹ *Procès de Babeuf*, audience du 29 ventôse an V—19 mars 1797—.

société; et ils étaient universellement haïs, depuis qu'ils n'étaient plus universellement redoutés.

III.

Ce que regrettait surtout le parti démagogique, ce n'était pas l'estime que la société calme ne lui donnait pas, mais le pouvoir et le pain que la société bouleversée ne lui donnait plus. Cette époque merveilleuse où chaque club, où chaque société populaire nourrissait son braillard; où, chez le boulanger, le pain se prenait, et ne se payait pas, avait laissé d'ineffaçables empreintes dans les souvenirs de la truanderie révolutionnaire, et servait de thème perpétuel aux éloges de la Terreur.

« La terreur régnait, vous dit-on. Oui, la terreur régnait, mais qui est-ce qui avait peur? La réponse est bien simple, c'est ceux qui se cachaient alors, et qui se montrent aujourd'hui avec insolence.

» Le riche mangeait le même pain que vous, et, par peur, il faisait des dons à la patrie. Aujourd'hui, et depuis le 9 thermidor, il affiche le luxe des tables, des habits, des châteaux, des voitures; il insulte à la misère publique, manifestée aujourd'hui par cette foule de mendiants, qui avaient du pain avant cette époque ¹. »

Ainsi s'exprimait un projet d'adresse aux armées, saisi dans les papiers de Babeuf. Un rapport d'un

¹ Pièces saisies chez Babeuf, 7^e liasse, n^o 25.

agent de la conspiration, dans le huitième arrondissement de Paris, daté du 18 germinal an IV — 7 avril 1796 —, constate avec amertume l'exigence des boulangers, exigence alors nouvelle et étrange pour les démagogues. « Le peuple, y est-il dit, ne reçoit pour pain que la bluterie des farines, et les boulangers vendent le pain, c'est-à-dire la fleur, à ceux qui le peuvent payer ¹. » Quelle différence avec le temps et avec le système des réquisitions!

Mais rien ne peint mieux cette espèce de famine, terrible pour tous, produite par la révolution, et qui pesait encore davantage sur les démagogues, déshabitués et dégoûtés du travail, que ces paroles de l'un des complices de Babeuf, Just Mauroy, au procès de Vendôme :

« Le peuple manquait de pain dans ce temps-là. Il y en avait cependant chez les boulangers, chez les traiteurs; il y en avait chez les charbonniers, chez les marchands de vin, chez les pâtisseries; tout en était rempli; mais ce n'était plus du pain à trois sous ²; c'était du pain à quatre-vingts francs, à cent cinquante francs, à deux cents francs la livre.

» Un ouvrier gagnait cent francs par jour, on lui donnait trois quarterons de pain. Le matin, la femme allait chercher ce pain, qui était tout bouillant; on mangeait cela avant d'aller à sa journée. Il fallait se

¹ Pièces saisies chez Babeuf, 14^e liasse, n^o 22.

² Comme du temps du *maximum*.

nourrir le reste de la journée avec des pommes de terre ¹. »

Ce personnel des émeutes, des pillages, des coups de main, compromis et abandonné, était toujours aux aguets d'une insurrection nouvelle. Semblables aux bêtes du cirque, qu'on tenait affamées la veille des jeux, les démagogues se sentaient surtout propres aux luttes violentes quand le dénument les irritait. C'est alors qu'on dressait pour eux ces listes de riches, de marchands, ou, comme ils les désignaient entre eux, de *royalistes* et de *scélérats à porte cochère*.

Un agent de Babeuf dans la section de *l'Homme armé*, ajoutait cette note à sa liste, dressée à la date du 13 floréal an IV — 2 mai 1796 — : « L'on a pensé qu'il était inutile d'inscrire les modérés, ou seulement suspects; ainsi, ceux dont les noms sont ici, ou au bas de la page d'autre part, sont royalistes ou aristocrates gangrenés, et les plus outrés réactionnaires. La plupart sont dans des maisons à porte cochère, qui sont remplies de subsistances ou autres effets de commerce ². » Dans une liste supplémentaire, à la même date, cet agent ajoutait : « Toutes les portes cochères dans lesquelles sont logés la plupart des scélérats ci-dessus, sont pleines de subsistances et autres objets de commerce ³. » Ces richards à porte cochère n'étaient pas d'ailleurs des

¹ *Procès de Babeuf*, audience du 16 germinal an V—5 avril 1797—

² *Pièces saisies chez Babeuf*, 22^e liasse, n^o 10.

³ *Ibid.*, 22^e liasse, n^o 11.

financiers; on trouve dans la liste des vinaigriers, des éventailistes, des tapissiers, des menuisiers, des tailleurs, des bonnetiers, et jusqu'à ce misérable Gonord, l'un des assassins de la princesse de Lamballe, devenu employé de la police du Directoire.

Les papiers saisis chez Babeuf complètent l'idée qu'il convient de se faire de ce personnel démagogique. Chacun de ses membres était désigné au comité chargé de diriger l'insurrection, avec son caractère et ses mérites. On lit dans une pièce de la main de Buonarotti, portant la date du 12 floréal an IV — 1^{er} mai 1796 —; et intitulée : *État des patriotes propres à être employés dans le mouvement* :

Lacombe, rue Nicaise, ... bon à un coup de main.

Manque fils, portier des écuries Égalité, ... âgé de 18 ans, sans talent; mais vigoureux, déterminé, et bon pour exterminer les scélérats.

Bénizy, faubourg Montmartre, ... très-ardent, à prévenir au moment.

Massuet, cour du Dragon, ... canonnier plein de zèle.

Henriot, rue Censier, ... sans moyens oratoires, mais propre dans la force ¹.

Dans une pièce du 3 floréal an IV — 22 avril 1796, on lit :

Marion, serrurier, rue Victor, ... excellent patriote, qui ne sait pas lire, bon groupeur, et très-bon à faire lever le peuple un jour d'insurrection ².

¹ Pièces saisies chez Babeuf, 2^e liasse, n^o 42.

² *Ibid.*, 10^e liasse, n^o 45.

Enfin, une pièce du 24 germinal an IV — 13 avril 1796 —, porte cette mention :

Les deux Fleuries, au Marché aux Chevaux... Ils sont sans talents oratoires, mais élèves en révolution de feu notre frère Lazousky ¹.

IV.

Ce n'était pas une œuvre facile pour le Directoire que de défendre Paris contre l'attaque, toujours possible, de trois ou quatre mille de ces brigands, la plupart anciens canonniers des sections, disciplinés par leurs habitudes révolutionnaires, excités par la famine, et perpétuellement tenus en haleine par les prédications des clubs.

Six clubs principaux étaient alors ouverts aux démagogues, et voyaient se réunir, oublier leurs divisions, et se concerter pour l'avenir, les débris des Jacobins, des Cordeliers et des sociétés populaires ; c'étaient : la *société des Fondateurs de la liberté*, faubourg Saint-Marceau ² ; les *Conservateurs de la Constitution*, faubourg Saint-Antoine ³ ; le *club de Salm*, ou *Cercle constitutionnel*, rue de Lille ⁴ ; le *club des Patriotes*, rue Traversière ⁵ ; le *club de l'Église Saint-André-des-Arts* ⁶, et enfin le *club des Panthéonistes*,

¹ Pièces saisies chez Babeuf, 10^e liasse, n° 25.

² *Le Thé*, n° 71.

³ *Ibid.*, n° 71.

⁴ *Ibid.*, n° 71.

⁵ *Le Rédacteur*, n° 76.

⁶ *Ibid.*, n° 76.

panthéonistes se réduisait, comme on voit, à l'œuvre constante de la démagogie pendant la révolution.

Demander la liberté de la presse quand on avait déjà sa licence, c'était revenir au hideux journalisme d'Hébert et de Marat; relever les autels de la Raison, c'était restaurer la théologie de Chaumette; et quant au milliard promis si souvent aux armées, décrété enfin le 1^{er} ventôse an VI — 19 février 1798 — et jamais payé, c'était un leurre avec lequel les panthéonistes comptaient séduire les troupes, car leur plan de gouvernement se fondait, comme on verra, sur la haine instinctive des révolutionnaires pour les soldats, et sur le licenciement de l'armée.

V.

Buonarotti, qui s'est attribué l'invention et l'honneur de la doctrine et de la conspiration des *Égaux*, après avoir laissé mourir Babeuf et Darthé pour elles, a raconté depuis, durant son exil de Bruxelles, la formation et le travail des panthéonistes.

Vers le commencement de brumaire an IV — fin d'octobre 1795 —, quinze ou vingt notabilités de club, Darthé, Germain, Massart, Fontenelle, Philip, Laurjen de Doissel, Bertrand, Tismiot, Chintrard, Chapelle, Lussorilon, Lacombe, Reuf, Coulange, Bouin, Bodson, Buonarotti et Babeuf, se réunirent dans un petit cabinet situé au milieu du jardin de

l'ancienne abbaye de Sainte-Geneviève¹. Là furent discutés et arrêtés les principes sur lesquels reposa la société du Panthéon.

« Aussitôt, dit Buonarotti, la société fut ouverte dans l'ancien réfectoire des Génovéfains, dont le patriote Cardinaux, locataire d'une partie de leur couvent, céda gratuitement l'usage; et lorsque cette salle était consacrée à des réunions d'un autre genre, la société se tenait dans un vaste souterrain du même édifice, où la pâleur des flambeaux, le bourdonnement des voix et la position gênante des assistants, debout ou assis par terre, rappelaient à ceux-ci la grandeur et les dangers de l'entreprise, ainsi que le courage et la prudence qui leur étaient nécessaires. La proximité de ce lieu au Panthéon fit donner à la nouvelle société le nom de ce temple². »

Ce fut là qu'avec plus ou moins d'audace furent proposées les doctrines du communisme auquel Babeuf a donné son nom, quoiqu'elles ne fussent pas précisément son œuvre propre. Babeuf n'avait alors dans le parti qu'une situation subalterne. Un article de son journal le *Tribun du Peuple*, lu par Darthé, motiva l'arrêté du Directoire du 8 ventôse an IV — 27 février 1796 — qui ordonnait la clôture du club du Panthéon, ainsi que de quatre autres sociétés de ce genre; et Bonaparte, qui commandait la 17^e division militaire, exécuta l'arrêté en personne, se fit remettre

¹ Buonarotti, *Histoire de la conspiration de Babeuf*, p. 42, 43, 44.

² *Id.*, *ibid.*, p. 45.

les clefs de l'ancien réfectoire des Génovéfains, et mit fin ainsi, non pas aux conspirations, mais aux réunions publiques des démagogues ¹.

A partir de cette époque et jusqu'au moment où la conspiration de Babeuf fut dévoilée, les panthéonistes se dispersèrent dans les cafés. L'un de ces cafés acquit même l'année suivante une sorte de célébrité; c'était celui des *Bains chinois*, situé sur le boulevard des Italiens, n° 29, à l'angle de la rue de la Michodière, et actuellement en démolition.

VI.

Si les royalistes ne menaçaient pas la société elle-même comme les démagogues, ils n'étaient guère plus calmes, et le club de Clichy lançait contre le Directoire autant de foudres que le club du Panthéon.

Lorsque la chute de Robespierre eut donné un peu de sécurité aux esprits, et dès le mois de novembre 1794, M. le comte de Provence, qui avait pris déjà le titre de Régent, donna des ordres pour la formation d'une agence royaliste à Paris, chargée de correspondre avec son conseil, institué près de lui à Vérone, et composé du baron de Flaschlanden, du marquis de Jaucourt et du duc de la Vauguyon ².

Organisée par les soins du comte d'Antraigues, ancien député à l'Assemblée constituante, l'agence se

¹ Carnot, *Réponse à Bailleul*, p. 479.

² Fauche-Borel, *Mémoires*, t. I, p. 459.

composa d'abord de l'abbé Brotier, ancien professeur de mathématiques à l'École militaire, de l'abbé Lemaître et du chevalier Despomelles. Plus tard, on leur adjoignit Berthelot de la Villheurnois, ancien maître des requêtes, et Duverne de Presles, ancien officier de marine ¹. Cette agence, à laquelle la cour de Russie fournissait des sommes considérables ², correspondait avec le conseil du Régent, avec le prince de Condé, avec M. Duteil, à Londres, avec le comte d'Antraignes, à Venise, et servait d'intermédiaire auprès des insurgés de l'Ouest. A Paris, l'agence inspirait, sans s'y mêler d'une manière ostensible, les délibérations du club de Clichy.

On voit encore rue de Moncey un pavillon élevé au milieu d'un jardin, et auquel des constructions modernes enlèvent la vue de la rue de Clichy, sur laquelle il communiquait en 1796. Ce pavillon, ancienne petite maison du duc de Richelieu, portait, sous le Directoire, le nom de maison Boutin, ou de pavillon la Bouèxière; il avait été loué par Gilbert des Molières, député de Paris au conseil des Cinq-Cents, qui y recevait régulièrement environ trois cents royalistes. Cette réunion est ce qu'on nommait le club de Clichy.

¹ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. I, p. 164, 165.

² *Lettres et instructions de Louis XVIII au comte de Saint-Priest*, p. 18.

VII.

Ouvert en 1794, après la chute de Robespierre et la fermeture des Jacobins¹, le club de Clichy, un instant compromis par des déclamations indiscretes, s'épura, se concentra, mit plus de mystère dans ses desseins et plus d'habileté dans sa conduite.

« La société, dit l'un de ses membres, se tenait chez le digne et infortuné Gilbert des Molières, et ne se composait que d'environ quatre-vingts membres des deux conseils. Nommer les généraux Pichegru, Willot, Mathieu-Dumas, Murinais, Villaret-Joyeuse, etc. ; MM. de Marbois, Portalis, Pastoret, Vaublanc, Siméon, Boissy d'Anglas, Quatremère de Quincy, Tronçon du Coudray, Lafon-Ladebat, Jourdan des Bouches-du-Rhône, Jourdan de la Nièvre, Cardonnel, Gomicourt, Piet, Dubreul, Rouchon, Henri la Rivière, Henri de Longuève, André, Dauchy, Grangier, Lascour, Lemérier, Tronchet, Imbert-Colomès, Camille Jordan, Royer-Colard, Couchery, Praire de Montaut, etc., c'est faire connaître suffisamment les principes qui nous dirigeaient, et l'ascendant que la réunion de talents aussi distingués et de caractères aussi nobles devait obtenir dans les deux conseils. Il est à remarquer que nos adversaires n'ont jamais eu connaissance de cette assemblée, quoiqu'elle se tint trois fois par semaine, et qu'elle n'ait été dissoute que par le 18 fructidor². »

¹ Barthélemy, *Mémoires*, p. 74.

² De Larue, *Histoire du 18 fructidor*, t. I, p. 259, 260.

En parcourant la liste de tous ces noms, que le vent des partis jettera dans des opinions et dans des carrières si diverses, le lecteur serait fort en peine de démêler le vrai caractère du club de Clichy; mais ce caractère éclate tout entier dans ce fait, que le général Pichegru, alors la pensée et le bras de la société, avait accepté, depuis le mois de mai 1795, les propositions officielles du prince de Condé et les subsides de l'agence royaliste¹.

Quant à cette naïve prétention des membres du club de Clichy, d'avoir complètement échappé à l'observation de leurs adversaires, elle est tout à fait digne de gens qui, le matin du 18 fructidor, se laissèrent surprendre, dans leurs lits, par un coup d'État annoncé dans tous les journaux huit jours à l'avance.

Le club de Clichy était, au contraire, très-exactement surveillé par les démagogues, comme le prouve cette instruction de Babeuf, en date du 20 floréal an IV — 9 mai 1795 —, la veille du jour où la conspiration devait éclater :

« Les chouans du Corps Législatif se réunissent tous les jours rue de Clichy, maison Boutin ou de la Bouëxière. Ils sont, dit-on, au nombre d'environ trois cents; ce rassemblement a lieu une partie de la nuit. On peut prendre le plan de cette maison. En la cernant, *il en échapperait très-peu.*

¹ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. II, p. 217, 220.

» S'emparer de la caisse du trésor des chouans, rue des Vieux-Augustins, n° 264¹. »

Le Directoire, en arrêtant Babeuf et ses complices, le 10 mai 1795, sauva, comme on voit, la vie et la caisse des royalistes; mais les partis savent-ils gré même de leur salut à ceux qui leur refusent la domination?

VIII.

Quoique sérieusement préoccupé des desseins diversement hostiles des démagogues et des royalistes, le Directoire avait encore un troisième adversaire à surveiller : c'était le parti orléaniste.

On trouve, à partir de 1790, à travers toute la révolution, un groupe formé des éléments les plus dissemblables, et qui constitue moins un parti lié par une doctrine, qu'une sorte d'asile, peuplé par des hommes qu'y poussaient l'ambition ou la peur. Tant que Louis XVI fut sur le trône, les hommes qui luttaient contre son autorité, sans vouloir sortir de la monarchie, prirent pour drapeau le duc d'Orléans; quand Louis XVI fut détrôné, les ambitieux qui n'osaient pas lier encore leur sort à la république prirent pour drapeau le duc d'Orléans; enfin, quand la Terreur, ayant fait disparaître Louis XVI et les princes, disparut à son tour sous le poids de l'exécration publique, les anciens monarchistes qui se repentaient de leurs fautes, les anciens révolutionnaires qui se repentaient de leurs

¹ Pièces saisies chez Babeuf, 2^e liasse, n° 2.

crimes, prirent pour drapeau le fils aîné du duc d'Orléans; les monarchistes, parce qu'ils croyaient ce jeune prince plus cher que d'autres aux idées nouvelles, qu'il avait servies; les révolutionnaires, parce qu'ils n'osaient pas croire au pardon des frères de Louis XVI, et qu'eux-mêmes ne se trouvaient pas compatibles avec le régime d'une véritable royauté.

Lorsque l'établissement de la Constitution de l'an III eut ramené un peu de sécurité et permis de songer à l'avenir, les hommes qui avaient suivi la république sans l'avoir ni choisie, ni aimée, et qui voyaient bien que les violences auxquelles elle était fatalement condamnée la forceraient de succomber à la longue, reportaient involontairement les regards et la pensée vers la monarchie absente, et se prenaient à regretter la sécurité qu'elle seule pouvait donner. Néanmoins, toute monarchie ne pouvait pas convenir à des hommes dont plusieurs avaient à leurs mains du sang de Louis XVI; il leur fallait un sceptre qui eût porté, comme eux, le bonnet rouge, et qui non-seulement osât amnistier, mais encore ériger en principes politiques les actes dont il aurait lui-même partagé la complicité. Le fils aîné de Philippe-Joseph Égalité était ce roi naturel des anciens révolutionnaires; et, d'un autre côté, sa jeunesse passée dans les camps, son instruction, ses mœurs honorables, le rare bonheur qu'il avait eu de rester étranger aux violences de la Convention, le signalaient et le recommandaient à ces anciens monarchistes constitutionnels, toujours

un peu philosophes, auxquels une nouvelle dynastie semblait plus naturellement appropriée que l'ancienne à une nouvelle royauté.

IX.

Toutes ces considérations rapprochaient singulièrement les thermidoriens des constitutionnels, sinon dans le présent, au moins dans l'avenir; ils s'entendaient dans le club de Salm, ils votaient souvent ensemble dans les conseils, et les chances du jeune duc d'Orléans paraissaient déjà sérieuses à de très-bons juges.

Dans un entretien qu'il eut, le 25 juin 1796, avec un agent de Louis XVIII, le général Pichegru s'exprimait ainsi sur les chances du duc d'Orléans : « Si la politique des cours étrangères n'éloignait pas la reconnaissance du roi, cette reconnaissance proclamée de leur part ferait un effet surprenant en France, et rallierait la majorité des esprits à la cause du roi légitime. Le parti du duc d'Orléans étant, dans ce moment-ci, le plus fort à Paris, il serait utile de faire travailler la capitale pour affaiblir ce parti, et augmenter celui du roi. Il serait à craindre que, sous peu de mois, le gouvernement français ne changeât de forme, et que ceux qui ont le projet de placer le duc d'Orléans sur le trône n'y parvinssent, ce qui allumerait infailliblement la guerre civile¹.

¹ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. II, p. 44, 45.

X.

Mallet-Dupan, qui habitait encore la Suisse, et qui y était l'agent des princes, exprimait très-bien, au sujet d'une tentative de Tallien ayant pour objet de restaurer la monarchie à l'aide et au profit d'un infant d'Espagne, cette disposition générale des esprits, las et effrayés du désordre, de recourir à un trône quelconque, afin de s'abriter à son ombre. Il écrivait à ce sujet en ces termes à M. de Sainte-Aldégonde, confident du comte d'Artois :

« Si, par une conduite compatible avec les personnes, avec les préjugés et les intérêts du temps, avec la forme impérieuse des circonstances, le roi ne retourne et ne fixe vers lui ou vers sa branche cette multitude de révolutionnaires anciens et nouveaux, royalisés à demi ou en chemin de se royaliser, vous les verrez prendre le premier roi qui s'arrangera avec eux. Je vous proteste que s'il y avait un prince étranger assez riche, assez habile, assez audacieux, vous verriez en France une révolution semblable à celle d'Angleterre. Ce changement de dynastie est, du plus au moins, le point de mire de tout ce qui compte et remue en ce moment ¹. »

Enfin, le rapport d'un agent de Babeuf, à la date du 13 germinal an IV — 2 avril 1796 —, constate

¹ Mallet-Dupan, *Mémoires et correspondance*, t. II, p. 212. — 20 février 1796.

également ces espérances tournées alors vers le rétablissement de la monarchie, en la personne du jeune duc d'Orléans :

« Un patriote déguisé en chouan a rencontré hier l'agent intime de Rovère. Avant que les circonstances nous eussent appris à juger les hommes, ces deux individus étaient liés ensemble. Dans l'entretien qu'ils ont eu, cet esclave du crime a dit au patriote que le club monarchique était bien organisé; que toutes les mesures étaient prises pour nous donner un maître; que c'était le jeune d'Orléans qu'ils avaient désigné; que sous dix jours la canaille serait pendue ¹. »

XI.

Ainsi le Directoire, qui avait contre lui les démagogues et les royalistes, ne pouvait même pas compter sur les révolutionnaires, ses complices, *déjà royalisés ou en chemin de se royaliser*. Sa perplexité était donc et devait être grande, puisque, miné par les clubs, menacé par les partis, jalouxé par les Conseils, il ne pouvait pas prendre son point d'appui sur le peuple, auquel la misère du présent et l'incertitude de l'avenir faisaient regretter sincèrement l'ancien régime.

Des symptômes menaçants ne tardèrent même pas à montrer combien était factice toute cette organisation fondée sur la Constitution de l'an III. Une loi du 23 nivôse an IV — 13 janvier 1796 — ordonnait le

¹ Pièces saisies chez Babeuf, 18^e liasse, n^o 3.

serment de haine à la royauté. Comme la guillotine n'était plus un moyen de gouvernement, et que la république n'était pas dans le cœur du peuple, ce serment fut assez généralement refusé par les citoyens. Bientôt il le fut par un grand nombre de fonctionnaires. L'histoire de la révolution indiquait d'ailleurs le degré de confiance que méritaient de tels engagements. L'Assemblée législative avait, sur la proposition de l'abbé Lamourette, juré haine à mort contre ceux qui proposeraient la république, deux mois avant la déchéance de Louis XVI, et trois mois avant l'abolition de la royauté.

Un moyen de gouvernement imaginé par les Girondins, et pratiqué par le Comité de Salut Public, parut au Directoire mériter au moins d'être essayé : c'était l'organisation de ce que, du temps de madame Roland, on nommait le Bureau de l'Esprit Public. Réal, défenseur de Babeuf, signala en ces termes l'existence de ce Bureau, pendant le procès de Vendôme :

« Le Directoire lui-même avait organisé rue du Regard, faubourg Saint-Germain, une commission composée de dix-huit à vingt citoyens, qui étaient eux-mêmes directeurs d'esprit public : c'est là qu'on dirigeait l'esprit des journaux. Cet établissement a duré près de huit ou neuf mois, au vu de tout Paris. Je pourrais même nommer la presque totalité de ceux qui y étaient officiellement payés par le Directoire ¹. »

C'était sans doute aussi pour contribuer à diriger

¹ *Procès de Babeuf*, audience du 16 germinal an V—8 avril 1797—.

l'esprit public que, par un arrêté du 18 nivôse an IV — 8 janvier 1796 —, le Directoire avait interdit aux orchestres des théâtres de jouer le *Réveil du Peuple*, et ordonné de jouer exclusivement les airs révolutionnaires, comme la *Marseillaise*, le *Chant du Départ* et le *Veillons au salut de l'empire*. L'arrêté, qui porte la signature de Reubell, décide en outre que le Théâtre des Arts, l'ancienne Académie royale de musique, donnerait, chaque jour de spectacle, une représentation de l'*Offrande à la Liberté*, ou quelque autre pièce républicaine ¹.

XII.

Les républicains et même les démagogues étaient le parti sur lequel le Directoire, en ses longues et diverses perplexités, reportait le plus volontiers ses espérances. C'était à l'aide de ce parti que Barras avait fait le 13 vendémiaire, et qu'il devait faire le 18 fructidor. Quoique évidemment en minorité dans le pays, le parti républicain offrait beaucoup plus d'union, de discipline et de résolution qu'aucun autre.

« Les républicains, dit un contemporain, sont incomparablement moins nombreux que les royalistes; mais ils sont indissolublement unis par la complicité des mêmes crimes, lorsque les autres sont essentiellement épars par la rivalité des mêmes intérêts.

¹ *Le Rédacteur*, n° 26.

» Il suffit aux républicains pour s'entendre et se rallier de prononcer quelques mots sacramentels, tels que ceux d'*Émigrés*, de *Chouans*, de *Réaction*, de *10 août*, de *21 janvier*. Mais quels sont les points de ralliement entre les divers royalistes, qui tous se croient exclusivement appelés à relever le trône et à lui servir d'appui? Qu'y a-t-il de commun entre les royalistes de 89 et ceux de 90, entre les partisans de Monsieur et ceux du duc d'Orléans ? »

Le Directoire avait à craindre qu'après avoir trompé l'espoir des pillards et des assassins, avec le concours desquels la Convention avait triomphé au 13 vendémiaire, il ne les trouvât sourds ou incrédules lorsqu'un appel nouveau serait fait à leur dévouement. Barras surtout devait avoir cette préoccupation, en raison des engagements qu'il avait pris à cette époque avec les terroristes, engagements auxquels les complices de Babeuf lui reprochèrent avec amertume d'avoir manqué. « Les patriotes, disait Buonarotti, crurent à la bonne foi des puissants en danger; ils défendirent en eux la république, ils versèrent leur sang, non pour eux, mais pour la république,... et les patriotes et la liberté furent trahis par eux ²! »

¹ Du 18 fructidor, de ses causes et de ses effets, t. I, p. 90.

² Procès de Babeuf, audience du 14 germinal an V— 3 avril 1797—. Interrogatoire de Buonarotti.

XIII.

Ce sont évidemment ces naturelles hésitations de Barras, le pressentiment de déchirements prochains, et le doute où il était sur les véritables dispositions des démagogues, qui le décidèrent à faire appeler dans son cabinet, le 30 germinal an IV — 19 avril 1796 —, l'un des plus actifs agents de la conspiration de Babeuf, Charles Germain. Barras ne savait encore rien de la conspiration, qu'il n'apprit que le 15 floréal — 4 mai —; mais les trames des démagogues s'ourdissaient d'une manière assez visible pour donner de sérieuses inquiétudes au gouvernement; et Barras, qui devait, un peu plus tard, traiter avec Louis XVIII, crut qu'il était prudent de s'assurer aussi des chances du côté des terroristes. Charles Germain rédigea immédiatement la conversation de Barras, dans laquelle éclate la moralité de ce révolutionnaire, qui se faisait encore appeler *Citoyen*, en 1829, dans sa villa de la rue de Chaillot.

« Des personnes à qui j'ai eu lieu de me confier, dit-il à Germain, m'ont assuré, camarade, que tu étais un brave Méridional, ayant bien fait la guerre, détestant fortement les royalistes et la tyrannie, à qui tu dois ta destitution; que tu étais lié avec des patriotes prononcés, des démocrates. Que penses-tu que peuvent ceux-ci? Nous savons qu'ils préparent un mouvement, les bonnes gens! Le zèle les abasourdit.

Ils vont se faire *prairialiser*, tandis que pour sauver la patrie il ne faut que *vendémiaiser*. Comme vous autres, je sais, moi, que l'ordre actuel de choses n'est pas le but que s'étaient proposé les hommes qui renversèrent la Bastille, le trône et Robespierre; comme vous, je sais, moi, qu'il faut opérer un changement; que ce changement n'est pas aussi éloigné qu'on pourrait le croire; et lorsqu'on va le plus avoir besoin des patriotes pour l'opérer, ce changement, ils méditent notre ruine, notre mort!

» Les patriotes se font, sans y songer peut-être, les instruments des émigrés, des royalistes, des fanatiques, qui jamais ne se sont vus plus près de la monarchie; et tout allait si bien! les Isnard, les Rovère, les Jourdan allaient tomber dans leurs propres filets. Point du tout! Voilà que des êtres imprudents, instigués par des contre-révolutionnaires, désorganisent tous nos plans, démolissent toutes nos batteries. Que cette incon séquence a été funeste! Mais voyons, que penses-tu de cela, mon camarade? »

Après la réponse de Germain, Barras reprit ainsi :

« Si, après le 13 vendémiaire, je n'eusse craint non-seulement un déchirement affreux, mais de donner un exemple bien funeste, à la tête des républicains victorieux, j'eusse, pendant trois jours seulement, travaillé la marchandise de manière à satisfaire les patriotes. Je ne l'ai pas fait. Que l'occasion s'offre de nouveau, et l'on verra si je suis indigne de l'animadversion des royalistes!

» Oui, que le mouvement soit général, et dirigé contre les royalistes, j'ai du courage, j'ai des moyens, et l'on me jugera. Dernièrement encore, dès qu'on m'apprit que les murmures éclataient dans les groupes, que des fractions de peuple s'agitaient, je me transportai au faubourg : j'y vis tout calme, paisible; si je l'eusse vu remuer, c'en était fait, je marchais avec lui; car c'est de lui que procède, c'est par lui que se manifeste la volonté nationale.

» Et puis, vous criez contre nous, *Crucifige!* Et à qui donc se rallierait-on? — A la cour de Véronne? — Oui, mes amis, c'est là qu'on veut nous conduire, tandis que c'est cela qu'il faut tuer et anéantir. Mon existence est liée à celle du peuple, à celle de la république. Croyez, ainsi que tous les vrais patriotes, que je ne négligerai rien pour leur succès; et ce n'est que pour les servir que je résiste au désir qui me presse de me retirer paisiblement, dans une obscurité qui m'est bien chère¹. »

XIV.

Barras, dont ce discours était une amorce jetée aux démagogues, avait le tort, commun aux ambitieux, de ne pas comprendre que les chefs naturels des révolutionnaires aiment bien mieux les exploiter pour leur compte, que de les livrer à autrui. Il remit un

¹ *Pièces saisies chez Babeuf*, 7^e liasse, n^o 96; Lettre de Charles Germain à Babeuf.

laissez passer à Charles Germain ; mais celui-ci ne revint pas. Les démocrates avaient si souvent été la dupe des diverses factions conventionnelles, qu'organisés sérieusement, du moins ils le croyaient, ils voulaient désormais tenter la fortune pour eux-mêmes.

Il semblait commode à Barras de mener en laisse, avec quelques paroles emmiellées, trois ou quatre mille bandits bien disciplinés, pour les lancer au besoin contre les royalistes, et de conquérir, à l'aide de ces nouveaux Routiers, un pouvoir qu'il eût ensuite vendu bien cher à Louis XVIII. Il avait d'ailleurs, ses paroles le prouvent, le pressentiment de la crise qui porta plus tard le nom du 18 Fructidor ; et l'appui des démagogues présents à Paris l'aurait complètement rassuré sur l'issue de la lutte ; mais il ne savait pas à quel point l'exemple de sa propre fortune tentait les révolutionnaires de bas étage ; et il ne soupçonnait pas surtout que ce Charles Germain et ses amis, dont il avait sollicité le concours, ne se proposaient de le revoir que de très-près, et le poignard à la main.

LIVRE XXIII.

DÉCOUVERTE DE LA CONSPIRATION DE BABEUF.

Le capitaine Grisel. — Sa révélation à Carnot. — Comment il est initié à la conspiration de Babeuf. — Les Bains Chinois. — Darthé. — Germain. — Grisel est conduit chez Babeuf par Buonarotti. — Il est membre du Comité militaire. — Les anciens Montagnards se réunissent à Babeuf. — Comment Grisel fait avorter la conspiration. — Arrestation des conspirateurs et saisie de leurs papiers.

I.

Carnot, qui se trouvait présider le Directoire pendant le mois de floréal an IV — 20 avril à 19 mai 1796 —, reçut le 14 floréal — 3 mai — une lettre toute confidentielle, dans laquelle un nommé Harmand, se disant initié au secret et aux préparatifs d'une conspiration près d'éclater, lui proposait d'en faire, dans l'intérêt de l'ordre et de la paix publique, une entière et loyale révélation. Carnot adressa une lettre d'audience à cet homme pour le lendemain 15, à neuf heures du soir.

Introduit près de Carnot, cet homme fit connaître son vrai nom et sa qualité. Il se nommait Charles-Jacques-Georges Grisel, capitaine à la 21^e demi-brigade, ci-devant 38^e, ou ancien régiment *Maréchal de Turenne*, caserné à l'École-Militaire. Il avait écrit sous

un nom supposé, ne voulant pas qu'une dépêche portant le cachet du Directoire et arrivée publiquement à son quartier attirât sur lui l'attention de personne. Nul, en dehors du cercle des principaux conjurés, ne connaissait son secret, excepté son chef de bataillon, son lieutenant et un ami sûr, à la prudence desquels il s'était confié. Le capitaine Grisel avait trente-deux ans; il était petit; il parlait avec une facilité et avec une netteté remarquables; tout en lui respirait la résolution et commandait la confiance. Il fit à Carnot un récit très-circonstancié, qui peut être résumé de la manière suivante ¹ :

II.

Le 10 germinal dernier — 30 mars —, le capitaine Grisel, venant de l'École-Militaire à Paris, fit, sur le quai des Tuileries, la rencontre fortuite d'un nommé Mugnier, son ancien ami, qu'il n'avait pas vu depuis 1794. Celui-ci l'entraîna rue Saint-Thomas-du-Louvre, dans un café dit *de Genève*, où se réunissaient d'habitude les démagogues. Présenté par Mugnier à quelques habitués, et notamment à un nommé Monnier, Grisel dut prendre part à une conversation générale sur les affaires publiques, dont l'exaltation démocratique lui déplut; et bientôt il sortit avec son ami, accompagné de ce Monnier, chez lequel venait de se déve-

¹ *Procès de Babeuf*, audience du 22 ventôse an V — 12 mars 1797 —. *Interrogatoire de Grisel*, t. I, p. 66, 67.

lopper tout à coup une affection indiscreète et fatigante. Monnier l'invita à dîner chez lui, rue de la Vannerie, n° 45, pour le lendemain; Grisel promit, mais par politesse et pour se débarrasser d'un importun.

A quelques jours de là, le 21 germinal — 10 avril —, le capitaine Grisel passait sur la place de Grève, allant voir un membre de sa famille, lorsque Monnier, qui l'aperçut, vint à lui avec empressement; c'était justement l'heure du dîner; et cette fois les instances de cet étrange amphitryon furent si pressantes, et son logis était si proche, que Grisel dut consentir à se laisser emmener.

Ce Monnier était un ceinturonnier, homme très-ordinaire et exalté démagogue. Une fois chez lui, et dès les premiers mots, il laissa percer le secret de son affection pour le capitaine Grisel, en lui demandant quelles étaient les dispositions du Camp de Grenelle, et s'il ne se joindrait pas bientôt aux démocrates de Paris. Plus Grisel reculait devant un tel sujet de conversation, plus Monnier s'y aventurait, parlant de Babeuf, de sa doctrine et de son journal le *Tribun du Peuple*, dont il produisait le n° 44, contenant une adresse ayant pour objet de soulever les armées. Comme Grisel traitait tout cela fort légèrement, Monnier, qui s'échauffait, ajouta :

« Mais vous n'êtes pas au fait; tenez, je vais vous dire : nous sommes disséminés en un grand nombre de petites sociétés, qui se tiennent toutes par la main, et qui, en dernier résultat, n'en font qu'une; au sur-

plus, pour que vous le sachiez, nous avons des chefs. — Comment, des chefs? Quels sont vos chefs? — Oh! c'est ce qu'on ne dit pas; nous avons un comité insurrecteur composé de démocrates sûrs, d'hommes intelligents, de véritables patriotes, qui ont toute notre confiance, et nous marchons aveuglément, même sans vouloir les connaître; car, moi, je n'en connais aucun de nom. Il est dans notre système qu'aucun de nos chefs ne sera connu de ceux qui sont au-dessous d'eux. — Mais ces chefs, quel est leur but? quelle est leur intention? car enfin, il faut savoir à peu près quel est le but de ceux qui nous conduisent. — C'est d'établir la constitution de 1793 envers et contre tous, et nous en viendrons à bout. Nous sommes vingt-cinq mille hommes tout prêts; nous n'attendons que le signal ¹. »

III.

De telles paroles, sorties de la bouche d'un homme dont l'indiscrétion même attestait la sincérité, frappèrent Grisel. Il se dit que le hasard lui apportait peut-être la confiance de graves événements; et il montra moins de dédain pour les communications de Monnier. Celui-ci, entraîné par l'espoir de gagner au parti une recrue si importante, offrit au capitaine Grisel de le conduire immédiatement dans un lieu où

¹ *Procès de Babeuf*, audience du 22 ventôse an V — 12 mars 1797 — *Interrogatoire de Grisel*.

il pourrait s'assurer par lui-même de la réalité et de la grandeur de la conspiration. Grisel accepta, et l'on partit sur-le-champ.

Monnier conduisit le capitaine Grisel au café des Bains Chinois. Tenu depuis le commencement de la révolution par un démocrate ardent, nommé Boudray, ce café était devenu, surtout depuis la fermeture du club du Panthéon, le lieu de réunion favori des démagogues¹. En face des Bains Chinois et sur le côté opposé du boulevard, se tenait, d'une heure à quatre, une sorte de petite Bourse. Les clubistes, qui ont besoin de désordre, ont toujours haï instinctivement les spéculateurs, qui ont besoin de repos; et il survint plus d'une fois, entre la petite Bourse et le café, des rixes dénouées par l'intervention des bâtons d'épine, à la mode à cette époque.

C'était jour de décadi, fêté par les révolutionnaires. Une fille *blonde-rousse*, âgée d'environ vingt-cinq ans, chantait avec une singulière énergie une complainte sur la mort de l'*illustre Robespierre*, et les assistants répétaient en chœur le refrain.

L'entrée de Grisel parut effaroucher un peu la réunion; mais deux mots de Monnier rassurèrent tout le monde; et bientôt un individu aux façons mystérieuses s'approcha de lui et l'interrogea sur les dispositions de l'armée, ainsi que sur l'effet probable du numéro 44 de Babeuf. Grisel ayant répondu avec prudence, sans

¹ Procès de Babeuf, séance du 25 germinal an V — 44 avril 1797 —. Interrogatoire de Vergne.

dissimuler que le pathos de Babeuf n'exercerait aucune influence sur le soldat, le personnage mystérieux lui proposa de rédiger lui-même une adresse aux troupes. Grisel accepta, afin d'entrer plus avant dans le secret des conspirateurs; et l'on se sépara, en s'ajournant au lendemain.

L'homme dont Grisel venait de gagner la confiance était l'âme de la conspiration; c'était Darthé, ancien secrétaire et collaborateur de Joseph Lebon.

Ce ne fut que deux jours après, le 22 germinal — 11 avril —, que Grisel trouva Darthé aux Bains Chinois, et lui remit son projet d'adresse aux soldats. Le projet fut trouvé admirable; et Grisel, définitivement admis dans la conspiration, reçut de Darthé un brevet d'agent¹. Le 26 germinal — 15 avril — Grisel fut présenté à Germain, personnage important dans la conspiration; le 28, il alla voir Darthé, qui partageait la chambre d'un troisième initié, nommé Didier, logé rue Saint-Honoré, dans les bâtiments du couvent de l'Assomption: mais, le 11 floréal — 30 avril — l'initiation de Grisel fut complète; on le conduisit chez Babeuf.

IV.

Grisel avait été secrètement averti à l'École-Militaire, et il s'était déjà rendu chez Didier, rue Saint-Honoré, lorsqu'un inconnu entra et dit à la maîtresse

¹ *Pièces saisies chez Babeuf*, 3^e liasse, pièce n^o 3.

de la maison : « Le capitaine est-il là ? » Grisel s'avança en se nommant, et ils sortirent. Grisel suivait silencieusement cet homme; quand ils furent arrivés rue de la Grande-Truanderie, l'inconnu s'arrêta tout à coup devant une porte étroite, en disant : « Entrons ici. » Ils montèrent au troisième étage, et pénétrèrent dans la seconde pièce d'un petit appartement où se trouvaient quatre personnes. Grisel reconnut tout d'abord Darthé, Didier et Germain. Le quatrième se nomma lui-même à Grisel : c'était Babeuf. Le personnage qui avait amené et introduit le capitaine, c'était Buonarotti.

Darthé prit la parole, et s'adressant au nouveau venu lui dit : « Cher ami, tu ne sais pas où tu es, mais tu vas l'apprendre. Sache que le grand jour de l'insurrection approche, le jour où le vrai patriotisme va régner dans la démocratie. Le comité insurrecteur, pour inspirer plus de confiance à ses principaux agents, au nombre desquels il te compte, a voulu t'admettre dans son sein. Voilà ceux qui vont bientôt diriger le grand acte insurrectionnel; ce sont, en un mot, les Directeurs du *Comité secret de Salut Public* ¹. »

Après une conversation générale, pendant laquelle le capitaine Grisel eut de la peine à dissimuler l'étonnement que lui causait la vulgarité de ces réformateurs, trois nouveaux affiliés arrivèrent : c'étaient l'adjudant-général Massard, le général Fyon et le

¹ *Procès de Babeuf*, séance du 22 ventôse an V — 12 mars 1797 —. *Interrogatoire de Grisel*.

général Rossignol, l'un des assassins de septembre, ancien commandant en chef des volontaires parisiens dans les guerres de la Vendée. Après l'arrivée de ces trois personnages, la séance s'ouvrit par la lecture que fit Babeuf d'une pièce capitale intitulée *Acte insurrectionnel*. Voici quelques-unes des dispositions de cet acte; elles font connaître les principes, les moyens et le but des conspirateurs :

V.

« Des démocrates français,

» Considérant que l'oppression et la misère du peuple sont à leur comble;

» Considérant que la constitution du peuple jurée en 1793 fut remise par lui sous la sauvegarde de toutes les vertus;

» Considérant que les droits de l'homme reconnus à la même époque 93 tracent au peuple entier, ou à chacune de ses portions, comme le plus sacré et le plus indispensable des devoirs, celui de s'insurger contre le gouvernement qui viole ses droits, et qu'ils prescrivent à chaque homme libre de mettre à l'instant à mort ceux qui usurpent la souveraineté;

» Considérant que la Convention nationale n'a jamais été dissoute; qu'elle ne fut que dispersée par la violence, et qu'elle existe toujours de droit;

» Après s'être constitués en comité insurrecteur de salut public, prennent sur leurs têtes la responsabilité

et l'initiative de l'insurrection, et arrêtent ce qui suit :

ART. 1^{er}.

» Le peuple est en insurrection contre la tyrannie.

ART. 2.

» Le but de l'insurrection est le rétablissement de la constitution de 1793, de la liberté, de l'égalité et du bonheur de tous.

ART. 6.

» Les barrières et le cours de la rivière seront soigneusement gardés ; nul ne pourra sortir de Paris sans un ordre formel et spécial du comité insurrecteur.

ART. 7.

» Le peuple s'emparera de la trésorerie nationale, de la monnaie, de la poste aux lettres, des maisons des ministres et de tout magasin public ou privé contenant des vivres ou des munitions de guerre.

ART. 10.

» La Convention se réunira à l'instant, et elle reprendra ses fonctions.

ART. 11.

» Les deux Conseils et le Directoire, usurpateurs de l'autorité populaire, seront dissous. Tous les membres qui les composent seront immédiatement jugés par le peuple.

ART. 13.

» Toute opposition sera vaincue sur-le-champ par la force. Les opposants seront *exterminés*.

ART. 18.

» Tous les biens des émigrés, des conspirateurs et de tous les ennemis du peuple seront distribués sans délai aux défenseurs de la patrie et aux malheureux.

» Tous les braves défenseurs de la liberté qui prouveront avoir concouru à terminer la guerre contre la tyrannie intérieure, seront libres de retourner avec armes et bagages dans leurs foyers; ils y jouiront, en outre, immédiatement des récompenses depuis si longtemps promises.

ART. 20.

» Attendu le vide dans le sein de la représentation qui résultera de l'*extraction* des usurpateurs de l'autorité nationale, et à raison de l'impossibilité actuelle de faire, par la voie des assemblées primaires, des choix dignes de la confiance du peuple, la Convention s'adjoindra sur-le-champ un membre par département, pris parmi les démocrates les plus prononcés. La liste en sera présentée par des délégués de la portion du peuple qui aura pris l'initiative de l'insurrection ¹. »

Telles étaient les dispositions générales de l'*Acte insurrectionnel* lu par Babeuf; on y voyait assez clai-

¹ *Pièces saisies chez Babeuf*, t. II, p. 244 à 252.

rement, à demi voilées sous des mots d'une interprétation facile, la tyrannie de quelques clubistes s'imposant à la France par l'intermédiaire d'une Convention de leur choix, la dissolution de l'armée, suite de la libération et des récompenses offertes aux soldats, l'extermination des Conseils et du Directoire, à peine déguisée sous le nom de jugement du peuple, et enfin le pillage universel des biens, éternel objet de la convoitise des démagogues.

VI.

Mais les conjurés avaient préparé et tenu secrète une série de mesures qui devaient être prises l'une après l'autre, selon les progrès de l'insurrection; et chacune de ces mesures dévoilait plus clairement leurs projets. Une pièce écrite par Darthé, l'homme le plus violent du Comité, formulait avec une calme et froide scélératesse ce plan secret de l'insurrection. En voici les principaux passages :

- « Tuer les Cinq,
- » Les sept ministres,
- » Le général de l'intérieur et son état-major;
- » S'emparer des salles des Anciens et des Cinq Cents,
- » Faire main basse sur tout ce qui s'y rendrait;
- » S'emparer des barrières et ne laisser sortir qui que ce soit sans des ordres formels et précis;... de la trésorerie nationale, et s'assurer de la personne des administrateurs et employés.

» Les tyrans abattus, une chose de la plus haute importance, c'est d'empêcher l'entrée dans Paris d'aucun corps de troupes.

» Nos frères les braves défenseurs de la patrie seront invités, par une proclamation et par des commissaires choisis parmi la classe du peuple, et parmi les braves qui auront contribué aux premiers succès, à se rendre individuellement, et sans aucune direction d'aucun chef, au milieu de leurs amis. Les cavaliers, hussards, dragons, chasseurs, qui viendraient à se ranger sous les drapeaux du peuple, pourront disposer en leur faveur de leurs chevaux, habillement, armes et équipement. Les soldats des autres armes auront pour eux leurs habillements, équipements et armes; ils seront en outre indemnisés dans la même proportion que les cavaliers.

» Tous et chacun des braves qui auront contribué à renverser la tyrannie seront logés, hébergés et nourris chez les citoyens, ainsi qu'en 1789.

» Il sera organisé incontinent de petites armées révolutionnaires, qui seront chargées de protéger l'approvisionnement de Paris.

» Aussitôt que les tyrans seront abattus par la conjuration, il faut opérer à l'instant l'insurrection du peuple, qui doit être générale, absolument générale. Il faut répandre des écrits *propres à colérer le peuple*. Les agents seront en outre chargés de *le pousser à se venger lui-même* de tous ses ennemis, qui se sont parfaitement fait connaître.

» L'autorité insurrectionnelle devra prononcer, au nom du peuple, la dissolution de toute espèce quelconque d'autorités, soit civiles, soit militaires. Tout homme qui se dirait revêtu d'une autre autorité que celle que le peuple donnera, sera à l'instant *mis à mort*.

» Il est infiniment essentiel, et il est même capital que *quelques actes semblables aient lieu*. Il faut prévenir toute réflexion de la part du peuple; il faut d'abord qu'il fasse des actes qui l'empêchent de *rétrograder*.

» Le peuple sera à l'instant, et pendant l'insurrection même, mis en possession de logements sains et commodes.

» Les boulangers seront sommés de rester chez eux et d'y fabriquer du pain avec tout ce qu'ils auront de farines : ceux qui violeraient cet ordre seront à l'instant accrochés à la lanterne la plus voisine de leur domicile ¹. »

Cet ensemble de dispositions, concertées entre les divers membres du Comité secret de Salut Public, ne laissait aucun doute sur les divers actes de brigandage que se proposaient les conjurés. Le moment de l'insurrection était proche, et cette séance du 11 floréal — 30 avril — se termina par la nomination d'un comité militaire, composé : du général Fyon, du général Rossignol, de l'adjudant général Massard, de Germain, enfin du capitaine Grisel, en raison de l'in-

¹ Pièces saisies chez Babeuf, 8^e liasse, pièce n^o 34.

fluence qu'on lui attribuait sur le camp de Granelle ¹.

Ce comité militaire se réunit le lendemain 12 floreal — 1^{er} mai —, chez un sellier, nommé Reys, rue de la Chaussée-d'Antin, et le surlendemain, 13 floreal, chez un tailleur, nommé Clérex, rue Babille, numéro 10.

VII.

La conspiration était donc bien constante et son but bien explicite. « L'acte insurrecteur, dit Buonarotti, et les guidons autour desquels le peuple devait se rallier, étaient imprimés et distribués aux agents; l'impatience publique était extrême ². » Grisel crut qu'en présence d'une catastrophe imminente, il n'y avait pas à hésiter, et ce fut le lendemain matin, 14 floreal — 2 mai —, qu'il écrivit, sous le nom d'Harmand, à Carnot, et lui demanda l'audience qui lui fut accordée pour le 15, à neuf heures du soir, au Luxembourg.

Il y avait dans la parole de Grisel un tel accent de sincérité, les faits qu'il avait révélés étaient si précis, et leur vérification si facile, que l'existence et la gravité de la conspiration ne pouvaient laisser aucun doute. Carnot n'en eut pas. Des renseignements furent pris sur Grisel près de ses supérieurs militaires, et ils fortifièrent la confiance déjà conquise par son

¹ *Procès de Babeuf*, séance du 23 ventôse an V — 13 mars 1797 — *Interrogatoire de Grisel*.

² Buonarotti, *Histoire de la conspiration de Babeuf*, p. 110, 111.

récit. Il avait laissé entre les mains de Carnot une relation sommaire des projets et des actes de la conspiration. Le lendemain, 16 floréal — 5 mai — , il fut présenté au Directoire, et il en reçut, avec les remerciements dus au service qu'il rendait à la société, l'invitation de suivre pas à pas les actes des conspirateurs. Des devoirs impérieux retenaient souvent Grisel à l'École-Militaire, où il était capitaine-rapporteur près du Conseil; des dispositions furent immédiatement prises pour l'exempter de ce service; et dès ce jour, il ne quitta pas un instant la trace des démagogues.

Deux difficultés assez considérables restaient à vaincre dans l'œuvre entreprise par Grisel : c'était d'abord de parvenir à mettre la main sur les papiers de la conspiration, confiés à la garde de Babeuf; c'était ensuite de découvrir et de préciser la part qu'un certain nombre d'anciens conventionnels, justement suspects au Directoire, avaient dans les projets des démagogues.

VIII.

Lorsque Buonarotti avait, le 14 floréal, conduit Grisel à la réunion du Comité, tenue rue de la Grande-Truanderie, il ne l'avait informé à l'avance ni de la maison où ils allaient, ni des initiés qu'on y rencontrerait. Arrivés devant la porte, Buonarotti s'était inopinément arrêté, en disant : « Entrons ici. » L'appartement du troisième étage où ils étaient montés était

celui d'un tailleur, nommé Tissot, chez lequel Babeuf, poursuivi par la police, s'était réfugié depuis vingt jours ¹.

Babeuf demeurait avec sa femme et ses deux enfants rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 29; il avait, à l'occasion de son deuxième numéro du *Tribun du Peuple*, été arrêté à son domicile; mais des forts de la halle, trompés par ses cris, l'avaient arraché, en face de l'Assomption, des mains des agents qui le conduisaient²; et, depuis cette époque, il était successivement recueilli par divers patriotes. Grisel n'avait pas osé, en sortant de la conférence, examiner attentivement le numéro de la maison; un coup d'œil rapide, jeté sur la configuration de la porte, lui avait paru suffire; mais il trouva le lendemain que plusieurs portes voisines étaient à peu près semblables; et, à moins d'être de nouveau appelé dans le Comité secret, ce qui pouvait ne pas avoir lieu avant le signal de l'insurrection, il fallait une grande prudence pour ne pas donner l'éveil, par une question indiscreète, à des conspirateurs naturellement soupçonneux.

Grisel avait appris, mais d'une manière générale et vague, qu'un assez grand nombre de juges de paix et d'autres fonctionnaires favorisaient la conspiration ³.

¹ *Procès de Babeuf, séance du 27 ventôse an V — 17 mars 1797 — Interrogatoire de Babeuf.*

² *Ibid., séance du 2 germinal an V — 22 mars 1797 — Interrogatoire de Thiébaud.*

³ *Ibid., séance du 23 ventôse an V — 13 mars 1797 — Interrogatoire de Grisel.*

Il avait été également question, au comité secret du 11 floréal, de projets d'insurrection ourdis par d'anciens conventionnels, et auxquels le général Fyon, contrairement à l'avis de Babeuf, avait proposé de se réunir. Il s'agissait donc de savoir, d'abord quels étaient ces anciens conventionnels, ensuite à quel degré ils se trouvaient associés aux plans de l'insurrection.

IX.

Soit ressentiment de l'oubli dans lequel les montagnards de la Convention avaient laissé leurs amis des clubs et des comités populaires, soit confiance dans leurs propres forces, et désir de ne partager avec personne les fruits de leur victoire, Babeuf et ses amis se montraient fort ombrageux à l'égard des anciens conventionnels exclus des Conseils. Drouet, revenu des prisons de l'Autriche, et en possession d'une popularité passagère due à sa captivité, était le seul que les Panthéonistes eussent voulu admettre dans leur société et dans leurs projets ¹. L'adhésion enthousiaste d'Amar au communisme de Babeuf et de Buonarotti fit étendre jusqu'à lui cette faveur; et encore est-on en droit de penser que les sacrifices d'argent qu'il fit à ces doctrines furent pour moitié dans la gloire de son initiation ². Toutefois, cette exclusion systématique

¹ Buonarotti, *Histoire de la conspiration de Babeuf*, p. 64.

² *Ibid.*, p. 54, 56.

des anciens conventionnels tourna contre le comité des conspirateurs; car ceux-ci apprirent, dès les premiers jours d'avril, non sans une assez vive inquiétude, que ces anciens conventionnels conspiraient pour leur propre compte. C'était là une redoutable concurrence; car le Comité secret de Salut Public ne contenait, il faut bien le dire, que des hommes inconnus; tandis que leurs rivaux avaient acquis au moins une célébrité relative, de nature à inspirer plus de confiance au troupeau servile qui constitue la principale force des émentes.

« Le directoire secret apprenait, dit Buonarotti, que Ricord, Laignelot, Choudieu, Amar, Huguet et Javogues, tous conventionnels montagnards, proscrits aux mois de germinal et de prairial de l'an III, se concertaient pour se mettre à la tête de l'insurrection qu'ils prévoyaient, afin de rétablir la Convention nationale, et successivement la constitution de 1793. Ces tentatives, auxquelles on associait sans fondement Barrère et Vadier, parurent si importantes, qu'on crut nécessaire d'en faire l'objet d'une sérieuse discussion.

» Faut-il céder la place aux montagnards proscrits? Faut-il tâcher de se joindre à eux? Faut-il s'opposer à leurs tentatives? — Telles furent les questions agitées à ce sujet dans le sein du directoire secret ¹. »

¹ Buonarotti, *Histoire de la conspiration de Babeuf*, p. 92, 93.

X.

Tout d'abord, le Comité secret de Salut Public fut d'avis d'écartier les montagnards; et ce fut sous le coup de cette résolution qu'il adressa à ses agents, à la date du 26 germinal — 15 avril —, une circulaire ayant pour objet de saper leur influence.

« Il est question, dit la circulaire, d'atténuer les efforts d'un comité qui veut naître à côté du nôtre, mais qui n'est pas en mesure et ne pourrait faire le bien. Ce comité veut se composer des Amar, des Vadier, Laignelot, Javogues, Choudieu, Ricord et autres, tous personnages qui ont tâté du pouvoir, et qui, les uns par l'usage qu'ils en ont fait, les autres par le peu de caractère qu'ils ont mis à le conserver intact dans leurs mains, donnent lieu à de justes défiances, nous forcent à les séparer de nous, tout au moins, avec d'autant plus de raison, que nous doutons fort qu'ils aient pour objet précisément un but aussi accompli que le nôtre. Ces insurrecteurs particuliers ont déjà, dit-on, quelques émissaires qui vont prônant en leur faveur et qui cherchent à leur former un parti. Ces hommes ont bu dans la coupe du pouvoir; ils ne se sont pas montrés tous et toujours rigoureusement démocrates. Il faut des hommes neufs, des hommes purement sans-culottes ¹. »

Pendant ces purs sans-culottes, ces démocrates

¹ Pièces saisies chez Babeuf, 24^e liasse, pièce n^o 16.

neufs ne rassuraient pas les hommes véritablement capables du Comité. Drouet se sentait compromis avec de purs énergumènes, exaltés par le culte de Robespierre; Rossignol, qui avait aidé pourtant aux massacres de la Force, sentait son audace mollir au milieu de co-opérateurs si subalternes; Fyon, révolutionnaire vulgaire, qui se souciait beaucoup plus de gagner un commandement que de bouleverser la société, voyait une garantie dans les anciens conventionnels, qui étaient connus des démagogues, et qui se borneraient à rétablir des formes de gouvernement déjà expérimentées. Toutes ces résistances forcèrent la partie orgueilleuse et féroce du comité, Darthé, Debon, Buonarotti, Babeuf lui-même, à se rendre à la convenance et à la nécessité d'une réunion avec les conventionnels; et le 15 floréal au matin — 4 mai —, Germain introduisit Ricord, délégué des montagnards, au sein du Comité secret de Salut Public, afin de discuter les bases d'une action commune ¹.

Cette discussion fut très-orageuse; Ricord dut justifier ses collègues et lui-même de s'être séparés de Robespierre; cependant il gagna la confiance du comité en acceptant toutes ses sanglantes folies, sauf la ratification de ses collègues. Comme réparation due aux mânes de Robespierre, on ajouta d'un commun accord à l'acte insurrectionnel *la suspension de toutes les lois et de tous les arrêtés rendus depuis le*

¹ Buonarotti, *Histoire de la conspiration de Babeuf*, p. 112, 113, 115.

9 thermidor de l'an II, et l'expulsion de tous les émigrés rentrés, dont les biens étaient nécessaires aux patriotes.

Le lendemain, 16 floréal — 5 mai —, Ricord vint annoncer le refus des montagnards ¹.

L'acte insurrectionnel de Babeuf, le plan de société sorti des cerveaux malades de Sylvain Maréchal et de Buonarotti, effrayaient les anciens conventionnels, pour lesquels l'idéal du gouvernement consistait dans une oligarchie de terroristes, armés de la guillotine et du maximum.

Cependant, même parmi les conventionnels, quelques-uns plaidaient la cause des communistes. De ce nombre étaient Amar et Robert Lindet ; et, dans une réunion tenue chez Ricord, rue Saint-Florentin, n° 8, le 17 floréal — 6 mai —, la réunion des montagnards au comité démagogique fut résolue, sauf de petites et de mutuelles concessions ². Il est vrai que, dans la pensée des démagogues, ce partage des dangers n'impliquait pas le partage des bénéfices, car les membres du Comité secret de Salut Public dissimulaient à peine l'intention qu'ils avaient de profiter d'un moment propice pour envelopper leurs rivaux dans la ruine de leurs adversaires. « Il faut machiavéliser, disait Darthé ; autrement, on ne réussit pas ; mais dans l'occasion, on pourra adroitement, sans avoir l'air d'y prendre aucune part, pendant le cours

¹ Buonarotti, *Histoire de la conspiration de Babeuf*, p. 416.

² *Ibid.*, p. 418.

de l'insurrection, *les faire tomber, et nous resterons ensuite*¹. »

XI.

Ce fut le 18 floréal — 7 mai —, vers dix heures du matin, que Grisel apprit, chez Clérex, rue Babilie, n° 10, les détails de l'union qui avait été scellée la veille chez Ricord, entre les deux partis. Clérex ajouta qu'une réunion nouvelle devait avoir lieu au même endroit, le soir même, à onze heures. Grisel se hâta de prévenir le Directoire, qui fit cerner la maison de Ricord, et resta sur pied toute la nuit; mais soit que Clérex se fût trompé, soit que les patrouilles eussent effrayé les conjurés, la police ne trouva personne.

Le lendemain, 19 floréal — 8 mai —, Grisel reçut une confiance plus sûre et plus directe; Darthé lui-même lui dit : « Il y a aujourd'hui assemblée générale, mais beaucoup plus générale qu'hier, chez le citoyen Drouet. Tu es invité à t'y rendre; les chefs des deux partis s'y trouveront. Les instants pressent, il n'y a rien à négliger. Il faut que sous trois jours, au plus tard, le coup éclate². »

Darthé avait indiqué l'adresse de Drouet, qui demeurait rue Saint-Honoré, n° 90, à l'entresol, dans une maison faisant retour sur la place Vendôme. Gri-

¹ *Procès de Babeuf*, audience du 23 ventôse an V — 13 mars 1797 —. *Interrogatoire de Grisel*.

² *Id.*, *ibid.*

sel, cette fois bien sûr de son fait, alla trouver le Directoire assemblé, et pria Carnot, qui en était président, de donner des ordres précis pour que les conjurés fussent tous arrêtés à neuf heures et demie. Grisel ajouta : « Je serai au milieu d'eux. »

Carnot, en écrivant les indications de Grisel, se trompa, et mit onze heures et demie. On verra que cette erreur fut salutaire et permit au Directoire de saisir, le lendemain, non-seulement les personnes, mais les plans des conspirateurs.

Les deux partis se trouvèrent en effet au rendez-vous. D'un côté étaient Babeuf, Buonarotti, Darthé, Didier, Fyon, Massart et Rossignol; de l'autre, Robert Lindet, Drouet, Ricord, Laignelot et Javogues. Grisel y arriva vers neuf heures ¹. La conférence porta sur les points fondamentaux de l'acte insurrectionnel, ainsi que sur l'organisation politique proposée par le Comité secret de Salut Public; les conventionnels approuvèrent tout, et promirent de se trouver au point qui leur serait indiqué, le jour du soulèvement.

Un incident, survenu pendant la conférence, révéla ce qu'il y avait de défaillance de cœur dans ces hommes qui se proposaient de verser le sang à flots. « Sur les neuf heures et demie, dit Grisel, une patrouille à cheval s'arrêta devant la porte, naturellement. Je vois à l'instant tout le monde tremblant. Je crois même que s'il s'était trouvé un lit prochain, le citoyen Darthé se serait fourré entre deux matelas. Le

¹ Buonarotti, *Histoire de la conspiration de Babeuf*, p. 420.

citoyen Massard voulait lever le rideau. Le citoyen Drouet l'en empêcha. Chacun se demanda dans cet instant : N'as-tu point quelques papiers suspects ? Drouet avait déjà dit : Je ne crains rien, je n'ai rien de suspect chez moi. — Ni moi non plus. — Ni moi non plus. — Chacun en dit autant. Cependant cette patrouille passa son chemin, après avoir fait une pause. Chacun revint, et l'on tâcha de se reconnaître le mieux qu'on put¹. »

Onze heures arrivèrent, et l'on se sépara. Grisel courut au Directoire, où il apprit le malentendu qui avait fait différer l'envoi de la force armée. Il s'en félicita comme d'une bonne fortune, parce que les papiers de la conspiration, au lieu d'avoir été produits chez Drouet, étaient restés chez Babeuf, dont il n'était pas encore parvenu à savoir l'adresse précise. Du reste, les instants pressaient; l'insurrection devait éclater dans trois jours; et les conjurés, jusqu'alors dans le dénûment le plus complet, se trouvaient munis d'assignats et de louis d'or, ce qui indiquait un effort suprême et l'approche du moment décisif.

XII.

Le lendemain, 20 floréal — 9 mai —, une nouvelle conférence eut lieu chez Massard, rue des Filles-Saint-Sauveur. On y régla, entre les divers agents de

¹ *Procès de Babeuf*, audience du 23 ventôse an V — 13 mars 1797 —. *Interrogatoire de Grisel*.

Paris, quelques points relatifs à l'attaque. Enfin, une confiance de Darthé apprit à Grisel qu'une réunion dernière et définitive du comité tout entier aurait lieu le lendemain, à midi, rue Papillon, à une adresse dont Grisel serait informé, au moment de s'y rendre. Le Directoire, instruit de tous ces détails, crut avec raison que le moment d'agir était venu. Il investit Grisel de la confiance dont il était digne, lui donna des agents pour le seconder, et fit placer des forces à portée de la rue de la Grande-Truanderie et de la rue Papillon, attendant que Grisel eût fait connaître la demeure de Babeuf, pour y saisir les papiers du complot, et la réunion des conspirateurs, pour les arrêter eux-mêmes.

Pour avoir à la fois l'adresse de Babeuf et celle du démocrate chez lequel aurait lieu la conférence de la rue Papillon, Grisel imagina d'écrire un mot à Babeuf. Ce billet consultait Babeuf sur la convenance d'une réunion des agents secondaires; et, dans un *post-scriptum*, de la forme la plus effacée, Grisel demandait la maison où se tenait la conférence, afin de pouvoir s'y rendre de son côté.

Ce billet écrit, Grisel alla trouver Clérex, un de ces « patriotes imbéciles dont on se servait comme de machines, » et dont la femme faisait d'habitude les commissions des conjurés. Celle-ci ne fit aucune difficulté de se charger du message; et Clérex ajouta : « Je ne sais pas le numéro, mais il n'y a pas à se tromper; c'est la première porte bâtarde, rue de la Grande-Truanderie, en tournant par la rue Verdelet. » Grisel alla

reconnaître lui-même la porte; c'était la maison numéro 21. Quelques instants après, la femme de Clérex revenait avec la réponse de Babeuf, indiquant la réunion de la rue Papillon, chez un menuisier nommé Dufour, n° 331. Grisel transmit sur-le-champ ces renseignements au Directoire; et, comme il se sentait exténué de fatigue, il se retira chez lui pour prendre un peu de repos.

Quelques instants après, ce 21 floréal — 10 mai —, vers dix heures, la maison de la rue de la Grande-Truanderie, n° 21, et la maison de la rue Papillon, n° 331, étaient envahies par la force armée, et l'on y saisissait les conjurés.

Tous les papiers de la conspiration furent trouvés au domicile de Babeuf.

Conduits directement au ministère de la Police Générale, les conspirateurs y furent successivement interrogés par André Gérard, directeur du jury d'accusation de Paris. Après l'interrogatoire, les prisonniers furent écroués, savoir :

Germain au Temple;

Darthé, Didier, Buonarotti, Babeuf, Massard, Drouet, à l'Abbaye. Tous ces derniers, à l'exception de Drouet, qui s'évada, furent transférés au Temple, où ils restèrent jusqu'au 12 fructidor an IV — 29 août 1796 —, époque où le Directoire les fit envoyer devant la Haute Cour, réunie à Vendôme¹.

¹ Archives de la préfecture de police, *Registre d'écrou du Temple*, fol. 1, 2.

LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

PORTÉE MORALE ET POLITIQUE DE LA CONSPIRATION DE BABEUF.

Isolément des conspirateurs au milieu du peuple et de la France. — Dénombrement de leurs forces. — Personnel taré. — Tueurs de septembre. — Le *Babouisme* ne fut pas une théorie sociale. — Les conspirateurs n'avaient en vue que la tyrannie et le pillage. — Doctrine faite après coup, avec des thèmes de collège.

I.

Les démagogues et les utopistes modernes, en quête d'une autorité qu'ils savent manquer à leur nom et à leur doctrine, se sont généralement rejetés sur nos anciennes époques révolutionnaires, cherchant des héros et des modèles là où nos pères, éclairés par l'expérience, ne trouvèrent que d'effrontés pillards et d'exécrables tyrans. Babeuf est un de ces hommes dont la mémoire a été ainsi exhumée pour servir d'enseigne à des ambitieux qui ne savaient quel nom donner à leurs vulgaires fantaisies. C'est pour mettre à nu les tentatives nouvelles de l'éternel esprit de désordre, qu'il convient de soulever ce manteau sous lequel il s'abrite et se déguise, manteau encore moins souillé par la main du bourreau de Vendôme, que par le juste mépris de l'histoire et de la postérité.

Le premier caractère sous lequel la conspiration de Babeuf se révèle, c'est son isolement complet au milieu de l'opinion publique, ne communiquant avec la réalité extérieure, du fond de son idéologie sanglante, que par l'attache de quelques centaines de voleurs et d'assassins.

L'ami, le complice, le véritable inspirateur de Babeuf, le réfugié florentin Buonarotti, constatait lui-même, en ces termes, l'éloignement du véritable peuple de Paris pour les doctrines démocratiques, à l'époque où les conjurés prétendaient parler en son nom :

« Le peuple de Paris, trompé dans ses espérances, égaré par la calomnie et par les menées sourdes du royalisme et de l'étranger, avait abandonné les démocrates, et languissait dans une profonde indifférence. Une partie accusait même la révolution des maux sans nombre qui pesaient sur lui ¹. »

Deux jours après son arrestation, le 23 floréal an IV — 12 mai 1796 —, Babeuf écrivit au Directoire une lettre dictée par une fierté bouffie, lui offrant la soumission des démagogues et la paix publique en échange d'un gouvernement plus populaire; mais, plus tard, Buonarotti avoua que l'objet de cette lettre était d'effrayer le gouvernement par le fantôme d'une démagogie qui n'était qu'imaginaire.

« Depuis longtemps, dit-il, il était évident que la proscription des doctrines démocratiques avait causé

¹ Buonarotti, *Histoire de la conspiration de Babeuf*, p. 44.

qu'il était plus heureux

ainement étudiés à leur
le peuple de Paris, dé-
onnaire, avait conservé
ure, de ses croyances et
dis que la bourgeoisie,
trés, et corrompue par
atiquait les nouveautés
loi dans les habitudes
estait honnête et reli-
ême des quartiers po-
ervassent rigoureuse-
li par les philosophes
t de vendre et de ga-
sainteté. Les témoi-
sont aussi certains

sément s'exprimait
e 19 floréal an IV
irrection : « Voici
er les têtes, parti-
nos quartiers, le
Décade, où tous

cond dans l'idée que les conspirateurs eux mêmes se faisaient de leurs forces. Voici le dénombrement qu'ils en avaient dressé dans leur comité secret, pour calculer les chances de l'insurrection :

Révolutionnaires.	4,000
Membres des anciennes autorités.	4,500
Canoniers.	4,000
Officiers destitués.	500
Révolutionnaires des départe- ments.	4,000
Grenadiers du Corps législatif.	4,500
Militaires détenus	500
Légion de Police.	6,000
Invalides	4,000
Total des forces sur lesquelles comptaient Babeuf et ses amis.	47,000 hommes ¹ .

Rien ne prouve mieux que ces calculs à quel point était petite cette minorité de bandits de toute sorte et de tous pays, appelés dès l'origine à Paris par les Girondins, et qui avaient été, depuis le 10 août, les héros des grandes journées révolutionnaires. Entrons dans les détails de cette armée, et voyons à quels éléments certains elle se réduisait.

IV.

Les 4,000 *Révolutionnaires* étaient le résidu des brigands du 6 octobre, des Marseillais, des tueurs

¹ Buonarotti, *Histoire de la conspiration de Babeuf*, p. 126.

de septembre, enfin des misérables de toute sorte, attirés à Paris par huit années d'anarchie. Ce nombre n'est pas exagéré; c'est presque la moyenne des agents de désordre que Paris contient habituellement, même en temps régulier.

Les 4,500 *Membres des anciennes autorités* constituaient une force fictive, et sujette à des appréciations très-variables. Beaucoup de ces hommes avaient péri, beaucoup avaient été dispersés, un plus grand nombre étaient revenus à de meilleurs sentiments, n'étant plus obligés d'être les complices de la Terreur, pour éviter d'en être les victimes.

Les 4,000 *Canonnières* peuvent être compris dans l'appréciation précédente. Les canonnières avaient formé la partie la plus dangereuse de la garde nationale, de 1792 à 1794, pendant toute l'époque où les factions, se disputant la force armée, la corrompaient afin de la gagner. Mais beaucoup de canonnières parisiens; ouvriers pour la plupart, étaient passés aux armées; la dissolution des anciennes sections armées avait brisé la confraternité des clubs et des sociétés populaires; et les rapports des agents des douze arrondissements de Paris, saisis dans les papiers de Babeuf, ne portent même pas à deux cents les anciens canonnières, dont le concours était assuré à l'insurrection.

Les 500 *Officiers destitués* pouvaient bien, surtout en ces temps si agités, aspirer à ressaisir leurs grades, c'est-à-dire leur existence, même au prix d'une nou-

velle révolution ; mais on n'en eût pas trouvé dix qui eussent voulu sérieusement tremper dans les abominables projets de Babeuf et de ses amis. A part Rosignol, ancien complice des massacres de la Force, les généraux mêlés à la conspiration avaient toujours travaillé, c'est Grisel qui l'affirme, à faire prévaloir la modération.

Les 4,000 *Révolutionnaires des départements*, on peut les accorder sans peine, en admirant que les cinquante mille comités populaires, organisés et payés par la Convention, n'en eussent pas produit davantage.

Les 4,500 *Grenadiers du Corps législatif* doivent d'abord être réduits à 800, et ils ne furent même portés à 4,200 que par une loi du 15 brumaire an V — 5 novembre 1796 —¹ ; mais c'était une pure illusion de les compter au nombre des conjurés, car Augereau les trouva assez disposés, le matin du 18 fructidor, à faire prévaloir le coup d'État entrepris par le Directoire.

Les 500 *Militaires détenus*, délivrés par l'insurrection, pouvaient à la rigueur, au moins dans une certaine limite, être comptés à l'avance parmi les auxiliaires ; mais le meurtre et le pillage en auraient arrêté un bon nombre, surtout avec la faculté qui leur était offerte de rentrer chez eux, avec armes et bagages.

Les 6,000 *Hommes de la Légion de Police* doivent

¹ *Moniteur* du 20 brumaire an V — 10 novembre 1796 —.

être rayés purement et simplement de l'armée des conjurés, parce qu'ils n'en firent réellement jamais partie. Mise à la disposition du Directoire, pour être envoyée à l'armée, par décret du 4 floréal an IV — 23 avril 1796, — la Légion de Police obéit le 9 floréal, à l'exception du 2^me et du 3^me bataillons de la demi-brigade d'infanterie, qui se mutinèrent, et qui, réduits à l'instant même par d'autres troupes, furent licenciés le 2 mai. « Le soulèvement, disent les conjurés eux-mêmes, n'était guère qu'une affaire d'indiscipline; et ces soldats, sur lesquels nous avons fondé des espérances, étaient bien plutôt unis par leurs petits intérêts, que par l'amour de la patrie. Aussitôt qu'on leur parla de les renvoyer chez eux, ils chantèrent, et se laissèrent lâchement désarmer, et conduire à l'École-Militaire, où ils sont maintenant parqués ¹. »

Les 1,000 *Invalides*, en les supposant tous gagnés à la conspiration, auraient pu être une sorte d'autorité, mais n'auraient jamais pu être une force.

V.

En somme, la conspiration de Babeuf, complètement hostile aux classes élevées ou bourgeoises, isolée des ouvriers et des classes populaires, n'avait, pour conquérir Paris et la France, que le secours certain,

¹ Pièces saisies chez Babeuf, 7^e liasse, pièce n^o 60.

mais diversement efficace, d'environ quatre mille révolutionnaires, de toute espèce. Le reste était plus ou moins imaginaire; et ce qui constituait la partie la plus sérieuse de ce dénombrement, les six mille hommes d'infanterie et de cavalerie, formant la Légion de Police, prouvèrent le 9 floréal — 28 avril — qu'aucun lien sérieux ne les rattachait à la conspiration.

Mais au moins la conspiration de Babeuf pouvait-elle se donner comme le résumé fidèle de la pensée politique et des espérances des quatre mille révolutionnaires de Paris, et des mille révolutionnaires des départements? — En aucune manière. Ces révolutionnaires offraient une telle diversité d'opinions, de passions, de projets, de visées, de folies ou de crimes, qu'il eût été impossible de leur trouver un symbole commun. Voici la peinture très-fidèle, et justifiée par les événements, que faisait le capitaine Grisel de cette Babel de démagogues :

« Le citoyen Clérex ne participait en rien à nos délibérations. Il était considéré par mes quatre collègues, par Darthé et tous les autres, comme un bon patriote, mais de ces patriotes imbéciles, dont on se servait comme de machines. Il n'avait aucune part dans le complot à moi connu; il savait qu'il existait un complot, mais il ignorait quel il était. Il en ignorait le but, et c'était ce que les chefs avaient bien soin de cacher à tous leurs prosélytes, car ils trompaient tous ceux qu'ils faisaient servir.

» Ils promettaient la constitution de 93, aux hommes qu'ils savaient engoués de la constitution de 93; ils promettaient le pillage, à ceux qu'ils en savaient amateurs; ils promettaient des places, à ceux qu'ils savaient que l'ambition seule dominait; ils promettaient des moyens de subsistance, et même en fournissaient autant que leurs facultés le leur permettaient, à ceux que le seul besoin d'exister leur rendait soumis.

» C'est ainsi qu'en réunissant tous les moyens possibles, ils espéraient arriver à leur but, qui était de renverser la constitution régnante, en proposant celle de 93; ensuite, d'établir un Comité Insurrecteur qui eût été, à proprement dire, un ancien Comité de Salut Public, et pis encore.

» Je ne doute pas que chacun n'eût aussi son dessein particulier; et, comme disait Babeuf, dans une des lettres trouvées parmi ses papiers, lorsqu'on aurait obtenu le premier succès, et renversé la constitution régnante, alors c'eût été parmi les chefs à savoir lequel eût FAUCHÉ l'autre.

» Les conspirateurs considéraient la nation comme une espèce de bête de somme, à laquelle il n'y avait qu'un BAT à mettre, et à monter dessus.

» La majeure partie des individus qui agissaient sous les chefs, agissaient, les uns, parce qu'ils étaient dans la misère, les autres parce qu'ils étaient déshabitués du travail de leur état, et qu'ayant fréquenté les sociétés populaires, ils s'étaient crus tout

à coup des philosophes, et la plupart ne savaient pas lire¹. »

VI.

Ce tableau, parfaitement justifié par les faits qui précèdent et par ceux qui vont suivre, marque bien l'absence de toute idée théorique, de toute pensée politique, unissant l'un à l'autre les membres de la conjuration de Babeuf. Toutefois, pénétrons encore plus avant dans l'analyse de ces éléments si dissemblables, afin qu'on en comprenne encore mieux la vulgarité et l'immoralité.

Tout l'esprit de la conspiration de Babeuf est dans ces paroles significatives, tirées d'une instruction que le Directoire de Salut Public adressait, le 26 germinal an IV — 15 avril 1796 —, à l'agent du sixième arrondissement :

« Nous savons, comme toi, que l'argent est le nerf de la guerre. Nous t'autorisons à faire les avances, mais seulement indispensables : *songe que cette révolution n'est point entreprise par des milords*². »

Voilà le secret de Babeuf et de ses amis, la misère ! non pas cette misère respectable, résultat d'une lutte où le courage et le travail de l'homme sont vaincus par le malheur ; mais cette misère rogue, envieuse, menaçante, fille de la paresse et de l'orgueil ; misère

¹ *Procès de Babeuf*, audience du 23 ventôse an V — 13 mars 1797 —. *Interrogatoire de Grisel*.

² *Pièces saisies chez Babeuf*, 16^e liasse, pièce n^o 41.

ergoteuse et subtile, qui fait un droit de ses caprices, pour que la société ne fasse pas un crime de ses œuvres.

Toutes les pensées des conspirateurs sont tournées vers l'argent, et les agents n'avaient jamais fini de signaler cette détresse des *patriotes*, qui les rendait fort pressés d'en finir.

« Les patriotes sont prêts, écrivait un agent, le 11 floréal — 30 avril 1796 — ; si l'on pouvait faire passer quelques fonds pour distribuer au premier patriote qui amalgame tous les ouvriers, *sans qu'ils sachent rien de ce qui doit se passer, qu'au moment*¹. »

« Je vous observe, écrivait un autre, le 24 germinal — 13 avril 1796 —, que les patriotes ne sont ici ni riches, ni aisés. Vous savez que l'argent est un grand levier; procurez-m'en donc quand je vous en demanderai : *sans quoi je ne vous réponds pas d'une exécution bien exacte*². »

« Il serait bien important, écrivait un troisième, que le Tribun écrivît un mot, pour calmer l'impatience des démocrates. Je sais bien qu'en allant trop vite on manquerait peut-être son but; *mais peu de démocrates savent faire taire en eux la soif de la fin de leurs maux*. Quelques-uns vont jusqu'à croire qu'on les promène, qu'on les joue³. »

Un quatrième était encore plus alarmant : « Les

¹ Pièces saisies chez Babeuf, 14^e liasse, pièce n° 16.

² *Idem*, 16^e liasse, pièce n° 13.

³ *Idem*, 22^e liasse, pièce n° 7.

patriotes sont près de m'échapper, écrivait-il; je ne sais plus de quelle manière les encourager à la patience. Si cela passe un court délai, je serai abandonné. Voilà deux jours que plusieurs ouvriers ne font rien. J'en ai nombre qui m'assaillent, pour subsister. Mon état est des plus pénibles; ils me lapideront¹. »

Et ce n'étaient pas seulement les conspirateurs de bas étage et les démocrates à la suite qui avaient peine à faire taire cette soif de la fin de leurs maux; les chefs eux-mêmes la ressentaient aussi vivement que les autres.

Germain écrivait au Directoire Secret ces paroles également laconiques et significatives : « Je n'ai à peu près pas le sou². » C'était le 9 floréal — 28 avril —, le jour où la conspiration devait éclater, si la Légion de Police n'était pas rentrée dans le devoir.

« Le grand levier, le nerf universel, dit Grisel, manquait; je veux dire l'argent. Rossignol et Massard s'en plaignaient beaucoup. Rossignol disait : « Il ne me reste plus qu'une tabatière que voilà, pour exister. Massard avait une paire de bottes qu'il ne pouvait retirer de chez le cordonnier, parce qu'il n'avait pas d'argent. Le 14 floréal, je me trouvai, comme de coutume, à dix heures du matin, chez Clérex. Nous nous y trouvâmes tous les cinq. On se plaignit en-

¹ Pièces saisies chez Babeuf, 10^e liasse, pièce n^o 3.

² Idem, 2^e liasse, pièce n^o 48.

core beaucoup de la pénurie des finances, car cet objet tenait beaucoup à cœur ¹. »

VII.

C'est par le pillage universel que cette *soif des patriotes* devait être étanchée. Ce but théorique et pratique de la conspiration était même très-hautement indiqué par le Directoire Secret du Comité de Salut Public. Une circulaire aux agents, en date du 19 germinal an IV — 8 avril 1796 —, prescrivait ce qui suit :

« Vous nous rendrez compte des dépôts et magasins de subsistances, d'armes et de munitions, qui peuvent exister dans votre arrondissement à chacun.

» Vous ferez un recensement des patriotes aisés qui pourraient recevoir et héberger chez eux des frères des départements, que le Directoire Secret va s'occuper de faire arriver, pour aider les Parisiens à renverser le trône des tyrans ². »

Cette circulaire, mal comprise par quelques agents, donna lieu à la suivante, en date du 29 germinal — 18 avril — :

« Nous vous avons demandé l'indication des dépôts d'armes, de munitions et de subsistances, qui existent dans vos arrondissements respectifs. Il ré-

¹ *Procès de Babeuf*, audience du 23 ventôse an V — 13 mars 1797 —.

² *Pièces saisies chez Babeuf*, 7^e liasse, pièce n^o 93.

sulte des rapports de plusieurs de vous, que l'on a cru que nous n'entendions par là que les dépôts et magasins publics qui appartiennent à la nation. Nous croyons utile de vous expliquer que nous désirons encore l'état indicatif des magasins ou dépôts d'accaparement de toute espèce qui existent chez une foule de messieurs prétendus négociants. Vous voudrez bien nous donner leurs noms et leurs demeures, ainsi que l'espèce et l'importance des marchandises dont vous les savez possesseurs ¹. »

Ce point était si important aux yeux des conspirateurs, qu'une troisième circulaire aux agents leur parut nécessaire. Elle est du 6 floréal — 25 avril —, et s'exprime ainsi :

« Il faut nous donner la liste des particuliers riches, chez lesquels on présume qu'il existe des provisions de comestibles, conformément à la demande que nous t'en avons déjà faite, par une de nos précédentes circulaires ². »

Voici d'ailleurs une de ces listes, indiquant d'une manière fort précise l'usage que les conjurés se proposaient d'en faire :

Individus dont la fortune fait présumer qu'ils sont approvisionnés de subsistances :

Bidermann, boulevard Montmartre;
Vignerons frères, rue du Croissant;

¹ Pièces saisies chez Babeuf, 7^e liasse, pièce n° 88.

² *Idem*, 49^e liasse, pièce n° 6.

Lenormand d'Étioles, rue du Sentier ;
Laneuville, rue Neuve Eustache ;
Lagrange, ci-devant hôtel Montholon, boulevard
Montmartre.

» Ce sont les hommes les plus connus ; mais, au surplus, la plupart des habitants de cette section sont riches, *et on peut espérer de trouver infiniment de choses, en faisant des visites domiciliaires*¹. »

En résumé, le pillage était le grand mobile des patriotes engagés dans la conspiration de Babeuf, et l'on a vu que la liste des familles à dépouiller avec profit avait été dressée, sur la demande réitérée du Directoire Secret, avec un soin qui faisait de cette mesure la base même de l'opération.

VIII.

Ce n'est pas tout ; le pillage était loin de suffire aux conspirateurs ; des hommes qui faisaient profession de reprendre l'œuvre de Robespierre, de Marat et de Saint-Just au point où ils l'avaient laissée, et qui avaient pour maxime qu'un homme politique doit *faucher tout ce qui le gêne*, ne pouvaient pas s'arrêter au vol : ils devaient aller jusqu'à l'assassinat systématique.

« Un régénérateur, écrivait Babeuf, doit voir en grand. Il doit faucher tout ce qui le gêne, tout ce

¹ Pièces saisies chez Babeuf, 49^e liasse, pièce n^o 3.

qui obstrue son passage, tout ce qui peut nuire à sa prompte arrivée au terme qu'il s'est prescrit. Fripons ou imbéciles, présomptueux ou ambitieux de gloire, *c'est égal, tant pis pour eux! pourquoi s'y trouvent-ils?* Robespierre savait tout cela, et c'est en partie ce qui me le fait admirer. C'est ce qui me fait voir en lui de véritables idées génératrices. Il est vrai que ces idées-là pouvaient entraîner toi et moi; *qu'est-ce que cela faisait*, si le bonheur commun fût venu au bout ¹? »

On imagine aisément, sur de telles paroles, quelle espèce d'auxiliaires s'étaient donnés des réformateurs qui taillaient ainsi leurs fantaisies dans la chair humaine. L'agent du cinquième arrondissement les dépeignait, tant ceux de Paris que ceux des départements, en traits qui ne laissent rien à désirer au tableau.

« Je suis parvenu, dit-il, à découvrir plusieurs ateliers; on s'occupe en ce moment à en travailler les ouvriers. Le zèle, l'ardeur qu'y mettent *mes hommes* me donnent une vaste espérance. Déjà, j'en connais qui *prétendent* avoir ARSOUILLÉ, vous savez toute la valeur de ce terme, dans la révolution. Ils sont tout prêts à se remettre à la besogne, pourvu que ce soit *pour tuer les coquins de riches, d'accapareurs, de marchands, de mouchards et de panachés du Luxembourg* ². »

¹ Pièces saisies chez Babeuf, 15^e liasse, pièce n° 48.

² *Idem*, 17^e liasse, pièce n° 2.

Il ajoute ce qui suit, au sujet des *patriotes* qui arrivent des départements :

« J'apprends qu'il arrive grand nombre de Lyonnais démocrates, que la persécution et l'assassinat chassent de leur ville, et que l'espoir de *bâcher bientôt le Directoire et la clique des d'Anglas* attire à Paris ¹. »

Les diverses listes des *patriotes* propres à régénérer, d'après les principes de Babeuf, ou en état d'occuper des emplois, que le Directoire Secret avait dressées à l'avance, confirment pleinement les *prétentions* signalées par l'agent du cinquième arrondissement. Ces *démocrates* étaient en effet, pour la plupart, souillés de crimes, et plusieurs avaient pris une part très-directe aux massacres des prisons. Ainsi, le sculpteur Dardel et le professeur de musique Félix, qui avaient dirigé les massacres des Carmes ²; le libraire Prudhomme, qui avait assisté, comme commissaire de sa section, au massacre de l'Abbaye, étaient au nombre des confidents et des agents de la conspiration. On remarque même, parmi les *patriotes propres à régénérer*, sept des assassins de l'Abbaye, ayant donné, pour les salaires attribués aux massacreurs, des reçus qui existent encore aux Archives de la Préfecture de Police. C'étaient les nommés Toulouse, Chevalier, Capitaine, Dubois, Massuet, Thomas et Dufour ³. Ce

¹ Pièces saisies chez Babeuf, 17^e liasse, pièce n^o 2.

² Dossier des massacres de septembre, Archives de la Préfecture de Police.

³ Pièces saisies chez Babeuf, 10^e, 18^e, 22^e liasses, pièces n^o 17, 2, 5, 9, 12.

dernier est le menuisier de la rue Papillon, chez lequel les conspirateurs avaient été arrêtés, le 24 floréal. Il se donna, pendant le procès, pour un philanthrope, et prétendit avoir sauvé la vie à un prêtre; malheureusement pour sa mémoire, un bon, coté n° 34, dans l'*État des frais des massacres*, constate qu'il avait reçu 24 livres, à titre de *dépouilleur de cadavres*, à l'Abbaye, le 4 septembre 1792¹.

Le lecteur connaît déjà les préparatifs, les principes, les vues, les héros et les auxiliaires de la conspiration de Babeuf. Examinée dans tous ses éléments, cette conspiration n'offre qu'un odieux mélange de vulgarité et d'atrocité. L'esprit cherche de tous côtés une idée, une théorie, même fausse; il ne trouve que des fripons obscurs et des bandits émérites. Le crime même n'y a ni nouveauté, ni grandeur.

¹ Le bon est ainsi conçu :

Section des Quatre-Nations :

Les nommés Dufour, Dupuis, Firmin, Leloux, *dépouilleurs*;
Pour les quatre, à 24 livres par personne, total 96 livres.
Fait au comité permanent, le 4 septembre 1792.

Signé DELACONTÉ, *commissaire*;

PRÉVOST, *commissaire*.

Au dos : *Reçu le montant en l'autre part.*

Le sieur Dufour a déclaré ne savoir signer, ainsi que le sieur Dupuis, qui ont fait une croix.

Dossier des massacres de septembre, Archives de la Préfecture de Police.

IX.

Peut-être demandera-t-on ce que nous avons fait, dans notre exposé, de cette doctrine sociale qui a pris, parmi les sectaires modernes, le nom de *Babouvisme*. Il put y avoir, il y eut en effet, entre les conjurés, des conférences secrètes, dans lesquelles il fut plus ou moins discuté sur l'*Égalité*, sur le *Bonheur commun*. La plupart des pièces saisies chez Babeuf sont écrites sur des feuilles de papier portant, au haut de la page, ces devises imprimées; mais ces théories, restées fort confuses, fort indéterminées, ne franchirent jamais l'enceinte de ce que les conjurés appelaient le *Directoire Secret de Salut Public*. Les agents extérieurs, les initiés, les auxiliaires ne furent jamais admis à ces conférences. Les révolutionnaires, les patriotes, les démocrates, les ouvriers égarés ne surent jamais qu'une chose, c'est que les riches seraient exterminés, et qu'ils prendraient leur place. Non-seulement on n'offrit pas une autre perspective à tous ces vieux assassins des prisons, appelés à *régénérer*; mais il eût été imprudent de leur proposer une autre œuvre que celle qu'ils avaient déjà accomplie, à savoir, tuer moyennant salaire. La métaphysique sociale n'eût pas été l'affaire de ces réformateurs; ce n'est pas la société qu'ils trouvaient mauvaise, mais la place qu'ils y occupaient. Babeuf lui-même s'abusait étrangement, en leur réservant des palais : le cabaret leur eût suffi.

Le *Babouvisme* est le résumé informe de toutes ces idées crétoises et lacédémoniennes renouvelées des Grecs par Mably, Diderot, Jean-Jacques Rousseau, Condorcet, et autres politiques du dix-huitième siècle, dont Voltaire disait : « Je ne suis pas du nombre des gens de lettres qui gouvernent l'État du fond de leurs greniers, et qui trouvent que la France n'a jamais été si malheureuse ¹. » Encore était-il fort altéré par les préférences que les Panthéonistes affectaient pour Marat, et par l'admiration qu'Amar n'avait cessé de nourrir pour le *Maximum*, que Marat avait pourtant combattu.

« O Marat, vertueux Marat ! s'écriait Germain dans un pamphlet publié au nom des Panthéonistes, apaise-toi ; tu seras vengé ! Les vrais Panthéonistes en attestent les immortels principes dont tu te montras l'apôtre si zélé, l'adorateur si fervent ; tu seras vengé ² ! »

« Amar, dit Buonarotti, qui avait vu la Convention nationale pourvoir aux besoins urgents de la patrie par la taxe des objets vénaux, par les contributions révolutionnaires et par les réquisitions sur les riches, vantait cette manière d'enlever, ce sont ses propres mots, le superflu qui encombre les canaux trop remplis, pour le rendre à ceux qui manquent du nécessaire. D'autres proposaient tour à tour le par-

¹ Voltaire, *Correspondance*, 3 novembre 1767, à M. Moreau.

² *Pièces saisies chez Babeuf*, 45^e liasse, pièce n^o 24.

tage des terres, les lois somptuaires et l'impôt progressif¹. »

X.

Ce serait donc perdre son temps que de chercher dans le *Babouisme*, tel qu'il fut élaboré par ses auteurs, et surtout tel qu'il fut présenté aux initiés, une doctrine politique ou une théorie sociale. Ce n'était, comme on l'a vu, qu'un mélange de divers procédés, plus ou moins pratiqués par les révolutionnaires de toutes les époques, pour enlever les richesses à ceux qui les avaient acquises, et pour vivre aux dépens d'autrui, avec une apparence de légitimité.

Dans la pratique, en effet, le *Babouisme* ne sortit pas de la voie commune à la généralité des factions violentes. Envahir le pouvoir par la surprise, le conserver par la force, l'exploiter avec l'arbitraire et avec l'égoïsme, voilà tout son rêve.

Pendant qu'ils avaient encore la libre disposition des clubs, Babeuf et ses amis étaient bien obligés d'offrir au public un semblant de théorie politique. Pour si ardemment qu'on désire le pillage d'une ville, on ne le professe pas en chaire, à la face de ses habitants. Les chefs de la conspiration imaginèrent donc, tout d'abord, d'affecter des allures philosophiques et réformatrices. Ils demandèrent au Directoire des temples pour y organiser le culte du Déisme, et ils préparèrent un catéchisme dans lequel leur doctrine était

¹ Buonarotti, *Histoire de la conspiration de Babeuf*, p. 50.

résumée. Le Directoire répondit par un refus¹, soit que l'exemple de Chaumette et du culte de la Raison ne parût pas bon à suivre, soit que la Réveillère-Lépeaux, qui allait se faire le grand prêtre des théophilanthropes, ne voulût pas qu'on donnât des rivaux à ses autels.

Le Comité secret des conspirateurs se composait alors de quatre obscurs barbouilleurs, vulgaires apprentis en philosophisme, Babeuf, Antonelle, Sylvain Maréchal et Félix Lepelletier, auxquels s'adjoignirent Dardhé, Debon et Buonarotti. Le plus fou, sinon le plus médiocre de la bande, Sylvain Maréchal, auteur d'un *Dictionnaire des athées*, dans lequel figurent Fénelon, Leibnitz et Bossuet, rédigea, au nom du Comité, une adresse au peuple, sous le titre de *Manifeste des Égaux*. Les conspirateurs n'osèrent pas publier cette pièce, dans laquelle il était dit : « Périssent, s'il le faut, tous les arts, pourvu qu'il nous reste l'égalité réelle² ! » Le Comité comprenait qu'il fallait, pour passionner les démagogues, non des théories philosophiques sur l'égalité, mais ce que, depuis le 14 juillet, toutes les factions avaient prodigué ou promis à la populace corrompue, de l'argent et de la licence. Aussi donna-t-il franchement pour base à l'insurrection le retour à *l'ouvrage brisé le 9 thermidor*³, et pour but, l'asservissement complet de ceux qui

¹ Buonarotti, *Histoire de la conspiration de Babeuf*, p. 62-3.

² *Ibid.*, p. 74.

³ *Ibid.*, p. 75.

avaient quelque chose, au gouvernement et à la fantaisie de ceux qui n'avaient rien.

Comme au 14 juillet, comme au 10 août, comme au 31 mai, comme presque toujours depuis 1789, le Peuple de Paris était déclaré le maître de la France, et le sort de vingt-cinq millions d'hommes était placé dans ses mains par les conspirateurs ¹. Encore faut-il entendre par le *Peuple de Paris* ces hordes sans nom, venues on ne sait d'où, qui occupent les bas fonds des capitales, ces *Lyonnais* qui arrivaient pour *bûcher*, et ces *démocrates* qui étaient fiers d'avoir *arsouillé* dans la révolution. C'est à de telles mains que la France aurait dû les réformes du *Babouvisme*.

La constitution de 93 elle-même, qu'ils arboraient comme un drapeau, n'était qu'un leurre offert aux terroristes. « Les conspirateurs, dit Buonarotti, jugèrent qu'elle ne garantissait pas assez le peuple des usurpations du Corps législatif, et des erreurs dans lesquelles il pourrait être lui-même entraîné ². » C'est pour cela qu'ils avaient nommé eux-mêmes, et à l'avance, une Convention composée de leurs amis, ainsi que le personnel des ministères et de toutes les administrations. Les listes de tous ces démocrates qui se proposaient, selon l'expression de Grisel, de mettre *un bât à la nation et de monter dessus*, se trouvent parmi les papiers saisis chez Babeuf ³, et Buonarotti

¹ Buonarotti, *Histoire de la conspiration de Babeuf*, p. 89.

² *Ibid.*, p. 77.

³ *Pièces saisies chez Babeuf*, 7^e liasse, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 40.

en confirme pleinement l'authenticité et la pensée ¹.

XI.

Cette confiscation d'un pays tout entier au profit de trois ou quatre centaines d'aventuriers, implique un tel mépris de la liberté et de la dignité humaines, qu'elle répugne au bon sens, même au milieu des temps troublés où nous sommes, et qu'elle ressemble plus au rêve d'un despote asiatique, qu'au dessein formé par quelques citoyens français du dix-huitième siècle. Toutefois, cet excès dans l'égoïsme et dans l'audace avait eu déjà ses exemples dans toutes les factions ; et il était le fruit de la témérité et de l'orgueil que la philosophie de ce temps avait inspirés à la raison individuelle. Déjà, dans le plan qu'il avait tracé pour constituer la nation française sur le patron de ses fantaisies, Saint-Just, après avoir froidement calculé ce qu'il en coûterait de larmes, de sang et de ruines, s'écriait avec emphase : « Si je ne réussis pas, je me poignarderai ² ! » Grande satisfaction, comme on voit, pour ceux qui l'auraient précédé dans la tombe.

On connaît déjà les théories de Babeuf en matière de réformes. Il estimait qu'un régénérateur devait *faucher* impitoyablement tout ce qui lui faisait obstacle. Buonarotti n'avait pas, sur ce sujet, d'autres idées.

¹ Buonarotti, *Histoire de la conspiration de Babeuf*, p. 87, 88, 89.

² Saint-Just, *Fragments sur les institutions républicaines*, p. 42.

« On aurait tort, disait-il, de considérer la promesse d'une grande distribution de biens comme contraire à l'esprit de la communauté, à laquelle on voulait arriver. *Le grand point était de réussir!* Par la promesse de distribution, le comité fixait l'attention et entretenait l'espérance de la classe laborieuse¹. »

Et puis, ce qui flattait singulièrement ces hommes médiocres et jaloux, c'était l'idée de vivre dans l'histoire, même par des crimes, et de se bâtir une immortalité avec les désastres de la patrie. « Cette tâche, dit l'un d'eux, en parlant de la confiscation de tous les pouvoirs, ne peut appartenir qu'à des citoyens qui se sont affranchis des préjugés et des vices communs, et qui, méprisant l'or et les grandeurs vulgaires, ont placé leur bonheur à *se rendre immortels*, en assurant le triomphe de l'égalité². » Étrange erreur d'esprits aveuglés par l'ambition, qui croyaient que l'honneur s'usurpe comme la puissance; et qui ne se disaient pas que si la richesse peut quelquefois se voler, heureusement il faut toujours que la gloire se gagne!

Soigneusement dérobé à la masse des conspirateurs, qu'une thèse philosophique et sociale eût été impuissante à soulever, le *Babouisme* resta donc, même pour les chefs, une théorie, un rêve, un projet inachevé. C'est avec peine que longtemps après, lorsqu'il en écrivit l'histoire, Buonarotti parvint à retrouver et à

¹ Buonarotti, *Histoire de la conspiration de Babéuf*, p. 405.

² *Ibid.*, p. 85.

recoudre les lambeaux de cette doctrine. « Il m'est impossible, dit-il, d'entrer dans tous les détails d'une institution si nouvelle, dont le *Comité* avait à peine ébauché le plan ¹. » Plus loin, il ajoute au sujet du régime de la presse : « On revint sur cet article, qui, comme beaucoup d'autres, n'était pas épuisé, lorsque le comité fut forcé de renoncer à son entreprise ². »

Le *Babouisme* offre donc cette singularité, d'abord d'avoir été moins l'œuvre de Babeuf que celle de ses amis; ensuite, de n'être devenu une doctrine, si une des formes du vol à main armée mérite ce nom, qu'un demi-siècle après la mort de celui dont il a pris le nom.

XII.

Examiné comme doctrine, le *Babouisme* est une suite de tous ces rêves plus ou moins monstrueux, qui commencent à l'*Utopie* de Thomas Morus, et qui se poursuivent, à travers le dix-septième et le dix-huitième siècle, jusqu'au livre de Brissot *sur le vol considéré dans la nature*. Sa prétention principale est de supprimer la misère individuelle, en dépouillant tous ceux qui possèdent, pour faire de leurs biens une masse commune, exploitée d'une manière égale au profit de tous et de chacun.

Ce communisme, qui avait sa raison d'être dans la

¹ Buonarotti, *Histoire de la conspiration de Babeuf*, p. 486.

² *Ibid.*, p. 488.

société primordiale de Crète et de Sparte, où la famille n'existait pas, et qui peut l'avoir encore dans les ordres religieux, composés de moines célibataires et séparés du monde, suppose en outre une époque primitive de la société, avant la création du commerce et de l'industrie, et lorsque le sol composait toute la richesse des nations. Un corps de guerriers, faisant cultiver leurs terres par des esclaves, ou un corps de cénobites, faisant exploiter leurs manses par des paysans, peuvent s'entendre, sous l'autorité d'un chef, pour la répartition quotidienne des fruits ou des objets nécessaires à la vie; mais des familles séparées, vivant dans une société libre, ne sauraient supporter même la communauté des biens territoriaux sans gêner et sans détruire les combinaisons qu'entraîne la diversité des carrières suivies par les enfants.

Même dans les pays et aux époques où la famille n'existait pas, le communisme ne s'étendit jamais qu'aux valeurs territoriales. Appliqué aux valeurs industrielles, mobilières et commerciales, et transporté dans des sociétés libres, où la famille est la base de l'État, le communisme serait un monstre d'absurdité, car ces sortes de valeurs sont, au plus haut point, l'expression et l'équivalent de l'habileté et de la personnalité humaines. Tout bœuf qui laboure un champ en tire une moisson; mais tout homme qui tente une affaire n'en tire pas un bénéfice.

Pénétrés des conditions nécessaires du Communisme, les disciples de Babeuf, comme tous les sec-

taires socialistes, ont très-bien compris que cette doctrine était incompatible avec la famille et avec la liberté; aussi ont-ils proposé de les supprimer l'une et l'autre. Dans leur système, les enfants appartiennent à l'État, comme les agneaux au berger; et les hommes appartiennent, corps et biens, à la grande corporation politique, comme les moines au couvent. Et encore, que parlons-nous de couvent! Nul n'est moine que de son plein gré, tandis que tous seraient communistes par force!

Ces rêves insensés feraient donc reculer les nations jusqu'à la période rudimentaire des sociétés humaines, qui précéda la formation de la famille et l'établissement de la liberté politique; et, en vue de guérir la misère individuelle, que diminuent d'ailleurs un peu chaque jour la civilisation et la charité, les docteurs socialistes proposent d'établir l'asservissement universel du corps et de l'âme, mesure sauvage qui engendrerait un mal nouveau, en aggravant le mal ancien, car l'énervement des forts et des capables ajouterait encore à la débilité des impuissants et à l'ignorance des ineptes.

XIII.

Nous ne savons si, au point de vue de son organisation générale, le *Babouvisme*, même coordonné et perfectionné par Buonarotti, le collaborateur le plus réellement lettré de Babeuf, mérite le temps et l'at-

tention qu'exige un examen sérieux. Il offre, en effet, en ses diverses parties, un tissu de conceptions si triviales ou si insensées, que la bonne foi même de ses auteurs ne saurait le préserver d'un légitime dédain.

La religion, la famille, la liberté et la conscience sont les quatre principaux attributs de la race humaine que le *Babowisme* s'attachait d'abord à détruire, son empire ne pouvant se fonder que sur des créatures asservies et dégradées.

L'État ne reconnaissait aucun culte ancien, interdisait tout écrit en faveur d'une révélation, et n'admettait d'autre dogme que l'Égalité¹; oubliant que les philosophies antiques avaient toutes professé l'infériorité naturelle de l'âme des esclaves, et que l'Égalité originelle et finale des hommes est précisément un dogme chrétien.

L'autorité paternelle était supprimée; l'État s'emparait des enfants, qu'il élevait pêle-mêle et à sa guise, et le père ne transmettait plus son nom à sa postérité².

La France devenait une prison, de laquelle personne n'avait le droit de sortir. Une barrière, sévèrement gardée, fermait la frontière aux étrangers; et les *Curieux*, attirés par la singularité d'une nation cloîtrée, étaient soumis à une rigoureuse surveillance³.

¹ Buonarotti, *Histoire de la conspiration de Babeuf*, p. 465, 488.

² *Ibid.*, p. 445, 486.

³ *Ibid.*, p. 444, 469, 470.

Une fois parqué au centre de ses frontières closes, le peuple français, ses arts, ses monuments, ses lettres, servaient de matière aux fantaisies sauvages ou ridicules de ses maîtres. Les villes étaient démolies, les châteaux rasés, les livres proscrits¹.

Un costume spécial devait distinguer les Français de tous les autres peuples; les armées auraient été commandées par des magistrats civils; et un sénat de vieillards était chargé de juger les morts, avant qu'il fût permis de leur donner la sépulture².

Et afin que l'âme humaine indignée ne soulevât pas le couvercle du sépulcre dans lequel ce régime l'aurait couchée vivante, aucun écrit n'aurait pu être composé ou répandu sans l'autorisation du gouvernement³.

Tel est le monstrueux amas d'abominations ou de folies que Babeuf et ses amis avaient rêvées, et dont Buonarotti a écrit l'histoire. Elles sont un exemple mémorable des égarements et des excès où la raison humaine peut tomber, quand l'orgueil et les passions la conseillent; mais ce qui, à notre avis, doit le plus étonner dans le *Babouisme*, c'est qu'il ait pu servir de ralliement à des hommes se disant républicains, amis du peuple, et dévoués à la liberté.

¹ Buonarotti, *Histoire de la conspiration de Babeuf*, p. 446, 447, 485.

² *Ibid.*, p. 448, 456, 464.

³ *Ibid.*, p. 488.

LIVRE XXV.

CONSPIRATIONS DES PÉTARDS ET DU CAMP DE GRENELLE.

Stupeur des démagogues après l'arrestation de Babeuf et de ses complices. — Ils reprennent les projets d'insurrection. — Tentatives d'incendie au moyen de pétards. — Essais d'embauchage d'un régiment de dragons. — Attaque du camp de Grenelle. — Échec, prise et jugement des factieux.

I.

L'arrestation de Babeuf et de ses complices tomba, comme un coup de foudre, au milieu des démagogues, brisa leurs plans, déjoua leurs projets et ruina leurs espérances. La plupart avaient abandonné tout travail régulier et honnête, s'en remettant au bouleversement général et au pillage pour corriger les torts de la fortune. La vigilante énergie du Directoire les surprenait au milieu de leurs rêves, les laissant face à face avec leurs appétits désordonnés et avec leur misère.

Toutefois, les chefs seuls avaient été saisis, et encore quelques-uns avaient-ils réussi à tromper les poursuites de la police. De ce nombre étaient notamment le général Fyon et l'ex-conventionnel Javogues, sans compter un grand nombre d'agents secondaires, res-

tés étrangers aux travaux du *Comité secret de salut public*, mais ses organes dans les divers arrondissements de Paris, et investis, à un certain degré, de la confiance des démagogues.

Soit que ces chefs secondaires eussent conçu la pensée de continuer l'entreprise commune pour leur compte, soit que, dans l'intérêt de la cause révolutionnaire, ils eussent jugé la liberté des Directeurs Secrets indispensable à la réussite, ils ne tardèrent pas à tramer de nouvelles menées, ayant pour objet avoué la délivrance des prisonniers. Néanmoins, dans les divers conciliabules où ils essayèrent d'embaucher les soldats, ils n'appelèrent leur sympathie que sur Drouet et sur Babeuf, sans doute à cause de la profonde obscurité du rôle qu'avaient joué les autres.

Babeuf et ses complices avaient été, comme on sait, arrêtés le 21 floréal an IV — 10 mai 1796 —. Dès le courant du mois de juin, le projet d'un soulèvement général des démagogues, ayant pour but leur délivrance, se préparait dans leurs conciliabules. Trois militaires, entendus comme témoins devant la Haute Cour de Vendôme, racontèrent les propositions qui leur avaient été faites à ce sujet; et leur récit peut se résumer à peu près dans les paroles de l'un d'eux, qui s'exprima ainsi :

« Dans la journée du 7 messidor — 25 juin —, dans un cabaret de la rue de la Tannerie, n° 2, Blondeau survint avec plusieurs autres de ses affidés. Il nous parla du dessein formé d'attaquer le Directoire

et l'état-major. Il fallait attendre la décision relative au représentant du peuple Drouet, pour voir si cette insurrection aurait lieu dans la nuit même, attendu que si on laissait aller ce brave ami du peuple à la Haute Cour nationale, la république était perdue. Il dit en outre qu'il fallait enlever Babeuf et autres de leur prison; qu'ayant les ouvriers, la majeure partie des ouvriers pour eux, ils feraient sonner le tocsin, se porteraient au Camp, et que la victoire serait à eux. Il nous fit jurer, le pistolet à la main, d'exterminer le premier qui trahirait la cause de Babeuf, Drouet et autres ¹. »

II.

Après une instruction de trois mois, les détenus furent transférés à Vendôme, dans la nuit du 11 au 12 fructidor — du 28 au 29 août ² —, par ordre du

¹ *Procès de Babeuf*, audience du 5 germinal an V — 25 mars 1797 —. *Interrogatoire de Fontaine*. Voir aussi les interrogatoires de Rondeau et de Pelet.

² Amar, dans sa déposition devant la Haute Cour, et Buonarotti, dans son *Histoire de la Conspiration de Babeuf*, p. 207, disent que la translation des conjurés à Vendôme eut lieu dans la nuit du 9 au 10 fructidor — du 26 au 27 août 1796 —. Quelque étrange que cela puisse paraître, Amar et Buonarotti se sont trompés, ainsi que le prouve la mention suivante, écrite, dans le *Registre du Temple*, en marge de l'écrou de Babeuf, de Buonarotti et de leurs amis :

« Le susdit nommé Babeuf a été transféré de cette maison d'arrêt le 12 fructidor an IV, à 3 heures du matin, en vertu de l'ordre du ministre de l'intérieur. » — *Registre d'écrou du Temple, Archives de la Préfecture de Poëce*.

ministre de l'intérieur. L'opération commença, tant au Temple qu'à l'Abbaye, à minuit, et les voitures partirent à trois heures. Les chefs restés libres avaient projeté de mettre à profit l'émotion que ce départ ne manquerait pas de jeter parmi les démagogues, pour tenter un coup de main général sur Paris; mais, comme il arrive infailliblement dans toutes les conspirations nombreuses, le gouvernement était averti, et se tenait sur ses gardes.

« On m'annonçait, dit un rapport de Cochon de l'Apparent, ministre de la police, que le projet des factieux était de faire évader les détenus dans les diverses maisons d'arrêt ou de détention, de renverser le gouvernement, de massacrer certains membres du Corps législatif, le Directoire, les ministres, et de substituer le gouvernement révolutionnaire à la Constitution de l'an III.... je ne crus pas devoir négliger ces avis, d'autant que les détenus du Temple devaient partir cette nuit même pour le lieu destiné à la tenue de la Haute Cour de justice.

» Sur les trois heures du matin, les signaux qu'on m'avait annoncés ont été donnés; des pétards et des boîtes ont été tirés dans différents quartiers de Paris; mais la surveillance était telle, que les factieux n'ont pas osé se montrer à découvert... Après le signal donné, des cocardes blanches ont été jetées dans plusieurs rues; cinq drapeaux de taffetas blanc, portant pour inscription : *Mort aux républicains, vive le Roi!* ont été trouvés en différents endroits, avec des pla-

cards manuscrits, invitant au rétablissement de la royauté, et au massacre des républicains ¹. »

Cependant ces pétards et ces boîtes n'étaient pas seulement des signaux, comme le dit le rapport du ministre de la police. Prudhomme, fort initié, comme on verra, dans les desseins des conjurés, rapporte qu'ils se proposaient de mettre le feu sur un très-grand nombre de points à la fois, et notamment dans les maisons des riches, désignées à l'avance pour le pillage ². L'inexpérience des démagogues fit heureusement qu'eux seuls se trouvèrent victimes de cet effroyable projet d'incendie; car le ministre de la police dit qu'on trouva des conjurés morts, et auxquels ces pétards avaient enlevé, dans l'explosion, une partie de la tête.

Quant aux cocardes blanches, aux drapeaux et aux placards royalistes, c'était un piège grossier tendu à l'opinion publique, et un essai de diversion tenté sur le gouvernement et sur l'armée. Personne n'en fut la dupe. Sans doute, comme on le verra plus loin, les royalistes conspiraient de leur côté; mais il faut rendre cette justice à leur parti, qu'il ne s'appuya jamais essentiellement sur cette tourbe de pillards et d'assassins, entretenue et soldée, depuis 1789, par

¹ *Le Rédacteur*, n° 260, 14 fructidor an IV — 31 août 1796 —.

² Prudhomme, *Histoire impartiale des révolutions*, t. II, p. 68. — Seulement, Prudhomme se trompe en plaçant la *conspiration des pétards* après la *conspiration du camp de Grenelle*, qui n'éclata que du 9 au 10 septembre.

les révolutionnaires. Les royalistes voulaient reconquérir Paris et la France, nous les incendier.

La tentative des démagogues échoua donc ridiculement. Les propriétaires, menacés de matières inflammables, firent murer les soupiraux de leurs caves; et le projet d'émeute prit le nom de *Conspiration des Pétards*.

III.

Ce qui semblerait prouver que la délivrance de Babeuf et de Drouet était moins le but que le prétexte, dans l'agitation sans résultat du 11 au 12 fructidor, c'est que les démagogues reprirent leurs projets d'insurrection après le départ des prisonniers pour Vendôme. Le général Fyon et les anciens conventionnels n'étaient peut-être pas fâchés d'avoir, avec les dangers, l'honneur et les profits du nouveau coup de main dont la fortune les faisait les chefs.

L'embauchage de l'armée était devenu l'un des moyens favoris, autant que nécessaires, des démagogues, depuis que la chute de Robespierre avait entraîné celle de la Commune et des comités populaires, et que, sous le nom d'armée de l'intérieur, le gouvernement avait entretenu un corps de troupes près de Paris, pour tenir en échec les émeutes. Les fatales déclamations de l'Assemblée Constituante contre l'armée, le soin que mirent les Girondins à l'éloigner de la capitale, avaient, pendant six ans, livré le pouvoir, ses résolutions, ses actes, le pays tout entier, aux

clubs, appuyés sur les faubourgs. Les suites effroyables de ce régime ramenèrent, quoiqu'un peu tard, au bon sens, et à la pratique de la véritable autorité. Un corps de troupes, sous le titre de *première division de l'armée de l'intérieur*, campait aux Sablons ou à Grenelle; et il n'y avait guère d'insurrection possible, surtout une insurrection démagogique, certaine d'ailleurs d'avoir la population saine de Paris contre elle, si les soldats n'étaient pas disposés à favoriser le complot.

L'armée, surtout celle de l'intérieur, aussi mal nourrie, mal habillée et mal payée que l'autre, mais n'ayant pas la discipline et l'esprit militaire que donne la présence de l'ennemi, avait été bien démoralisée par l'esprit de faction. Des soldats qui avaient longtemps nommé leurs officiers, assisté aux clubs, et fait lecture, dans leurs chambrées, des horribles feuilles de Marat et d'Hébert, envoyées aux régiments par les soins et aux frais du ministre de la guerre, devaient naturellement être assez enclins à se mêler aux séditions et à écouter les promesses des démagogues. Néanmoins, il y a dans l'ordre, dans la régularité, dans la soumission, dans la pensée du devoir, qui sont l'essence même de la vie militaire, une telle force de conservation et une telle source de moralité, qu'après avoir été un principe d'extension et de gloire au dehors, l'armée est devenue un principe de sécurité et de salut au dedans, en comprimant les tendances dissolvantes et sauvages de l'esprit révolu-

tionnaire. Les tentatives des démagogues se sont, depuis un demi-siècle, brisées contre ce rempart de la civilisation ; car s'ils ont réussi, quelquefois, auprès de quelques soldats, ils ont toujours échoué auprès de l'armée.

IV.

Ce 21^e régiment de dragons, qui avait formé précédemment la cavalerie de la Légion de Police, n'avait pas cessé d'être l'objet des caresses des conjurés, quoiqu'il eût déjà bien mal répondu aux espérances qu'on avait fondées sur lui. Ce régiment faisait partie du corps des troupes réunies au Camp de Grenelle, lesquelles, avec les divers détachements employés au service de la ville, élevaient à douze mille hommes environ l'effectif de l'armée de l'intérieur. Les conjurés se croyaient assurés du concours du 21^e régiment de dragons, et, par lui, de l'appui de l'armée.

La nuit du 23 au 24 fructidor an IV — du 9 au 10 septembre 1796 — fut choisie par les démagogues pour l'insurrection générale de Paris. Il s'agissait, comme toujours, d'assassinat et de pillage. On devait égorger le Directoire, *épurer* les Conseils, et instituer un gouvernement qui fût dans la main des insurgés ; enfin, et selon le mot de Grisel, il s'agissait toujours, comme dans les projets de Babeuf, de mettre un *bât à la nation*, et de monter dessus.

Pour donner une idée des propositions abominables

qui se discutaient froidement dans les conciliabules des démagogues, il ne nous paraît pas inutile de mentionner un des plans qui furent mis en avant comme gage de réussite. Il a été conservé par un patriote contemporain, auquel son auteur l'avait très-naïvement exposé.

« Voici, dit Prudhomme, ce que j'ai entendu, quinze jours après l'événement :

» Un jeune homme, illuminé jacobin, mais ayant reçu beaucoup d'instruction, que l'on félicitait de n'avoir pas été compromis dans l'affaire de Grenelle, dit : J'avais prévu qu'ils ne réussiraient pas. La troupe est une machine, que l'on fait mouvoir par un premier coup de canon, mais éloigné. J'avais proposé d'avoir une pièce d'artillerie, placée sur les petits boulevards, et, au moment où le coup partirait, arriver au camp, en criant : *La victoire est à nous !* et portant *cinq têtes*, coiffées des chapeaux et panaches des cinq Directeurs. Il n'y a pas de doute que tout le camp n'eût marché; ils n'ont pas voulu me croire, je m'en suis retiré.

» Mais comment, lui observa-t-on, avoir *cinq têtes ensanglantées*? — Il répondit : *Les cinq têtes des premiers passants.....* et il ajouta : En révolution, il ne faut jamais de demi-mesures, si l'on veut réussir, et verser moins de sang ¹. »

¹ Prudhomme, *Histoire impartiale des révolutions*, t. XI, p. 67.

V.

Une auberge de Vaugirard, dite *Au Soleil d'or*, fut le lieu où les conjurés se réunirent, dans la soirée du 23 fructidor — 9 septembre —. Ce fut toujours au cabaret que se préparèrent les grandes journées de la révolution, les héros destinés à les opérer étant de ceux pour lesquels la débauche est le fond même de la politique.

Vers dix heures du soir, une troupe avinée, d'environ quatre cents hommes, armés de piques, de sabres et de fusils, pénétra dans le camp de Grenelle, et se dirigea vers le quartier du 21^e régiment de dragons, en criant : *Vive la république!* Les soldats répondirent par le même cri; mais les conjurés se démasquèrent presque aussitôt, en criant : *Vive la Constitution de 93! à bas les Conseils! à bas les nouveaux tyrans!* Les soldats accueillirent fort mal ces provocations, se jetèrent sur leurs armes, et commencèrent à échanger quelques coups de fusil avec les insurgés. Pendant ce premier désordre, soixante émeutiers environ se portèrent sur la tente d'un chef d'escadron, nommé Malo, qui acquerra une sorte de célébrité dans la suite de cette histoire, et essayèrent de le surprendre. Celui-ci n'eut que le temps de sauter, en chemise, sur un cheval, et de mettre le sabre à la main; mais huit ou neuf de ses soldats s'étant groupés autour de lui, il chargea vigoureusement les assaillants, et commença leur déroute.

En quelques instants, le cri *aux armes!* courut sur le front de bandière. La générale battit de toutes parts, et les troupes prirent les armes. La lutte ne fut pas et ne pouvait pas être longue, avec six ou sept cents malfaiteurs, tous sans principes et la plupart sans courage. Plusieurs furent tués ou blessés; et les patrouilles qui sillonnaient le camp amenèrent successivement des prisonniers. Ils furent conduits à l'École Militaire, et de là au dépôt établi au Bureau Central de Police, d'où ils furent dirigés sur la Tour du Temple, où eut lieu leur procès. Le nombre de ces prisonniers, qui était d'environ cent vingt le premier jour¹, s'éleva à cent quarante, par suite des visites domiciliaires qui furent opérées le 28 fructidor — 14 septembre —.

VI.

Ainsi finit la conspiration du Camp de Grenelle, qui fut comme le second échec de Babeuf. Basée sur les passions les plus honteuses, elle ne pouvait trouver dans les populations honnêtes que des voix pour la maudire et des bras pour la frapper. Eût-elle été plus habilement conduite et plus courageusement soutenue, qu'elle n'aurait pas moins succombé devant la résistance du gouvernement, fortifié par

¹ Voir le rapport adressé au général en chef de l'armée de l'intérieur par le général Foissac-Latour, commandant la première division. — *Le Rédacteur*, n° 271.

l'opinion publique; car, durant la tourmente révolutionnaire, les émeutes qui réussirent eurent toujours la complicité du pouvoir.

Une commission militaire, réunie au Temple, jugea les conspirateurs, qu'on avait divisés en cinq séries. Cinq jugements furent successivement prononcés, le 4^{er}, le 6, le 18, le 28 vendémiaire et le 9 brumaire an V — le 22, le 27 septembre, le 9, le 19 et le 30 octobre 1796 —.

Trente conspirateurs furent condamnés à mort et fusillés, la plupart fort obscurs, et connus seulement dans les anciens comités révolutionnaires. Ils se nommaient : Laye, Jacob, Cailleux, Monnard, Claudet, Mollet, Delabarre, Jamin, Hivert, Gatelot, Chamaux, Pachon, Virion, Sandos, Filliole, Gagnant, Bonbon¹, Babi, Lafond, Pitois, Chavoix, Theret, Brouhet, Bichet, Buquet, Morand. Quatre seulement avaient une certaine notoriété : Huguet, Javogues et Cusset, anciens conventionnels, et Bertrand, ancien maire de Lyon, ami de Challier, ayant eu les mêmes doctrines et la même fin.

Les autres conjurés, condamnés à la déportation ou à la détention jusqu'à la paix, furent mis en liberté le 9 floréal an V — 28 avril 1797 —, par une amnistie, qui s'ajouta à la cassation de leur jugement.

¹ On lit la note suivante en marge de l'érou de *Bonbon* :

« Il s'est jeté du haut en bas de la tour, au moment de partir pour subir ledit jugement, le 19 (octobre 1796). »

LIVRE XXVI.

PROCÈS DE BABEUF.

Haute Cour établie par la Constitution de l'an III. — Elle est réunie à Vendôme, pour juger Drouet et les autres conjurés. — Affaïsement de Buonarotti, de Darthé, de Babeuf. — Ils nient la conspiration et désertent leur cause. — Caractère et vie des conjurés. — Histoire de Grisel.

I.

La Constitution de l'an III avait établi une Haute Cour, pour juger, le cas échéant, soit les membres des deux Conseils, soit les membres du Directoire. Cette Cour était formée de cinq juges et de deux accusateurs publics, élus par le tribunal de cassation, parmi ses membres, et de seize jurés, nommés par autant de départements. Un acte du Corps Législatif ouvrait cette Cour, qui ne pouvait tenir ses séances dans un lieu distant du siège du gouvernement de moins de douze myriamètres.

Le représentant Drouet avait pris une part très-directe et très-active à la conspiration. Le Conseil des Cinq-Cents déclara, le 20 messidor — 8 juillet —, qu'il serait traduit devant la Haute Cour, réunie à Vendôme; et un décret, rendu sur le rapport de Treilhard, le 23 messidor, prononça le renvoi des

coaccusés de Drouet devant la même juridiction, en qualité de complices.

Drouet, favorisé par un concierge démagogue, nommé Thorin ¹, s'évada de l'Abbaye, dans la nuit du 30 thermidor au 1^{er} fructidor — du 17 au 18 août —; mais il n'en resta pas moins au procès, comme contumace. Babeuf et ses complices furent transférés de la prison du Temple à Vendôme, le 12 fructidor — 29 août —, à trois heures du matin ², la nuit même où éclata la conspiration du Camp de Grenelle.

Trois mois environ avaient été consacrés par le jury d'accusation à instruire ce vaste procès, car la mise en accusation ne fut prononcée par ce jury que le 24 messidor — 12 juillet —. La Cour se réunit à Ven-

¹ Le concierge Thorin fut acquitté de l'accusation d'avoir favorisé l'évasion de Drouet, le 28 brumaire an V; mais Buonarotti avoua plus tard sa complicité. — *Histoire de la conspiration de Babeuf*, p. 207.

² Buonarotti et Amar dirent, dans le courant du procès, qu'ils avaient été transférés du Temple à Vendôme dans la nuit du 9 au 10 fructidor an IV — du 26 au 27 août —. Quelque positive que doive paraître cette date, puisée à une telle source, elle est inexacte. La translation eut lieu dans la nuit du 11 au 12 fructidor, ainsi que le prouve la mention suivante, écrite en marge de l'écrou de Babeuf, sur le registre du Temple :

« Le susdit nommé Babeuf a été transféré de cette maison d'arrêt le 12 fructidor an IV, à trois heures du matin, en vertu de l'ordre du ministre de l'intérieur. »

La même mention se trouve en marge des écrous de Buonarotti, de Massard, de Didier, de Darthé, de Germain, etc. — *Archives de la Préfecture de Police*, registre d'écrou du Temple, vol. 4, fol. 2, 3, 4.

dôme dans les premiers jours de septembre, et cinq autres mois furent employés par le président à interroger les accusés, et à mettre l'affaire en état d'être jugée. Les débats ne purent être ouverts que le 2 ventôse an V — 20 février 1797 —, neuf mois après l'arrestation des conjurés.

Sept avocats s'étaient chargés de la défense des accusés. Un seul jouissait d'un certain renom, c'était Réal.

II.

Une chose digne de remarque, et qui montre le peu qu'il y a d'élévation et de sincérité dans les spéculations ou dans les projets de la pure raison humaine, c'est que les philosophes et les révolutionnaires, placés par la société en face des sévérités de la justice, n'ont jamais hésité à renier leurs doctrines ou à désavouer leurs entreprises.

Socrate, accusé de professer une religion nouvelle, protesta contre l'accusation, et somma les témoins de déclarer s'il n'avait pas toujours assisté aux cérémonies des temples, et fidèlement sacrifié à Jupiter, à Junon et aux autres dieux ¹.

Voltaire, devant l'abbé Gauthier; Helvétius, Montesquieu, Buffon, devant le parlement de Paris, rétractèrent, par écrit, les doctrines irréligieuses ou immorales de leurs livres ².

¹ Xénophon, *Apologie de Socrate*, chap. XI.

² La Harpe, *Correspondance littéraire*, t. II, p. 242. — Peignot,

Les Girondins, devant le tribunal révolutionnaire, désavouèrent toutes leurs doctrines de la tribune, et allèrent jusqu'à louer, par la bouche de Vergniaud, la Commune insurrectionnelle du 31 mai, qui les avait chassés de la Convention et livrés au bourreau.

Danton, devant Fouquier-Thinville, s'emporta, avec sa véhémence ordinaire, contre ceux qui l'accusaient d'avoir conspiré; et, dans son zèle aussi violent que nouveau pour les lois, il donna de ses habitudes de bon citoyen des preuves qui auraient droit d'étonner aujourd'hui, si leur profond cynisme ne défendait pas à l'historien de les reproduire¹.

Babeuf et ses amis ne démentirent pas la tradition des philosophes et des révolutionnaires; et leur honteux abaissement devant la justice montra bien qu'ils n'avaient eux-mêmes aucune foi dans leurs doctrines, qu'ils avaient pourtant voulu imposer à la France.

III.

Longtemps après la mort de Babeuf, Buonarotti affecta d'exalter le courage des accusés de Vendôme, et osa taxer de lâcheté la conduite de quelques journalistes du parti, qui, après le coup manqué,

Dictionnaire des livres condamnés au feu, verb. Helvétius, Montesquieu, Buffon.

¹ Ces explications font partie de notes inédites fort curieuses qui furent prises au Tribunal révolutionnaire, pendant le procès de Danton, et qui sont conservées aux Archives de la Préfecture de Police.

crurent devoir se tenir à distance respectueuse du martyr.

« Il y a des hommes, dit-il, que le clinquant de la société civilisée n'éblouit pas. Ils apprécieront peut-être l'importance de nos principes, et donneront quelques regrets à la mémoire des citoyens courageux qui, pénétrés de leur justice, et fiers d'exposer leur vie pour les soutenir, les scellèrent enfin de leur sang ¹. »

Plus loin, il ajoute : « Pache fut le seul homme, hors de prison, qui embrassa ouvertement, dans un écrit imprimé, les opinions et la cause des accusés. Quelques écrivains périodiques opposèrent une faible digue au torrent d'invectives qu'on faisait pleuvoir sur les détenus : mais ils le firent maladroitement et sans courage, tantôt en niant des faits évidents, tantôt en insinuant que le gouvernement avait été le provocateur secret de la conspiration. Jamais ils n'osèrent aborder la question de la légitimité des efforts des conspirateurs, et justifier leurs véritables intentions ². »

Toutes ces paroles sont autant de défis à la vérité et à l'histoire.

D'abord, personne ne mérita plus que Buonarotti lui-même ce reproche qu'il adresse à la presse démagogique, d'avoir abandonné sans habileté et sans

¹ Buonarotti, *Histoire de la conspiration de Babeuf*, avant-propos, p. 44.

² *Ibid.*, p. 207.

courage ses principes et ses amis. Non-seulement il désavoua la conspiration, nia les faits les plus évidents, et fit de toutes les trames une œuvre de la police, mais il se sépara sournoisement de ses camarades, leur donna des démentis pendant les débats, se dégagea, par un langage et par une attitude de modération étudiée, des étreintes de l'accusation, et vit Babeuf et Darthé, moins coupables que lui, monter sur l'échafaud pour l'œuvre commune, sans laisser sortir de sa poitrine le cri de Nisus, le cri sublime du véritable ami et du loyal compagnon d'armes :

*Me, me, adsum qui feci, in me convertite ferrum*¹.

L'âme de ce rusé Italien, laissant mourir ses amis pour ses propres œuvres, était à ce point inaccessible à toute pensée généreuse, qu'au moment de la condamnation de Babeuf et de Darthé, il leur offrit la consolation d'écrire leur histoire!

« Un moment avant notre condamnation, dit-il, Babeuf et Darthé reçurent de moi, sur les bancs de la Haute Cour de Vendôme, devant la hache aristocratique qui allait *les* frapper, la promesse de venger leur mémoire, en publiant un récit exact de *nos intentions communes*, que l'esprit de parti avait si étrangement défigurées². »

¹ Virgile, *Enéide*, liv. IX, v. 427.

² Buonarotti, *Histoire de la conspiration de Babeuf*, avant-propos, p. 4.

Touchante sympathie d'un démocrate envers ses frères en conspiration : « Mourez pour moi, j'écrirai pour vous ! »

IV.

D'un autre côté, si jamais sectaires parurent *pénétrés de la justice de leurs principes*, et se montrèrent *fiers d'exposer leur vie pour les soutenir*, ceux-là ne furent certainement ni Babeuf, ni Darthé, ni leurs amis. Babeuf nia ses principes, son écriture, sa signature, avec un abandon de sa dignité allant jusqu'à la bassesse; Darthé, l'ancien secrétaire de Joseph Lebon, l'homme d'action du parti, qui se mit entre les deux matelas de Dufour, à l'entrée des grenadiers du Directoire, et qui exprimait lui-même le regret de n'avoir pu se mettre *dans une bouteille*¹, refusa de répondre à ses juges; et tous les autres protestèrent avec un tel scandale contre l'évidence de leur conspiration, que Buonarotti lui-même n'a pu

¹ *Procès de Babeuf*, audience du 15 germinal an V — 4 avril 1797—. Le procès-verbal d'arrestation de Darthé, Drouet, Didier, Germain, Ricord et Laignelot, trouvés chez Dufour, lu à l'audience du 15 germinal an V — 4 avril 1797 — par le président de la Haute Cour, s'exprime ainsi : « Est comparu le citoyen Augustin Darthé, lequel, suivant la déclaration des militaires, a été trouvé caché entre deux matelas... (*Darthé* : Je me mettrais dans une bouteille, si je pouvais.) — *En raison de quoi*, il a dit qu'ayant été étourdi par les cris de l'épouse du citoyen Dufour, à l'arrivée de la force armée, et ne sachant si c'étaient des gens malintentionnés, son premier mouvement l'a fait mettre entre deux matelas... »

s'empêcher de voir dans leurs dénégations *un pieux mensonge !*

« La dénonciation était vraie dans son ensemble, dit-il, la conspiration avait été réelle ; et les principaux accusés n'en nièrent l'existence que par un pieux mensonge, dont ils ne se promettaient aucun succès, et dont ils rougissaient dans leur cœur ¹. »

L'histoire ne saurait donc trouver une gloire dans l'abandon complet et solennel que les démocrates de l'an IV firent de leurs principes, en face de l'Europe, puisque eux-mêmes y ont trouvé une honte.

« On eût voulu, » dit Buonarotti, en parlant des mesures d'ordre prises à Vendôme, « on eût voulu enlever aux débats qui allaient s'ouvrir toute espèce de publicité ². » C'est encore là un de ces mensonges dont l'histoire impartiale doit faire justice. Le gouvernement n'avait qu'à gagner à la publicité des débats de Vendôme, car la France ne pouvait manquer d'être frappée et de la vulgarité des conspirateurs, et de la monstruosité de leur entreprise. Aussi le Directoire avait-il autorisé Baudouin, imprimeur du Corps Législatif, à faire suivre et recueillir les débats par deux sténographes, et à donner, jour par jour, les séances du procès.

Les accusés et leurs défenseurs ne tardèrent pas à comprendre et à ressentir les effets de cette lumière, qui venait éclairer tout à coup leur situation, et tout

¹ Buonarotti, *Histoire de la conspiration de Babeuf*, p. 229.

² *Ibid.*, p. 208.

mettre, pour la première fois, dans son vrai jour, hommes et doctrines. Ils demandèrent l'éloignement des sténographes. La Cour le refusa, par jugement du 13 ventôse — 3 mars 1797 —. A la séance du 21 ventôse — 11 mars —, Réal reproduisit la même demande, affectant de trouver la publicité des dépositions des témoins incompatible avec la loi. A la suite d'une discussion en règle, dans laquelle les défenseurs des accusés essayèrent de maintenir le procès dans une ombre impénétrable, la Cour, après en avoir délibéré, rendit l'arrêt suivant :

« La Haute Cour maintient le jugement par elle rendu respectivement aux sténographes; et, sans avoir égard aux réclamations, ordonne que le débat sera continué ¹. »

V.

Cette tentative des accusés pour étouffer la vérité, avait suivi une tentative également infructueuse, faite en vue d'ajourner indéfiniment le procès. Pendant le cours de l'instruction qui eut lieu à Vendôme, avant l'ouverture des débats, Babeuf demanda à faire entendre des témoins qui se trouvaient, disait-il, à Alger, à Constantinople et en Amérique ². De pareilles chicanes n'annonçaient pas des hommes politiques bien pressés de publier leurs doctrines à la face du

¹ *Procès de Babeuf, séance du 21 ventôse an V — 11 mars 1797 —.*

² *Moniteur du 22 novembre 1796.*

soleil. Aussi n'abordèrent-ils la discussion de leurs idées et de leurs actes qu'après avoir épuisé les plus honteux subterfuges; et lorsque, à bout de stratagèmes, ils durent enfin regarder la justice et la société en face, on les vit d'abord tenter de troubler leurs juges et de passionner le public par toute sorte de chants frénétiques; et finalement, s'humilier eux-mêmes jusqu'aux derniers degrés du mensonge et de la peur.

La révolution avait fait éclore d'innombrables strophes, œuvre de divers Tyrtées de carrefour, qui se chantaient dans les cafés et dans les rues. Ladré, auteur du *Ça ira* de 89, se vantait, dans une lettre adressée à Robespierre, d'avoir composé plus de quatre cents hymnes, pour sa part¹. Chaque événement, chaque héros du jour avait le sien. Deux de ces chants, composés pour les terroristes après le triomphe des thermidoriens, jouirent, parmi les démocrates, d'une popularité éphémère; c'étaient, l'hymne à la Liberté, de Faro,

Chantons, chantons avec courage, etc.;

et la complainte de Goujon²,

Levez-vous, illustres victimes, etc.

¹ Papiers saisis chez Robespierre, *Archives de la Préfecture de police*.

² Jean-Marie-Claude-Alexandre Goujon, né à Bourg, en Bresse, le 43 avril 1766, député à la Convention, prit, comme ardent démagogue, une grande part aux journées de Prairial, et fut condamné à mort avec Romme, Duroi, Soubrany, Duquesnoy et Bour-

Ces deux chants, avec la *Marseillaise*, et l'hymne maratiste,

Veillons au salut de l'Empire,

servaient à tenir en haleine l'ardeur des démagogues.

Une Dulcinée de bouge, nommée Sophie Lapierrè, habituée du cabaret du Gros-Raisin, rue Saint-Denis¹, grande fille *blonde-rousse*, au dire de Grisel, venait souvent au Café des Bains Chinois, dont on avait fait un *Temple de la Raison*, et où se réunissaient fréquemment les amis de Babeuf. Elle y chantait ses deux morceaux privilégiés, l'hymne de Faro et la complainte de Goujon, dont les habitués du lieu répétaient le refrain. Cette fille, agent de la conspiration, et employée surtout à l'embauchage des soldats de la Légion de Police², avait été comprise dans le procès, et passait pour la maîtresse de Darthé.

Dès l'audience du 12 ventôse — 2 mars —, les accusés s'attachèrent à troubler la Cour par des chants, qu'entonnait d'habitude Sophie Lapierrè, et qu'ils

botte. Il se suicida dans sa prison. Avant sa mort, il composa un *Hymne à la Liberté*, que les chanteurs de café nommèrent la *Complainte de Goujon*. Girey Dupré avait composé son hymne de mort, qu'il chanta dans sa charrette. Louvet avait aussi préparé son hymne funèbre; mais il fit tant d'efforts pour éviter de le chanter, qu'il réussit à se sauver, déguisé en jacobin.

¹ *Procès de Babeuf*, audiences du 3 et du 24 germinal an V — du 23 mars et du 43 avril 1797—.

² Voir surtout la déposition de Pierre Mazot, inspecteur de police, audience du 3 germinal — 23 mars 1797—, sur cette Sophie Lapierrè, dont on a essayé de faire une Velléda républicaine.

reprenaient en chœur. Le récit des sténographes se termine régulièrement par cette phrase : *Les prévenus se retirent en chantant la complainte de Goujon*. Dix-huit audiences furent ainsi marquées par les chants des accusés, qui éclataient quelquefois au milieu du débat. La séance du 11 germinal — 31 mars — fut la première qui se termina sans tumulte; le président, lassé à la fin des outrages prodigués à la justice, avait dû se résoudre à des mesures de vigueur, qui mirent un peu d'ordre dans le procès.

VI.

L'attitude de Babeuf et de ses amis devant la justice sera la honte éternelle des conspirateurs, car elle fait voir à quel point les plus audacieux sont parfois dénués de conviction et de courage.

Deux jours après son arrestation, le 23 floréal an IV — 12 mai 1796 —, Babeuf, se trouvant dans le cabinet du ministre de la police¹, écrivit au Directoire une lettre dictée par la plus folle arrogance, et dans laquelle il proposait, comme chef d'une vaste association démocratique, de traiter de puissance à puissance avec le gouvernement.

« Regarderiez-vous au-dessous de vous, citoyens Directeurs, disait-il, de traiter avec moi comme de puissance à puissance? Vous avez vu à présent de

¹ Voir sa déclaration, à ce sujet, à l'audience du 13 ventôse — 3 mars 1797 —.

quelle vaste confiance je suis le centre ! Vous avez vu que mon parti pouvait bien balancer le vôtre ! Vous avez vu quelles immenses ramifications y tiennent ! J'en suis plus que convaincu, cet aperçu vous a fait trembler !

» Est-il de votre intérêt de donner de l'éclat à la conjuration que vous avez découverte ? — Je ne le pense pas.

» Qu'arriverait-il, si cette affaire paraissait au grandjour ? Que j'y jouerais le plus grand de tous les rôles. J'y démontrerais, avec toute la grandeur d'âme, avec l'énergie que vous me connaissez, la sainteté de la conspiration dont je n'ai jamais nié d'être membre. Sortant de cette route lâche et frayée des dénégations, dont le commun des accusés se sert pour parvenir à se justifier, j'oserais développer les grands principes, et plaider les droits éternels du peuple avec tout l'avantage que donne l'intime pénétration de la beauté de ce sujet. J'oserais, dis-je, démontrer que ce procès ne serait pas celui de la justice, mais celui du fort contre le faible, des oppresseurs contre les opprimés et leurs magnanimes défenseurs.

» On pourrait me condamner à la déportation, à la mort ; mais mon jugement serait réputé prononcé par le crime puissant contre la vertu faible ; mon échafaud figurerait glorieusement à côté de celui de Barneveldt et de Sydney. Veut-on, et dès le lendemain de mon supplice, me préparer des autels, auprès de

ceux où l'on révère aujourd'hui comme d'illustres martyrs les Robespierre et les Goujon ¹ ? »

VII.

Certes, jamais défi plus audacieux ne fut adressé à une société tout entière ; et si Babeuf, séquestré dans le cabinet du ministre de la police, s'exprimait avec cette hauteur, quel langage Babeuf, protégé par les garanties de la justice, ne tiendrait-il pas devant ses juges, écouté par la France et par l'Europe ? Mais l'exaltation que lui donnait la vanité d'être un chef de parti, même un chef de parti prisonnier, ne fut pas de longue durée ; et, dès le 3 prairial, dix jours plus tard, Babeuf déclarait n'avoir eu dans la conspiration qu'un rang très-secondaire, et que c'était lui faire trop d'honneur que de l'en avoir cru le chef.

« J'atteste, disait-il dans ce nouvel interrogatoire, qu'on me fait trop d'honneur en me décorant du titre de chef de la conspiration. Je déclare que je n'y avais même qu'une part secondaire... Je croyais, et je crois encore que le gouvernement actuel est souverainement criminel, usurpateur de l'autorité, violateur de tous les droits du peuple. C'est un devoir rigoureux pour tous les hommes libres de conspirer contre un tel gouvernement. Je consentis volontiers à aider de tous mes moyens les chefs et les meneurs d'une conspiration qui se monta contre lui.

¹ Pièces saisies chez Babeuf, 23^e liasse, pièce n^o 3.

» Cette association de libérateurs avait besoin d'un directeur de l'esprit public; elle voulait avec raison que cette direction fût conséquente aux autres mesures prises pour opérer le salut public. Je fus chargé de cette direction de l'esprit public; et dès lors, mes numéros prirent l'esprit et s'accommodèrent aux moyens et aux vues de ceux qui conspiraient. Ils me facilitèrent l'accès, la communication de tous leurs travaux; j'y conformai mes écrits, et voilà tout. Je n'avais aucune des connaissances relatives à tous les détails, et à toutes les combinaisons d'un plan d'insurrection.

» Voilà des détails qui détruiront sans doute la supposition absurde que j'étais le chef de la conspiration ¹. »

On le voit, le courage de Babeuf ne dura pas dix jours; et, dès sa première confrontation avec la justice, il déserta complètement sa cause, et chercha à se dégager, en rejetant toute la responsabilité sur ses amis.

Arrivé devant la Cour de Vendôme, Babeuf fit plus encore; il nia l'existence de la conspiration elle-même.

« Persistez-vous, lui demanda le président, à dire que vous n'êtes pas l'auteur de la conspiration; que vous avez été seulement associé pour diriger l'esprit public; que vous n'y avez pris qu'une part secondaire? »

¹ *Procès de Babeuf*, interrogatoire lu à l'audience du 27 ventôse an V — 17 mars 1797—.

» Je persiste, répondit Babeuf, à dire que je n'étais que directeur de l'opinion publique; qu'il n'y avait point de conspiration le 21 floréal, et que je n'y avais point de part ¹. »

Babeuf ne se trouva pas encore assez abaissé; et comme le président lui présentait, à l'audience du 29 ventôse — 19 mars —, une circulaire annonçant aux agents la *Création d'un Directoire insurrecteur*, pièce établissant la coopération matérielle de Babeuf par son écriture même, qu'il ne pouvait pas nier, il répondit :

« Je n'ai pas pu envoyer cette pièce, parce que je ne faisais pas partie de l'association. Je ne l'ai copiée que comme renseignement... J'ai fait cette note machinalement; j'ai pu mettre *copie* en tête, parce que je l'ai vu sur la minute... Il se peut qu'il ait été envoyé bien des choses, parce que je ne suivais pas les opérations du comité; je ne les suivais que pour mémoire, pour renseignements pour mon journal... Et puis, on appelle cela des listes d'agents? ce n'en était pas, je le soutiens; ce sont des notes relatives à mon journal ². »

VIII.

Ainsi, Babeuf n'est même plus directeur d'esprit

¹ *Procès de Babeuf*, audience du 27 ventôse an V — 17 mars 1797 —.

² *Procès de Babeuf*, audience du 29 ventôse an V — 19 mars 1797 —.

public; c'est un journaliste sans informations et sans idées, qui va glaner quelque article parasite dans les papiers d'une association d'hommes politiques. Mais bientôt, le lendemain, ce titre de journaliste lui semble entraîner encore une solidarité qu'il redoute; et, en présence des pièces nombreuses qui portent son écriture et sa signature, il descend encore d'un pas vers la dégradation et vers l'apostasie; et ce réformateur, chef d'école, déclare qu'il n'a été, dans l'association de quelques démocrates, qu'un *archiviste* rangeant les papiers, qu'un *copiste* écrivant *sous la dictée*, enfin, et le mot est de lui, qu'une *machine*!

Le président. — On désire que je vous demande pourquoi toutes ces copies, qui n'étaient faites que pour votre instruction particulière, se trouvent parmi les papiers du comité; pourquoi elles se trouvent dans des liasses appartenant à chacun des arrondissements, lorsqu'elles ont toutes une chemise cotée et étiquetée par vous?

Babeuf. — J'avais arrangé en manière d'archives les papiers de l'association; je servais en quelque sorte d'*archiviste*. Toutes les fois que j'ai des papiers entre les mains, je les arrange, j'y mets de l'ordre; c'est naturel; tout le monde fait cela.

Le président. — Je vous demande dans quelle intention vous faisiez ces listes-là?

Babeuf. — J'ai coopéré à cela comme *copiste*, *sous la dictée*.

Le président. — Quel était l'objet de cet ensemble-là?

Babeuf. — Je n'en sais rien; je l'ai fait comme *copiste*.

Le président. — Avez-vous eu connaissance qu'il a existé un autre comité insurrecteur, formé par des ex-conventionnels? Avez-vous fait quelque chose en conséquence?

Babeuf. — Je n'ai rien fait à cet égard; *je n'étais qu'une machine*. Je prenais des notes pour mon instruction particulière, pour me mettre à la hauteur de l'esprit public ¹.

On dirait que Babeuf avait voulu dicter lui-même à l'histoire le jugement qu'elle porterait sur sa mémoire, lorsqu'il écrivait, le 23 floréal, au Directoire: « Sortant de cette route lâche et frayée des dénégations, dont le commun des accusés se sert pour se justifier, j'oserai développer les grands principes et plaider les droits éternels du peuple. » Babeuf ne plaida que le mensonge; il resta un accusé vulgaire, accablé sous le poids d'une situation où il n'était soutenu par aucune croyance, par aucune sincérité; il pâlit à la vue de cet échafaud de Barneveldt et de Sydney, dont il avait défié l'image lointaine; car il sentait bien, au fond de son âme, que la mort de l'échafaud est une infamie, quand la grandeur de la victime n'en fait pas une apothéose ².

¹ *Procès de Babeuf*, audience du 30 ventôse an V — 20 mars 1797 —.

² Voici comment les partis ont écrit cette partie de l'histoire de Babeuf:

« Il prévint, dès le commencement du procès, le sort qui l'attendait.

Et d'ailleurs, qu'avait donc été jusque-là toute la vie de Babeuf, si ce n'est une vaniteuse médiocrité et une cynique palinodie?

IX.

François-Noël Babeuf, qui prit, en 1792, le surnom de *Camille*, et en 1794 celui de *Gracchus*, naquit à Saint-Quentin, le 25 décembre 1762¹. Son père était un an-

Négligeant alors sa propre défense, il ne pensa plus qu'à sauver ses compagnons en se proclamant seul coupable. Ses arguments, pleins de force et de raison, étayés des publicistes les plus renommés, rendirent souvent pénible la position des juges. » *Biographie des contemporains*, par Rabbe.

¹ Voici comment nous avons établi la date de la naissance de Babeuf :

Buonarotti le fait naître en 1762, et Cabet en 1764; l'un et l'autre sans indication plus précise et sans preuves. M. Fleury (*Babeuf et le Socialisme*) a laissé la question indécise.

A l'audience du 2 ventôse an V — 20 février 1797 —, Babeuf, interrogé par le président sur son nom, son âge et sa demeure, répondit : « Gracchus Babeuf, *âgé de trente-quatre ans*, homme de lettres, natif de Saint-Quentin, demeurant à Paris, section des Champe-Élysées, rue du *Faubourg-Honoré*, n° 29. »

D'un autre côté, Prudhomme, qui fut son ami, assure (*Histoire impartiale des révolut.*, t. XI, p. 50) qu'une des raisons qui le faisaient se comparer, comme réformateur populaire, à Jésus-Christ, c'est qu'il était né le *jour de Noël*, d'où il avait tiré l'un de ses prénoms.

Par conséquent, Babeuf ayant *trente-quatre ans* le 20 février 1797, et étant né le *jour de Noël*, sa naissance doit être fixée au 25 décembre 1762.

Babeuf avait ainsi *trente-quatre ans cinq mois et un jour* quand il monta sur l'échafaud, le 26 mai 1797.

Babeuf est habituellement désigné dans le *Moniteur* par le prénom de *Camille*, parce qu'il l'avait pris après le 10 août 1792, lorsqu'une

cien officier, qui avait passé trente ans au service de l'Autriche. Gracchus le perdit de trop bonne heure ; et il fut mis chez un architecte-arpenteur, qui lui apprit un peu de géométrie et d'algèbre. Babeuf était commissaire à terriers à Roye, lorsque la révolution éclata. Il s'y jeta, comme tant d'autres, sans préparation suffisante et sans principes, et débuta par un volume intitulé *le Cadastre perpétuel*, qu'il dédia à l'Assemblée Constituante.

Dès les premiers troubles qui suivirent la réunion des États Généraux, Babeuf souleva les roturiers contre les nobles, et parvint à faire supprimer de fait les droits seigneuriaux, dans une partie de la Généralité d'Amiens. Peu de temps après, il excita les habitants des villes contre les Aides et Gabelles, et fit chasser les employés de la régie. Cette turbulence lui attira deux emprisonnements successifs, dont il se vantait en 1794, dans une polémique avec Dubois-Crancé¹.

Après le 10 août 1792, Babeuf fut nommé l'un des membres du district de Montdidier. C'est dans l'exercice de ces fonctions qu'il commit, le 30 janvier 1793,

foule de démagogues s'affublèrent de noms grecs et romains. Les vingt-deux premiers numéros de son journal sont signés *Camille Babeuf*; il ne prit le nom de *Gracchus* qu'au vingt-troisième numéro, lorsqu'il changea également le titre de sa feuille, et l'appela le *Tribun du Peuple*.

¹ Ces explications sont tirées d'une réponse faite par Babeuf lui-même à une attaque de Dubois-Crancé, dans le n° 29 du *Tribun du Peuple*, p. 285. M. Fleury (*Babeuf et le Socialisme*) a donc eu tort de révoquer en doute ces deux condamnations de Babeuf.

un double faux, en substituant un nom à un autre dans une adjudication de biens communaux, et en changeant la date de l'adjudication¹. Poursuivi pour ce fait, il fut condamné, par contumace, à vingt ans de fers, le 23 août 1793, par le tribunal criminel du département de la Somme, séant à Amiens².

Dès le mois de février 1793, Babeuf s'était réfugié à Paris³. La protection de Marat le fit nommer

¹ Il ne s'agissait pas, comme Cabot l'a écrit, d'une adjudication de trois arpents de biens communaux et d'une erreur sans intention frauduleuse. Il s'agissait de l'adjudication de la Commanderie de Fontaine, sous Montdidier, faite moyennant le prix de soixante-seize mille deux cents livres, à un citoyen, et transportée, un mois après la rédaction du procès-verbal d'adjudication, à un autre citoyen, après concert frauduleux, à l'aide de substitution de noms et de dates, par Babeuf, évidemment gagné à prix d'argent, ainsi que cela résulte des pièces officielles, déposées au greffe de la Cour impériale d'Amiens. Voir les pièces à l'appui, à la fin du volume.

² C'est par erreur que M. Fleury (*Babeuf et le Socialisme*) a cru que Babeuf avait été condamné à Laon. Il y a été, au contraire, mis en liberté provisoire, le 18 juillet 1794, après renvoi du tribunal de cassation.

³ C'est Babeuf lui-même qui donne cette date, dans son n° 29 du *Tribun du Peuple*, p. 285 : « Je fuyai (sic) à Paris au mois de février 93. J'y fus, en arrivant, secrétaire de l'administration des subsistances de la Commune. »

Babeuf ajoute qu'il ignore longtemps sa condamnation, obtenue par la perfidie de ses ennemis politiques. C'est un mensonge ridicule, que détruit de fond en comble le dossier de cette affaire.

Le faux fut commis le 30 janvier 1793. Il fut constaté le 4 février, par un procès-verbal des administrateurs du district, et dénoncé, le 7, à l'accusateur public, qui commença les poursuites le 22. L'audition des témoins commença le 4 mars, et les complices de Babeuf furent arrêtés, sur mandats d'amener du 13, du 15 et du 18. Une ordonnance de prise de corps fut décernée, par le directeur du jury, le 29 mars 1793, contre Babeuf, qui avait pris la fuite.

L'intervention de Marat obtint la connivence de Garat, ministre

immédiatement secrétaire du Comité des subsistances, à la Commune¹.

X.

Remuant et ambitieux, Babeuf attaqua violemment le maire Pache, le ministre de l'intérieur Garat² et le Comité de Salut Public; et, dans un rapport fait à un comité spécial, nommé par les quarante-huit sections, pendant le mois d'août, il les accusa de vouloir organiser la famine³. Une pareille attaque constituait au moins une haute imprudence, de la part d'un homme qui avait contre lui une condamnation aux galères. La situation de Babeuf ne tarda pas à être connue; et un mandat d'arrêt, lancé par le parquet de la Commune, le 31 décembre 1793, le fit écrouer à l'Abbaye⁴.

de la justice à cette époque, qui ne fit pas exécuter le mandat d'amener, envoyé à Paris par l'accusateur public, sur l'avis que Babeuf s'y était réfugié.

¹ Buonarrotti, *Histoire de la conspiration de Babeuf*, p. 40.

² Garat fut ministre de la justice du 10 octobre 1792 au 14 mars 1793, et ministre de l'intérieur du 14 mars 1793 au 15 août suivant. Babeuf attaqua donc comme ministre de l'intérieur, celui qui ne l'avait pas envoyé aux galères comme ministre de la justice.

³ Ces détails sont donnés par Babeuf, dans une note de sa *Vie de Carrier*, p. 107.

⁴ La *Biographie* de Rabbe, Cabet et M. Fleury attribuent à une *lâche vengeance* de Manuel, procureur de la Commune, l'arrestation de Babeuf. C'est une erreur assez étrange. Babeuf fut arrêté le 31 décembre 1793, et Manuel était monté sur l'échafaud un mois et demi auparavant, le 14 novembre, comme complice des Girondins.

D'ailleurs, Babeuf ne nomme pas Manuel parmi les personnes

Babeuf se pourvut devant le tribunal de cassation, qui accueillit sa requête. Un arrêt du 21 prairial an II — 9 juin 1794 — annula le jugement du tribunal d'Amiens pour défaut de forme ¹, et renvoya Babeuf devant le tribunal criminel de l'Aisne, séant à Laon. Ce dernier, par jugement du 18 juillet suivant, accorda à Babeuf sa liberté provisoire ². Revenu immédiatement

qu'il accusa, avec Garin, d'avoir voulu organiser la famine. Il nomme Pache et Garat; et il est probable que c'est celui-ci qui se souvint alors du mandat d'amener décerné contre Babeuf, mandat qui était dans les cartons du ministère de la justice depuis la fin du mois de mars précédent.

Le mandat sur lequel Babeuf fut arrêté avait été lancé par le parquet de la Commune. Le voici textuellement :

« *Commune de Paris*, 11 nivôse an II.

» Le concierge de la maison d'arrêt de l'Abbaye recevra le citoyen Camille Babeuf, ci-devant employé dans l'administration du district d'Amiens, *comme prévenu de malversation*, et le gardera jusqu'à nouvel ordre.

» *Signé* : DANGÉ ;

MENESSIER. »

Archives de la Préfecture de police, collection des mandats d'arrêt.

¹ En même temps qu'il présenta requête au tribunal de cassation, Babeuf s'adressa, dit-il, à la Convention, laquelle, par décret du 24 floréal an II — 13 mai 1794 —, aurait annulé la procédure du tribunal criminel de la Somme. Ce décret, qui n'est pas au *Moniteur*, se trouve dans les *Procès-verbaux* de la Convention. Il se borne à casser le jugement du tribunal criminel de la Somme, et à renvoyer au tribunal de cassation, pour qu'il commette de nouveaux juges.

² Tous ces détails relatifs aux diverses phases du procès de Babeuf, tels que nous venons de les donner, sont tirés d'un rapport fait au Directoire par le ministre de la justice Merlin, de Douai, et

à Paris, Babeuf y reprit ses fonctions de secrétaire du comité des subsistances, à la Commune, et s'as-

d'une décision du Directoire, prise en conséquence de ce rapport, le 41 décembre 1795. Le rapport et la décision furent insérés au *Moniteur* du 16 décembre 1795.

Babeuf, fort contrarié par la publicité de ces faits, leur donna naturellement une autre explication.

Selon lui, le faux et la condamnation qui s'ensuivit furent une invention et une vengeance des aristocrates, fort nombreux dans le département de la Somme. Selon lui encore, le tribunal de cassation l'aurait renvoyé, non devant le tribunal du département de l'Aisne, pour y être jugé, mais devant l'accusateur public de ce tribunal, pour être, par ce dernier, dressé un nouvel acte d'accusation, s'il y avait lieu. L'accusateur aurait dit n'y avoir lieu, et l'aurait mis en liberté.

En thermidor an II, avant la chute de Robespierre, la commission des administrations civiles, police et tribunaux, saisie de l'affaire, aurait, toujours selon Babeuf, décidé qu'il était très-complètement acquitté. Lui-même ajoute : « Nous étions alors sous le règne de Robespierre; il était honorable, en ce temps-là, d'embrasser la cause d'un patriote accusé. » C'est donc comme patriote, non comme innocent, que Babeuf aurait été déclaré acquitté par une commission politique, non par un tribunal.

On verra d'ailleurs, aux *Pièces justificatives*, que la commission des administrations civiles, police et tribunaux, n'avait rien fait de ce que dit Babeuf.

Du reste, le ministre de la justice Merlin, de Douai, celui-là même sur le rapport duquel la Convention aurait, au dire de Babeuf, cassé le jugement qui le condamnait aux galères, ne convenait nullement des explications données par le *Tribun du Peuple*, n° 38, p. 456, 457; sur son rapport, le Directoire ordonnait, le 41 décembre 1795, que les procédures seraient dénoncées au commissaire près le tribunal de cassation, afin qu'un jury d'accusation y fût commis; et un arrêté du Directoire, du 4^{er} janvier 1796, déféra le procès de faux, intenté à Babeuf, au tribunal criminel de la Seine, pour être statué sur l'accusation. Voir le *Moniteur* du 6 janvier 1796.

Babeuf allait donc être jugé à nouveau comme faussaire, lorsqu'il fut jugé comme conspirateur.

socia au mouvement de réaction qui précipita Robespierre et mit fin au régime de la Terreur. La gravité des circonstances, le désir de se faire un nom, un peu plus de liberté laissée aux opinions, rendirent l'administration insipide à Babeuf¹; il se jeta dans le tourbillon de la polémique, et fonda, le 8 septembre 1794, le *Journal de la liberté de la presse*, qui prit, le 5 octobre suivant, au vingt-troisième numéro, le titre de *Le Tribun du peuple*, par *Gracchus Babeuf*.

C'est à ce moment que commence, à vrai dire, la vie d'agitateur, que Babeuf ne cessa de mener jusqu'à sa mort, moins par conviction probablement que par détresse. « C'était une espèce d'illuminé, dit Prudhomme; il était, lui et ses enfants, dans un état de misère; il lui fut remis douze cents francs en assignats, avec promesse de ne pas l'abandonner. Il publia plusieurs pamphlets... il avait écrit contre les jacobins Carrier et André Dumont. Il dénonça le système de dépopulation de la France. A cette époque, il venait me consulter. Je lui rendis même plusieurs services pécuniaires; et lorsqu'il s'annonça comme chef d'un parti, je fis prévenir sa femme, très-estimable, que son mari se compromettait². »

Babeuf, rendu provisoirement à la liberté par le jugement du tribunal criminel de Laon, le 18 juillet 1794, se jeta, avons-nous dit, dans la réaction thermidorienne, et se fit l'auxiliaire de Fréron et de Tal-

¹ Voir le *Tribun du Peuple*, n° 38, p. 186.

² Prudhomme, *Histoire impartiale des révolutions*, t. XI, p. 48.

lien. C'est probablement par leur intermédiaire qu'il reçut les douze cents francs dont parle Prudhomme. Pendant cinq mois ¹, Babeuf resta fidèle à ses patrons. Il publia divers pamphlets contre les démagogues, *Les Jacobins geannots*, le *Voyage des Jacobins dans les quatre parties du monde*; et, enfin, vers la fin de décembre 1794, il lança son dernier et son principal ouvrage contre le gouvernement révolutionnaire, *Du Système de dépopulation, ou la Vie et les Crimes de Carrier* ².

XI.

Ce pamphlet contient principalement trois choses. L'accusation, dirigée contre le gouvernement révolutionnaire en général, et contre Robespierre en particulier, d'avoir voulu réduire, par les supplices, la population de la France; la haine la plus violente contre le régime de la Terreur et contre ses agents; enfin, la preuve évidente du très-médiocre talent de Babeuf.

¹ C'est à tort que M. Fleury — *Babeuf et le Socialisme*, p. 47 — signale cette époque de l'histoire de Babeuf comme *extrêmement obscure*. Depuis sa troisième condamnation, le 23 août 1793, on suit Babeuf mois par mois, jusqu'à sa mort.

² La brochure porte la date de l'an III. Elle parut par conséquent entre le 18 décembre 1794 et le 29 janvier 1795.

En effet, le décret du 18 décembre, relatif aux complices de Carrier, est cité et discuté à la page 183; — et, le 29 janvier suivant, Tallien dénonçait Babeuf à la Convention, comme prenant Robespierre pour patron.

L'accusation, dirigée contre Robespierre, d'avoir voulu réduire la population de la France par les supplices, est très-fondée. Les auteurs du gouvernement révolutionnaire ne s'en cachaient pas; et Saint-Just en avait fait une théorie, formulée en ces termes : « La population a ses vicissitudes et ses bornes en tout pays, et la nature n'a jamais plus d'enfants qu'elle n'a de mamelles ¹. »

Le projet de dépeupler Lyon avait d'ailleurs été arrêté par le Comité de Salut Public, ainsi que le prouve une lettre de Collot-d'Herbois à Couthon, où il est dit : « J'en ai déjà parlé à Robespierre; concerte-toi avec lui, pour *finir le décret concernant cette commune, qui ne peut subsister sans danger. La population licenciée, il sera facile de la faire disparaître, et de dire avec vérité : Lyon n'est plus* ² !

A ce plan général de destruction, se rattache d'ailleurs le rapport de Lequinio, lu au Comité de Salut Public, le 12 germinal an II — 1^{er} avril 1794 —, où l'extermination d'une grande masse d'hommes innocents est considérée comme un moyen de gouvernement.

« Si la population qui reste *n'était que de trente à quarante mille âmes, dit Lequinio, le plus court, sans doute, serait de tout égorger*, ainsi que je le croyais

¹ Saint-Just, *Fragments sur les institutions républicaines*, p. 37.

² Lettre de Collot-d'Herbois à Couthon, 12 frimaire an II — 2 décembre 1793 —. *Rapport de Saladin, au nom de la commission des Vingt et un*, p. 233.

d'abord.... S'il n'y avait nul espoir de succès par un autre mode, *sans doute encore il faudrait tout égorger, y eût-il cinq cent mille hommes*, mais je suis loin de le croire ¹. » Ce qui n'empêche pas Lequinio d'examiner plus loin la question de savoir, *s'il n'est pas plus avantageux de continuer le plan de destruction totale*.

Babeuf est donc dans le vrai, lorsqu'il dresse, preuves en main, une si formidable accusation contre le gouvernement révolutionnaire en général, et spécialement contre Robespierre, l'âme et le bras du régime de la Terreur. « Faut-il en vouloir à la Convention, dit-il, d'avoir donné son assentiment aux lois *brûlantes et égorgeantes* que nous avons rapportées ? Non. La Convention en a tant sanctionné d'autres de la même *carnassité*, qu'il faut bien croire très-vrai ce qu'elle dit, que Robespierre était plus fort lui seul que tous les membres ensemble ². »

XII.

Chose à noter, Babeuf s'élève avec la plus grande énergie contre ce système d'assassinats, appliqué théoriquement, dans le but de proportionner la population aux subsistances. « Outre, dit-il, que je ne crois pas que les productions du sol français aient jamais été en proportion inférieure aux besoins de

¹ Lequinio, *La guerre de la Vendée et des Chouans*, p. 23.

² Babeuf, *Du système de dépopulation*, p. 445.

tous ses habitants ¹, c'est que je suis encore, sur le chapitre de l'extermination, homme à préjugés. Il n'est pas donné à tous d'être à la hauteur de Maximilien Robespierre ². » Étranges paroles, dans la bouche d'un homme qui va prendre bientôt Robespierre pour modèle et pour dieu !

Mais, il faudrait reproduire l'ouvrage de Babeuf tout entier, pour bien pénétrer le lecteur de la haine avec laquelle il poursuit le gouvernement révolutionnaire.

« Gouvernement révolutionnaire, s'écrie-t-il, c'est toi, oui, c'est toi et tes infâmes inventeurs qui avez empêché qu'une révolution, commencée par la sagesse et la vertu du peuple, ne se consolidât avec les mêmes éléments..... O mes contemporains, en gravant dans vos cœurs, en traits ineffaçables, ces immolations féroces de milliers de vos frères, nous im-

¹ Et quand bien même un pays ne produirait pas, *en matières alimentaires*, de quoi nourrir ses habitants, il pourrait, *avec avantage*, acheter au dehors ses subsistances, avec le prix de ses produits manufacturés. C'est le cas de l'Angleterre *toujours*, et de la France *quelquefois*.

Il était réservé à des économistes de l'incapacité et de la férocité de Robespierre et de Saint-Just, de vouloir égorger ceux que le sol ne pourrait pas nourrir. Babeuf était moins sanguinaire, mais il n'était pas moins insensé, quand il proposait de dépouiller ceux qui récoltaient trop, pour approvisionner ceux qui ne récoltaient pas assez.

Le bon sens veut que chacun travaille, *selon son état*. Les produits du travail s'échangent toujours, entre nations comme entre individus.

² Babeuf, *Du système de dépopulation*, p. 35.

primerons, dans chacun de vous, la permanence de cette horreur pour les meurtriers titrés, qui en imposera à la puissance, et qui la fera souvenir que la mort attire la mort! qu'on ne s'en joue pas impunément! que le titre de gouvernant n'exclut pas celui d'assassin, quand celui qui en est décoré en tient la conduite. » Plus loin, Babeuf ajoute : « Nous l'avons dit; c'est dans le gouvernement révolutionnaire qu'il faut chercher tous les malheurs de la république; et ceux de la Vendée forment le principal acte du drame sanglant dû à cet infâme gouvernement ¹. »

Voilà avec quelle véhémence d'invectives Babeuf ne cessa, pendant cinq mois, depuis la chute de Robespierre et la suppression de son *tribunal de sang* ², jusqu'à la fin de décembre 1794, de poursuivre le gouvernement révolutionnaire. Sa fureur n'a pas assez des injures ou des imprécations que lui fournit la langue française; il va ramassant dans les libelles ampoulés de l'époque un tas de mots hideux, dont il poursuit, comme avec des pierres, la mémoire maudite de Robespierre et de son *atroce décevirat*. Il reproche à ce décevirat d'avoir *scélératisé* le gouvernement; il le représente comme *plébécide* et *populicide*; et il lui jette à la face ses *acerbités*, ses *guilottinades* et ses *égorgeries*.

Cette brochure de Babeuf, empreinte d'un esprit thermidorien si violent, est le commentaire naturel

¹ Babeuf, *Du système de dépopulation*, p. 40, 82, 85.

² Paroles de Babeuf, *Du système de dépopulation*, p. 161.

des autres publications qu'il entreprit à la même époque.

XIII.

Nous avons déjà dit qu'il avait publié, le 3 septembre 1794, le premier numéro d'une feuille intitulée : *La Liberté de la presse*. C'étaient un sujet et un titre de circonstance. Le régime de la Terreur, tout en proclamant la liberté absolue en principe, avait supprimé les journaux et guillotiné les journalistes de l'opposition. Toutes les factions, tous les partis, délivrés de ce joug de fer, demandaient la liberté de la presse; mais s'ils l'invoquaient au nom des principes, c'était pour la pratiquer dans l'intérêt, il faut le dire, de leur ambition.

Les clubs de Paris, pendant le mois d'août et pendant le mois de septembre 1794, retentirent de discussions véhémentes sur la liberté de la presse. Les Jacobins votèrent un projet de loi sur ce sujet, dans leur séance du 23 août. Néanmoins, une grave objection pratique s'élevait contre le principe. Fréron avait lui-même demandé la liberté illimitée de la presse; et les démagogues pressentaient l'usage que leurs ennemis ne manqueraient pas d'en faire.

Le Comité de Salut Public, avec l'expérience que donne le gouvernement, résistait aux clubs. Babeuf, qui exerçait une certaine influence sur le Club Électoral, séant à l'Évêché, le détermina à envoyer, le 6 septembre, une députation à la barre de la Con-

vention, pour réclamer non-seulement la liberté illimitée d'écrire, mais encore la confirmation, par les sociétés populaires, de tous les fonctionnaires publics, nommés, depuis le commencement du gouvernement révolutionnaire, par la Convention et par les Comités. L'ordre du jour venait d'être proposé, lorsque Billaud-Varennes fit renvoyer la pétition aux Comités. Le club de l'Évêché était l'ancien club d'Hébert. Sa violence effrayait. Dans la suite de cette lutte, Babeuf fit une faute; il donna prise au Comité de Salut Public, en violant la nouvelle loi du 16 octobre, qui interdisait aux clubs les pétitions collectives. Il fit prendre en effet par le club un arrêté, rédigé au nom de ses membres, et qui ordonnait l'impression d'un de ses discours : il fut arrêté le 25 octobre ¹.

XIV.

C'est comme associé à la politique de Fréron et de Tallien, que Babeuf opéra cette agitation des mois de septembre et d'octobre. Elle était dirigée contre Barrère, Collot-d'Herbois, Vadier et les anciens membres du Comité de Salut Public, qui avaient été les instruments les plus immédiats de Robespierre. Aussi le Club des Jacobins, qui se sentait solidaire de leurs violences, refusa-t-il, dans sa séance du 8 octobre, d'appuyer le Club Électoral contre la Convention, en se fondant sur ce que le Club Électoral attaquait les

¹ *Moniteur* du 29 octobre 1794.

hommes et les actes du gouvernement révolutionnaire, tandis que les Jacobins tenaient à honneur de les faire prévaloir ¹.

Babeuf ne resta pas longtemps captif. Arrêté le 25 octobre, il avait repris, le 18 décembre, la publication de son journal. Dès le 5 octobre, Babeuf avait changé le titre de ce journal, qui s'appela dès lors *Le Tribun du peuple*, par *Gracchus Babeuf* ².

Cédant à l'usage des révolutionnaires, Babeuf s'était donné un nom romain; en 1792, le nom de Camille; en 1794, celui de Gracchus; prenant ainsi, comme tant d'autres, une célébrité toute faite, pour s'épargner le temps et la peine de s'en faire une. Mais il avait encore, en ceci, oublié la loi du 28 août précédent, qui, en interdisant à tout citoyen le droit de porter d'autres noms ou prénoms que ceux de son acte de naissance, avait restitué à l'histoire ancienne les Anaxagoras, les Anacharsis, les Aristide, les Brutus et les Scévola que lui avaient empruntés les clubs.

Néanmoins, Babeuf aurait pu mieux choisir, sous le rapport de sa signification politique, le patron qu'il s'était donné; car il fit toujours profession de combattre le système des lois agraires ³; et les Gracques

¹ *Moniteur* du 15 octobre 1794.

² Il avait déjà paru, en 1789, un *Tribun du Peuple*, par Bonneville; et Marat avait, en 1790, donné ce titre à deux numéros de son journal. — Voyez Deschiens, *Bibliographie des journaux*, p. 383-5.

³ Voir les raisons données par Babeuf contre les lois agraires,

durent, comme on sait, toute leur illustration aux troubles qu'occasionna, à Rome, 130 ans avant l'ère vulgaire, leur proposition *d'affermir, par petits lots, aux citoyens pauvres, les terres domaniales, conquises sur les ennemis, terres que le Sénat voulait affermer par lots considérables, dans l'intérêt du trésor* ¹.

X V.

Buonarotti, faisant l'histoire de cette période de la vie de Babeuf, du 27 juillet à la fin de décembre 1794, période pendant laquelle il se montra l'ennemi si acharné de Robespierre et du gouvernement révolutionnaire, la caractérise dans ces paroles :

« A la suite des funestes événements du 9 thermidor, Babeuf applaudit un moment à l'indulgence dont

n° 35 du *Tribun du Peuple*, et *Procès*, audience du 22 ventôse an V — 12 mars 1797 —. *Interrogatoire de Grisel*.

¹ C'est uniquement à cela que se réduisent les deux célèbres lois agraires, proposées par Spurius Cassius Viscellinus et par Tiberius Sempronius Gracchus, tribuns du peuple, l'an 208 et l'an 624 de Rome. Il s'agissait de savoir si les terres *domaniales* seraient affermées par grands ou par petits lots.

Les tribuns proposaient d'affermir par petits lots, ce qui favorisait les citoyens pauvres ; le sénat voulait qu'on affermât par grands lots, parce que les gros fermiers cultivaient mieux, payaient plus cher et s'acquittaient plus exactement envers le Trésor.

Voir une analyse exacte des lois agraires, avec les preuves à l'appui, dans notre *Histoire des classes nobles*, t. I, chap. XVIII.

Babeuf s'était ridiculement imaginé, avec les publicistes du dix-huitième siècle, que le système des lois agraires consistait à mettre en commun les terres des particuliers, et à les partager entre tous les citoyens.

on usa envers les ennemis de la révolution. *Son erreur ne fut pas de longue durée; et celui qui avait pris les Gracques pour modèle de sa conduite, ne tarda pas à s'apercevoir que rien ne ressemblait moins à ces illustres Romains que les gouvernants post-thermidoriens. Plus grand que s'il n'avait jamais erré, Babeuf avoua sa méprise, démasqua ceux par qui il avait été trompé, et porta si loin son zèle en faveur de la démocratie, que les aristocrates qui gouvernaient la République ne tardèrent pas à l'emprisonner¹. »*

Nous sommes, en effet, arrivé au moment où, selon les paroles de Buonarotti, Babeuf *cessa d'errer*, et où, d'ardent ennemi de Robespierre, il devint tout à coup fervent apôtre de Marat.

L'alliance de Babeuf avec Tallien, avec Fréron et avec Méhée, qui dura depuis le 9 thermidor jusqu'au milieu du mois d'octobre, environ trois mois, serait inexplicable, si l'on ne se rappelait que Méhée, Fréron et Tallien avaient été septembriseurs en 1792, avant de devenir royalistes en 1795. Ils se liguèrent contre Robespierre et s'acharnèrent contre sa mémoire, non pas certes qu'ils fussent moins sanguinaires que lui; mais prévoyant avec toute certitude leur tour prochain de guillotine, ils le renversèrent d'abord pour lui échapper, et l'insultèrent ensuite pour le remplacer.

¹ Buonarotti, *Histoire de la conspiration de Babeuf*, p. 40.

Nous avons déjà raconté, au livre dixième de cette histoire, les efforts que Tallien fit, avec son parti, à la séance de la Convention du 25 octobre 1795, pour ajourner la Constitution de l'an III, et pour perpétuer le régime révolutionnaire. Ainsi, dès le mois de septembre 1794, Tallien, Fréron et Méhée, s'ils n'avaient pas encore laissé pénétrer leurs relations avec le parti des émigrés, étaient dans toute l'ardeur de leur réaction contre les Jacobins et contre Robespierre, prenant leur point d'appui sur les anciens septembriseurs, et affectant une profonde vénération pour la mémoire de Marat, auquel la Convention allait faire bientôt de scandaleuses funérailles.

XVI.

Ce culte des écrivains royalistes pour Marat, deux mois à peine avant le moment où ils firent traîner ses bustes dans les égouts, est un côté trop singulier et trop caractéristique de l'état des opinions, à la fin de 1794, pour qu'il ne doive pas être établi, au moins en quelques mots. Voici en quels termes, le 11 septembre 1794, Fréron, reprenant son *Orateur du peuple*, invoquait l'ombre du principal et du plus sombre assassin de septembre :

« O MARAT ! toi, qui tant de fois m'as appelé *ton disciple chéri*, le *successeur de ton choix* ; toi, dont souvent j'ai rédigé les feuilles courageuses, quand tu succombais sous le poids des travaux ; ombre immor-

telle, viens m'environner de ta puissance, et m'embraser de ta chaleur.... Si la cendre du tyran (Robespierre) fume encore, son système de terreur et de compression est plus que jamais à l'ordre du jour.... O MON MAITRE, Ô MON ÉTERNEL MODÈLE ! ne souffre pas que des fripons et des bourreaux se disputent, comme des chiens dévorants, les lambeaux de la République. Arme mon bras de ta plume tyrannicide ; que la massue de la liberté disperse ou écrase tous ses ennemis ; que *les droits de l'homme* ressuscitent, et que le peuple enfin jouisse des bienfaits de la révolution¹ ! »

Ainsi s'exprimait, au mois de septembre 1794, celui qui devait être, au mois de janvier 1795, le chef de la *jeunesse dorée*, et l'agent des royalistes ; et ses paroles résumaient exactement la politique suivie par Babeuf jusqu'au 8 janvier, époque où il rompit ouvertement avec Fréron, avec Tallien et avec Méhée ; où il resta pur maratiste, et fit amende honorable à Robespierre.

Comme Fréron, Babeuf poursuivit de ses malédictions le nom de Robespierre. Dans la *Liberté de la presse*, Robespierre et Saint-Just ne sont pas seulement présentés comme *des conspirateurs*, mais comme *des brigands*, comme *les plus profonds des scélérats*, dont la mémoire est justement abhorrée².

Comme Fréron, Babeuf se dévoue aux principes formulés dans la *Déclaration des droits de l'homme* ;

¹ Fréron, *L'Orateur du Peuple*, t. VII, n° 4, p. 3.

² *Journal de la Liberté de la Presse*, n° 4, p. 2, 3 ; n° 48, p. 6.

dès le n° 19 de sa *Liberté de la presse*, à la date du 29 septembre 1794, il développe la maxime qui forme l'article 1^{er} de la *Déclaration des droits* de 1793, et qui deviendra l'épigraphe permanente du *Tribun du Peuple* : *Le but de la société est le bonheur commun*. Il définit son parti : *la faction des défenseurs des droits de l'homme* ¹.

Enfin, comme Fréron, Babeuf s'autorise du nom de Marat, et s'honore de reproduire *son courage et ses intentions droites* ².

Du reste, Babeuf proclamait hautement son alliance avec Fréron, avec Tallien et avec Méhée. Il appelait Fréron son *co-athlète*; il vantait le pamphlet *La Queue de Robespierre*, publié par Méhée, sous le nom de Felhémési; il parlait de l'*Orateur du Peuple*, par Fréron, de l'*Ami des Citoyens*, par Tallien, comme de *journalaux goûtés des patriotes* ³.

XVII.

L'alliance de Babeuf avec les thermidoriens était donc complète, et elle s'unissait chez lui, comme chez eux, au culte de Marat. Cette alliance resta entière jusqu'au 40 octobre 1794; elle s'altéra le 13; elle était rompue, et la guerre avait éclaté le 8 janvier 1795 ⁴. Pourquoi? Le voici.

¹ *Journal de la Liberté de la Presse*, n° 43, p. 2.

² *Ibid.*, n° 21, p. 4.

³ *Ibid.*, n° 4, p. 3; n° 42, p. 4.

⁴ Il faut suivre la marche de cette rupture dans le *Tribun du Peuple*, nos 26, 27 et 29.

Babeuf s'était jeté dans le Club Électoral, siégeant à l'Archevêché, en était devenu l'orateur, et s'efforçait d'en devenir le maître. Ce club était généralement composé de maratistes. La prétendue veuve de Marat et une sœur de Marat, nommée Albertine, en étaient l'âme.

Le 11 octobre 1794, Albertine Marat écrivit une longue lettre à Fréron, pour lui demander de soutenir le Club Électoral dans une lutte qu'il venait d'engager contre le Club des Jacobins, au sujet du gouvernement révolutionnaire. Le premier attaquait le gouvernement révolutionnaire, le second le défendait. Fréron, qui voulait bien se servir des clubs, mais qui ne voulait les servir qu'à bon escient, non-seulement refusa d'épouser la querelle du Club Électoral, mais ne publia même pas dans son *Orateur du Peuple* la lettre d'Albertine Marat, et ne lui fit personnellement aucune réponse. Babeuf, qui avait été l'obligé de Marat, et qui entretenait des relations très-suivies avec sa prétendue veuve et avec sa sœur, prit fait et cause pour Albertine, par respect, dit-il, pour son frère immortel. Il publia, dans son numéro 27 du *Tribun du Peuple*, à la date du 13 octobre, la lettre d'Albertine Marat, et donna deux jours à Fréron afin qu'il se prononçât pour ou contre ses alliés du Club Électoral¹. Fréron continua de garder le silence. La rupture eût évidemment éclaté sur-le-champ,

¹ Voir tous ces détails dans le n° 27 du *Tribun du Peuple*, qui contient la lettre d'Albertine Marat.

si Babeuf, arrêté, comme nous l'avons dit, le 26 octobre, ne fût resté en prison jusqu'au 15 décembre.

Dans son numéro 29 du *Tribun du Peuple*, résumant les faits du 21 décembre 1794 au 8 janvier 1795, Babeuf commence la guerre contre Fréron, une guerre d'injures, une guerre ouverte et sans transition. Il l'accuse de *glapir*; il lui reproche *son peuple doré*, et il appelle l'*Orateur du Peuple*, ce journal autrefois *goûté des patriotes*, la *Rapsodie Aristo-Fédéralisto-Fréroniste*.

Dans le numéro 32 du *Tribun du Peuple*, à la date du 4^e février, c'est le tour de Tallien. Celui-ci avait signalé à la Convention, à la séance du 29 janvier, les déclamations de Babeuf contre la Convention. Babeuf prit texte de cette attaque, pour lancer contre son ancien allié la plus violente diatribe; il l'appelle le *Prince Tallien!* il rappelle sa mission violente dans le Midi, et le poursuit des épithètes de *terroriste* et de *buveur de sang*.

En ce même moment, la jeunesse parisienne, la *jeunesse dorée*, se faisant le vengeur de la pudeur publique, brisait de toutes parts les bustes de Marat, et forçait la Convention de faire enlever nuitamment du Panthéon les restes de ce monstre. Tout ce qu'il y avait à Paris de maratistes essaya de résister à l'opinion publique; mais les clubs violents où cette résistance était concertée, le club Lajousky, le club des Quinze-Vingts, le club du Faubourg-Saint-Marceau furent fermés; et Babeuf, qui s'y était montré l'un des

plus exaltés démagogues, fut arrêté le 7 février, par ordre du Comité de Sûreté générale ¹.

XVIII.

C'est ici que commence la quatrième captivité de Babeuf, la plus longue de toutes, si l'on excepté la cinquième et dernière, qui se termina par sa condamnation et par sa mort.

Babeuf fut d'abord conduit à la maison de Sûreté du Comité, située rue des Orties ². Il y resta jusqu'au 6 mars, et fut, ce jour-là, transféré à la Grande Force ³.

¹ *Moniteur* du 10 février 1795.

² Voici le mandat d'arrêt :

CONVENTION NATIONALE.

Comité de Sûreté générale et de surveillance.

« Du 19 pluviôse an III de la République française, une et indivisible.

» Le citoyen Babeuf, se disant *Gracchus*, sera conduit à l'instant à la maison de sûreté du Comité, rue des Orties, pour être interrogé demain.

» Les représentants du peuple, composant le Comité de Sûreté générale,

» Signé : MATHIEU;
BOUDIN. »

Archives de la préfecture de police, collection des mandats d'arrêt.

³ Voici l'écrou :

« De l'ordre du Comité de Sûreté générale.

» Babeuf Gracchus, âgé de trente-quatre ans, natif de Saint-Quentin, journaliste, demeurant faubourg Saint-Honoré, 29.

» Entré le 15 ventôse an III, venant de la rue des Orties; transféré par ordre du Comité de Sûreté générale le 23 ventôse an III.»

Archives de la préfecture de police, registre d'écrou de la Grande Force.

Le 13 mars il en fut extrait, et conduit à la prison d'Arras, dite des *Baudets*, où l'on évacua un assez grand nombre de prisonniers ¹. Le 28 fructidor an III — 14 septembre 1795 —, Babeuf fut ramené à Paris, et mis à la prison du Plessis, où se trouvaient environ deux mille prisonniers, la plupart de violents démagogues, arrêtés à l'occasion des journées de prairial ². Babeuf y connut Buonarotti, et les deux Duplay, père et fils ³. Le 26 vendémiaire an IV — 18 octobre 1795 — Babeuf fut mis en liberté, non en vertu de l'amnistie générale prononcée par la Convention, le 4 brumaire — 26 octobre — mais par un arrêté du Comité de Sûreté générale, précédé d'un rapport ⁴.

¹ L'arrivée de Babeuf à Arras, son entrée dans la prison des *Baudets*, et son retour à Paris en fructidor an III, résultent des débats du procès de Vendôme, audiences du 6, du 12 et du 14 germinal an V — 26 mars, 1^{er} et 3 avril 1797 —. Babeuf, parlant de son retour à Paris, dit : « J'étais au Plessis en fructidor de l'an III. »

² C'est Buonarotti qui donne cette information sur les prisonniers du Plessis, *Procès de Babeuf*, audience du 14 germinal an V — 3 avril 1797 —.

³ *Procès de Babeuf*, audience du 26 germinal an V — 15 avril 1797 —. *Interrogatoire de Duplay père*.

⁴ C'est Babeuf lui-même qui donne ces détails, dans une lettre adressée au *Moniteur* du 2 nivôse an IV — 23 décembre 1795 —; mais le registre d'écrou du Plessis, que nous avons consulté, est naturellement plus précis. On y lit :

« Les nommés Germain et Babeuf, amenés d'Arras par ordre du Comité de Sûreté générale dans la maison d'arrêt du Plessis, par ordre dudit Comité, en date du 28 fructidor.

» Fait à Paris, le 28 du même mois, 3^e année républicaine, une et indivisible.

» Signé : DUBUISSON,

maréchal de logis de gendarmerie, de la commune d'Arras. »

XIX.

Rendu à la liberté, Babeuf reprit son *Tribun du Peuple*, qui n'avait que trop justifié cette indication du *Prospectus* : « Mon journal paraîtra irrégulièrement ¹. » Il inaugure ainsi ce numéro 34 : *Le Tribun du Peuple est libre ! le gouvernement a eu la maladresse de le lâcher !* » Le numéro précédent, dont les matériaux furent saisis, et qui ne parut point, contenait, dit Babeuf, l'*acte d'accusation des réacteurs thermidoriens* ². La rupture avec Tallien, avec Fréron, avec Méhée était donc irrévocablement consommée. En effet, dès ce moment, Babeuf se frappe la poitrine, et avoue *ses erreurs*. Il confesse avoir été *abusé un moment sur le 9 thermidor*, et déplore l'*abîme* où la chute du régime de la Terreur a plongé la France ³.

Archives de la préfecture de police, 3^e registre d'écrou et décharges du Plessis, fol. 3.

Quant à la mise en liberté de Babeuf, en voici l'ordre textuel :

« CONVENTION NATIONALE.

Comité de Sécurité générale.

» Du 26 vendémiaire an IV de la République.

» Le Comité de Sécurité générale arrête que le citoyen Babeuf sera sur-le-champ mis en liberté, et les scellés, apposés sur ses effets, levés.

» Les membres du Comité,

» Signé : BORDAS ;

COLLONBEL ;

BARRAS, etc. »

¹ Prospectus du *Tribun du Peuple*, n^o 1, p. 6.

² Le *Tribun du Peuple*, n^o 34, p. 4.

³ *Ibid.*, n^o 34, p. 46 ; n^o 36, p. 67.

Le voilà donc devenu *terroriste* à son tour, et acceptant comme un honneur, cette injure qu'il avait lui-même inventée, pour la jeter à la face de Robespierre !

Dès ce moment, Babeuf appartient aux factions les plus violentes, et appuie les desseins les plus atroces. Personne encore n'avait osé, la crise passée et de sang-froid, faire l'apologie des massacres de septembre; Babeuf l'osa, et voici en quels termes il loua les assassins des prisons, *ces prêtres, ces sacrificateurs d'une juste immolation* :

« Les hommes de septembre, que l'on veut donner au peuple pour des bourreaux, et qui n'ont été que les prêtres, les sacrificateurs d'une juste immolation qu'ordonnait le salut commun ! Réunissez-vous tous pour les défendre dans ce sens. Formez une triple barrière autour d'eux. Que le peuple en guenilles, que la foule affamée aillent entourer ce tribunal appelé à les juger. Qu'elle dise sans trembler que ces exterminations que l'on condamne aujourd'hui furent légitimes et vivement commandées par le bien de la masse. Qu'elle prononce également, sans hésiter, sans rougir, qu'elle reconnait les acteurs de ces scènes politiques pour les exécuteurs d'une tragédie utile et indispensable, démontrée telle par les crimes éternels de la faction riche.....

¹ Babeuf attaque violemment, dans son n° 4 du *Journal de la Liberté de la Presse*, p. 3, les patriotes TERRORISTES, et ajoute : *Cette expression va devenir à la mode*. Il avait raison ; et c'est le seul mot inventé par Babeuf qui soit resté.

» Que s'il est quelque chose à regretter, *c'est qu'un 2 septembre plus vaste, plus général, n'ait pas fait disparaître la totalité des affameurs, des spoliateurs, des massacreurs, qui depuis n'ont pas craint d'entreprendre l'assassinat de toute la génération*¹. »

Ainsi s'exprimait, le 24 février 1796, l'homme qui, au mois de janvier 1795, disait avoir *des préjugés sur le chapitre de l'extermination!* Il s'en était, comme on voit, guéri bien vite. Ces paroles de Babeuf, écrites à la fin de février, éclairent d'un jour bien sinistre la conspiration découverte le 10 mai.

XX.

De tous les complices de Babeuf, deux seulement, Darthé et Buonarotti peuvent justifier une mention spéciale de l'histoire.

Augustin-Alexandre Darthé, né à Saint-Pol, dans le département du Pas-de-Calais, était aux Écoles de Paris au mois de juillet 1789, et prit part au tumulte qui amena la reddition de la Bastille. C'est ce qui lui faisait dire, pendant son procès : « Nous sommes les hommes du 14 juillet² ! » Parole instructive, car elle prouve une fois de plus que les mêmes agents de désordre servirent à toutes les factions, l'une après l'autre, depuis Mirabeau jusqu'à Babeuf.

¹ *Le Tribun du Peuple*, n° 40, p. 239, 240.

² *Procès de Babeuf*, audience du 6 ventôse an V — 24 février 1797 —.

A la formation des administrations départementales, Darthé fut nommé membre du Directoire du Pas-de-Calais¹. Il occupait encore cette place, lorsque Joseph Lebon fut chargé d'organiser la commission populaire d'Arras. Darthé devint alors secrétaire du proconsul, juré du tribunal², et le pourvoyeur le plus féroce du bourreau. Rappelons l'idée qu'il donnait lui-même de ce jury : « Lebon est arrivé de Paris, transporté d'une sainte fureur. Tout de suite, un jury terrible, à l'instar de celui de Paris, a été adapté au tribunal révolutionnaire. Ce jury est composé de soixante bougres à poil³. »

Ce que devait être le tribunal près duquel siégeait un tel jury, on le devine sans peine; mais Darthé s'est chargé de le caractériser. « Une perquisition vient d'être faite à la citadelle de Doullens par une commission ardente de sept patriotes. J'étais du nombre. La guillotine, depuis ce moment, ne désespère pas. Les ducs, les marquis, les comtes, les barons, mâles et femelles, tombent comme grêle... Lebon n'est occupé qu'à rédiger des actes d'accusation; et nous, à cinq, à dix, à interroger; nous ne dormons plus⁴. »

Comme tant d'autres républicains, qui ont affecté

¹ *Moniteur* du 3 septembre 1793.

² Il est le troisième de la liste dressée par Joseph Lebon, le 25 pluviôse an II — 13 février 1794 —. *Lettres de Geoffroy à la Convention*, pièces justificatives, p. 5.

³ *Rapport de Courtois sur les papiers trouvés chez Robespierre*, lettre de Darthé à Lebon, p. 276.

⁴ *Id.*, *ibid.*

un enthousiasme ardent pour la liberté, Darthé ne concevait pas une autre forme de gouvernement que la Dictature; et pour répondre à ses amis, républicains à sa façon, qui objectaient la difficulté de s'entendre sur la personne du Dictateur, Darthé proposait de *tirer à la courte paille*, dût le sort amener un *mannequin!*

Babeuf lui-même se sentait pris de pitié, en songeant à de pareilles doctrines. « Cela ressemble trop à la monarchie, disait-il; car qu'est-ce que la monarchie? la dictature, le pouvoir d'un seul. Darthé est tellement convaincu que c'est là le seul moyen de faire le bien, qu'il n'y aura que la raison politique qui l'en fera départir.... On tirera à la courte paille, n'importe que ça soit un *mannequin?*—Quelle pitié¹! » Buonarotti constate que Darthé persista jusqu'au bout dans ses idées²; et s'il parut se rendre enfin aux instances de ses amis, les confidences qu'il fit à Grisel prouvent que, dans sa morale, il fallait *tout promettre* et ne *rien tenir*, afin de *faire tomber ses coopérateurs*, et *rester ensuite*³.

Comme c'est l'habitude des hommes sanguinaires, Darthé était lâche. On sait que les grenadiers du Directoire le trouvèrent, chez Dufour, entre deux matelas, n'ayant pu, selon son expression, se mettre dans une bouteille. La tradition porte qu'il mourut

¹ Pièces saisies chez Babeuf, 7^e liasse, pièce n^o 34.

² Buonarotti, *Histoire de la conspiration de Babeuf*, p. 88.

³ *Procès de Babeuf*, audience du 23 ventôse an V — 13 mars 1797 —.

avec bien moins de courage que Babeuf ¹, lequel pourtant ne saurait passer pour un modèle de fermeté.

XXI.

Philippe Buonarotti, né à Pise en 1761, d'une famille originaire de Florence, fut jusqu'à quinze ans un jeune homme accompli, grâce aux effets d'une éducation éclairée et religieuse. Deux professeurs de l'Université de Pise, zélés disciples de Locke, de Condillac, de Jean-Jacques Rousseau, de Mably, de Hume, d'Helvétius, enfin de tous les philosophes si célèbres alors, et plus modérément goûtés aujourd'hui, remplirent sa tête de ces idées vagues et vaines qui éloignèrent de l'étude, du travail, d'une vie honnête et utile, tant de jeunes gens heureusement doués, pour en faire des journalistes vulgaires et de méprisables conspirateurs.

Au mois d'octobre 1789, Buonarotti, las du labeur modeste qui lui était échu dans le cabinet d'un avocat de Florence, quitta sa famille, passa en Corse, écrivit deux ou trois journaux inconnus, déclama dans les sociétés populaires, et finalement obtint, comme Babeuf, comme Darthé, une place d'administrateur au département.

Au commencement de 1793, lors de l'expédition

¹ Il n'est pas vrai, comme le dit la Biographie de Rabbe, que Darthé ait été porté mort sur l'échafaud, et guillotiné à l'état de cadavre. — Voir Buonarotti, *Histoire de la conspiration de Babeuf*, p. 238.

de l'amiral Truguet en Sardaigne, Buonarotti fut secrètement envoyé dans l'île, pour y soulever la population¹. Il échoua; la division navale regagna Toulon; et Buonarotti, chargé d'un pli pour la Convention, demanda et obtint, le 27 mai, d'être naturalisé Français.

Après quatre années d'agitation, de bruit, de brigues vaines, Buonarotti arriva au terme naturel de cette carrière dissipée. Il avait rêvé de réformer le monde; il entra, pour vivre, dans une pension comme professeur!

XXII.

Après deux mois de professorat, Buonarotti, encore las du travail, sollicita et obtint du Conseil exécutif, qui allait devenir Comité de Salut Public, une mission en Corse, dans le but d'y étudier l'état de l'agriculture, du commerce et de l'instruction publique. Environ six mois plus tard, il fut envoyé à Oneille, nouvellement conquis, en qualité de Commissaire de la Convention. Il y fut arrêté le 5 mars 1795, comme terroriste. Amené à Paris, mis au Plessis le 26 avril², il fut rendu à la liberté le 9 octobre suivant.

¹ « Je me rappelle, dit-il, qu'à mon départ, la famille de Bonaparte me donna quelques écus, que je n'ai jamais pu lui rendre. » — *Procès de Babeuf*, audience du 21 floréal an V — 10 mai 1797 — *Défense de Buonarotti*.

² Sur un mandat du Comité de Sûreté générale, signé Rovère et Marie-Joseph Chénier. — *Archives de la Préfecture de police*, collection des mandats d'arrêt.

Livré à lui-même, c'est-à-dire à une aptitude vague, à un amour du travail fort tiède, Buonarotti eut encore recours à cette éducation de famille, dont il avait été fatalement détourné; il courut le cachet, comme on dit, et donna quelques leçons de musique.

Cependant, l'esprit révolutionnaire ne pouvait pas si facilement lâcher prise; il fallut que Buonarotti conspirât toujours un peu. Il entra donc dans la société intime des Panthéonistes, mais en Italien, c'est-à-dire prudemment. On voit toujours Buonarotti précautionné contre les chances diverses, un pied dans les sociétés secrètes, un autre dans le gouvernement. En effet, pendant qu'il préparait, avec Babeuf et avec Darthé, l'insurrection de Paris, l'assassinat des Conseils, des ministres et du Directoire, il se faisait réclamer par Bonaparte, il obtenait une commission du ministre de la guerre, et il se mettait en mesure d'aller rejoindre les réfugiés italiens à Nice, afin de favoriser les opérations de l'armée française en Lombardie par des soulèvements.

Arrêté sur ces entrefaites avec Babeuf, Buonarotti n'eut garde d'oublier ce double jeu, et de faire grand bruit de ces préparatifs de départ pour l'Italie, afin d'être autorisé à en tirer cette conséquence, qu'il n'était pas de la conspiration, s'il y en avait.

« Ce dessein bien déterminé de servir de toutes mes forces la liberté d'Italie, dit-il dans sa défense; cette intention bien marquée d'abandonner Paris au 20 germinal, période à laquelle on prétend que la

conspiration s'est formée ; au 4 et au 15 floréal, époques auxquelles on prétend que son éclat était très-prochain, sont dans la plus entière contrariété avec la conception du complot, avec un attachement quelconque à l'entreprise, avec la volonté de participer à son exécution, avec la qualité enfin de membre du Directoire, que l'accusation me suppose. »

On ne pouvait pas plus complètement désertier sa cause, renier ses principes, abandonner ses amis ; et cependant, longtemps après, quand Babeuf et Darthé eurent payé la conspiration de leur tête, Buonarotti, comptant sur le silence de l'histoire, osa parler de *la conformité de sentiments et de convictions qui le liaient aux victimes de Vendôme*¹, et déroba lâchement les couronnes que la piété des démagogues avait déposées sur leur tombeau !

En 1837, celui qui écrit ces lignes, arrêté dans une rue de Paris par un long convoi d'hommes silencieux et recueillis, ôta son chapeau devant un humble cercueil qui passait. C'était le cercueil de Philippe Buonarotti, mort dans l'obscurité et dans la misère, et oublié du monde politique depuis quarante ans ; il y eût certainement conquis par le travail et par l'étude une place honorable, qu'il tenta vainement d'obtenir par des conspirations.

¹ Buonarotti, *Histoire de la conspiration de Babeuf*, avant-propos.

XXIII.

Un aperçu rapide jeté sur la vie de Grisel est le complément naturel d'une histoire de la conspiration de Babeuf.

Jacques-Charles-Georges Grisel, né à Abbeville, d'une famille d'artisans, le 13 janvier 1765, s'engagea à la Rochelle, dans le régiment d'infanterie *Royal-Comtois*¹, à la fin de 1782, en vue de faire partie de l'expédition dirigée contre Gibraltar. La paix de Versailles, qui mit fin à la guerre d'Amérique, fit réformer Grisel au mois de juin 1784².

Après sept années passées tant à Abbeville qu'à Paris, Grisel, qui avait de l'activité et une instruction relative, s'engagea, le 3 septembre 1791, dans le 1^{er} bataillon de la Somme. Il y devint, par sa bonne conduite, caporal le 16 avril 1792, sergent-major le 27 du même mois, lieutenant quartier maître le 18 janvier 1793, capitaine le 27 décembre suivant. Passé, dans son grade, à la 38^e demi-brigade, le 25 juillet 1794; capitaine à la suite dans la 21^e, le 29 janvier 1797; puis dans la 52^e, le 26 juillet, il fut mis à la réforme le 14 avril 1801.

¹ Le 75^e régiment d'infanterie de ligne.

² Les états de service de Grisel ne mentionnent pas cette époque de sa vie, et ne le prennent qu'à son entrée dans le 1^{er} bataillon de la Somme, le 3 septembre 1791. Ces détails, relatifs au service de Grisel dans *Royal-Comtois*, se trouvent au *Procès de Babeuf*, audience du 25 ventôse an V — 15 mars 1797 —. Voir, aux *Pièces justificatives*, les *États de service* de Grisel.

Enfin, nommé adjudant de place de deuxième classe, à Nantes, dès le 23 septembre 1800, et de première classe le 23 août 1804, il y est mort le 22 juin 1812.

Ainsi tombe, comme une invention romanesque, la tradition révolutionnaire, tradition d'après laquelle Grisel, poursuivi en Espagne, pendant la guerre de l'indépendance, aurait été provoqué et tué en duel par un des fils de Babeuf¹.

Le peu d'avancement qu'eut Grisel, à la suite d'un si grand service rendu à la société et à l'ordre public, suffit à prouver qu'il avait agi en homme désintéressé, n'écoutant que la voix de la conscience et la règle du devoir. Plus tard, quand le moment de la vérité fut venu, les complices de Babeuf eux-mêmes durent reconnaître la sincérité de son témoignage. « Grisel parla pendant deux séances, dit Buonarotti, et raconta minutieusement tout ce qu'il avait fait pour connaître, seconder, tromper et trahir les accusés : *il dit vrai*, sauf quelques additions dictées par la vanité². »

XXIV.

Le procès de Babeuf et de ses complices, objet de deux longues instructions, éternisé par les subtilités

¹ Voir Fleury, *Babeuf et le Socialisme*, p. 346, et Rabbe, *Biographie*, verbo *Emile Babeuf*.

² Buonarotti, *Histoire de la conspiration de Babeuf*, p. 221.

des accusés et par les déclamations des avocats ¹, durerait depuis un an passé, — du 11 mai 1796 au 25 mai 1797 — lorsque le jury eut à se prononcer sur les questions résultant de l'accusation et des débats.

Deux grands faits s'étaient accomplis, depuis la découverte de la conspiration, faits qui devaient nécessairement influencer sur la sentence dont elle serait l'objet.

La force relative du Directoire suffisait, depuis deux années, à maîtriser les factions. La société, délivrée des conspirations et des émeutes, se reposait, travaillait, s'amusait, n'avait plus peur, devenait clémente envers les révolutionnaires et ingrate envers le pouvoir, qui l'avait sauvée. L'opinion publique, anéantie sous le règne de la terreur, se réveillait et devenait frondeuse sous le règne de la loi.

Cette métamorphose générale et rapide de l'esprit parisien revêtit, à la première occasion, une forme scandaleusement hostile à l'ordre et au gouvernement; le jury du tribunal criminel de la Seine, saisi des poursuites dirigées contre Quatremère de Quincy, Cadet de Gassicourt et le comte de Castel-

¹ Voici, à ce sujet, l'opinion de l'un des complices :

« Dans l'impossibilité de se concerter avec Babeuf, les uns méconnurent leur écriture, d'autres imaginèrent des fables. La défense des accusés ne fut qu'un tissu peu cohérent de subtilités, que leurs œurs désavouaient. — Les défenseurs prolongèrent les débats par les nombreux incidents qu'ils élevèrent. » Buonarrotti, *Histoire de la conspiration de Babeuf*, p. 210, 214, 224.

lane, contumaces de vendémiaire, déclara, le 22 août 1796, qu'il n'était pas constant qu'il y eût eu conspiration, le 13 vendémiaire an IV¹. Les bourgeois de Paris niant, comme jurés, les coups de fusil qu'ils avaient tirés contre les troupes de la Convention, comme gardes nationaux, avaient évidemment égaré le bon sens du pays, encouragé les factions, et brisé, dans les mains de la magistrature, l'autorité morale des lois. Le verdict du jury de Paris faisait pressentir avec toute certitude le verdict du jury de Vendôme; car, s'il n'y avait pas eu conspiration, le 13 vendémiaire, dans le fait de quarante mille hommes armés, assiégeant la Convention, comment pouvait-il y avoir eu conspiration, le 24 floreal, dans le fait d'une quinzaine de démagogues obscurs, arrêtés par la police dans deux repaires?

Les deux hommes de talent qui soutenaient l'accusation devant la Haute Cour de Vendôme, Viellart et Bailly, ne se faisaient aucune illusion sur l'appui que les conspirateurs trouvaient évidemment dans un jury égaré² par de funestes exemples. Aussi, lorsque Antonelle, dans sa défense, fit un appel à la

¹ *Moniteur* du 8 fructidor an V — 25 août 1796 —.

² Buonarroti lui-même en convient. — « Aucun des accusés, dit-il, n'était plus gêné que Babeuf, par la résolution prise en commun de nier la conspiration. Sur environ cinq cents pièces de conviction, il y en avait plus de cent écrites de sa main.... Comment donner des explications tant soit peu vraisemblables?... Les accusés n'obtinrent d'autre succès que celui de mettre un peu plus à l'aise les jurés qui partageaient déjà leurs opinions. » *Histoire de la conspiration de Babeuf*, p. 224.

réconciliation, le ministère public s'empessa-t-il de l'accueillir¹.

Parmi les diverses questions soumises au jury, deux résumaient tout le procès.

La première était ainsi conçue :

« A-t-il existé, en germinal et en floréal de l'an IV, une conspiration tendant à troubler la république, en armant les citoyens les uns contre les autres? »

La seconde portait :

« Y a-t-il eu, postérieurement au 27 germinal de l'an IV, provocation, par des discours, au rétablissement de la Constitution de 1793²? »

Sur la première question, qui était pourtant fondamentale, le procès était perdu d'avance. Le jury déclara qu'il n'était pas constant qu'il y eût eu conspiration en germinal et floréal de l'an IV.

Sur la seconde question, qui était accessoire, le jury déclara qu'il y avait eu, postérieurement à la loi du 27 germinal an IV, provocation, par discours, au rétablissement de la Constitution de 1793³.

Ce fut sur cette seconde question que Babeuf et Darthé, déclarés coupables sans circonstances atténuantes, furent condamnés à la peine de mort, le 7 prairial an V — 26 mai 1797 —, à neuf heures du matin.

¹ *Procès de Babeuf*, audience du 25 floréal an V — 14 mai 1797—.

² *Procès de Babeuf*, audience du 5 prairial an V — 24 mai 1797—.

³ *Ibid.*, audience du 7 prairial an V — 26 mai 1797—.

XXV.

Buonarotti et six autres accusés, déclarés coupables sur le même chef, mais avec des circonstances atténuantes, furent condamnés à la déportation. Le reste fut immédiatement mis en liberté.

Au moment où ils entendirent leur condamnation à mort, Babeuf et Darthé se frappèrent d'un poignçon. Rabbe dit que Darthé mourut sur le coup, et que son cadavre fut guillotiné, le lendemain, par le bourreau. Buonarotti, présent à la scène, dément le fait, en disant que la faiblesse des poignards, qui se cassèrent, ne permit pas aux deux condamnés de s'ôter la vie, mais qu'ils passèrent la nuit dans les plus cruelles souffrances, et que le fer était resté enfoncé, près du cœur, dans la blessure de Babeuf¹. Tout cela est encore exagéré. Dans un rapport adressé, le jour même, au ministre de la justice, le greffier et le concierge de la maison de justice s'exprimaient ainsi, à ce sujet :

« Le jugement était à peine prononcé, que Babeuf et Darthé se sont frappés d'un stylet, *sans se blesser, par la promptitude de la gendarmerie*, à laquelle ils étaient confiés. On les a descendus dans la maison de justice, où ils sont maintenant². »

Babeuf, après la déclaration du jury, écrivit à sa

¹ Rabbe, *Biographie des contemporains*, verbo *Darthé*. — Buonarotti, *Histoire de la conspiration de Babeuf*, p. 238.

² *Moniteur* du 42 prairial an V — 31 mai 1797—.

femme une lettre touchante. Le malheureux se rattachait à la vie, et nourrissait encore des illusions, qui perçaient à travers ses paroles désolées : « Adieu, disait-il, je ne tiens plus à la terre que par un fil, que le jour de demain rompra. *Cela est sûr, je ne le vois que trop.* » Le bon sens et la vérité reprenant le dessus à ce moment suprême, Babeuf se sentit tréssaillir à l'idée que sa mère et ses sœurs, restées fidèles à la vie simple et chrétienne, se croiraient déshonorées par son supplice : « Tâchez de leur faire comprendre, à ces bonnes gens, disait-il, qu'une telle mort est glorieuse, loin d'être déshonorée¹. » Ah ! oui, bonnes gens, c'est-à-dire gens soumis aux principes de la religion, de la morale, de toutes les lois divines et humaines, et ne comprenant pas la vertu dont Babeuf se vantait, la vertu du pillage et de l'assassinat² !

¹ Buonarotti, *Histoire de la conspiration de Babeuf*, p. 244.

² « Je m'enveloppe dans le sein d'un sommeil vertueux. » — Dernières paroles de la lettre de Babeuf.

LIVRE XXVII.

Lutte du Directoire contre le parti royaliste. — Moyens généraux employés par les royalistes pour opérer la restauration de la monarchie. — Les agences, chargées d'insurger; — La coalition des armées étrangères, chargées d'ouvrir la frontière; — La corruption des généraux républicains, chargés de soulever les armées.

I.

Les princes, frères de Louis XVI, et les émigrés recoururent à trois moyens généraux pour renverser le gouvernement du Directoire, et pour relever, sur les ruines de la révolution, l'ancienne monarchie, à peine améliorée par quelques concessions d'ailleurs fort éloignées de suffire à l'esprit nouveau de la France¹.

Ils couvrirent le pays d'agences, chargées de fomenter le royalisme et de pousser le peuple à l'insurrection; ils travaillèrent à réunir les cours étrangères contre la France, dans l'espoir de rentrer à la suite d'une invasion victorieuse; enfin ils corrompirent des généraux républicains, et ils tentèrent de corrompre les élec-

¹ Les instructions de Louis XVIII, données à MM. de Précý et Imbert-Colomès, sous la date de Vérone, le 24 mars 1796, se bornent à peu près à cette concession, que *le roi ne peut établir les impôts ni les augmenter sans le consentement des États Généraux*. Voyez les *Papiers saisis à Bareuth et à Mende*, papiers d'Imbert-Colomès, p. 44.

teurs, afin que les uns leur livrassent la frontière et les autres le pouvoir.

Nous avons déjà raconté comment le comte d'Entraigues, autorisé par le Régent, avait organisé à Paris une agence centrale, dirigée par l'abbé Brotier, et composée de l'abbé Lemaitre, de Duverne de Presles et de Lavilheurnoy¹. Cette agence, qui surveillait ou qui croyait surveiller de près la révolution, correspondait, par M. Duteil, avec les émigrés de Londres; par M. de la Vauguion, avec le Régent; par Charette, avec les insurgés de la Vendée. Après la fatale issue de l'expédition de Quiberon et la pacification totale de la Vendée, obtenue par le feu et par la flamme, vers la fin de juillet 1796, Louis XVIII, retiré à Blanckenbourg, dans le duché de Brunswick, se prépara, par une organisation plus vaste des agences, aux luttes de l'avenir.

Dans ce plan, la France fut divisée en trois groupes : celui de l'est comprenait la Franche-Comté, le Lyonnais, le Beaujolais, le Forez et l'Auvergne; celui du sud, la Provence, le Roussillon, le Languedoc et la Guyenne; le troisième embrassait les provinces de l'ouest et celles du centre. Les agences chargées de diriger les deux premiers groupes eurent leur siège successivement à Constance et à Augsbourg, et pour directeurs M. de Précý et M. Imbert-Colomès, M. d'André et M. le président de Vezet².

¹ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. I, p. 464-5.

² *Ibid.*, t. II, p. 66-7.

II.

Toutes ces agences coûtaient des sommes énormes, dans l'emploi desquelles on eût souvent pu désirer plus de discernement et plus de probité. Pendant les premières années de l'émigration, des emprunts faits par les princes, quelques sommes fournies par les cours d'Espagne et de Naples, et même des cotisations organisées parmi les royalistes des provinces, avaient fourni aux dépenses les plus urgentes¹. Ces ressources ne tardèrent pas à devenir insuffisantes; mais dès le mois d'avril 1795, le gouvernement britannique prit à sa solde le corps du prince de Condé, et en fit surveiller l'entretien par un commissaire². L'Angleterre se chargea aussi, à la même époque, de tous les frais des agences; et son résident près de la Diète helvétique, M. Wickham, eut ordre de diriger et de solder toutes les tentatives ayant pour objet d'affaiblir le Directoire, en favorisant les desseins des puissances coalisées³.

Quoique l'Angleterre pourvût, comme on verra, à ces diverses dépenses avec une véritable profusion, Louis XVIII, mécontent de la roideur de Pitt, qui refusa sans cesse d'aliéner, au profit d'une restaura-

¹ Voir le registre des *Dettes des princes, pour le service de l'émigration*, à la Bibliothèque impériale, *manuscrits*; supplément fr. 2,893.

² Montgaillard, *Mémoires sur la trahison de Pichegru*, p. 8.

³ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. I, p. 268; t. II, p. 67.

tion des Bourbons, la liberté d'action de son gouvernement, fit de longs efforts pour se soustraire à ce qu'il nommait « la tutelle britannique. » Il chargea M. de Saint-Priest, son ambassadeur à Saint-Pétersbourg, de faire en sorte que l'empereur Paul versât à l'agence centrale de Paris deux cent mille francs par mois, que demandait l'abbé Despomelles¹. Dans des instructions ultérieures, datées de Mittau, Louis XVIII insistait pour obtenir de la Russie ces subsides, qu'il considérait comme nécessaires « pour alimenter le » royalisme en France². »

On se ferait difficilement une idée des sommes que coûta au gouvernement anglais ce réseau d'intrigues, ourdi autour de la France. Sans compter M. de Précý et M. Imbert-Colomès, qui furent constamment chargés de fonds considérables pour l'agence de l'est³, M. d'André tira sur Londres, par l'intermédiaire d'une seule maison, en trois années, des traites s'élevant à plus de six millions de francs⁴. Et telle était l'administration de ces subsides, que des agents inférieurs se plaignaient souvent de n'avoir pas de quoi affranchir une lettre⁵.

Le traitement des agents variait suivant l'importance attribuée à leur concours. Des hommes employés

¹ *Lettres de Louis XVIII au comte de Saint-Priest*, p. 48.

² *Ibid.*, p. 44.

³ *Papiers saisis à Bareuth et à Mende*, papiers d'Imbert-Colomès, p. 80.

⁴ *Ibid.*, papiers de Trottoin, p. 306.

⁵ *Ibid.*, papiers de Trottoin, p. 345.

à un service actif et périlleux, comme Fauche-Borel, recevaient de M. Wickham vingt-cinq louis par mois. M. Courant, de Genève, avait douze louis; d'autres, comme M. Olry, n'avaient que huit louis¹. Un traitement uniforme de douze louis par mois fut accordé aux députés exclus des Conseils, le 18 fructidor²; mais ces traitements étaient payés sans préjudice de certaines gratifications extraordinaires, qui étaient quelquefois énormes. M. d'André en toucha une de vingt mille louis³, et celles qu'accepta successivement Pichegru dépassèrent encore ce chiffre.

III.

Comme il est naturel de le penser, les abus se mêlèrent à cette organisation générale des agences. Beaucoup de prétendus royalistes trouvèrent dans ces secours, prodigués avec si peu de discernement par le gouvernement anglais, des moyens de dissipation; quelques-uns des moyens de fortune. « Je sais, disait le marquis de Bezignan à M. Imbert-Colomès, que des jeunes gens n'ont pas rougi de demander des trois cents louis pour aller faire la belle jambe à Paris; je sais encore que d'autres ont des comptes immenses à rendre, et qu'ils ne le pourront pas; je sais de plus que des sommes considérables sont

¹ Montgaillard, *Mémoires sur la trahison de Pichegru*, p. 89.

² *Papiers saisis à Barceuth et à Mende*, papiers d'Imbert-Colomès, p. 80.

³ *Papiers saisis à Barceuth et à Mende*, papiers de Trottoin, p. 306.

éparses çà et là, et que votre caisse est à sec¹. »

Ce qui est plus fâcheux et plus grave, c'est que, au dire même des agents principaux, bon nombre de ces prétendus serviteurs du roi étaient les meilleurs amis de la police du Directoire. Un fidèle émigré l'écrivait ainsi avec douleur à M. de Précý : « Jusqu'ici, disait-il, nos drapeaux, vous le savez aussi bien que moi, à très-peu d'exceptions près, n'ont été que dans des mains souillées de rapines. Trop heureux si nous n'avions eu affaire qu'à des fripons ! Mais combien d'hommes pervers ! La police a pris dans nos rangs les suppôts les plus utiles ! Dieu veuille que l'avenir ne nous apprenne pas à quel point nous avons été et sommes encore trompés ! Le grand banquier des mouvements du midi est au Temple. Il passe sa vie à en sortir et à y entrer. On lui fera faire ce manège, jusqu'à ce qu'on lui ait fait regorger le portefeuille qu'il a gardé. Son digne confrère avait pris le large, aussitôt sa cargaison achevée². »

Les royalistes intelligents ne s'abusèrent jamais sur les inconvénients ou sur les dangers de cette multitude d'agents, beaucoup trop nombreux pour être utilement dirigés et surveillés. Dès le mois de juillet 1795, Mallet du Pan, alors en Suisse, conseillait à Louis XVIII de « faire disparaître cette nuée d'émissaires, de ministres ambulants, de cerveaux timbrés, de légats qui

¹ *Papiers saisis à Bareuth et à Mende*, papiers d'Imbert-Colomès, p. 8.

² *Ibid.*, papiers de Précý, p. 126.

affluaient partout, les uns avec des brevets de Sa Majesté, les autres avec les patentes de M. le prince de Condé; des troisièmes avec des commissions britanniques, se croisant en tout sens, racontant leurs missions aux tables d'hôte, et jetant sur la cause royale une défaveur, une confusion, un mépris qui écartaient absolument toutes les personnes raisonnables¹ »; mais le goût des rivalités, l'attrait des intrigues, le prestige d'une fausse importance maintenaient et agrandissaient, loin de l'épurer et de l'amoindrir, cette armée d'agents, groupés autour des chefs divers de la cause royale, dont ils suscitaient et entretenaient les luttes; et le prince de Condé, seul, en avait cinq cents à Paris, où ils étaient censés préparer les voies aux succès des armées étrangères.

IV.

Deux politiques, en apparence très-opposées, caractérisèrent le long effort tenté par les puissances pour opérer la restauration de la monarchie française : d'un côté, les princes ne cessèrent de réclamer et d'agir pour être reconnus héritiers légitimes du trône de Louis XVI, attribuant même les revers des alliés à l'oubli de cette reconnaissance préalable; mais, d'un autre côté, les alliés, bien que favorablement disposés pour la maison de Bourbon, affectèrent toujours de paraître faire la guerre au gouvernement révolution-

¹ Mallet du Pan, *Mémoires*, t. I, p. 460.

naire. La coalition voulut laisser croire que, dans une défaite suprême des armées de la république, le désordre seul serait vaincu, et que la France aurait le libre choix de son régime intérieur et de sa dynastie.

Louis XVIII exprima dès les premiers moments et n'abandonna jamais cette idée, que, pour les puissances, le seul moyen de soumettre la France, c'était d'annoncer hautement que l'objet principal de leur prise d'armes était, avec la pacification de l'Europe, la restauration de la monarchie légitime. Cette idée était fondée sur la persuasion, puisée par le prince dans les rapports des agents, que la France, opprimée par son gouvernement, n'aspirait qu'après le retour de l'ancien régime.

Vrai en lui-même, cet aperçu avait suggéré des conséquences fausses. La France avait été assurément beaucoup moins gouvernée qu'opprimée par les diverses factions qui s'étaient successivement disputé le pouvoir; mais les classes élevées, qui avaient pris parti dans la révolution, étaient fort loin de se montrer disposées à recevoir le pardon des frères de Louis XVI; et le peuple des campagnes, tout en désirant du fond de son âme un régime qui lui garantît la paix et la sécurité, avait trop gagné à la suppression des charges ou des iniquités féodales, pour en vouloir jamais souffrir le retour. « La grande pluralité des Français, disait Mallet du Pan, ayant participé à la révolution par des erreurs de conduite ou par des erreurs d'opinion, elle ne se rendra jamais à discrétion à l'ancienne au-

torité et à ses dépositaires. La vanité exaltée se révolte à l'idée d'un pardon, surtout lorsqu'il est offert par les chefs légitimes de la monarchie, sans puissance réelle pour la rétablir, et reçu par une masse d'hommes qui se regardent comme seuls en possession d'en devenir les restaurateurs... A beaucoup d'égards, mais pour d'autres motifs, les campagnes partagent plus ou moins ces dispositions. Écrasées sous Robespierre, elles respirent aujourd'hui, elles s'enrichissent de la misère des villes, elles font des gains fabuleux; un sac de blé paye au fermier le prix du bail d'une ferme¹. »

Telle était la réalité des choses; mais Louis XVIII, et c'est là sa faute comme son excuse, croyait à l'action efficace de son nom et de ses droits. Au mois de mai 1796, il parlait avec satisfaction de l'effet que sa présence à l'armée du prince de Condé avait produit sur l'intérieur du royaume; et il se flattait d'acquiescer promptement une influence qui faciliterait le succès des armes de l'empereur d'Allemagne². Il ne doutait pas d'ailleurs que le seul moyen de « prévenir des résultats aussi nuisibles à l'intérêt général qu'à celui de Sa Majesté impériale, ne fût la promesse positive de lui procurer la facilité de rentrer en France avec le corps de M. le prince de Condé, soit qu'il opérât seul, soit qu'il fût appuyé par l'armée du feld-maréchal Wurmser³. »

¹ Mallet du Pan, *Mémoires*, p. 453-4.

² *Lettres de Louis XVIII au comte de Saint-Priest*, p. 10.

³ *Ibid.*, p. 11.

V.

Nous verrons bientôt que lorsqu'il fondait de telles espérances sur l'armée du prince de Condé, Louis XVIII comptait principalement sur le concours de Pichegru, qui lui avait répondu de ses soldats. Les victoires éclatantes de Bonaparte en Italie, qui firent envoyer les meilleures troupes et les meilleurs généraux de l'Autriche sur le Pô, et la nomination de Moreau au commandement de l'armée de Rhin-et-Moselle dissipèrent ces illusions, d'ailleurs bien étranges; et Louis XVIII parut un moment tomber dans un découragement profond. Le 31 août 1797, il écrivait : « Il y a longtemps que je suis revenu de l'espoir d'être rétabli sur mon trône par les puissances étrangères ¹. » Toutefois, ce n'était là qu'une faiblesse ou une boutade; car il y avait un mois à peine, le 15 juillet, il avait fait un appel à l'amitié de l'empereur Paul I^{er}, tout récemment élevé au trône : « Votre Majesté pense, avec raison, disait-il, que le moment de la chute des tyrans n'est pas encore arrivé; mais elle verra qu'il s'avance à grands pas, et j'ose trop compter sur son amitié, pour ne pas espérer son appui dans une circonstance aussi décisive ². »

Ce découragement de Louis XVIII ne fut pas de longue durée, et il se reprit plus que jamais à fonder

¹ *Lettres de Louis XVIII à M. de Saint-Priest*, p. 26.

² *Ibid.*, p. 208.

la restauration de son pouvoir sur le succès des armées étrangères. Dès que la nouvelle coalition, dans laquelle entra Paul I^{er}, fut ourdie, Louis XVIII prétendit, comme toujours, que sa reconnaissance officielle par les puissances devait en être la base. C'est ce qu'il écrivait à l'agence centrale de Paris, en lui recommandant de seconder les vues de la coalition : « L'intérêt évident des puissances est le rétablissement du roi légitime sur le trône de France ; et la facilité avec laquelle la cour de Vienne s'est rendue aux désirs de celle de Pétersbourg est au moins une demi-preuve que la première de ces cours commence à entendre cet intérêt... Le roi est bien convaincu que la reconnaissance de son titre devrait être la première opération d'une nouvelle coalition, et que toute autre mesure annoncera de l'incertitude dans ses principes ¹. »

Enfin, lorsque la coalition fut cimentée, et au moment de l'ouverture de la campagne, Louis XVIII faisait demander à l'empereur d'Allemagne, en son nom, un traité « par lequel il s'engagerait à le conduire à Lyon, et à laisser à sa disposition 40 ou 50 mille hommes disponibles pendant une année, et d'après un subside ; s'obligeant lui-même, s'il était nécessaire, de n'employer ce corps d'armée que dans la partie orientale de la France ². »

¹ *Lettres de Louis XVIII à M. de Saint-Priest, Observations du roi sur les questions de l'agence*, p. 59.

² *Ibid.*, *Notes du roi pour M. de Saint-Priest*, p. 154.

Ainsi, parmi les voies diverses qui pouvaient le ramener sur le trône, les choix de Louis XVIII allaient toujours de mal en pis; après les agences, les étrangers; après l'intrigue, la violence. Sa mauvaise fortune voulut qu'il y ajoutât le concours vénal de Pichegru, c'est-à-dire la corruption. La Providence semblait permettre que sa raison s'aveuglât sur la vanité de ces moyens; et, comme pour montrer aux rois que le gouvernement d'un grand peuple s'obtient par le courage et par le génie, non par la ruse et par la force, elle laissa toutes ces tentatives aboutir misérablement à des dénoûments dignes d'elles : les agences royalistes, au supplice de l'abbé Lemaître; la coalition des étrangers, aux victoires de Bonaparte; la trahison de Pichegru, au 18 fructidor.

LIVRE XXVIII.

Propositions faites à Pichegru de travailler au rétablissement des Bourbons.
— Il les accepte. — Sa correspondance avec le prince de Condé. — Il livre
aux généraux autrichiens son plan de campagne. — Il accepte des subsides.
— Hésitation des alliés. — Le Directoire est instruit de ces intrigues. —
Missions de Pichegru, qui perd son commandement.

I.

Ce fut au mois d'avril 1795 que le prince de Condé, désespérant du succès des armées étrangères et de la sienne propre, conçut l'idée de sonder les dispositions de quelques généraux républicains, en faveur du rétablissement de la monarchie. Sa pensée flotta quelque temps entre Moreau, Kellermann et Pichegru.

Le prince de Condé était alors cantonné à Mulheim, en Brisgaw, dans la Prusse rhénane. Chef d'une armée dans laquelle chaque soldat se croyait l'égal de son général, entouré d'importants et d'intrigants, haï des princes et les haïssant lui-même ¹, il nourrissait l'ambition de rétablir, à lui seul et à sa guise, la monarchie de Louis XIV. Les principes qui le guidaient, puérils et étroits, sont résumés dans ce fait que, s'a-

¹ Montgaillard, *Mémoires concernant la trahison de Pichegru*, p. 7.

dressant à Pichegru et le sollicitant, par l'appât des plus grandes récompenses, de s'associer à sa pensée, il hésita longtemps à lui donner, en lui écrivant, le titre de *général*, parce qu'à ses yeux ce titre lui paraissait une reconnaissance formelle de la république française ¹. »

Les promesses décevantes de la cour de Saint-Pétersbourg, les faibles subsides de l'Autriche, la défection finale de la Prusse, avaient achevé la désorganisation de l'armée de Condé. En cette extrémité, l'Angleterre la ranima en la prenant à sa charge. La solde fut considérablement augmentée. Une foule d'officiers généraux, largement payés, l'encombrait tout à coup; et les commissaires anglais, M. Crawfford et M. Wickham, ne parurent, dit un témoin oculaire, avoir d'autre embarras que de ne savoir dépenser assez d'argent. Le prince lui-même, réduit aux abois, reçut, indépendamment du traitement de son rang et de son grade, un fonds de trente-six mille louis, destinés à des dépenses secrètes. C'est avec ces renforts qu'il commença sa campagne, et fit des ouvertures à Pichegru.

Pichegru était dans tout l'éclat de la gloire que lui avait valu la belle expédition du Wahal, suivie de la soumission de la Hollande. De tous les généraux de la République, il se trouvait le seul qui eût fait des conquêtes, Hoche, Jourdan et Moreau, les plus

¹ Montgaillard, *Mémoires concernant la trahison de Pichegru*, p. 45.

célèbres avec lui, n'ayant eu que des succès mêlés de revers. La fermeté et la promptitude avec lesquelles, le 12 germinal an III — 1^{er} avril 1795, — il venait d'arracher la Convention aux tentatives des démagogues, en le produisant avec avantage sur un grand théâtre, avaient ajouté une sorte d'illustration politique à sa réputation militaire ; et le commandement de l'armée de Rhin-et-Moselle pouvait faire de lui, aux yeux du prince de Condé, l'arbitre suprême du moment.

D'anciens souvenirs, racontés par le prince de Condé lui-même, avaient contribué à fixer ses vues sur Pichegru. Le général en chef de l'armée de Rhin-et-Moselle devait au prince son premier grade militaire.

Lorsque Pichegru servait, vers 1780, dans le 1^{er} régiment d'artillerie, le prince, qui assistait, un jour, aux exercices du polygone de Besançon, s'approcha de la pièce qui lui parut la mieux servie. A ce moment même, et pendant que l'un des canonniers l'écouvillonnait, le coup partit et emporta le bras du soldat. La première pensée du prince et des officiers qui l'entouraient fut d'attribuer cet accident à la négligence du servant chargé de fermer avec son pouce la lumière du canon, et qui aurait mal rempli son office. Après avoir écouté ce reproche avec calme et avec modestie, ce canonnier se borna, pour toute réponse, à montrer son pouce renversé et déchiré. Ce sang-froid et cette soumission plurent au prince, qui donna

sur-le-champ à ce jeune soldat le grade de sergent d'artillerie. C'était Pichegru, qui ne cessa depuis lors de manifester au prince de Condé la plus respectueuse gratitude ¹.

C'est sur ce souvenir et sur ce sentiment que le prince avait fondé l'espoir d'un accueil favorable. Il avait d'ailleurs fait approuver ses vues générales par le commissaire anglais, M. Wickham, dont le concours lui était indispensable pour donner à une telle négociation une suite sérieuse et une conclusion efficace ².

II.

Un agent royaliste fort intelligent, mais d'une fidélité plus qu'équivoque, M. de Montgaillard, de Villefranche en Lauragnais, fut le premier qui reçut, avec la confiance du prince de Condé, la mission de préparer les voies à l'exécution de ce projet. M. de Montgaillard proposa, pour cette œuvre difficile et délicate, un libraire de Neufchâtel, Louis Fauche-Borel, esprit délié, téméraire et quelque peu avide, ces trois qualités n'étant pas de trop pour l'engager dans une telle entreprise. Fauche-Borel voulut recevoir sa mission du prince de Condé lui-même; il se rendit à Mulheim, vers la fin de juin; et le prince lui exposa lui-même son projet en ces termes :

« Depuis longtemps j'ai reconnu qu'il n'y avait

¹ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. I, p. 222.

² *Ibid.*, p. 231.

rien à faire avec les étrangers, dans l'intérêt de la France, et que ce n'était que par l'intérieur qu'on parviendrait à rétablir la paix, l'ordre et la tranquillité. Or, je me suis déterminé à faire sonder les généraux de la Convention, et j'ai jeté les yeux sur vous pour porter les paroles du roi, soit au général Kellermann, soit au général Pichegru, afin de les déterminer à servir la cause de la monarchie, en leur faisant connaître que la République n'est qu'une chimère ¹. »

Après diverses objections, Fauche-Borel demanda huit jours pour se préparer et venir prendre ses instructions. Il fut exact au rendez-vous ; et, indépendamment de ses instructions, il prit aussi ses sûretés. Sans compter les frais de l'entreprise, très-largement calculés, comme on verra plus loin, Fauche-Borel exigea la promesse signée du prince de Condé de recevoir, en cas de succès, un million comptant, la direction de l'imprimerie royale, l'inspection générale de la librairie, la charge de conseiller d'État et le cordon de Saint-Michel. En cas d'insuccès, Fauche-Borel eut la promesse, également signée, de recevoir mille louis, s'il parvenait à aborder le général Pichegru, et à lui transmettre les intentions du prince ².

Un autre Neufchâtelois, ancien agent secret de Frédéric II, nommé Antoine Courant, fut adjoint à

¹ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. I, p. 225.

² Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 40.

Fauche-Borel ; et tous deux , munis des instructions du prince de Condé et de trois cents louis , partirent de Bâle le 29 juillet 1795, et arrivèrent le jour même à Strasbourg, où ils s'établirent comme des négociants étrangers, amenés par des affaires de commerce ¹. M. de Montgaillard, chargé par le prince de Condé de diriger la négociation, avait reçu l'ordre de s'établir à Bâle.

III.

Deux armées françaises couvraient alors la rive gauche du Rhin ; l'armée du Haut-Rhin , s'étendant de Huningue à Manheim , ayant en face d'elle , sur l'autre rive du fleuve, l'armée du feld-maréchal Wurmser ; l'armée de Sambre-et-Meuse , faisant face à l'armée du général Clairfayt, ayant son centre à Mayence, et se développant depuis Manheim jusqu'à Dusseldorff. Pichegru commandait la première, Jourdan la seconde.

Fauche-Borel et Courant ne trouvèrent pas Pichegru à Strasbourg ; il était avec son état-major à Illkirck, château situé à deux lieues environ de la ville. Ne pouvant aborder prudemment le général, les deux Suisses se lièrent avec son aide de camp de confiance, l'adjudant général Pierre Badouville, de Noisy-le-Sec, département de l'Yonne, homme d'un esprit fin et délié, de peu de principes, et très-dévoué à Pichegru. Il parut prendre assez bien les in-

¹ Fauche-Borel, *Mémoires*, p. 229, 231.

sinuations qui lui furent adressées, et l'on doit croire qu'il prépara le général aux ouvertures des émissaires.

Le 14 août, une occasion favorable parut s'offrir, Pichegru se rendit à Huningue; Fauche-Borel l'y suivit, et se dirigea, comme s'il avait appartenu à l'administration de l'armée, vers l'auberge du général.

IV.

« Je monte, dit-il, et je trouve Pichegru se promenant de long en large, causant avec le général Ferrand. Je me place de manière à être remarqué, attachant les yeux sur lui avec affectation; il soupçonna que j'avais quelque chose de particulier à lui communiquer; et, se rappelant que je l'avais déjà suivi dans ses jardins à Illkirck, il se promena encore un moment et dit tout à coup au général Ferrand : « Je ne dînerai point ici, je vais dîner à Blophseim, chez madame Salomon. » Passant ensuite près de moi, il me jette un coup d'œil significatif, et sort accompagné de ce général. »

Fauche-Borel suit Pichegru; arrivé au château de madame Salomon, il demande le général et se fait annoncer comme ayant à prendre ses ordres, pour une fourniture de vin de Champagne. Introduit près de Pichegru, le général s'avance, et lui dit :

« Vous cherchez à me parler? — Oui, général, » répond Fauche-Borel; — et alors il lui dit qu'étant dépo-

sitaire de quelques manuscrits de Jean-Jacques Rousseau, il désirait obtenir la permission de lui en adresser la dédicace. — « Où sont les manuscrits ? — Ils sont à Bâle, général. — Eh bien ! faites-les venir ; je les consulterai, et vous aurez ma réponse. »

« Ce fut alors, dit Fauche-Borel, que, le fixant avec inquiétude, et jetant autour de moi des regards inquiets, je lui dis avec émotion : « Général, j'aurais encore à vous parler de choses plus importantes... »

» Voyant mon inquiétude :

— » Vous pouvez me parler, dit-il ; qu'y a-t-il ?

— » Je n'ai pas craint de me charger d'une haute mission.

— » De la part de qui ?

— » De M. le prince de Condé.

— » Et que me veut-il ?

— » Général, lui répondis-je d'une voix altérée, il vous croit trop bon Français pour n'avoir pas compris que, depuis longtemps, vous devez regarder la République comme une chimère, et la France comme ne pouvant cicatriser les plaies de la Révolution qu'en rappelant son souverain légitime. Or, le prince désirerait se concerter avec vous pour réunir son armée à la vôtre, et lui faire prêter serment de fidélité au roi ; c'est le seul moyen de rétablir le trône des Bourbons et de rendre la tranquillité à la France.

— » Rien que ça ! me dit-il en manifestant sa surprise.

» Alors, me fixant et prenant un ton sévère, il me

demanda comment j'étais arrivé jusqu'à lui, et si j'étais porteur de quelque écrit de la part du prince.

— » Non, lui dis-je, le prince aurait craint de me compromettre et de vous compromettre vous-même, général, en me mettant dans le cas d'être saisi avec un papier de cette nature. »

Après avoir demandé et lu le passe-port de Fauche-Borel, et avoir pris les renseignements nécessaires pour s'éclairer et se rassurer, Pichegru termina ainsi l'entretien : — « Retournez auprès du prince, rap- portez m'en une lettre qui justifie votre mission..... je connais son écriture..... et qu'il me dise positive- ment ce qu'il me veut. Soyez ici après-demain, à cinq heures du matin ¹. »

V.

Des ouvertures si franchement et si promptement acceptées, sur de telles matières, donneraient à penser que Pichegru, éclairé par la Révolution, était depuis longtemps revenu aux principes monarchiques. Mais si l'on songe que le 15 germinal an III—4 avril 1795, — il y avait trois mois à peine, Pichegru, après avoir dispersé l'émeute de Paris, sollicitait, à la barre de la Convention, la permission de retourner à son armée pour combattre et vaincre les *tyrans extérieurs, ligés pour asservir la France* ², en ne verra plus en lui qu'un ambitieux vulgaire, deman-

¹ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. 1, p. 238 à 243.

² *Moniteur* du 7 avril 1795; séance de la Convention du 4.

dant aux partis qu'il servait des occasions de fortune et de renommée.

Le prince de Condé, informé par Fauche-Borel et par le comte de Montgaillard des dispositions favorables de Pichegru, consentit, non sans peine, à lui adresser l'espèce de lettre de créance qu'il réclamait. Cependant, quoiqu'il mit dans le concours du général à peu près toutes ses espérances, il ne put se résoudre à le désigner par son titre, même en l'implorant. « Ce ne fut qu'avec la plus grande peine, dit un témoin oculaire, qu'il se détermina à écrire au général; il ne voulut jamais lui accorder ce titre, qui lui paraissait une reconnaissance formelle de la République; mais enfin il sentit la nécessité de témoigner du moins une certaine confiance à un homme qui s'était jeté dans ses bras avec empressement, on peut même dire avec légèreté ¹. »

Voici la lettre du prince de Condé, à laquelle il avait voulu d'abord se borner à mettre son cachet, mais qu'il data néanmoins et signa, sur les instances du comte de Montgaillard :

« Puisque M. Pichegru est aussi honnête que je l'avais toujours espéré, je désirerais bien qu'il envoyât ici une personne de confiance à qui j'expliquerais les avantages *de tout genre* que j'assurerais à M. Pichegru, et à tous ses amis, dans le cas où il ferait ce qui lui a été communiqué de ma part. Cette

¹ Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 45.

mesure me paraît absolument indispensable; car, sans cela, on peut multiplier les messages sans s'entendre, perdre un temps précieux et compromettre cet important secret.

» Signé : Louis-Joseph de BOURBON.

» A Mulheim, le 18 août 1795 ¹. »

Cette lettre était tracée sur un très-petit morceau de papier. Fauche-Borel la cacha dans la doublure de son habit et partit pour Illkirck, quartier général de Pichegru. Le comte de Montgaillard, par ordre du prince de Condé, avait formulé, dans une autre lettre, ces *avantages de tout genre*, promis dans la lettre du prince et confirmés plus tard par Louis XVIII lui-même. Le lecteur en saura le nombre et la nature, quand le moment sera venu de s'y arrêter et de les apprécier.

VI.

Fauche-Borel se rendit, le lendemain matin, comme il en avait reçu l'ordre, dans le cabinet de Pichegru; celui-ci l'abordant aussitôt :

— « Eh bien, lui dit-il, avez-vous vu le prince?

— Oui, général; voilà sa lettre. — Elle était décachetée et sans suscription.

— Voilà bien son écriture, me dit-il en la prenant.

Il la lit et me la rend.

¹ Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 16.

— Eh bien ! que veut le prince ? me dit-il.

— Général, réunir son armée à la vôtre; que vous lui donniez Huningue, que le drapeau blanc flotte sur Strasbourg, et que vous proclamiez le roi ¹. »

Pichegru répondit ² :

— « J'ai offert vingt fois, en Alsace, les occasions d'exécuter ce que le prince me demande aujourd'hui, et je ne puis concevoir, s'il a, comme je le pense, auprès de lui, des officiers d'un grand talent, qu'on n'ait pas su en profiter.

» J'ai beaucoup réfléchi à ce dont il est question. J'ai donné, sous divers prétextes, à trois ou quatre bataillons, qui sont ce que j'ai de plus mauvais dans l'armée, l'ordre de se rendre à Gravelines, à Bergues, à Niewpoort. J'ai déplacé mon parc d'artillerie et fait des dispositions propres à m'assurer les places fortes de l'Alsace. Dans cet état, voici ce que je puis faire :

» Les représentants du peuple me pressent de passer le Rhin, et je vais y être forcé tout à l'heure. Que le prince de Condé m'indique donc le lieu où il désire que je traverse ce fleuve. Je crois que Neubourg ou Steintadt serait l'endroit le plus favorable, à cause de la position militaire du prince. Qu'il m'indique le jour et l'heure, la quantité d'hommes, l'espèce d'armes, en observant cependant, pour ménager les apparences, que je ne puis guère passer le Rhin avec

¹ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. I, p. 247.

² Nous prenons la version de Montgaillard, parce qu'elle est un peu plus détaillée, et que d'ailleurs elle est, dit-il, copiée littéralement sur la transcription qui en fut faite pour être remise au prince.

moins de dix ou douze mille hommes. Je laisserai mes pontons, comme pour servir à une seconde colonne, et aussitôt arrivé sur la rive droite, je proclamerai la royauté. Mon armée se réunira, dans le même moment, à celle du prince; nous repasserons ensemble le fleuve, les places d'Alsace s'ouvriront devant nous; et, aidés des renforts que j'y laisse, et de quelques bataillons autrichiens, s'il est nécessaire, nous marcherons à journées forcées sur Paris; car c'est là où il faut tendre.

» Plus j'y réfléchis, et plus je vois que ce plan est seul susceptible d'un grand succès. Ce que le prince me propose n'est point faisable. Je connais le soldat; il ne faut pas lui donner le temps d'un premier mouvement, il faut l'entraîner et non le décider. Une fois sur la rive droite, je suis sûr de lui, pourvu que le vin, la viande et l'argent ne manquent pas. Que le prince ait soin que tout cela soit en abondance; que les officiers de son armée se confondent et ne fassent qu'un avec les miens. Surtout point de jactance de la part des émigrés, et je répons de tout le reste.

» Il est inutile que j'envoie au prince un de mes aides de camp. Il pourrait être aperçu et reconnu sur la rive droite; d'ailleurs, vous suffirez. Il n'y a pas de temps à perdre; retournez vers le prince; assurez-le que je vais tout disposer en conséquence, et qu'il prenne de son côté les mesures nécessaires¹. »

¹ Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 30.

VII.

La suite de ce récit montrera à quel point l'esprit de Pichegru était chimérique. On pourrait très-raisonnablement douter du succès de cette marche triomphale sur Paris, qu'il s'était proposé d'entreprendre à la tête d'un corps d'émigrés, d'Autrichiens et de soldats de Rhin-et-Moselle gorgés de vin et d'argent. Quoique la Convention, arrivée au terme de sa carrière, ployât sous le juste mépris de la France, l'événement prouvera bientôt qu'elle pouvait traverser sans y périr une crise redoutable. Cela venait de ce que ceux qui la haïssaient pour ses crimes, haïssaient bien plus encore les émigrés et les étrangers pour leurs projets de vengeance. Les torts de la Convention étaient de ne pas savoir assurer, par une organisation raisonnable et pratique, par un pouvoir ferme et honnête, la jouissance paisible des avantages que le plus grand nombre devaient à la révolution. Les torts de l'invasion se présentaient à l'esprit des Français comme bien plus graves encore; car l'opinion publique lui attribuait, non sans quelque raison, le projet d'effacer la Révolution elle-même¹.

¹ M. de Montesson, le conseiller intime du prince de Condé, s'exprimait ainsi, au moment où l'adhésion de Pichegru semblait devoir ouvrir prochainement la frontière aux émigrés :

« Je suis d'avis que l'on séjourne un mois en Alsace, pour assurer la restitution de tous les domaines déclarés nationaux, et pour y

Le langage du prince de Condé, aigri peut-être par le malheur, était sinistre : « Encore six mois de guillotine et de misère, disait-il à ceux qui le pressaient de seconder Pichegru ; le peuple en a besoin, et cela aplanira bien des difficultés ¹. » Ces sentiments du prince de Condé, partagés alors par Louis XVIII ², étaient connus en France ; et ils auraient valu une armée à la Convention, pour repousser la coalition monstrueuse des Émigrés et de Pichegru ; mais cette extrémité ne devait même pas se présenter. L'inconsistance du prince de Condé, les indiscretions de ses conseillers, la jalousie des Autrichiens, l'irrésolution de Pichegru lui-même vont peu à peu déjouer ces projets, dans lesquels l'intrigue n'avait laissé de rôle ni à l'intelligence, ni au patriotisme, ni au courage.

faire un exemple éclatant de tous les individus qui seraient connus pour avoir trempé dans la Révolution. » — Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 28.

¹ Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 39.

² Une lettre autographe du prince de Condé, datée de Mulheim, le 4 octobre 1795, s'exprime ainsi sur les intentions de Louis XVIII au sujet d'une amnistie : « L'article de l'amnistie ne dépend pas de moi, non plus que celui des domaines nationaux. Les intentions du roi sont si absolues à cet égard, que la seule chose à accorder est un pardon personnel, lequel ne peut être mérité que par des services réels, tels que la livraison d'une place... Il faudra voir ce que la guillotine et la faim produiront sur le peuple. La criminelle ville de Paris mérite tout cela ; et je ne conçois pas les raisons que vous pouvez avoir pour parler un langage que le roi ne tiendra jamais. » — Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 431-2.

VIII.

Louis-Joseph de Bourbon était toujours ce même prince d'autrefois, brave, léger, sans esprit politique, avide d'une popularité vaine, et défenseur opiniâtre des droits de son rang; dévoué à Louis XV, et prenant parti pour les Parlements; dévoué à Louis XVI, et prenant parti pour les Notables; patron des philosophes et des novateurs, et signant au dernier moment le mémoire des princes du sang contre la double représentation du tiers état; se vouant enfin à la tâche de rétablir la monarchie par son épée, après avoir contribué autant que personne à la perdre par ses principes.

La réputation militaire que lui avait value un jour de succès, dans la guerre de Sept Ans, et, plus que cela encore, le nom glorieux qu'il portait, avaient fait de lui le chef naturel de la noblesse émigrée. Sa défiance, le besoin de dominer, le goût de la renommée avaient écarté de lui tous les hommes considérables ou capables qui, par leurs conseils, auraient pu diriger utilement ses efforts. Entouré de flatteurs sans esprit, s'isolant des princes, qui n'avaient aucune part à sa confiance, il se repaissait de toutes les chimères que ses innombrables agents, intéressés à éterniser ses illusions, lui adressaient de Paris ou des provinces.

Après avoir vivement désiré le concours de Pichegru, il se mit à le marchander, dès qu'il lui fut offert

sans condition. Tout d'un coup, à beaucoup de vanité se joignit un peu d'avarice. « Jaloux, dit un de ses intimes confidants, d'être regardé seul comme restaurateur de la royauté, il voulait agir sans la participation des Autrichiens; et, d'un autre côté, il désirait avoir cette gloire au meilleur marché possible¹. »

A tout prendre, parmi les façons plus ou moins difficiles ou impossibles d'imposer à la France sortie de la Révolution un retour vers les anciennes idées, celle que proposait Pichegru choquait peut-être un peu moins le bon sens que les autres. C'était un recours à la force, et il y avait longtemps que la force réussissait aux factions; mais le prince de Condé n'eut garde d'accepter ce projet, et il fit demander à Pichegru, général placé à la tête de soldats républicains, ce qu'aurait eu peine à exécuter le chef d'une armée royaliste.

« Le prince exigeait, dit l'agent chargé de la négociation, que Pichegru se déclarât sur la rive gauche, et y fit proclamer la royauté par son armée; qu'il fit arborer le drapeau blanc dans toutes les places et sur tous les clochers, depuis Huningue jusqu'à Mayence; qu'il envoyât aussitôt à Mulheim un trompette, les yeux bandés, pour informer le prince que l'armée républicaine avait reconnu le roi, et pour l'inviter en conséquence à se rallier à cette armée; qu'il livrât incontinent Huningue, comme place de sûreté; qu'il

¹ Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 23.

arrêta les représentants du peuple à l'armée du Rhin, et les fit traduire à Mulheim les fers aux pieds et aux mains¹. »

Comme pour mettre le comble à ces demandes insensées, adressées à un général auquel il venait de recevoir la promesse d'un concours inespéré, le prince de Condé voulait encore que Pichegru purgeât son armée, ainsi que les administrations de l'Alsace, de tout ce qu'il pourrait y avoir de Jacobins ou de Constitutionnels, en réservant au prince la nomination à tous les emplois civils ou militaires qui viendraient à vaquer. C'est après l'accomplissement de tous ces préliminaires que le chef de l'armée des Émigrés devait passer le Rhin, prendre possession de l'Alsace, et se diriger triomphalement vers Paris.

IX.

De telles idées, fondées d'ailleurs sur l'immense popularité dont le prince de Condé se croyait investi en France, d'après les rapports de ses agents, auraient dû ouvrir les yeux à Pichegru, et le détourner de toute combinaison concertée avec de si pauvres collaborateurs. Il n'en fut rien. Il se mit au contraire à élaborer un nouveau plan, qui consistait, pour le prince de Condé, à forcer le territoire de Bâle, à entraîner les cantons royalistes de la Suisse, et à péné-

¹ Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 26.

trer en Franche-Comté par les gorges de Porentruy ¹.

Il en fut de ce plan comme du premier. Le prince de Condé le rejeta, et s'en tint opiniâtrément au premier. Comme s'il avait cru que des ouvertures plus positives le décideraient, le prince fit dire à Pichegru « qu'il avait quinze à seize cent mille livres en caisse, cinq à six millions en effets, dont on pouvait réaliser plus de la moitié en deux fois vingt-quatre heures, et que, si le général le désirait, on ferait déposer à Bâle cent mille écus en or, lesquels seraient mis à sa disposition, sur la première demande qui en serait faite de sa part, pour servir aux premiers besoins de son armée ². »

Quand ce nouveau message parvint à Pichegru, les événements commençaient à le dominer. On était à la fin d'août; la paix, signée à Bâle avec la Prusse, depuis le 5 avril, n'avait pas porté les fruits qu'on s'en était promis. L'armée de Rhin-et-Moselle, oisive dans ses quartiers, semblait paralysée. Pichegru, pressé par les quatre commissaires de la Convention placés près de lui, avait multiplié les délais. Cependant, à bout d'expédients, il dut se résoudre à exécuter les ordres du Comité de Salut Public, et prendre des dispositions pour passer le Rhin, qui fut en effet franchi le 6 septembre.

En l'absence de Fauche-Borel, Pichegru chargea

¹ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. I, p. 256.

² Fauche-Borel, *Mémoires*, t. I, p. 255.

M. Courant, cet autre agent de la négociation secrète, de se rendre près du prince de Condé, et de lui faire connaître, avec le plan de campagne de l'armée française, les changements que les conjonctures présentes apportaient nécessairement à leurs projets. Sur ce point si grave, nous laisserons Pichegru expliquer lui-même ses idées, afin que le lecteur puisse voir, sans intermédiaire, la trahison sortir de sa propre bouche :

X.

« Je pars lundi, — 7 septembre 1795 — pour me rendre sur le Bas-Rhin. J'attaquerai les Autrichiens, et je me porterai en avant sur Manheim. Je ne puis différer plus longtemps d'exécuter les ordres des représentants du peuple à cet égard. Ils veulent percer en Allemagne, à quelque prix que ce soit, pour y lever des contributions et faire subsister l'armée, qui manque de tout. *Voilà le plan de campagne ; remettez-le au prince, afin qu'il se dirige en conséquence.*

» Comme je puis être forcé par les événements de prendre un parti décisif, au moment où je m'y attendrai le moins, que le prince m'envoie une somme de cent mille écus, ou qu'il en fasse le dépôt, soit à Bâle, soit à Francfort ; mais que j'aie la certitude qu'elle sera comptée à la minute, à la personne que j'enverrai pour la recevoir.

» Je n'ai nul besoin d'argent pour moi ; je n'en

veux point; mais il en faut pour mes soldats; car la royauté est pour eux au fond d'une bouteille de vin. Dites bien au prince, faites-lui sentir que ce que je lui propose est aujourd'hui la seule chose exécutable. Surtout qu'il se garde des indiscretions, et qu'il écarte toutes les petites considérations. Qu'il soit sans inquiétude sur mon compte. Merlin a beau me surveiller, je me moque de lui et de ses collègues, ils n'oseraient rien entreprendre contre moi. J'agis à Paris comme en Alsace. L'esprit de l'armée, de l'intérieur est bon; il ne s'agit que de l'entretenir, et je ferai en sorte de lier la partie de manière à embarrasser la Convention, dans la capitale et sur les frontières à la fois. J'ai des gens à moi auprès des Sections; j'espère qu'elles se prononceront hautement, lorsqu'il en sera temps. Je veux un grand ensemble, et que tout concoure au même but.

» Je ne donnerai pas Huningue au prince; cette place ne lui servirait de rien. Point de petits paquets; il s'agit d'un grand projet, et non pas d'une expédition à la Dumouriez; je n'ai pas envie de faire le second tome de ce général. Ce que j'ai résolu d'entreprendre ne se recommence point; il vaut mieux attendre quelques jours de plus, et jouer à jeu sûr. Si le prince avait voulu suivre mes avis, nous serions déjà à moitié chemin de la capitale. C'est sa faute, et non pas la mienne. Qui diable a pu lui mettre dans la tête les projets dont il m'entretient? Mais il ne s'agit plus du passé; partez sur-le-

champ, et soyez de retour près de moi, sous cinq jours¹. »

XI.

Les événements ne tarderont pas à montrer, contrairement à la conviction exprimée par Pichegru, que son influence était aussi peu efficace à Paris qu'en Alsace, auprès des Sections qu'auprès des soldats. Le moment n'est pas encore venu de s'y arrêter; mais le lecteur a déjà pu mesurer et juger sa félonie tout entière.

Si Pichegru avait été un ancien royaliste, jeté par les événements dans les guerres de la République, et la servant sans l'aimer, il eût été ce que furent et ce que seront bien d'autres, qui n'ont pas toujours, surtout dans les temps troublés, le choix de leurs carrières, mais qui font œuvre d'honnête homme dans celles où Dieu les jette, et qui restent fidèles à la patrie, sinon affectionnés au gouvernement. Pichegru n'avait pas cette excuse; il s'était si souvent et si hautement déclaré républicain, que la pudeur devait le contenir, à défaut de la conscience. D'ailleurs, nulle raison au monde ne pouvait l'autoriser à tromper la

¹ Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 32. — Le récit de Fauche-Borel est littéralement le même. Il ajoute seulement que, pour garantie de ses bonnes dispositions envers le prince, Pichegru avait offert de faire jeter dans le Rhin les quatre commissaires de la Convention, envoyés près de lui pour le forcer à passer le fleuve. — *Mémoires*, t. I, p. 260.

confiance de la République, dans la délicate et haute situation où elle l'avait placé, à livrer à l'ennemi les plans de campagne d'une armée confiée à sa garde loyale, et à pousser traitreusement ses braves soldats dans des pièges combinés à l'avance avec le prince de Condé. Nous verrons le vainqueur de la Hollande descendre encore d'un degré cette pente fatale, et ramasser l'or de l'Angleterre dans la main des plus vulgaires confidants de cette trahison.

La Providence sembla ne pas vouloir que de si honteux desseins s'accomplissent. Au moment d'agir, l'esprit indécis du prince de Condé paralysa tout; et lorsque, plus tard, la résolution lui sera revenue, ce sont les événements du 13 vendémiaire qui déconcerteront les plans des conjurés.

Avec de beaux et de nobles côtés dans le caractère, le prince de Condé avait une faiblesse qui exclut toujours l'héroïsme; c'était la crainte de devenir pauvre; comme si le sacrifice de la vie, qu'un soldat a toujours fait aux devoirs de sa carrière, n'était pas bien plus que celui de la fortune!

Mis en demeure de fouiller dans sa caisse, le prince de Condé, après deux jours de silence, répondit, le 8 septembre, qu'il n'avait pas d'argent pour donner au général Pichegru. Rien ne put, pendant plusieurs jours, le tirer de cette étroite et sordide obstination. « Que Pichegru commence par me livrer Huningue, disait-il, quoique je ne doute pas de sa bonne foi; mais, avant toutes choses, je veux cette place. Pour de

l'argent, je n'en ai pas. Que les Anglais en donnent, si cela leur fait plaisir. Je verrai M. Crawford, sans lui dire le véritable objet de la dépense; et s'il veut y fournir, à lui permis; s'il ne le veut pas, il n'y a qu'à attendre et à voir venir les événements. Encore six mois de guillotine et de misère, le peuple en a besoin, et cela aplanira bien des difficultés ¹. »

XII.

Ce qui arrêta ainsi le prince de Condé, c'étaient les promesses insensées que lui faisaient ses agents de l'intérieur. M. de Besignan et M. de Teissonnet lui annonçaient le soulèvement du Lyonnais et du Comtat; l'abbé Lemaître lui annonçait le soulèvement de Paris. Le prince de Condé se voyait sur la route de France, et sa cour ne parlait que de Reims, de sacre, de fêtes et de grande prévôté ². Il hésitait donc à payer cher une restauration, qu'il comptait avoir bien meilleur marché.

De son côté, Pichegru supportait avec quelque dignité ces lésineries. « Qu'on tienne, disait-il, les promesses qui m'ont été faites, ou qu'on y manque, car je connais les princes et le peu de fond qu'il faut faire en général sur leur parole; peu m'importe; je n'en remplirai pas moins les engagements que j'ai

¹ Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 39.

² *Ibid.*, p. 36.

pris. La gloire me suffit, et l'histoire n'aura pas pour moi d'ingratitude ¹. »

Ces hésitations du prince de Condé durèrent jusqu'au 15 septembre. Elles paraissaient d'autant plus étranges à ses propres agents, qu'il avait réellement sa caisse bien garnie, ayant fait offrir tout récemment encore quatre millions comptants à Pichegru. Dans ses perplexités, le prince s'ouvrit complètement aux commissaires anglais, M. Crawford et M. Wickham, ce dernier ministre plénipotentiaire près de la Diète helvétique. Les commissaires acceptèrent la confiance avec enthousiasme, et promirent tous les fonds nécessaires pour la réussite de projets qui leur devenaient communs. Certain de voir ses avances remplacées, le prince de Condé redevint tout à coup gracieux et riche. Il envoya immédiatement mille louis à Pichegru, à Strasbourg, et M. Wickham en délivra huit mille aux agents, avec mission de les employer au service de la même cause ².

XIII.

Pichegru n'était plus à Strasbourg, lorsque Fauche-Borel lui apporta tardivement les subsides du prince de Condé et du ministre britannique. C'était le 10 octobre; le Rhin était déjà passé, et le général se

¹ Montgaillard, *ibid.*, p. 37.

² Fauche-Borel, *Mémoires*, t. I, p. 266. — Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 44-43.

trouvait à Manheim, qui avait ouvert ses portes. Pichegru était soucieux. « Il me protesta de nouveau, dit Fauche-Borel, de son attachement aux intérêts du roi, et combien il avait à cœur le rétablissement de la monarchie; mais il ajouta que le moment n'était pas encore arrivé, qu'il ne fallait pas éclater sans être sûr de son fait, qu'on pourrait d'ailleurs se reposer sur ses efforts et sur son zèle pour en accélérer l'époque¹. »

Le découragement et la tristesse dont Pichegru semblait frappé n'étaient que trop légitimes. Il venait d'apprendre les événements de Paris du 13 vendémiaire — 5 octobre —, l'insurrection de la garde nationale, le triomphe de la Convention et l'apparition sur la scène politique d'un nouveau général, que Pichegru sembla destiné à trouver, en travers sur sa route, dans toutes ses conspirations, en l'an IV, en l'an V et en l'an XII.

Pour le prince de Condé et pour les commissaires anglais, les événements du 13 vendémiaire furent un coup de foudre, qui brisait inopinément leurs projets et ajournait indéfiniment leurs espérances. Ce coup renversait tout, au dedans comme au dehors. L'abbé Lemaître, l'âme de l'agence centrale, avait été arrêté à la suite de l'insurrection, et ses papiers saisis. Toutes les menées des royalistes se trouvaient exposées dans ces documents, que le gouvernement

¹ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. I, p. 273.

rendit publics ¹; et Pichegru pouvait craindre de s'y trouver compromis. Livré à un conseil de guerre avec ses complices, l'abbé Lemaître fut condamné à mort après d'assez longs débats, et fusillé le 19 brumaire suivant — 9 novembre —.

Un autre gouvernement s'établissait, moins avec des hommes nouveaux qu'avec des promesses nouvelles; mais l'opinion publique était facile à ceux qui lui laissaient entrevoir la paix et la sécurité, et les souvenirs du Comité de Salut Public servaient de popularité à ses successeurs. Il fallait bien du temps, bien des efforts aux royalistes pour se relever de ces illusions et de cette chute; le prince de Condé et le ministre anglais le comprirent, et ils se mirent, dès ce moment, sous la direction et à l'entière merci de Pichegru.

XIV.

Jusqu'alors, le prince de Condé avait soigneusement caché aux Autrichiens ses négociations avec Pichegru, et il ne les avait même révélées au ministre britannique près la Diète helvétique que sous la pression d'une nécessité d'argent. Il avait caressé la pensée bien puérile d'opérer, à lui seul, le renversement de la Convention et de rétablir la maison de Bourbon, à l'insu de la coalition armée, et sans son concours. Louis XVIII lui-même, le premier intéressé dans la question, ne sera informé de ces pro-

¹ Voyez le *Moniteur* des 22, 23, 30 et 31 octobre 1795.

jets qu'après son arrivée à Riégel, au mois de mai 1796¹; et Pichegru et Condé travaillaient depuis près d'une année au rétablissement de la royauté, sans s'être même assurés de la pensée et du consentement du roi.

A défaut du bon sens, qui conseillait au prince de Condé d'associer les Autrichiens à ses projets, puisque son armée était sous leur dépendance, la nécessité l'y obligea. Menacé d'un mouvement qui, en lui donnant un autre quartier général, l'éloignerait d'Huningue, le prince de Condé lutta longtemps avant de s'ouvrir. Il écrivait, le 19 octobre, au comte de Montgaillard : « Montesson a dû vous répéter la résolution où j'étais et où je suis de ne rien communiquer aux Autrichiens de cette affaire. Elle est entre les mains de M. Wickham, qui, sans doute, a des ordres supérieurs pour le vouloir ainsi. Pourquoi Pichegru ne livre-t-il pas Huningue et Strasbourg²? »

En ce même moment, le hasard initiait le feld-maréchal Wurmser au secret qu'on lui avait si soigneusement caché. Le baron de Vincent, adjudant général du maréchal, s'étant rendu auprès de Pichegru, au sujet d'un échange de prisonniers, prononça quelques mots vagues qui semblèrent une ouverture au général républicain : « Que me dites-vous donc là? » répondit-il, il y a quatre mois que le prince de Condé est instruit de mes dispositions. » Après quel-

¹ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. II, p. 20.

² Fauche-Borel, *Mémoires*, t. I, p. 233.

ques moments d'un silence commandé par la présence des officiers de l'état-major républicain, Pichegru ajouta : « Assurez M. de Wurmser que je suis toujours le même ; mais que d'occasions perdues ! ! »

X V.

Le gouvernement anglais et le gouvernement autrichien, informés des faits, voulurent y donner toute la suite possible. Par ordre du Conseil aulique, le feld-maréchal Wurmser et le général Baillet de la Tour furent chargés de suivre les négociations, et le ministre britannique promit, de son côté, tous les fonds qui seraient nécessaires¹.

L'insuccès des armées républicaines avait ramené Pichegru à Strasbourg, dont il se croyait sûr ; et par l'effet d'un plan combiné entre Wurmser et Pichegru, le corps du prince de Condé fut envoyé à Buhl, pour y attendre le moment propice. « Me voilà maintenant, disait le prince de Condé, ainsi que mon armée, aux ordres de Pichegru. Il ne manquait plus à la révolution que ce phénomène, de voir la noblesse française commandée par un général de la république². »

Quelque étrange qu'il fût en effet, ce phénomène fut suivi d'un plus étrange encore. Le Conseil aulique,

¹ Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 53.

² Fauche-Borel, *Mémoires*, t. I, p. 294.

³ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. I, p. 293.

fondant les plus grandes espérances sur le concours de Pichegru, lui avait subordonné le mouvement de ses armées sur le Rhin. Vers le 12 janvier 1796, Pichegru crut que le moment d'éclater approchait; il dicta ses instructions générales à Fauche-Borel, et le chargea de les transmettre au prince de Condé, au maréchal Wurmser et à M. Wickham.

« Le moment était venu, disait-il, de se déclarer; tout était prêt; la plus petite circonstance pouvait déterminer le mouvement; sans en fixer encore le terme, il suffisait de dire qu'il ne pouvait être éloigné, et il fallait se tenir prêt de part et d'autre. Il ne convenait pas néanmoins qu'on cherchât à s'emparer, par surprise ou par force, de Strasbourg; toute tentative de ce genre aliénerait l'armée; son projet d'ailleurs était d'ouvrir l'Alsace tout entière au prince, et cela, sans répandre de sang.

» Il ordonnait également à Fauche-Borel de s'assurer par lui-même des dispositions des Autrichiens, et de voir le feld-maréchal Wurmser, ainsi que M. Wickham. Il ne voulait pas, au moment d'éclater, avoir les Autrichiens à combattre; il importait infiniment qu'ils protégeassent une levée de boucliers qui devait faire le bonheur général. Rassuré de ce côté, ajoutait-il, l'armée de Condé réunie à la sienne entraînerait tout, et ils iraient droit et sans obstacle à Paris ¹. »

¹ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. I, p. 344.

XVI.

Le feld-maréchal Wurmser accueillit avec l'empressement le plus chaleureux les explications de Pichegru; et, en lui faisant porter le témoignage de sa confiance et de son estime, il promit de l'assister de munitions, de vivres et d'hommes, et de fixer, à sa convenance, la position du prince de Condé.

M. Wickham, de son côté, écrivit à Pichegru : « Je me félicite, lui dit-il, de pouvoir vous témoigner les sentiments d'admiration que j'avais depuis longtemps pour votre personne. Je me flatte que vous trouverez dans cette assurance une preuve nouvelle du désir que mon gouvernement a de vous être utile, et de favoriser puissamment les desseins que vous poursuivez. Je suis autorisé à vous garantir de sa part les secours qui vous seront nécessaires, à quelque somme qu'ils se montent. Ils seront mis à votre disposition, dès que vous m'aurez informé des mesures que vous pensez devoir adopter, et que j'aurai un état de vos besoins.

» Il devient indispensable que nous correspondions directement ensemble, afin d'abrégéer les retards autant qu'il sera possible, et afin que je fasse auprès des Autrichiens les démarches que vous croirez nécessaires au succès de vos opérations. Mon gouvernement n'oubliera jamais la conduite noble et généreuse que vous avez tenue, il y a une année; et si

les événements pouvaient ne pas répondre aux espérances que vous avez et que je partage si bien, vous trouveriez en lui tous les égards qui vous sont dus, et un sort digne de vous ¹. »

On le voit, Pichegru devint le véritable directeur de la coalition, et le comte de Montgaillard eut raison de le dire : « L'armée de Condé, les princes français et le comte de Lille lui-même, depuis son arrivée à Riézel, n'ont pas fait un pas qui n'ait été tracé par Pichegru; et tous les ordres donnés à l'armée de Condé par M. de Wurmser ou par M. l'archiduc Charles, jusqu'à la prise de Kehl par les Français, ont été dictés par ce général des armées de la république française ². »

XVII.

Cet empire exercé par Pichegru sur les chefs de la coalition lui coûtait bien cher; il lui coûtait le repos de sa conscience, sans cesse agitée par la crainte d'une indiscretion ou d'une révélation; il lui coûtait son honneur de soldat, vendu pour un peu d'or! marché infâme, car il sacrifiait aux étrangers la gloire des armées et la frontière du pays; marché de dupe, car un homme tel que Pichegru aurait toujours trouvé plus de richesses dans la loyauté que dans la trahi-

¹ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. I, p. 346-47.

² Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 57.

son; marché ridicule et illusoire, car, si des généraux ou des tribuns dépités ont quelquefois voulu vendre leur patrie, l'histoire prouve qu'il a été rarement en leur pouvoir de la livrer.

On a voulu, mais sans y parvenir, nier que Pichegru eût sacrifié ses soldats pour donner un gage de sa parole. Battu à Heidelberg, il sacrifia dix mille hommes laissés à la garde de Manheim. « Mandez sur-le-champ au prince, dit-il à Fauche, que j'espère enfin pouvoir effectuer bientôt la réunion. J'ai laissé à Manheim, pour défendre la place, neuf à dix mille hommes, tout ce que j'avais de plus mauvais dans mon armée. J'espère qu'il en reviendra peu, et que les Autrichiens en feront bon compte. J'ai donné le commandement au général Montaigu, officier sans talents, et que je regarde comme hors d'état de soutenir longtemps le siège. Manheim rendu, qu'on m'attaque, qu'on me poursuive sans relâche, et je réponde du succès. »

« Les républicains, ajoute Montgaillard, furent effectivement attaqués et battus; la déroute se mit dans leur armée; le général qui commandait l'aile gauche abandonna toute son artillerie, en fuyant à vau-de-route l'espace de huit à neuf lieues, d'après l'ordre qu'il en avait reçu de Pichegru, ainsi qu'il en avait fait prévenir le prince.... L'armée se retira sur Landau et Strasbourg, dans le plus grand désordre. Pichegru attendait l'effet des mesures qu'il pensait avoir été prises par le prince de Condé; mais la con-

duite et la marche des généraux autrichiens ne lui paraissaient avoir aucun rapport avec le plan auquel il s'était arrêté ¹. »

XVIII.

Sans contester la déroute de Manheim ni les pertes de l'armée républicaine, Fauche-Borel nie les causes que leur attribue M. de Montgaillard, et il s'élève contre l'accusation de perfidie adressée à ce sujet au général Pichegru ². Malheureusement pour Pichegru, Fauche-Borel, son apologiste, a une manière de le défendre qui équivaut à la plus accablante accusation, parce qu'au lieu de s'appuyer sur un fait particulier, elle se fonde sur un système général de conduite.

« Il est vrai, dit-il, que Pichegru, en se réservant de prendre toutes les mesures qu'indiqueraient les circonstances, comptait profiter du découragement du soldat, du défaut de paye et du manque de vivres, pour effectuer à la première occasion la réunion tant désirée. De mon côté, je travaillais dans ce sens-là en cultivant les officiers d'état-major, en parvenant à gagner même les fournisseurs, et en faisant répandre, dans la ville et parmi les soldats, des écrits véhéments contre le gouvernement de la Convention, ou établi par elle.

¹ Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 54.

² Fauche-Borel, *Mémoires*, t. I, p. 284.

» Pendant mon séjour à Manheim, je mangeai constamment avec les officiers, et je formai avec les chefs des liaisons utiles à mes vues ; je m'insinuai aussi dans l'esprit du soldat par des distributions de vin, d'argent, de bottes, de souliers, que je faisais aux plus nécessiteux, et surtout aux malades, distributions que j'affectais de faire uniquement par compassion, en me récriant sur ce que la Convention laissait le soldat en proie à tous les besoins. J'augmentais ainsi le mécontentement des troupes, en faisant répandre dans la ville des brochures destinées à éclairer le soldat. Voulant y parvenir d'une manière plus naturelle et moins suspecte, je fis la connaissance intime de M. Solomé, rédacteur de la *Gazette des Deux-Ponts* ; je lui promis une pension de cent louis, et j'en acquittai d'avance un semestre, s'il consentait à rédiger sa feuille dans le sens le plus convenable pour faire prévaloir les principes qui devaient rappeler le peuple français à l'amour de sa religion et de ses rois ¹. »

Pourrait-il exister une trahison plus dangereuse, plus manifeste, plus avérée, que celle d'un général qui travaille ainsi, et qui laisse travailler, sous ses yeux, par ses plus intimes agents, à la désorganisation de son armée, dans le but de la pousser au désordre, de la rendre inutile et dangereuse à la cause qu'elle est chargée de défendre, et de la tour-

¹ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. I, p. 277-78.

ner, dans un moment propice, contre le gouvernement qui la lui a confiée?

XIX.

D'ailleurs Fauche-Borel, qui suit pas à pas le mémoire de M. de Montgaillard, publié en 1804, et qui le traite avec tant d'amertume, le confirme par son silence même, dans tous les points qu'il ne conteste pas. Or M. de Montgaillard atteste que Pichegru avait offert au prince de Condé de se laisser battre.

« Ce général, dit-il, tenait le prince au courant de ses moindres résolutions; il l'assurait que son projet n'était pas de pénétrer plus avant dans le Palatinat; que si les Autrichiens voulaient attaquer son armée avec une certaine vigueur, il se replierait sur Mannheim, dont la reprise ne serait guère plus difficile que la conquête ne l'avait été; que, profitant alors du découragement du soldat, du défaut de paye et du manque de vivres, on effectuerait la réunion avec bien plus de facilité.... Pichegru engageait le prince à faire répandre avec profusion, sur la rive gauche, de petits pamphlets dans le genre du *Dialogue des deux grenadiers*, que ce général avait composé lui-même et semé adroitement parmi les soldats de son armée.... On retardait la paye, les munitionnaires ne fournissaient que des vivres de mauvaise qualité, l'armée manquait de tout. Pichegru était censé avoir

fait inutilement tous ses efforts auprès du Directoire, pour améliorer le sort du soldat ¹. »

N'est-ce pas là précisément ce que Fauche-Borel avoue, et ce dont il loue Pichegru? Ces pamphlets habilement répandus, ces munitionnaires gagnés, ces soldats affamés par leur propre chef, qui jette perfidement l'odieux de cet abandon sur son gouvernement, n'est-ce pas là la trahison dans ce qu'elle a de plus coupable? Et puis, d'ailleurs, à quoi bon en discuter les détails, puisque Pichegru en confesse hautement les principes?

XX.

A partir du moment où le général en chef de l'armée de Rhin-et-Moselle se concerta avec le prince de Condé, avec le ministre britannique et avec le feld-maréchal Wurmser, afin de leur livrer son armée, sa frontière et son pays, ne devint-il pas naturel et nécessaire qu'il acceptât et qu'il pratiquât tous les moyens utiles de trahison? C'est ce qu'il ne cessera de faire tant qu'il conservera le commandement de l'armée; et lorsque le Directoire, éclairé par de nombreuses révélations, lui donnera Moreau pour successeur, Pichegru aidera à gagner Moreau lui-même à la conspiration, et il enverra à l'ennemi le plan de la nouvelle campagne. Cette fois, c'est Fauche-Borel

¹ Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 48, 66.

lui-même qui, après M. de Montgaillard, confirmera l'authenticité de cette nouvelle perfidie.

Ni l'abandon concerté de Manheim, ni la retraite précipitée de l'armée française, ni tous les plans longuement et périlleusement élaborés, ne portèrent les fruits que Pichegru en attendait. Le feld-maréchal Clairfayt, soit qu'il n'agit pas dans le plus grand concert avec le feld-maréchal Wurmser, soit qu'il se trouvât satisfait de la gloire qu'il venait d'acquérir sous Mayence, soit enfin que l'armée autrichienne fût hors d'état d'envahir l'Alsace, prit sur lui d'offrir un armistice au général Jourdan, qui commandait l'armée de Sambre-et-Meuse. Cet armistice, convenu vers le 29 décembre 1795, avait amené la cessation des hostilités dès le 4 janvier. Des otages étaient échangés de part et d'autre le 15, et l'armée de Pichegru se trouvait comprise dans la mesure¹. De toutes parts, en France surtout, cet armistice fut considéré comme l'avant-coureur d'une paix ardemment désirée. On verra qu'il fut bientôt rompu par l'Autriche, à la demande même de Pichegru, dont la cessation des hostilités venait rompre toutes les mesures.

En effet, l'armistice vint inopinément éclater, comme les événements du 13 vendémiaire, au milieu des plans des conjurés. « Tout était mûr, dit Faucheborel, pour la crise salutaire que le prince de Condé, Pichegru, Wurmser, M. Wickham et moi provoquions de tous nos moyens. M. de Montgaillard a eu

¹ Voir le *Moniteur*, 12, 13, 23 et 26 janvier 1796.

raison de dire que cet armistice sauva la république française dans cette conjoncture, et que Pichegru fut privé dès ce moment d'une grande partie des moyens qu'il avait eus jusqu'alors en son pouvoir ¹. »

Néanmoins un coup bien plus rude encore attendait les conjurés. Vers le 15 mars, le Directoire, sous le prétexte de conférer sur les intérêts de l'armée, manda Pichegru à Paris.

XXI.

On eût dit, et c'était d'ailleurs naturel, que Pichegru présentait sa lutte prochaine avec le gouvernement qu'il trahissait. Il n'était pas raisonnable de se promettre une discrétion absolue, ou une suite non interrompue de hasards heureux, dans une négociation confiée à tant d'intermédiaires. « Vous savez, disait-il quelques jours auparavant à un agent du prince de Condé, que le gouvernement me déteste sans oser me le montrer, et me craint... Que dois-je espérer par la suite, si ce n'est d'abord des inculpations, puis des persécutions, et à la suite de cela pis peut-être encore ². »

Averti par sa police, le Directoire avait envoyé à Bâle le conventionnel Bassal, ancien curé de Versailles, avec la mission spéciale de surveiller Pichegru. Il ne fut pas difficile à cet agent de découvrir des trames

¹ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. I, p. 319-20.

² *Ibid.*, t. I, p. 330.

très-médiocrement voilées ; il se procura même des preuves assez claires, et c'est à la suite de son rapport que Pichegru était rappelé. En même temps, et à la date du 22 février, le Directoire donnait l'ordre d'arrêter Fauche-Borel et Antoine Courant ¹.

Les conjurés ne se faisaient aucune illusion sur les dispositions du Directoire à l'égard de Pichegru. M. Wickham, le prince de Condé et le feld-maréchal Wurmsér firent les plus grands efforts pour le dissuader de se rendre à Paris, persuadés comme ils l'étaient que, s'il y allait, il n'en reviendrait pas.

Pichegru, au contraire, affecta la plus grande confiance. « Si le Directoire, fit-il dire au prince de Condé, osait attenter à sa liberté, il ferait soulever Paris dans les vingt-quatre heures, au moyen des partisans qu'il y avait et des intelligences pratiquées dans l'armée de l'intérieur ². » Cependant, ce qui prouve que sa pensée était au fond bien différente, c'est qu'au témoignage de Fauche-Borel lui-même, le général « employa plusieurs détours pour éviter le voyage de Paris. »

X XII.

Le 17 mars, trois jours avant de se mettre en route, Pichegru se rendit chez un agent du prince de Condé, nommé Demougé, et lui dit : « Rassurez nos amis ;

¹ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. I, p. 327-328.

Ibid., t. I, p. 343.

je n'écris à personne, malgré le désir que j'en ai. Dites-leur que je suis homme d'honneur, que je cherche le plus grand bien, sans pouvoir nominativement m'engager à telle ou telle opération, puisque tout dépend des circonstances. Si, dans la minute, je pouvais faire changer les choses à l'avantage du roi, du prince de Condé, que je révère, et des infortunés qui défendent une cause si sacrée, je n'hésiterais pas un moment ¹. »

Le 20 mars, au moment de monter en voiture, « Pichegru accepta, dit Fauche-Borel, *neuf cents louis*; mais c'était pour le service du roi.... Pichegru parti, nous payâmes les agents subalternes; nous distribuâmes de nouveaux pamphlets à l'armée; on donna, on jeta l'argent; on donna même des montres aux avant-postes. Nous ne nous occupions que des moyens de déterminer le mouvement ². » Voilà jusqu'où, du premier pas, descendit Pichegru, et comment son apologiste le justifie de l'accusation de félonie.

Le Directoire avait trop d'embarras à vaincre pour s'en créer de nouveaux, en faisant éclater contre Pichegru une colère inutile. Il se contenta de faire comprendre au général qu'il était pleinement instruit de ses rapports avec le prince de Condé. De son côté, Pichegru avait trop le sentiment de sa situation, pour faire un éclat dangereux; il offrit sa démission, qui

¹ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. I, p. 344.

² *Ibid.*, t. I, p. 347-8-9.

fut acceptée; et, comme, pour le Directoire, cette démission suffisait, il eut l'adresse et le bon goût de dérober cette crise au public, et de rendre à Pichegru un retour possible, en lui donnant, par arrêté du 44 germinal an IV — 3 avril 1796 —, l'ambassade de Suède ¹.

Pichegru demanda quelques jours de réflexion avant d'accepter; en même temps les journaux annoncèrent que le général, qui avait besoin de repos, irait passer quelques jours à sa maison d'Arbois et en Alsace ². Toutefois Pichegru passa tout le mois d'avril à Paris, et ne revint à Strasbourg que le 4^e mai ³, sous le prétexte de remettre à Moreau le commandement de l'armée. Ce temps lui était nécessaire, soit pour étudier l'état nouveau de l'opinion publique et des partis, soit pour consulter le prince de Condé et M. Wickham sur l'ambassade de Suède. Sur leurs conseils, il la refusa ⁴.

¹ Le Directoire s'exprimait ainsi : « Alors que le Directoire exécutif, citoyen général, s'est rendu aux demandes réitérées que vous lui avez faites de vous donner un successeur dans le commandement de l'armée du Rhin, il n'a cédé à vos vœux que dans l'espoir de vous employer encore au service de la république d'une manière aussi utile pour elle qu'honorable pour vous-même. » — *Le Rédacteur*, n° 3, 4 avril 1796.

² Fauche-Borel, *Mémoires*, t. I, p. 362.

³ *Ibid.*, t. I, p. 365.

⁴ Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 72.

LIVRE XXIX.

Erreur de Pichegru sur la situation présente des partis. — La lassitude et le besoin de la paix. — Le premier qui se fera roi sera accepté. — État de l'orléanisme. — Divisions des princes. — Lutte des royalistes. — Pichegru croit toucher au but. — Les victoires de Bonaparte font tout échouer.

I.

Pichegru ne tarda pas à reconnaître qu'il s'était étrangement trompé sur l'état de l'opinion publique, et que son projet de marche triomphale sur Paris, à la tête des émigrés, était une chimère bien passée de saison. Quoiqu'il n'eût fait qu'entrevoir, dans un examen rapide, la situation présente des partis, il avait néanmoins emporté cette conviction profonde que, de toutes les combinaisons tentées en vue de fonder un gouvernement nouveau, le rétablissement du prétendant était celle qui offrait le moins de chances de réussite. Pichegru avait même constaté, à sa grande surprise, que plusieurs hommes influents du gouvernement, des conseils et des sociétés politiques se montraient favorables au jeune duc d'Orléans. Il était manifeste néanmoins qu'au témoignage des gens sensés, le duc d'Orléans lui-même ne serait pas établi sans une guerre civile in-

terminable, ce qui montre que ses partisans se trouvaient parmi les ambitieux, non parmi le peuple. Quant au prétendant, on croyait généralement qu'il se proposait de rétablir à peu près l'ancien régime; son pouvoir était donc l'objet d'une répugnance profonde; et Pichegru pensait que le roi, à moins d'une *haute philosophie*, courait le risque de choquer l'opinion, s'il ne prenait le soin de pénétrer tout le monde de la certitude d'un pardon sincère ¹.

Ces impressions de Pichegru étaient assez exactes, mais fort incomplètes; il n'avait pas d'ailleurs assez de pénétration politique pour être arrivé à une analyse fidèle de la situation nouvelle, de ses difficultés et de ses périls.

II.

Le fond de cette situation, c'était une lassitude de plus en plus générale, et un besoin de paix et de sécurité qui faisait même la principale force du Directoire. Ceux qui avaient gagné à la révolution, les acquéreurs de biens nationaux, les paysans exemptés de dîme et de corvée, les hommes laborieux et capables arrivés aux emplois, les soldats intelligents et braves parvenus aux grades, toutes ces personnes, qui formaient l'immense majorité du

¹ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. II, p. 366. Demougé, agent du prince de Condé, y rend un compte détaillé d'un entretien qu'il vient d'avoir avec Pichegru, à Strasbourg, le 2 mai 1796.

pays, soupiraient après l'établissement d'un régime qui leur garantît ces avantages.

Les hommes activement mêlés à la révolution, les chefs de parti étaient perpétuellement placés entre la crainte du retour de l'ancien régime, dont ils redoutaient les vengeances, et la crainte de factions nouvelles, dont ils redoutaient les entreprises. Ils soupiraient, eux aussi, après le repos, les uns pour abriter les biens amassés, les autres pour consolider une situation acquise, tous pour vivre et pour mourir tranquilles, après tant et de si violentes agitations. Seulement ces hommes politiques, ces chefs de parti ne pouvaient pas être indifférents sur le choix du pouvoir; il leur en fallait un qui n'eût pas, comme l'ancien régime, des représailles à exercer; et le fils du duc d'Orléans, solidaire des principes et des amis de son père, paraissait réunir cette double condition, d'être une garantie pour tous, sans être une menace pour personne.

III.

Un homme qui démêla avec une grande sûreté de coup d'œil certaines parties de la révolution, Mallet du Pan, et qui en décrivit les phases dans une correspondance secrète, adressée à divers personnages politiques, ne se trompa point sur cette situation des esprits en France, à l'époque où Pichegru la jugeait comme on vient de le voir.

« L'habitude du malheur et des privations, écrivait-il, l'état affreux où ont vécu les Parisiens sous Robespierre leur fait trouver leur situation actuelle supportable. La paix, comme qu'elle fût donnée, comblerait de joie la nation. La lassitude est à son comble; chacun ne pense qu'à passer en repos le reste de ses jours ¹. »

La royauté paraissait à tous les hommes raisonnables la meilleure garantie de ce repos si désiré; mais qui était assez habile, assez populaire ou assez hardi pour se faire roi? Nul ne le savait. Au demeurant, les royalistes eux-mêmes auraient facilement transigé sur la personne du souverain.

« Les royalistes, disait Mallet, ne tiennent exclusivement ni à l'un ni à l'autre des princes. Les uns désirent le roi, d'autres Monsieur; de troisièmes le fils de ce dernier; enfin le duc d'Orléans a beaucoup de partisans. Si l'on n'y prend garde, il réunira facilement la grande masse des gens qui ont été pour quelque chose dans la révolution, ceux qui y ont fait fortune, toute la classe des quatre cent mille individus qui ont acheté, revendu, ou qui possèdent encore des domaines nationaux. Toutes les opinions se ramifient à l'infini; mais le premier qui sera en état de se faire roi, et de promettre une tranquillité prochaine, les absorbera toutes... que Carnot ou le duc d'Orléans, que Louis XVIII ou un Infant d'Es-

¹ Mallet du Pan, *Mémoires*, t. II, p. 223-27, mars 1796.

pagne soient rois, pourvu qu'ils gouvernent toléramment, le public sera content ¹. »

C'était bien là réellement le fond de la situation présente; un besoin général et profond de sécurité et d'ordre, et un éloignement instinctif de toute convulsion nouvelle, qui n'aurait pas le maintien même du calme pour but. C'est pour cela que le Directoire, quoique divisé et sans principes de gouvernement, était néanmoins plus fort que des partis, même plus honnêtes, qui lui disputaient le pouvoir; parce que le Directoire voulait clore les agitations, tandis que les partis avaient besoin de les recommencer.

IV.

Sans qu'il faille accepter, à moins de réserves considérables, ce que les démagogues ont accredité contre les hommes appelés Thermidoriens, ils constituaient néanmoins un groupe de peu d'honnêteté, et dont toute la conduite avait eu pour guide l'égoïsme. Malgré les malédictions dont ils poursuivaient la mémoire de Robespierre, il n'est pas moins vrai qu'ils s'étaient tus sur ses violences et sur ses crimes, tant qu'ils ne s'en crurent pas menacés. Ils rendirent, en le renversant, un service immense à la France; mais la résolution qu'ils montrèrent, le 9 thermidor, était bien moins puisée dans la moralité que dans la peur.

¹ Mallet du Pan, *Mémoires*, t. II, p. 222. — 27 mars 1796.

Tallien, chef des Thermidoriens, avait essayé, comme nous l'avons raconté plus haut, de se faire un parti à l'aide de tous les démagogues, un instant déchaînés pendant la crise du 13 vendémiaire. Dominés rapidement par l'ascendant du Directoire, cette ambition et cet esprit ambulatoires se tournaient, à l'époque où nous sommes, du côté de la royauté. Une intrigue, nouée par Tallien avec le duc d'Alcudia, avait pour objet de restaurer la monarchie en la personne d'un Infant d'Espagne.

« Les Thermidoriens, disait Mallet du Pan, dans une lettre à l'empereur d'Allemagne, sont des hommes indifférents à tout système de gouvernement, républicain ou monarchique, faisant de la révolution un trafic, et cherchant à tout prix leur sûreté, leur domination et leur fortune ; ne voyant dans le régime républicain que des alternatives de massacres, par des factions tantôt victorieuses, tantôt vaincues ; ils en feraient sortir la France, s'ils pouvaient trouver un monarque à leur dévotion, de leur choix et reconnaissant de ce bienfait, usurpateur de la couronne sur son légitime possesseur, et par conséquent dans leur dépendance, intéressé à maintenir le nouvel ordre de choses qu'ils institueraient ¹. »

Ce n'était pas de ce côté que le Directoire pouvait craindre de sérieuses difficultés. La lassitude publique aurait accepté peut-être une royauté toute faite ; mais l'opinion se serait éloignée de toute ten-

¹ Mallet du Pan, *Mémoires*, t. II, p. 247-8. — 20 février 1796.

tative ayant pour objet une royauté à faire, principalement s'il s'était agi d'un Infant, du duc d'York, ou de tout autre prétendant inconnu de la France, et n'ayant pour titre que la recommandation, médiocre alors, d'être né sur les marches d'un trône.

V.

Les constitutionnels de 1791, les philosophes, les républicains malgré eux, Sieyès, Chénier, Carnot, songeaient avec complaisance au jeune duc d'Orléans, alors retiré aux États-Unis; mais les vrais républicains l'auraient repoussé comme prince, et les vrais royalistes comme fils de régicide. Il offrait donc une base trop étroite pour asseoir alors un gouvernement solide, puisqu'il ne pouvait être accepté que des partis mitoyens, et qu'il aurait été infailliblement combattu, à la fois, et par les hommes qui avaient tout sacrifié à la monarchie, et par ceux qui avaient tout sacrifié à la révolution.

« Que si j'examine ce projet, disait le royaliste Richer-Serisy, il semble, au premier aspect, concilier toutes les viles passions et tous les sordides intérêts. Je vois un usurpateur coupable lui-même, par cela même protéger les coupables; toutes les consciences timorées se rallient sous ses étendards; les vautours de la patrie soutiennent sur leurs ailes sanglantes son trône ensanglanté; un gouvernement mixte satisfait les métis et les ennemis du gouverne-

ment nouveau ; et la niaise et méprisable Europe, qui frissonnait devant la république, fatiguée de ses longues guerres, voyant le fantôme de la monarchie, demandera ou donnera la paix.

» Mais deux partis bien distincts divisent aujourd'hui la France, les républicains et les royalistes par principes. Tous les intermédiaires qui séparent ces deux extrémités de la chaîne, disparaîtront tôt ou tard devant la justice, la raison et la saine politique. Ces deux partis rejettent le duc d'Orléans. Vous présenter, monsieur le duc, est le meilleur moyen pour les réunir.

» Au moment où vous toucherez la France pour venir ceindre le bandeau profané des rois, un long frémissement agitera son sol épouvanté. Les ossements de tant de guerriers, de tant d'innombrables victimes, se soulèveront sous la poussière qui les couvre ; des voix menaçantes sortiront de nos monuments détruits ; à ce cri lamentable s'unirait celui des vivants : « Nous avons épuisé nos trésors, et » c'était pour le fils de Philippe ! nous avons ensanglanté la Loire, et c'était pour le fils de Philippe ! » nous avons détruit nos villes, dévasté le sol fertile de la patrie ; nous l'avons couvert de cadavres, » au point que les loups, attirés par leur odeur, » viennent jusqu'aux portes de nos villes ; nous avons » outragé le ciel et la terre, et c'était pour le fils de » Philippe ¹. »

¹ Richer-Serisy, *l'Accusateur public*, t. II, nos 23, 26, 27, p. 29-33, 4.

Le parti du duc d'Orléans n'était donc pas alors plus que les autres dans des conditions pratiques de succès. Il ne pouvait arriver au pouvoir qu'au prix d'une crise, et une crise était justement ce que l'instinct général repoussait le plus. Il y avait d'ailleurs plus d'aspirations que de résolutions dans les hommes qui songeaient à l'élève de Dumouriez, et même on pourrait dire, comme Mallet du Pan, que le duc d'Orléans avait alors des partisans, mais qu'il n'avait point de parti ¹.

VI.

En étudiant de très-près les chances des Princes, frères de Louis XVI, il ne paraissait pas, même à leurs amis, qu'il leur fût donné de vaincre les préventions qui les repoussaient, et de clore la révolution.

« Sûrement, disait Mallet du Pan, la royauté réparaitra; mais de jour en jour il devient plus douteux que ce soit en faveur de la branche directe. Les Princes se sont perdus et se perdent; on ne recouvrera la monarchie que sur un monceau de cadavres, et après avoir vu un usurpateur en saisir et en conserver les rênes peut-être fort longtemps ². »

C'étaient d'abord les indiscretions et les menaces des agents royalistes qui avaient ainsi affaibli la

¹ Mallet du Pan, *Mémoires*, t. II, p. 212. — 20 février 1796.

² Mallet du Pan, *Mémoires*, t. II, p. 224. — 27 mars 1796.

cause des princes. D'Entraigues et d'autres agents publiaient des brochures menaçantes, dans lesquelles les royalistes constitutionnels étaient représentés comme bien plus coupables que les jacobins, et comme étant réservés à des châtimens encore plus sévères. C'est précisément à ces menaces des royalistes que Doulcet de Pontécoulant avait fait allusion, le 1^{er} juillet 1795, lorsqu'il conviait, en ces termes, tous les partis de la révolution à se réunir contre le retour de la monarchie et contre les émigrés : « Républicains, anglo-mannes de 89, constitutionnels de 1791, le même sort vous est réservé, le même drapeau doit vous réunir. Marchez tous, marchez ensemble pour exterminer des bourreaux qui n'ont d'autre désir que celui de la vengeance, et qui ne sont pas plus disposés à pardonner à ceux qui, après avoir parlé de liberté, ont voulu une monarchie impossible, qu'aux fondateurs mêmes de la République française ¹. »

VII.

Et ce n'est pas seulement à Paris, et au sein de la Convention, que l'on avait été frappé de cette persistance des Princes dans les idées, dans les espérances et dans les haines de l'ancien régime : les émigrés en portaient le même témoignage, et plusieurs en étaient consternés.

« Vous nous parlez souvent de la folie de Vérone ²,

¹ *Moniteur* du 4 juillet 1795, séance de la Convention du 4^r.

² Louis XVIII habita Vérone jusqu'au mois d'avril 1796.

écrivait de Londres à Mallet le chevalier de Panat. Hélas! mon cher ami, cette folie est générale et incurable. Combien vous vous trompez, en croyant qu'il y a un peu de raison dans la cour du frère! Nous voyons tout cela de près, et nous en gémissons. Personne n'est corrigé; personne n'a su ni rien oublier, ni rien apprendre. Tous les chefs de l'aristocratie, tous les hommes influents sont bien au delà des idées de Coblenz. On ne peut donc former aucune espérance.... je vois souvent Malouet, Montlosier et Lally; nous pleurons tant de fautes commises, tant de malheurs qui en ont été la suite. Nous cherchons un remède, sans le découvrir¹. »

C'étaient ensuite la rivalité des Princes eux-mêmes, et la lutte de leurs petites cours, qui divisaient et qui affaiblissaient les royalistes. Voici en quels termes Lally Tolendal peignait cette désunion :

« Vous croyez le frère du roi plus raisonnable; oui, dans ce moment, c'est-à-dire depuis qu'on a échoué sur les côtes. On désapprouve actuellement la proclamation de Vérone; on proteste de sa modération; on en fait parler par tout son monde... Il y a quinze jours, c'était une joie parmi tous ces messieurs, parce qu'on avait appris que ce malheureux Prétendant avait une grosseur au cou, et je ne sais quoi aux jambes. On faisait mourir le pauvre homme en moins de trois mois d'hydropisie, d'apoplexie, de toutes les maladies dont une malheureuse créature

¹ Mallet du Pan, *Mémoires*, t. II, p. 496-7. — Janvier 1796.

peut être affublée : et puis, l'on verrait quelle différence de son frère à lui ! c'était celui-là qui serait fils de Henri IV ! il enfoncerait son chapeau ! et toutes les bêtises de ce genre¹. »

VIII.

Du reste, il ne faudrait pas croire que les Princes eux-mêmes restassent complètement étrangers à ces tristes sentiments. Comme s'il n'avait pas été très-persuadé des droits au trône de son frère, M. le comte d'Artois faisait demander aux agents royalistes quelles pourraient être les chances de son fils, M. le duc d'Angoulême. M. de Sainte-Aldegonde, confident de M. le comte d'Artois, écrivait en ces termes à Mallet du Pan, le 18 décembre 1796 :

« Je sens mieux que personne combien le Roi s'est fait de tort, en persistant à suivre la fausse route qu'il s'est tracée. Ne parlons plus de ce Prince....

» Que doit faire Monsieur, pour être bien connu en France, ainsi que son fils le duc d'Angoulême ? En supposant le rôle de médiateur possible, que faudrait-il que fit le Prince, pour le mettre à exécution ? De vous à moi, il tient beaucoup à ce projet, et rien ne lui ferait plus de plaisir que de le voir réussir !

» Que faudrait-il faire pour mettre à profit les bonnes intentions qu'on manifestait l'année dernière au duc d'Angoulême ? car vous conviendrez que,

¹ Mallet du Pan, *Mémoires*, t. II, p. 200-4. — 40 janvier 1796.

puisqu'le Roi ne sait pas reprendre sa couronne, et qu'au contraire il la perd sans ressource, il est essentiel alors de la faire passer à son neveu, à son héritier; c'en'est point changer de dynastie. Louis XVIII résilierait son droit à son neveu, et tout serait dit.

» Monsieur est le meilleur des frères, et le meilleur des sujets; mais il se perd lui-même, ainsi que son fils, en s'attachant trop à la ligne que le Roi s'est tracée, ligne qu'il n'approuve nullement, j'en ai la certitude, et qu'il ne suit que par attachement pour son frère ¹. »

Les royalistes sentaient instinctivement le danger de ces combinaisons indiscretes, dans lesquelles il y avait plus d'ambition que de principes monarchiques. « Que pourrais-je ajouter à mes précédentes réponses aux questions que vous me répétez touchant le vœu de Monsieur? s'écriait Mallet du Pan. Ce sujet est d'une délicatesse à faire trembler. Le Prince ne peut se séparer d'obéissance et d'intérêt avec son frère ². » D'un autre côté, la supposition que Louis XVIII abdiquerait en faveur de son neveu était une pure chimère. C'est ce que Mallet, appelé un peu plus tard à Blankenbourg, près de Louis XVIII, ne tarda pas à constater.

« N'espérez pas une abdication, mandait-il à M. de Sainte-Aldegonde. Sans doute, elle faciliterait singulièrement et rapprocherait un dénoûment qui s'é-

¹ Mallet du Pan, *Mémoires*, t. II, p. 284-2. — 18 décembre 1796.

² Mallet du Pan, *Mémoires*, t. II, p. 282. — janvier 1797.

loigne. Mon fils, qui arrive de Paris, me certifie que le vœu général se porte vers le duc d'Angoulême et Madame Royale. Le Roi a fortifié tous les préjugés qu'on avait contre lui. Les rigoristes seuls ne voudraient aucune altération dans l'ordre de succession ; mais ils sont une poignée¹. »

IX.

Cette division des Princes et de leurs cours se retrouvait, comme on peut le penser, parmi les royalistes de l'intérieur. Chaque Agence avait sa politique. Les royalistes qui conspiraient à leur manière, à Paris, faisaient des lazzis sur les royalistes qui se faisaient tuer en Bretagne. Cette diversité de sentiments tenait d'ailleurs beaucoup à la diversité des situations. Les royalistes du dedans, qui avaient eu le bonheur de traverser la révolution, n'aspiraient naturellement qu'à en être oubliés et à vivre en paix ; et ils recevaient le contre-coup des haines que chaque tentative des émigrés allumait dans l'opinion publique.

« Les royalistes de l'intérieur, disait Mallet, sont au désespoir de cette conduite du Roi et des émigrés... Ils se plaignent que les émigrés jouent aux dés la tête de leurs parents et de leurs amis ; qu'ils ne se forment aucune idée de ce qu'est devenue la France, et que leurs discours et leurs projets sont

¹ Mallet du Pan, *Mémoires*, t. II, p. 317. — 2 septembre 1797.

un ordre de martyre pour tout ce qui leur appartient dans l'intérieur¹. »

Aussi, rien ne touchait ces fanatiques de paix, assez excusables d'ailleurs, pas même la fin tragique de ces gentilshommes qui avaient beaucoup plus de courage que d'idées et de patience.

« Si l'on veut tout perdre, disaient-ils, il faut encore des *équipées* à la Quiberon, des extravagances à la Coblenz, des romans de chevalerie, des Dunois, des Gastons de Foix!... au nom du ciel, faites finir ce déluge de sottises; coupez vos moustaches²! » et l'on ajoutait: « Je tremble, et je ne suis pas le seul, qu'on ne tente une seconde *quiberonnade* d'ici à six semaines³. »

X.

De leur côté, les chefs vendéens blâmaient et dédaignaient non-seulement les royalistes de l'intérieur, acharnés au système de la paix, mais encore les émigrés, dans lesquels ils voyaient des rivaux d'influence et de renommée.

Cette malheureuse Vendée, dans laquelle, au dire de Hoche, il ne restait, en 1796, qu'un homme sur cinq de la population de 1789⁴, qui avait usé cent trente et un généraux de la république, dont onze

¹ Mallet du Pan, *Mémoires*, t. II, p. 182. — 16 septembre 1795.

² *Ibid.*, t. II, p. 179. — 16 août 1795.

³ *Ibid.*, t. II, p. 226. — 17 août 1796.

⁴ Lettre de Hoche au Ministre de l'intérieur. — 2 février 1796.

généraux en chef¹; était, depuis quatre ans, le théâtre lugubre sur lequel luttaient, aux dépens des populations innocentes et désintéressées, les préjugés royalistes et les violences révolutionnaires.

Pendant la première année du soulèvement, sous Lescure, sous Bonchamp, sous Cathelineau, sous La Rochejaquelein, jusqu'à l'arrivée des soldats de Mayence et jusqu'à la bataille de Savenay, qui finit la Vendée et commença la Chouannerie, il y avait eu un véritable élan dans les populations rurales du bas Poitou. Peu à peu, quand les campagnes furent ravagées, les villages détruits, les familles ruinées et décimées, la paix, la sécurité, le travail, ces trois conditions nécessaires à toute société humaine, apparurent aux Vendéens, désabusés des insurrections, comme les biens les plus désirables. Deux choses les éloignèrent pourtant de ces biens, la grossièreté des passions révolutionnaires, qui virent dans la Vendée un vaste champ de persécution et de pillage; l'orgueil de quelques chefs, qui aimèrent mieux mener une vie brillante et périlleuse, en luttant contre la république, que d'aller vivre obscurément dans l'exil.

Si la Convention n'avait pas affecté de persécuter les opinions religieuses, et si ses agents n'avaient pas cherché dans la guerre civile une occasion de brigandage, la Vendée aurait déposé les armes au bout de

¹ Lettre de Hoche au Directoire. — 22 février 1796.

six mois, et les ossements de six cent mille Français, égorgés en trois ans, n'auraient pas jonché le sol de cette malheureuse province. C'était l'opinion de Hoche, qui fit le moins de mal qu'il put, mais qui, en définitive, ne pacifia qu'un cimetière.

« Les paysans, écrivait-il au Directoire, ne demandent qu'à rester tranquilles. Il eût été à désirer qu'on ne criât pas sans cesse après les prêtres; la masse des campagnes les veut. Les ôter tous, c'est vouloir éterniser la guerre. Ces hommes peuvent servir utilement; il ne s'agit que de les détacher des nobles et des chefs, ce qui n'est pas difficile, en les surveillant ¹. » De plus en plus frappé par l'évidence, Hoche ne se lassait pas d'indiquer le moyen naturel de pacification : « Je l'ai dit vingt fois au Directoire, si l'on n'admet pas la tolérance religieuse, il faut renoncer à l'espoir de la paix dans ces contrées ². »

A la fin, son bon sens de soldat, révolté de voir un gouvernement servir les haines d'un philosphisme persécuteur, osait en remontrer hautement aux Directeurs eux-mêmes : « Punissez les citoyens rebelles aux lois, leur disait-il; mais ne vous mêlez pas de culte. On guillotine des prêtres à Vannes tous les jours! Tous les jours aussi, les vieilles femmes et les jeunes garçons viennent tremper leurs mouchoirs dans le sang de ces malheureux, et bientôt ces

¹ Lettre de Hoche au Directoire, 5 décembre 1795.

² Lettre de Hoche au Directoire, 9 mars 1796.

monuments d'horreur serviront de drapeaux aux habitants des campagnes ¹. »

L'avidité des agents républicains, charmés de s'enrichir sous prétexte de patriotisme, et l'orgueil des chefs vendéens, jaloux de conserver une célébrité, même périlleuse, étaient donc les deux causes qui, en perpétuant la guerre civile, fournissaient un aliment toujours nouveau aux illusions des royalistes.

« Veut-on, disait Hoche, extirper le pillage, qui fait plus d'ennemis à la République que ses armées n'en sauraient détruire, mille gens sans aveu, sans propriétés, et qui prennent le titre de patriotes, crient à la sévérité, à l'injustice. Découvre-t-on leurs turpitudes, on est royaliste ². »

Quant aux chefs, divisés entre eux, jaloux les uns des autres, il ne s'entendaient que pour rendre vaines toutes les combinaisons des Agences. Le comte de Puisaye affectait de suivre une conduite diamétralement opposée à l'opinion de l'Agence de Paris ³; et quoique Charette eût été nommé par Louis XVIII généralissime des armées royales, le 8 juillet 1795, le fait est qu'il ne s'appliquait qu'à fonder sa propre autorité.

« Charette, dit Hoche, l'espoir des contre-révolutionnaires, qu'il a trompés, le cheval de bataille des émigrés, qu'il déteste et n'accueillera jamais, fût-il

¹ Lettre de Hoche au Directoire, 44 avril 1796.

² Lettre de Hoche à Carnot, 19 février 1796.

³ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. I, p. 166.

puissant, a un pouvoir absolu sur tout le pays qu'il commande..... Son ambition est de gouverner féodalement ¹. »

Du reste, la Vendée elle-même, à l'époque où nous sommes, allait échapper aux royalistes. En moins d'une année, du 31 août 1795 au 16 juillet 1796, Hoche, nommé au commandement de l'armée de l'Ouest, dispersait la Chouannerie, soumettait Scépeaux, prenait Stofflet et Charette, et rendait, par un mélange de fermeté et de bonté, un peu de paix et d'ordre à cette province, souillée par tant de forfaits et illustrée par tant d'héroïsme.

XI.

Cependant, toutes les causes d'affaiblissement de la cause royaliste, que Pichegru n'avait qu'imparfaitement analysées, la profonde division du parti, la tiédeur des convictions, la chute de la Vendée, le désir vague et général d'un retour à la monarchie par un roi quelconque, et par-dessus tout une répugnance universelle pour de nouvelles convulsions, le Corps Législatif voyait clairement cette situation, et en était pénétré. La discussion sur les pères et les mères d'émigrés, qui remplit le mois d'avril 1796, et la sourde agitation du complot de Babeuf, qui fut déjoué le 10 mai, firent éclater le profond dissentiment qui séparait les deux premiers tiers du Corps

¹ Lettre de Hoche au Directoire, 18 novembre 1795.

législatif, sortis de la Convention, et le nouveau tiers, organe et expression des idées nouvelles. Naturellement, les deux premiers tiers justifiaient la révolution; le tiers nouveau l'attaquait, avec une passion qui ne respectait même pas toujours les bornes de l'équité et de la prudence.

On se menaçait, on s'accablait d'accusations et de souvenirs, on se frappait quelquefois, comme aux jours les plus tumultueux de la Convention. Le Directoire, divisé lui-même, essayait d'intervenir : « Quel est donc, disait Trouvé, dans le *Moniteur*, cet esprit de vertige qui revient secouer des flambeaux de discorde au sein de la représentation nationale? Faudrait-il déplorer sans cesse ces luttes des passions dont elle donne le scandale au peuple français? Le sanctuaire des lois est-il transformé en une arène de gladiateurs? est-il devenu un champ de bataille? Des législateurs qui s'insultent! des législateurs qui se frappent! et c'est ainsi qu'ils prétendent réchauffer l'enthousiasme de la liberté, ranimer l'amour de la patrie? Ah! si quelque cause a pu contribuer à l'éteindre dans bien des cœurs, ce sont ces fureurs indécentes, qui n'ont que l'esprit de parti pour principe, et pour but que la domination ¹. »

Trouvé avait raison; ces luttes qu'il déplorait avaient l'esprit de parti pour principe et la domination pour but; et c'est précisément pour cela qu'elles furent l'essence même du régime du Directoire, qui

¹ *Moniteur* du 45 avril 1796.

ne sut pas y mettre un terme. Elles ne finiront qu'en présence d'une intelligence élevée et d'une volonté ferme, distinguant les partis de la France, et les faisant plier devant elle.

XII.

Ce fut sans auxiliaires extérieurs, sans émigrés, sans l'Autriche, sans l'Angleterre, par l'action lente et constamment étendue de sa force propre, que le nouveau tiers des Conseils conçut le projet de chasser les conventionnels et de rétablir un ordre nouveau, fondé sur la monarchie. Pousser, même par anticipation, à la convocation des assemblées primaires, pour renouveler le Corps législatif, les administrations et les municipalités, tel fut le plan général auquel il s'arrêta. Des assemblées primaires auraient-elles donné alors des députés bien unis dans une pensée commune de rétablir la monarchie ? On peut en douter ; mais ce qui est certain, c'est qu'elles auraient déchaîné un puissant esprit de vengeance contre les hommes mêlés violemment à la révolution. Beaucoup d'esprits ardents se seraient contentés alors d'un tel résultat.

C'est du mois d'avril 1796 que date cette résolution du nouveau tiers, conduite par quelques hommes honnêtes et considérables, quoique d'origine bien diverse, comme Portalis, de Marbois, le conventionnel Boissy d'Anglas, et l'émigré Jourdan, des Bou-

ches-du-Rhône. Cent quarante modérés de vendémiaire grossissaient leurs rangs. C'était, comme on voit, une coalition; mais le nouveau tiers prenait ses alliés partout où il en trouvait; ses intentions l'aveuglaient sur les moyens et même sur les périls; car il conduisait la France tout droit au coup d'État du 18 fructidor.

Même en dehors du Corps législatif, des hommes d'esprit et de bon sens, habitués à voir juste sur les affaires publiques, entrèrent avec vivacité dans ce projet. Mallet du Pan fut de ce nombre.

« Le but définitif, écrivait-il, est la convocation des assemblées primaires et celle des sections, savoir : de faire renouveler entièrement le Corps législatif, et nommer des députés qui délibèrent et mettent aux voix le rétablissement de la monarchie. Voilà le plan; il s'exécutera tôt ou tard, et avec plus ou moins de rapidité, selon les conjonctures.

» Le Directoire tentera un 31 mai; mais la crainte du terrorisme a pris plus de force que le terrorisme lui-même, et il s'en faut que le Directoire puisse se promettre un succès assuré.

» Quoi qu'il en soit, c'est à cette coalition, à son but, à ses moyens, qu'il faudrait s'attacher comme à la planche de salut ¹. »

¹ Mallet du Pan, *Mémoires*, t. II, p. 225. — 2 avril 1796.

XIII.

Il fallait l'ardéur et les illusions d'hommes politiques nouveaux, pour se flatter que le Corps législatif renverserait le Directoire, alors dans toute la force que lui donnaient les premiers jours de paix intérieure dont la France eût joui depuis le commencement de la Révolution. Un gouvernement, même de cinq personnes, avait d'ailleurs un avantage immense, par la promptitude de ses décisions et par le secret relatif de ses mesures, sur des assemblées dont la principale force était dans la parole, et qui étaient obligées de menacer longtemps, avant de frapper. C'était à grand'peine, par une suite d'accidents heureux, que la Convention avait abattu le Comité de Salut Public, et encore avait-elle été puissamment aidée par l'horreur profonde qu'avait soulevée le régime de la Terreur.

Soit qu'il eût encore peu de relations avec le nouveau Tiers, soit qu'il ne partageât pas sa confiance, Pichegru se tint quelque temps en dehors de cette coalition, dont il sera bientôt l'âme. Il continua ses menées avec le prince de Condé, avec les émigrés et les Autrichiens, se repaissant même de chimères qui sembleraient inconciliables avec l'esprit le plus médiocre et avec le plus vulgaire bon sens.

Revenu à Strasbourg le 4^{er} mai, Pichegru manda aussitôt l'un des agents du prince de Condé; on va

lire l'exposé textuel des mesures qu'il proposa de suivre, et qu'on suivit, jusqu'à ce que des événements graves et imprévus vinrent les déjouer à leur tour.

« Voici, dit l'agent, ce que Pichegru juge à propos de faire :

» D'abord, les Autrichiens doivent rompre aussitôt la trêve; attendre les dix jours, et pas une minute de plus.

» Le résultat sera, sur de solides raisons de probabilité qu'a Pichegru, qu'il sera rappelé à la tête de son armée, pour arrêter les progrès de l'ennemi. Alors Pichegru demandera une trêve. Les Autrichiens l'accorderont, en déclarant qu'ils ont l'intention de ne traiter qu'avec Pichegru seul.

» De cette combinaison, dit Pichegru, il résultera un coup de théâtre imprévu, mais qui me paraît, d'après l'assurance avec laquelle Pichegru me l'a dit, calculé avec assez d'étendue, chez une majeure partie des gouvernants et du Directoire même.

» Ce coup de théâtre sera qu'on appellera Pichegru à la Dictature.

» Il nous est aisé de concevoir que les intérêts du Prétendant seront en très-bonnes mains; et Pichegru, sans doute bien fondé, croit ce plan immanquable, où, comme on le voit, tout dépend des Autrichiens. Voilà ce que m'a dit Pichegru dans ce premier entretien¹. »

Ce qui doit paraître à peine croyable, ces projets

¹ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. I, p. 367-8.

décousus et insensés firent fortune auprès du prince de Condé et des Autrichiens. Le comte de Montgailard, qui était à Mulheim, informa Mallet du Pan, en termes mystérieux, mais transparents, des projets de Pichegru, et des merveilles qu'on s'en promettait. Pichegru, au dire des émigrés eux-mêmes, devait être un nouveau Camille, délivrant Rome opprimée du joug des barbares.

« Mon *ami* (Pichegru), disait-il, a une conduite vraiment sublime. Tenez pour certain qu'il est ce que je vous ai dit qu'il serait. Il a charmé l'Archiduc et M. Wickham. Il m'a donné mercredi sa besogne définitive; elle a été goûtée et approuvée. Mon *ami* a la confiance de la *maison de laquelle il est sorti* (l'armée); il est de concert avec elle... la trêve sera rompue à peu près vers le temps que je vous ai marqué. L'armée patriote se renforce sur le Bas-Rhin, mais toujours dans un état de désorganisation complète. L'homme dont je vous ai tant parlé, et dont il est tant question dans les lettres que je vous ai laissées en dépôt, sera, aussitôt après le premier revers, ce qu'était Camille; cela est convenu. C'est alors qu'il agira; soyez assuré qu'il voit bien, et comme il faut¹. »

XIV.

Au milieu de ces espérances, fondées pourtant sur des motifs si frivoles, survint, pour les partager et

¹ Mallet du Pan, *Mémoires*, t. II, p. 250. — 12 juin 1796.

pour les augmenter, Louis XVIII, jusqu'alors réfugié à Vérone, et renvoyé des États de terre ferme par le sénat de Venise. Il arriva au quartier général du prince de Condé, à Riegel, le 28 avril. L'Autriche, quoique favorable à la cause du Prétendant, n'entendait pas qu'il vînt gêner ou compliquer, par sa présence, les mouvements de ses armées, et elle l'obligea presque immédiatement de se retirer à Blankenbourg, dans le duché de Brunswick. Il put néanmoins passer des revues, réunir une espèce de Conseil, formé de MM. de Jaucourt, d'Avaray, de la Vauguyon, de Flachlanden et de Saint-Priest, et surtout être instruit en détail de tous les projets concertés avec Pichegru, qu'on lui avait, chose étrange, laissé ignorer jusqu'alors¹. Louis XVIII approuva tout, et écrivit à Pichegru une lettre dans laquelle se trouve le passage suivant :

« Je confirme, Monsieur, les pleins pouvoirs qui vous ont été transmis par le prince de Condé; je n'y mets aucune borne, aucune restriction, et vous laissez entièrement le maître de faire et d'arrêter tout ce que vous jugerez nécessaire à mon service.

» J'approuve, je ratifie les avantages qui vous ont été assurés le 16 août dernier, en mon nom, et dont l'état est signé par M. de Montgaillard. Je vous donne ma parole royale que toutes les promesses qui y sont énoncées seront religieusement tenues.

¹ Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 73, 74. — Mallet du Pan, *Mémoires*, t. II, p. 251-2. — 12 juin 1796.

» Je n'en excepte que l'article dix-septième, relatif à l'amnistie, sur lequel je me réserve de prononcer. Ma clémence s'étendra aussi loin que la justice et le bien de l'État pourront me le permettre. Je me dois cependant à moi-même, je dois à mes sujets, je dois à l'Europe entière, de ne point soustraire à la vengeance des lois des hommes dont les forfaits souilleraient à jamais le nom français. Il n'y a que de grands services, et une participation directe au rétablissement de la monarchie, qui puissent me déterminer à leur en accorder le pardon.

» J'oublierai les erreurs d'opinion et les torts de conduite; mais les crimes qui blessent la morale publique, ceux qui intéressent de si près l'ordre social, sont du ressort des lois, et c'est à leurs ministres à décider jusqu'à quel point la clémence peut s'allier avec la justice.

» Ce même principe ne me permettra jamais de reconnaître et de consacrer jamais la spoliation, l'envahissement des propriétés des deux premiers ordres. La générosité des sacrifices qu'ils s'étaient empressés de faire aux besoins de l'État, avant même la convocation des États généraux, est devenue un sûr garant des dispositions qu'ils apporteraient dans les arrangements conciliatoires que les circonstances pourront nécessiter¹. »

Cette curieuse lettre justifiait pleinement les craintes

¹ Voir le texte entier de la lettre dans Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 447.

qu'inspirait aux conventionnels et aux acquéreurs de biens nationaux le rétablissement de la monarchie; et elle scella plus fermement encore la trahison dans le cœur de Pichegru, par le renouvellement et par la confirmation de toutes les promesses qui lui avaient été faites. Aussi Pichegru n'hésita-t-il point à correspondre directement avec le Roi ¹; et, pour nouveau gage, il livra aux Autrichiens le plan de campagne de Moreau.

XV.

Ici se montrent les premiers rudiments de cette défection combinée de Pichegru et de Moreau, qui les perdit l'un et l'autre, et même l'un par l'autre, car nous verrons bientôt Moreau dénoncer publiquement Pichegru au Directoire, lorsqu'il crut que les soupçons allaient monter jusqu'à lui.

C'est non-seulement sur le témoignage de Montgaillard, mais encore sur celui de Fauche-Borel lui-même, que se fonde cette participation de Moreau aux menées de Pichegru. Voici comment s'exprime Fauche-Borel :

« Le Roi joignit à la dépêche, que j'étais chargé de remettre au prince Charles, le billet chiffré en notes de musique dont Pichegru m'avait donné la clef. A cette note était jointe une lettre de Demougé ² très-

¹ Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 86.

² Agent servant d'intermédiaire à Pichegru et au prince de Condé.

détaillée, et renfermant l'état des positions de l'armée républicaine dans le Hondsruick, l'Alsace et les Deux-Ponts, ensemble l'aperçu du plan de campagne que Pichegru avait tracé à Moreau.

» Demougé demandait que l'Archiduc rompît sur-le-champ la trêve, qu'il attaquât les républicains avec énergie, et qu'après les premiers succès, il ne s'arrêtât pas un moment. Il insistait fortement pour que les Autrichiens attaquassent les premiers, et eussent l'air de prévenir les républicains, afin de couvrir le général Moreau, et de ménager les apparences.

» Il assurait que l'armée républicaine, qui ne s'attendait nullement à la rupture de l'armistice consenti sur le Rhin, serait infailliblement dispersée au premier choc, et qu'il avait la certitude que, dans ce cas, les intelligences que Pichegru avait dans Paris le feraient nommer généralissime, avec l'attribution de tous les pouvoirs d'un dictateur¹. »

Le *Mémoire* de Montgaillard, publié en 1804, vingt-cinq ans avant les *Mémoires* de Fauche, si favorables à Pichegru, contient littéralement le même récit sur la participation de Moreau aux intrigues de Pichegru. Le texte de Fauche est donc la reproduction, et par conséquent la confirmation de celui de Montgaillard. Ce dernier ajoute du reste : « ... Quant à la rupture de l'armistice, ... l'Archiduc me dit positivement que Pichegru était le seul général fran-

¹ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. II, p. 26-7.

çais qui inspirât assez de confiance à l'Empereur pour le décider à rompre la trêve. »

Afin de compléter ce qui concerne cette première faute de Moreau, il faut placer ici le récit que fait Montgaillard d'une entrevue qu'il eut avec le prince Charles à Ulmet, dans le duché de Deux-Ponts, en lui remettant une lettre de Louis XVIII :

« M. l'Archiduc parut très-satisfait de son contenu, fit le plus grand éloge de Pichegru, et me répéta ce qu'il avait dit sur son sujet à M. Fauche : « Que Pichegru était le seul général français qui inspirât assez de confiance à l'Empereur pour l'avoir décidé à rompre la trêve sans nul délai. » Dans le courant de cette audience, M. l'Archiduc me dit à deux reprises différentes : « J'ai fait sonder, depuis que je suis ici, le général Moreau : je suis satisfait de ses dispositions ; elles sont telles qu'on me l'avait assuré ¹. »

Enfin, Montgaillard ajoute : « En vain le prince de Condé eut-il plusieurs fois le mot d'ordre de l'armée républicaine ; en vain, après la prise d'Augsbourg, Moreau lui fit-il proposer de se réunir à lui et de se replier en toute diligence sur le Rhin, le prince rejeta toutes les propositions qui lui furent faites ². »

¹ Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 79.

² *Ibid.*, p. 88. — Montgaillard ajoute qu'il tenait la confiance relative aux offres de Moreau du chevalier de Contye, de M. de Montesson, conseillers du prince de Condé, et enfin du prince lui-même.

XVI.

Les royalistes de l'intérieur étaient loin de se montrer aussi confiants dans le succès de ces menées. Ils voyaient Bonaparte, parti de Paris pour prendre le commandement de l'armée de Nice le 21 mars, déjà maître de la Lombardie, et les Autrichiens en fuite vers le Tyrol. Ce n'était donc pas de l'Empereur, chassé d'une partie de ses États, et bientôt menacé dans sa capitale, que pouvait venir le rétablissement de la monarchie française.

« Où en êtes-vous donc ? écrivait Mallet à Montgaillard. Est-ce au moment présent ou aux prophéties de Nostradamus ? Vous me parlez de plans, d'attaques, de quartiers généraux ; ce sont des fantômes dans les ténèbres de la mort. Baissez la toile, la pièce est jouée..... Ne comptez en aucune manière sur la volonté de votre *ami* (Pichegru) ; je le crois pur et loyal ; mais il est impuissant ¹. »

Mallet avait raison ; la trêve fut rompue le 26 mai ; mais la marche victorieuse de Bonaparte en Italie obligea l'Empereur à retirer trente mille hommes, avec le maréchal Wurmser, de l'armée du Rhin. L'Archiduc fut donc forcé de tout ajourner, et de se tenir sur la défensive. Toutes les espérances fondées sur ces projets chimériques s'écroulèrent ainsi en un moment, et Montgaillard consterné écrivait à Mallet :

¹ Mallet du Pan, *Mémoires*, t. II, p. 253-4. — 19 et 29 mai 1796.

« J'arrive du quartier général de M. l'Archiduc et de Wurmser. Tout est consommé ! on a perdu, et la plus belle occasion, et les plus grands moyens qu'on eût eus depuis dix ans. On attaquait à la fois sur toute la ligne, de Bâle à Dusseldorf : les lignes devaient être abandonnées par les Français. Les généraux avaient fait parler à M. l'Archiduc et à Wurmser, celui-ci avait reçu les invitations les plus pressantes de plusieurs villes d'Alsace ; mon *ami* était là, prêt, disposé à tout ébranler ; n'attendant que le moment fixé par les Autrichiens, ayant les intelligences les plus fortes à Paris ¹. »

La pièce était donc jouée, comme l'avait dit Mallet ; mais les fils de l'intrigue, rompus tout à coup par l'épée de Bonaparte, vont se renouer peu à peu sur un autre théâtre. Après avoir conspiré avec les Autrichiens, Pichegru va conspirer avec le Corps Législatif ; il n'y aura ainsi rien de changé, excepté la forme de la trahison et le genre de la chimère.

¹ Mallet du Pan, *Mémoires*, t. II, p. 255. — Lettre de Montgailard, datée de Mulheim ; 9 juin 1796.

LIVRE XXX.

Hostilité systématique du Corps Législatif contre le Directoire. — Le prince de Condé et Pichegru corrompent les élections du deuxième tiers, avec l'argent des Anglais. — Élections contre-révolutionnaires. — Émigrés et conspirateurs élus. — Entrée de Barthélemy au Directoire. — Barras, Rewbell et La Révellère se jettent dans les bras de Bonaparte, pour résister aux Conseils. — Politique et parti de Bonaparte trois ans avant le 18 brumaire. — Il promet d'envoyer Augereau à Paris, pour défendre le Directoire contre la conspiration royaliste.

I.

La politique du nouveau Tiers, entré dans les Conseils par l'élection, prit de plus en plus un caractère hostile au Directoire, et arriva, sous l'impulsion d'hommes inexpérimentés et ardents, à une conspiration à peine dissimulée. Dès le mois d'avril suivant, un autre tiers des Conseils devait être renouvelé. S'assurer à l'avance le résultat des élections, en gagnant, même à prix d'argent, s'il le fallait, le vote des électeurs : créer ainsi une majorité hostile aux hommes et aux souvenirs de la Convention, briser, par un coup d'État législatif, mûrement préparé, la Constitution de l'an III, et rétablir le trône, sauf à s'entendre ensuite sur le caractère de la monarchie et sur la personne du monarque; voilà le plan qui prévalut dès le mois de juin 1796, et auquel Pichegru se rallia.

Les agents de Louis XVIII, qui allèrent le visiter à

Arbois, le trouvèrent dans cette disposition d'esprit, et résolu à se faire nommer député. « Vous auriez, disait-il à Fauche, tous les généraux de la république, qu'ils ne pourraient rien faire par eux-mêmes, s'ils n'avaient pas à mettre à l'ordre un arrêté, un décret venant de Paris ¹. » Il fit donc agréer à l'agent britannique, M. Wickham, son nouveau plan, qui consistait à diriger, dans l'intérieur, l'opinion publique qui se déchaînait contre le Directoire, et à miner le gouvernement, en se rendant maître des Assemblées primaires et électorales ².

Ce fut à cette époque, et dans le but de diriger l'esprit des élections, que Louis XVIII, retiré à Blankenbourg, réorganisa ces Agences royalistes, dont nous avons déjà fait connaître le siège, le personnel et les opérations. Les instructions générales, données aux agents, ordonnaient à tous les amis du roi d'entrer dans les emplois publics. Les dépenses considérables faites par ces Agences étaient couvertes par le gouvernement anglais ³; sans parler des subsides que M. de Saint-Priest, représentant du roi, sollicita de la cour de Russie.

II.

Le gouvernement du Directoire, contre lequel tant et de si étranges machines étaient dressées, ne lais-

¹ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. II, p. 54.

² *Ibid.*, t. II, p. 63.

³ *Ibid.*, t. II, p. 67.

sait pas d'ailleurs que de réparer, dans une certaine mesure, les maux de la révolution. Les émigrés rentraient un à un, de toutes parts. Les lois encore en vigueur exigeaient de temps en temps quelque démonstration énergique; mais les familles que leur notoriété politique ne signalait pas avec éclat trouvaient un abri efficace dans l'oubli ou dans la tolérance de l'administration. « Malgré le fracas du décret qui expulsait les émigrés de la Suisse, dit Mallet, les trois quarts d'entre eux restent. Beaucoup sont rentrés volontairement en France, où on ne les inquiète aucunement ¹. » Fauche lui-même constate l'extrême facilité que le laisser aller du gouvernement donnait aux conspirateurs. « Il serait difficile, dit-il, de se faire une idée de l'ordre et de la régularité établis dans notre correspondance, si on ne savait pas que nos agents étaient parvenus à remplir la plupart des administrations de personnes qui leur étaient dévouées ². »

De tels aveux font peser, aux yeux de l'histoire, une grave responsabilité sur les conspirateurs, puisqu'ils employaient à préparer des bouleversements nouveaux la paix que le gouvernement donnait au pays et la sécurité qu'il leur donnait à eux-mêmes.

On eut alors, pendant quelques mois, un étrange spectacle sous les yeux, et tel qu'il ne peut s'en produire qu'aux époques troublées, où les passions

¹ Mallet du Pan, *Mémoires*, t. II, p. 266.

² Fauche-Borel, *Mémoires*, t. II, p. 428.

étouffent le bon sens et font taire la voix de la morale publique. On vit M. Wickham, Fauche-Borel, le prince de Condé et Pichegru, un Anglais, un Neuchatelois, un émigré et un républicain félon, s'unir pour acheter la France à prix d'argent, et pour fonder, sur la plus basse intrigue, le trône d'une monarchie simoniaque!

III.

Les conjurés confessaient d'ailleurs leurs desseins avec une naïveté qui touche au cynisme ou à la folie.

« Je ne doute pas, écrivait le prince de Condé à Fauche, que M. Wickham et moi ne parvenions, de concert avec Pichegru, à diriger les élections prochaines, comme il convient au rétablissement de l'ordre ¹. »

Comme on le pense bien, les effets ne répondirent pas à ces prétentions insensées. On peut acheter quelques hommes; on n'achète jamais un pays. Les conjurés s'en aperçurent, mais quand il n'était plus temps de se raviser.

« Malheureusement, dit l'un d'eux, des intrigants, des hommes cupides, se présentèrent comme seuls capables d'influencer les élections de tel ou tel département, et de composer le nouveau tiers de candidats tellement dévoués à la cause royale, que, dans leurs mains, la contre-révolution ne serait plus

¹ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. II, p. 98. — 17 mars 1797.

qu'un jeu. C'était une chimère, enfantée par l'erreur et la cupidité.

» On demanda au ministre anglais Wickham des sommes immenses, pour organiser le travail des élections; et, suivant l'usage, cet argent resta dans les mains des spéculateurs de royalisme. Une chose très-singulière, c'est que les départements qui avait coûté le plus fournirent les députés les plus gangrenés.... On s'était promis, dans les deux Conseils, des succès et des résultats infaillibles pour la cause royale, au moyen de tels et tels candidats, dont la plupart ne furent pas même élus, bien que leur élection eût été payée ¹. »

IV.

C'est au milieu de ces préparatifs et de ces espérances que le parti royaliste reçut inopinément une rude atteinte. Un complot tramé par l'Agence de Paris, à la tête de laquelle étaient, comme nous l'avons dit, l'abbé Brottier, Duverne de Presles et Berthelot de La Villeurnoy, fut découvert par le ministre de la police, Cochon de Lapparent. Les trois principaux conspirateurs furent arrêtés le 12 pluviôse an V — 31 janvier 1796, — à l'École Militaire, dans l'appartement de Malo, ancien cordelier défroqué, devenu chef d'escadron, et commandant alors le 12^e régiment de dragons.

¹ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. II, p. 112-3.

Quoiqu'une partie des papiers, les plus délicats, la correspondance de Louis XVIII lui-même, eussent pu être enlevés à temps de l'hôtel de l'Agence, par l'abbé Leclerc, l'un des conjurés ¹, il en resta assez pour ne laisser aucun doute sur la réalité de la conspiration. Les pouvoirs du Roi et les plans des conjurés avaient été saisis sur Berthelot de La Villeurnoy, et Duverne de Presle fit d'ailleurs les aveux les plus complets.

Deux choses rendirent fort rude le coup reçu, en cette occasion, par les royalistes. Ce fut, d'abord, la révélation des rapports secrets qui existaient entre Louis XVIII et quelques membres considérés et importants des Conseils; ce fut, en outre, la confirmation des rigneurs réservées, par la restauration royaliste, à un grand nombre de personnes mêlées à la révolution.

Ainsi, Portalis, Siméon, Barbé-Marbois, Boissy d'Anglas étaient désignés, dans les papiers de la conspiration, comme jouissant de la confiance du Roi, et recevaient des emplois considérables. Comme on le pense bien, ils ne manquèrent pas de protester; mais le fond même de leur situation et de leurs dispositions était vrai, et en outre il était généralement connu.

¹ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. II, p. 70.

V.

Parmi les pièces ¹ saisies se trouvait un projet d'amnistie; mais l'esprit même des documents en restreignait les effets aux populations égarées par les démagogues de 1793, c'est-à-dire à ceux qu'il eût été également impolitique et impossible de punir.

L'ancienne juridiction prévôtale et les anciens supplices étaient rétablis; et les déclarations des conjurés menaçaient de vengeances terribles les anciens constitutionnels en général, et spécialement les Lameth, d'Aiguillon, Menou, Dumas, Carnot et la Fayette. Ce dernier devait être transféré d'Olmutz à Paris, dans une cage de fer. Malheureusement, ces sanglantes folies n'étaient pas sans avoir quelque rapport avec la lettre du Roi, que nous avons déjà fait connaître.

Traitée fort légèrement, comme c'est l'habitude en temps de révolution, par les ennemis du gouvernement, cette conspiration était très-réelle. « Cette conspiration est vraie de tout point, écrivait Mallet à M. de Sainte-Aldegonde; elle a été couverte d'un ridicule qui rejaillit sur la cause et sur le Roi ². » Au dire de Fauche-Borel, « ce revers affecta sensiblement le Roi, et amena la disgrâce de M. le duc de la Vauguyon ³. »

¹ Les pièces saisies furent publiées par le gouvernement; — voyez le *Moniteur* du 8, du 9 et du 10 février 1797.

² Mallet du Pan, *Mémoires*, t. II, p. 289-294.

³ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. II, p. 7.

L'abbé Brottier et Duverne de Presles furent condamnés à dix années de réclusion, et La Villeurnoy à une année, le 8 avril 1797, par une commission militaire.

VI.

Les élections qui devaient renouveler le deuxième tiers des Conseils étaient la préoccupation générale des esprits. Elles devaient faire sortir cent quarante-cinq conventionnels du Conseil des Cinq-Cents, et soixante-onze du Conseil des Anciens ¹. Aux termes de la Constitution de l'an III, les Assemblées Primaires s'ouvraient de droit le 1^{er} germinal, — 21 mars ; — les assemblées électorales, le 20 germinal, — 9 avril ; — et, le 30 germinal, — 19 avril, — les opérations devaient être terminées.

Le résultat des élections était d'autant plus important, aux yeux de tous les partis, qu'il devait coïncider avec la sortie de l'un des cinq membres du Directoire.

La séance du 1^{er} prairial an V, — 20 mai 1797, — s'ouvrit donc, dans les deux Conseils, avec une solennité inaccoutumée. On fit l'appel général du Corps Législatif ; et un certain nombre de noms, nouveaux ou anciens, firent éclater diverses manifestations, dans lesquelles les moins clairvoyants reconnurent les

¹ Voir le tableau des membres sortants et des membres restants dans le *Moniteur* du 7 mars 1797.

symptômes manifestes de luttes inévitables et de déchirements prochains.

Le premier nom significatif appelé fut celui de Bertrand Barrère, nommé au Conseil des Cinq-Cents par le département des Hautes-Pyrénées. Un cri général d'indignation accueillit l'ancien apologiste de Louis XII et l'ancien collaborateur de Robespierre; l'homme aux mœurs douces et aux goûts littéraires, devenu révolutionnaire par ambition, et sanguinaire par lâcheté. Barrère, condamné à la déportation après les journées de prairial an III, — 20, 21 et 23 mai 1795, — se trouvait alors caché à Bordeaux, après s'être évadé de la prison de Saintes. Il était donc privé de ses droits civiques et par conséquent inéligible. Sa nomination fut annulée à l'unanimité par le Conseil.

Puis vinrent les noms des partisans avoués de la monarchie, quelques-uns entachés d'émigration, certains compromis dans la conspiration de l'abbé Brottier.

C'étaient :

Pour la députation de Paris :

Au Conseil des Anciens : Claret de Fleurieu, ancien ministre de la marine de Louis XVI, et le vieux comte de Murinais, maréchal de camp de la promotion de 1780, député du Dauphiné aux Etats-Généraux.

Au Conseil des Cinq-Cents : Quatremère de Quincy, de l'Assemblée Législative, ardent adversaire des Girondins et de la République, dès ce

temps-là, « tout au Roi, et gratis ¹; » Emmerly, de la Constituante, membre du tribunal de cassation, et en lutte ouverte avec le Directoire, dans le procès fait par la commission militaire à Brottier et à ses complices.

Pour la députation du département de Seine-et-Oise : de Vauvilliers l'aîné, ancien Lecteur pour le grec au Collège de France, désigné comme Directeur général des approvisionnements de Paris, dans les papiers de La Villeurnoy.

Pour la députation du département de l'Eure : le vieux Marmontel, ancien protégé de madame de Pompadour.

Pour la députation du département de la Dordogne : Maine de Biran, royaliste idéologue, voué aux libertés de la tribune.

Pour la députation du département des Bouches-du-Rhône : le général Amédée Willot, poursuivi par la haine ardente des démagogues du Midi.

Pour la députation du département de la Marne : Royer-Collard, dès lors agent secret du Roi, politique-philosophe, qui devait devenir le fondateur de la petite et éloquente école des Doctrinaires.

Pour la députation du Rhône : Camille Jordan, activement mêlé, en 1793, à la résistance héroïque de Lyon, et l'un des rares esprits qui échappèrent à la contagion du philosophisme; et Imbert Colomès, trois fois émigré, agent publiquement avoué de Louis XVIII,

¹ Mallet du Pan, *Mémoires*, t. II, p. 209. — 19 avril 1797.

et qui venait de passer l'hiver en Suisse, pour servir de plus près les desseins du prince de Condé.

Pour la députation du Jura : le général Pichegru, voué, comme on l'a vu, au rétablissement de la monarchie, et lié au sort des princes exilés.

VII.

Les applaudissements énergiques qui accueillirent la plupart de ces noms, surtout celui de Pichegru, comme la réprobation qui avait couvert celui de Barrère; l'exclusion des anciens constitutionnels, tels que Rœderer, l'abbé de Montesquiou et l'évêque d'Autun, qui avaient tenté vainement de pénétrer dans les Conseils, tout donnait à l'esprit du nouveau Tiers un caractère peu dissimulé de réaction royaliste. Depuis l'ouverture de la Convention, et par affectation de rudesse populaire, les membres des assemblées siégeaient le chapeau sur la tête. Par une affectation contraire, le nouveau Tiers siégea la tête découverte; et ce retour brusque et décidé aux vieilles habitudes de politesse française frappa vivement les Parisiens¹.

La nomination des présidents et des secrétaires dessina encore un peu plus nettement, si c'est possible, la tendance des deux Conseils.

Aux Cinq-Cents, Pichegru fut porté à la Prési-

¹ « On a remarqué que le nouveau Tiers siégeait la tête découverte, et que le tiers constitutionnel formait avec celui-ci le contraste du savoir-vivre et de la grossièreté. » *Le Thé*, n° 44. — 29 mai 1797.

dence par 387 suffrages, sur 444 votants; et parmi les quatre secrétaires, les trois qui eurent le plus de voix furent : Siméon, de Vaublanc et Henri Larivière.

Aux Anciens, Barbé-Marbois fut porté à la présidence tout d'une voix, et l'un des secrétaires les plus favorisés fut Lafon-Ladebat.

C'était évidemment la conspiration royaliste portée à la tête des Conseils, et recevant en quelque sorte leur complicité publique. Le Directoire ne pouvait pas s'y tromper, et il ne s'y trompa point. « Savez-vous, dit Barras à un de ses confidents, que les Conseils viennent de se prononcer d'une façon bien hostile? La nomination de Pichegru est une véritable déclaration de guerre. Pichegru, c'est l'ancien régime..... Et les secrétaires, sont-ils plus patriotes? Siméon, Vaublanc, Henri Larivière, Parisot, il n'en est pas un de ces quatre qui ne conspire effrontément¹. »

Bien plus, c'était le renouvellement de l'un des cinq membres du Directoire qui, en donnant aux Conseils un sujet de se prononcer, devait imprimer encore plus clairement à la situation son véritable caractère. Le tirage au sort, entre les cinq Directeurs, dans le but de désigner le membre sortant, avait eu lieu au Luxembourg, le 30 floréal, — 19 mai, — à midi. Un hasard, que tous les contemporains crurent concerté et rémunéré, malgré les probabilités contraires

¹ *Histoire secrète du Directoire*, t. III, p. 5-10.

qu'offre l'histoire, désigna le Directeur le moins ambitieux et le moins propre aux luttes du moment. Letourneur sortit. L'élection de son remplaçant devait avoir lieu le 5 prairial, — 24 mai. — Le Conseil des Cinq-Cents proposa aux Anciens une liste qui laissait peu de champ à la liberté des choix, et qui d'ailleurs était convenue d'avance entre les meneurs des deux Conseils. Barthélemy, chargé d'affaires en Suisse, porté en tête de cette liste, fut élu par les Anciens, au premier tour de scrutin.

VIII.

Barthélemy, neveu du célèbre auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*, avait été introduit dans la carrière diplomatique par M. de Choiseul. C'était un homme honnête, bien intentionné, mais étranger aux violences des partis, d'un royalisme candide, décent et modéré en toutes choses, même dans ses convictions. Pour les quatre Directeurs régicides, cette nomination était un rude échec; mais pour la cause de la monarchie, c'était un bien mince avantage.

Les conspirateurs n'en étaient pas moins charmés d'un succès qui leur avait coûté quelques efforts. « Le premier essai que nous fîmes de nos forces, dit le chevalier de La Rue, fut pour l'estimable M. Barthélemy, que nous portâmes au Directoire, à la place de celui de ses membres que le sort venait d'éliminer. Ce ne fut pas sans quelques difficultés qu'il y

arriva ¹. » Dans les réunions intimes des royalistes, la joie fut extrême, comme les illusions. Un contemporain, membre du Conseil des Cinq-Cents, la peint ainsi :

« Le 24 mai, jour où fut faite l'élection de Barthélemy, je m'en allai le soir chez la marquise d'Esparbès, où le royalisme tenait au grand complet une séance. Je vis là Vaublanc, Henri Larivière, Imbert Colomès, Lemerer, Camille Jordan, Mersan, Pastoret, le marquis de Clermont-Gallerande, La Harpe et *tutti quanti*, moins cependant l'abbé de Montesquiou, qui ne se prodiguait pas. On nageait dans la joie la plus vive; on aurait enfin *un des nôtres* au Directoire, et un chef militaire d'une haute capacité aux Cinq-Cents. Pichegru était acquis; c'était chose certaine; on en faisait les honneurs; on le compromettait épouvantablement ². »

Pour les quatre membres anciens du Directoire, la nomination de Barthélemy était un coup de foudre. Les Conseils plaçaient un royaliste au milieu d'eux, avec la mission évidente de les surveiller, en attendant qu'on les chassât. Sur ces quatre membres, trois étaient unis, mais moins par principes politiques que par des passions révolutionnaires. C'étaient La Révellière, Rewbell et Barras. Le lettré Carnot, toujours occupé de vers et de prose, indolent, distrait, bonhomme par caractère, féroce par inadvertance et par hasard,

¹ *Histoire du dix-huit fructidor*, p. 364.

² *Histoire secrète du Directoire*, t. III, p. 23-4.

ne pouvait manquer de s'unir à Barthélemy contre ses autres collègues plus violents, et de faire ainsi, sans le vouloir et sans y songer, les affaires des royalistes.

IX.

Telle que les événements venaient de la dessiner, la situation devenait donc fort grave pour le Directoire. Son autorité allait visiblement à la dérive. N'ayant ni le sentiment, ni l'amour du vrai peuple, délivré par la révolution, et par conséquent son défenseur naturel, Barras, Rewbell et La Révellière, obligés, pour leur sûreté, de résister au royalisme, s'appuyaient sur la démagogie, c'est-à-dire sur un élément essentiellement fatal à la révolution, qu'il avait rendue odieuse en la dominant. Ce n'est pas d'ailleurs que les démagogues eussent pour le Directoire moins de haine et de mépris que les royalistes : la conspiration de Babeuf l'avait bien prouvé; mais le Directoire pouvait jusqu'à un certain point se faire un appui des jacobins exaltés, parce qu'ils étaient les plus faibles, et en se réservant de les écraser encore, s'ils redevenaient dangereux.

C'est ainsi que, faute d'une base populaire, nationale, solidement placée sur les classes honnêtes et morales, émancipées par les principes de 89, le Directoire oscillait perpétuellement de droite à gauche, caressant ou proscrivant tour à tour, et selon la peur du moment, les émigrés et les septembriseurs.

Il continuait la politique vieillie et impuissante qui avait perdu, les uns après les autres, les constitutionnels, les girondins et les montagnards; politique d'intrigues parisiennes, fondée sur les illusions des ambitions, des amours-propres et des coteries, au lieu de s'attacher à la France elle-même, comme Antée à la Terre, afin d'y puiser la force irrésistible qu'une nation communique toujours à ses défenseurs.

Cette fois le Directoire se crut sérieusement en danger de périr. Il prit donc une résolution suprême, et qui dut lui coûter beaucoup; ce fut de se jeter dans les bras du général alors le plus illustre et le plus populaire, et dont, pour cela même, il était le plus jaloux, c'est-à-dire dans les bras de Napoléon Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, qui venait de vaincre Alvinzi, après avoir vaincu Beaulieu et Wurmsér.

X.

Barras fit appeler sans retard un jeune membre du Conseil des Cinq-Cents, homme d'esprit et du monde, ami de Bonaparte, voyant la société royaliste de madame d'Esparbès, et néanmoins confident loyal des trois Directeurs.

« Les Bourbons, lui dit Barras, entrent au pouvoir exécutif avec Barthélemy. Nous savons que Pichegru a des engagements précis avec le comte de Lille, et que la majorité des Conseils, traitres ou moutons, passera de ce côté, au premier signal. Le comman-

dant Ramel est vendu, ainsi que les autres; et, si nous tardons à prendre l'initiative, c'en est fait de la république et de nous. Il y a pourtant de la ressource; on se tire des mauvais pas avec de l'énergie et de la persistance. La Révellière, Rewbell et moi sommes déterminés à prendre un parti extrême. Le salut public avant tout. »

Puis, après avoir examiné et rejeté la convenance qu'il pourrait y avoir à s'appuyer sur Hoche, ou sur Moreau, Barras poursuit ainsi :

« Reste Bonaparte et la brillante armée d'Italie, si jeune, si complète de gloire et de patriotisme. Tout en elle nous répond que nos ennemis n'en retireraient rien. Mais le chef..... le chef!.... c'est un homme.....; il a déjà tant de réputation; il est monté si haut en si peu de temps.....; il cache si bien sa pensée, qu'on ne peut rien établir sur elle. Cependant, il est le seul qui pourrait assurer la victoire, et l'on tiendrait beaucoup à s'accommoder avec lui¹. »

A la suite de cette conversation, le 25 mai 1797, le confident de Barras montait en chaise de poste, dans la cour même du Luxembourg, et il partait pour Milan, chargé des dépêches de Barras, de Rewbell et de La Révellière, avec la mission confidentielle d'obtenir du général Bonaparte qu'il consentît à aider le Directoire, dans l'exécution du Coup d'État qui s'appela le Dix-Huit Fructidor.

¹ *Histoire secrète du Directoire*, t. III, p. 26-7-9.

XI.

Tous les témoignages contemporains se réunissent pour établir qu'à l'époque où nous sommes, vers le mois de juin 1797, Bonaparte avait déjà un parti politique, et que, près de trois ans avant le Dix-Huit Brumaire, une portion notable de l'opinion publique l'appelait à pacifier la France et à organiser la société issue de la révolution.

Cette confiance attachée dès lors au nom de Bonaparte se fondait également, et sur ce que l'on connaissait de sa pensée, et sur ce qu'on en ignorait. Hoche, Moreau, Pichegru, presque aussi illustres que lui, avaient moins de prestige, parce qu'ils s'étaient laissé pénétrer, et que leur politique, déjà connue ou soupçonnée, était minée peu à peu par le travail souterrain de leurs adversaires. On savait Hoche républicain presque exalté; Moreau n'avait pas su dissimuler ses prédilections monarchiques. Quant à Pichegru, ses engagements avec Louis XVIII, quoiqu'ils fussent encore à l'abri des révélations foudroyantes qui ne tarderont pas à éclater, n'étaient guère plus un secret pour personne ¹.

Bonaparte, vainqueur du Piémont et de l'Autriche, libérateur de l'Italie, pourvoyeur du Trésor, qu'il emplissait de millions, et des musées, qu'il emplis-

¹ Voir, à ce sujet, une conversation curieuse de Barras, à la date du 24 juin 1797.— *Mémoires secrets du Directoire*, t. III, p. 27-8-9.

sait de chefs-d'œuvre, vivant sous la tente, loin de Paris et de ses cabales, recevait de cette perspective lointaine un surcroît de gloire et de majesté, qui ajoutait encore à sa grandeur réelle.

On savait partout que Bonaparte voulait la paix, et que le Directoire éternisait la guerre ¹. C'était assez pour que l'opinion lui sût un gré immense, à lui vainqueur de quatre armées, de ce désir de repos et de sécurité, qui était le vœu le plus ardent et le besoin le plus réel de la France épuisée et déchirée.

Les propres rivaux de Bonaparte constataient eux-mêmes qu'il ne se mettrait jamais aux ordres d'aucun des partis qui, depuis 1789, se disputaient la révolution. Pichegru disait à Fauche : « Il faut beaucoup de réserve à l'égard des généraux de l'armée d'Italie. Le plus disposé à servir la cause du Roi, ce serait Kellermann; je crois pouvoir répondre de ses sentiments; mais le moment n'est pas favorable pour lui faire quelque ouverture. Quant à Bonaparte, c'est un jeune téméraire, infatigable de ses victoires, et qu'il serait inutile de sonder ². » Ces paroles étaient le plus bel éloge qu'on pût faire des principes politiques de Bonaparte; car elles prouvent qu'on le connaissait assez pour être certain qu'il ne chercherait pas dans les combinaisons surannées du passé la base et les règles de la société à venir.

¹ Carnot, *Réponse à Bailleul*, p. 465.

² Fauche-Borel, *Mémoires*, t. II, p. 49.

XII.

Quels étaient réellement alors les principes et les projets de Bonaparte? La curiosité que l'on mettait déjà à les pénétrer prouve qu'à beaucoup d'égards, c'était encore là un mystère; et l'on ne peut pas douter qu'au milieu d'une société si expansive, si indiscrète et si déclamatoire, l'empire que le vainqueur de l'Italie sut toujours exercer sur lui-même n'ait constitué une partie sérieuse de son influence et de son pouvoir.

Cependant, quoique presque impénétrable, la pensée de Bonaparte se révélait par de certains côtés, qui la recommandaient vivement à l'opinion publique. Son désir bien connu de la paix prouvait qu'il ne la considérait pas, ainsi que le Directoire, comme incompatible avec le maintien des institutions. Les termes respectueux avec lesquels il avait écrit au Pape contrastaient heureusement, aux yeux des populations honnêtes, non-seulement avec l'athéisme à peine dissimulé de la tourbe philosophique, mais encore et surtout avec les burlesques folies de La Révellière. L'asile modeste, mais décent qu'il avait obtenu, à Rome, pour les pauvres prêtres émigrés, poursuivis par l'intolérance révolutionnaire, montrait qu'il y avait, dans ce cœur de soldat, une place pour l'humanité et pour la religion.

Un incident imprévu révéla encore, sous un aspect

heureux et nouveau, la pensée intime de Bonaparte.

Les officiers de l'armée de Moreau, habitués à vivre sur les bords du Rhin ou en Allemagne, en contact fréquent avec les petits princes ou avec la noblesse, en avaient rapporté et conservé des manières polies, qui heurtaient la grossièreté souvent affectée des républicains de l'intérieur. Ces officiers se servaient entre eux de la qualification de *Monsieur*, et ne répondaient pas à celle de *Citoyen*. Envoyés en Italie, quelques corps de l'armée du Rhin y portèrent leurs habitudes courtoises; de là, de régiment à régiment, des querelles et des duels. Augereau, patriote bruyant, et dans la division duquel les désordres avaient été les plus graves, publia un ordre du jour, dans lequel il interdit l'usage de la qualification de *Monsieur*, ajoutant que « dorénavant tout individu de la division qui se servirait, verbalement ou par écrit, du mot de *Monsieur*, sous quelque prétexte que ce fût, serait destitué de son grade et déclaré incapable de servir dans les armées françaises ¹. »

Bonaparte, qui eut toujours pour les régimes qu'il estimait le moins le respect officiel de sa position, mais dont l'ordre du jour d'Augereau blessait les instincts d'homme bien élevé; ne voulut pas prendre la défense ouverte des officiers de l'armée du Rhin, contre les susceptibilités un peu surannées de la

¹ Bourrienne, *Mémoires*, t. I, p. 229.

sienne. Cependant, il sut entrer dans la question soulevée par le côté du bon sens, et de manière à frapper la saine opinion publique, en défendant, comme général en chef, à tous les généraux de division placés sous ses ordres, de publier aucun ordre du jour portant *peine afflictive*, pour des cas autres que ceux qui étaient prévus par le Code pénal ¹.

XIII.

De tels actes, empreints d'un esprit à la fois si nouveau et si sensé, signalaient peu à peu Bonaparte à l'attention des esprits, et le distinguaient profondément des conspirateurs royalistes, comme des grossiers démagogues. Seul, à cette époque, il avait le germe de ces idées et de cette politique de conciliation, sous un pouvoir énergique et fécond, qui passionna et qui sauva la France deux ans et demi plus tard.

« Tenez, disait-il à l'envoyé secret et confidentiel de Barras, ce qui me chagrine jusqu'à présent, c'est de ne voir en France que des hommes nouveaux et obscurs au timon du gouvernement. Je souhaiterais que, d'une part, on s'élevât au-dessus d'une susceptibilité méticuleuse, qu'on entrât plus largement dans une voie sage, en admettant tout honnête homme, qui tiendrait un peu plus à sa patrie qu'à l'ex-honneur d'être monté dans les carrosses du Roi. Je vou-

¹ Le *Thé*, n° 95. — 19 juillet 1797.

drais que, de l'autre part, on comprit que c'est folie de vouloir autrement qu'une nation ; que, revenant franchement à elle avec la ferme résolution de la servir, on se ralliât à la bannière de l'État, qui doit flotter plus haut que celle de toute maison particulière.

» Par là, les anciennes familles, si considérées à l'intérieur et à l'étranger, prendraient du goût à la chose publique, s'y attacheraient. Dès lors le gouvernement se rehauserait de ces illustrations, que la seule et sotte idéologie peut attaquer, mais qui en réalité sont nécessaires à la grandeur d'un empire. On verrait dans toutes les fonctions civiles, judiciaires et d'État, ces familles qui les ont remplies pendant tant de siècles. Ce serait dès ce moment que l'Europe reconnaîtrait la stabilité de la république, et que nous prendrions, de fait et de droit, parmi les peuples, le rang qui nous appartient justement¹. »

Ces idées, qui frappaient alors beaucoup ceux qui en recevaient la confiance, étaient si nouvelles, que bien peu de gens en comprenaient encore la portée réelle, et que les partis eux-mêmes s'y trompaient. Les hommes politiques ne concevaient guère que ce qu'ils avaient vu, l'ancien régime ou le régime révolutionnaire, si l'on pouvait appeler d'un nom impliquant des principes et des règles ce tumultueux péle-mêle, qui va de 1791 à 1795, et dans lequel, au lieu de gouvernants et de gouvernés, il n'y avait eu que des vain-

¹ *Histoire secrète du Directoire*, t. I, p. 61-2.

queurs et des vaincus. Un État social nouveau, ayant pour base non plus des classes privilégiées, mais le pays tout entier, régénéré par les principes de 89, et fondant une liberté vraie sous une autorité forte, les populations le désiraient; mais les partis ne pouvaient guère le comprendre, encore moins pouvaient-ils l'aimer, puisqu'il ne lui eût été donné de s'établir que sur leurs ruines.

Les partis supposaient donc assez naturellement à Bonaparte des principes et des desseins analogues à ceux qu'ils avaient eux-mêmes; et tous avaient de lui, de son prestige, de sa résolution, de ses talents une idée si grande, que le gage certain de leur réussite leur semblait être de le gagner.

XIV.

C'est pour montrer cet ascendant déjà si considérable de Bonaparte, près de trois ans avant le Dix-huit Brumaire, qu'il nous a paru curieux et utile de reproduire ici le remarquable portrait qu'en traçait, le 17 juillet 1797, un journal royaliste, et le tableau des magnifiques destinées que l'opinion publique lui présageait :

Le général Buonaparte.

Dans les républiques on rêve le bien, dans les monarchies on l'exécute. Dans les républiques, la gloire est un songe; dans les monarchies, elle est une réalité. Dans les républiques, plus on a travaillé pour le compte de son pays,

moins on a fait pour soi; dans les monarchies, plus on a travaillé pour son pays, plus on a travaillé pour son propre compte. Ces trois maximes, extraites d'un livre ancien comme le monde, le seul peut-être qui n'ait jamais menti, méditez-les, et vous nous pardonnerez l'inquiétude qui nous agite.

Buonaparte a rêvé le bien; mais l'a-t-il exécuté?

Buonaparte a rêvé la gloire; sa gloire deviendra-t-elle une réalité?

Buonaparte a fait beaucoup pour son pays; quel avantage en a-t-il retiré? quel avantage en retirera-t-il?

Certes, il était de l'intérêt de la république française de chercher hors de son sein des alliés, des points d'appui; il était de sa politique d'arracher des sceptres à la monarchie; il était du devoir de Buonaparte de la seconder dans ce double projet.

L'Italie rendue à elle-même, ses peuples arrachés à la domination de leurs maîtres naturels et rangés sous les bannières de la liberté française, tout cela au premier coup d'œil a quelque chose de grand et d'imposant; je n'y vois que le rêve de l'ambition, car pour que la république française recueille les fruits que sa politique lui promet, il faudrait avoir la certitude que les puissances coalisées ne détruiraient pas la liberté de l'Italie, il faudrait les avoir réduites à l'impuissance de la subjuguier, il faudrait que l'Italie entière eût, sans le secours des armes, sans l'appareil de la victoire, consenti à sa nouvelle destinée. Interrogez Venise, interrogez le peuple génois, interrogez jusqu'aux habitants des provinces lombardes et milanaises, vous verrez que le Directoire et Buonaparte n'ont fait jusqu'à présent que des rêves à dormir debout.

Prenez mille républiques de ce genre, ajoutez-y la république française, vous n'aurez que des États nains, enfants

se débattant dans leurs langes ; vous n'aurez qu'une famille d'orphelins. Loin donc de trouver dans cette réunion le bien que j'y cherchais, j'y découvre des maux présents, des maux à venir ; car si l'Italie succombe, la France aura le même sort. Si elle conserve sa nouvelle existence, ce ne sera qu'aux dépens des monarchies ; et quelle alternative plus fâcheuse pour les peuples de l'Europe, que de tomber dans l'enfance des républiques, ou d'avoir sans cesse les armes à la main pour défendre leurs droits et leur constitution !

Buonaparte a rêvé le bien comme il a rêvé la gloire. Plus heureux qu'Annibal, il a dompté les descendants de *Fabius* ; mais le chêne dont sa tête est couverte, Spartacus s'en était couronné avant lui. Plus heureux que ce vil gladiateur, d'une origine plus recommandable, il n'est encore aux yeux de la coalition qu'un chef de rebelles, et l'opinion attend pour le mettre au rang des héros l'issue du combat qui doit assurer le sort de la république française. Jusqu'à ce moment, il n'obtiendra de son pays que la faible portion d'admiration que son parti lui accorde, et qu'elle lui ravira dès l'instant qu'il aura cessé de lui être nécessaire.

Dans les monarchies, où tous les esprits, tous les cœurs sont poussés vers un centre commun, la gloire est le résultat d'une convention générale, invariable comme les éléments qui la composent. La gloire de *Turenne* a survécu tout entière à la monarchie française ; le vainqueur de Jemmapes n'est plus connu que par ses intrigues politiques. Que la chance tourne, que la république française disparaisse, qu'elle passe en d'autres mains, qu'elle change de système, qu'elle subisse la moindre altération dans son gouvernement, Buonaparte ne sera plus que l'*Attila* de la Lombardie.

J'ai dit que dans les républiques, plus on travaille pour le compte de son pays, moins on faisait pour soi, tandis que dans les monarchies, plus on travaillait pour elles, plus on

faisait pour son propre compte. A cet égard, j'en appelle aux plus grands hommes de la Grèce; j'en appelle à Thémistocle errant chez Artaxerce, à Aristide mourant dans la pauvreté, à Pausanias éprouvant le supplice de la faim dans le temple de Minerve, à Cimon banni par l'ostracisme, à Alcibiade tombant sous les flèches de Pharnabaze, à Socrate assassiné par ses concitoyens; j'en appelle à Phocion, empruntant quelques deniers pour payer ses bourreaux. Dans les monarchies, les grands services obtiennent de la politique ce qu'ils attendraient peut-être en vain de la reconnaissance, et c'est par la récompense qui suit une action d'éclat, que les monarques se la rendent pour ainsi dire personnelle. Que reste-t-il à *Washington* des lauriers arrachés à *Burgoyne*? Un nom maudit par les uns, redouté des autres. A la paix du continent, que sera Buonaparte? Un citoyen rentré dans la foule commune. Et c'est pour un avenir semblable qu'il aurait épouvanté l'Europe? Je ne le crois pas. Aujourd'hui que rassasié d'honneurs, il n'a plus rien à espérer de nous, n'est-il pas à craindre que son génie actif et bouillant lui fasse rechercher une gloire et des emplois moins fugitifs? A l'âge de l'ambition, serait-il étonnant qu'après avoir été proclamé le premier homme de la république française, il aspirât à devenir le premier homme de la monarchie? Le titre de Connétable, des dignités respectées chez tous les peuples, une fortune immense, des titres flatteurs pour l'orgueil, des hommages solennels, voilà ce que la renommée lui promet déjà; et quel cœur peut répondre de ne pas se laisser aller aux caresses de la fortune? Il résistera sans doute; mais le vainqueur de l'Italie n'est qu'un homme, et comment compter sur la durée d'un empire dont les destinées sont commises à la vertu aux prises avec la séduction ?

¹ Le *Thé*, n° 93, 29 messidor an V. — 47 juillet 1797.

X V.

C'était rendre pleinement justice à Bonaparte, de penser qu'il ne jugerait sa gloire comme durable qu'après l'avoir liée au sort d'institutions solides et nationales; mais c'était le juger au point de vue étroit et exclusif des illusions monarchiques, de le supposer capable de consacrer sa force et sa vie à la stérile et caduque restauration du passé. Si toute royauté était absolument impossible, l'épée de connétable était une ombre vaine; si une seule royauté pouvait fleurir encore, c'était la royauté de la France moderne, fondée sur l'égalité de 89; et cette royauté, séparée par un abîme du souvenir des Lesdiguières, des Montmorency et des Clisson, ne pouvait se fonder qu'à la condition d'avoir tous ses éléments également nouveaux, le peuple et la dynastie.

L'imagination populaire semblait d'ailleurs le comprendre ainsi; car la célèbre prédiction faite à Joséphine par une négresse de la Martinique, et dans laquelle on a pu lire son élévation au trône et son divorce, se trouve déjà rapportée dans un journal du 30 mai 1797¹, trois ans avant le consulat, sept ans avant l'Empire!

C'était donc à une force réelle et immense que le Directoire faisait appel, en sollicitant l'appui de Bonaparte; il avait, comme tous les partis, le sentiment

¹ Le *Thé*, n° 45, 41 prairial an V. — 30 mai 1797.

vague des grandes destinées que le vainqueur de l'Italie pouvait s'être marquées à lui-même ; mais il croyait s'être mis en règle avec cette noble ambition, en lui promettant d'autres conquêtes et d'autres gloires. Dès le mois de mai 1797, l'expédition d'Égypte était résolue en principe¹ ; et Bonaparte annonçait lui-même ses préparatifs, sans dévoiler son but, dans une proclamation datée de Passeriano, le 16 septembre suivant, et adressée *Aux marins de l'escadre de l'amiral Brueys*, où il disait :

« Sans vous, nous ne pouvons porter la gloire du nom français que dans un petit coin de l'Europe ; avec vous, *nous traverserons les mers*, et nous porterons l'étendard de la république dans les contrées les plus éloignées². »

Si donc le Directoire se résignait à invoquer l'appui de Bonaparte pour conserver une autorité menacée par les Conseils, c'était avec la pensée que le jeune général se trouverait lui-même assez bien partagé par le commandement d'une expédition lointaine, pleine de hasards et de périls, mais ayant pour but ces contrées célèbres de l'Orient, d'où César était revenu pour terminer la guerre civile et pour fonder l'Empire, sur les ruines d'une république rendue à tout jamais impossible par les luttes des factions.

¹ Lire, à ce sujet, une conversation de Barras, du 25 mai, — *Histoire secrète du Directoire*, t. III, p. 33.

² Bourrienne, *Mémoires*, t. I, p. 273.

XVI.

L'envoyé de Barras arriva à Milan le 2 juin ; Bonaparte, qui était au château de Montebello, et qui fut prévenu par son aide de camp Marmont de cette mission confidentielle, se rendit le lendemain près du confident du Directoire, qui était son ami.

Bonaparte, comme s'il avait deviné la nature des propositions qu'on lui apportait, entra vivement et directement en matière.

« On est donc fou complètement à Paris ? s'écria-t-il ; que veulent dire ces démonstrations patentes de royalisme, cette hostilité en permanence des deux Conseils contre le Directoire ? Ce Directoire lui-même divisé, et ce Pichegru qui vient, à l'exemple de Dumouriez, faire de la trahison, après avoir commencé par de l'héroïsme ? »

Quand il s'exprimait ainsi sur Pichegru, Bonaparte avait dans les mains, à Milan, une révélation qui était encore un secret pour Paris : c'était l'histoire détaillée et complète des rapports de Pichegru avec le prince de Condé, avec le maréchal Wurmser et avec Louis XVIII. Cette histoire, racontée par Montgailard, avait été trouvée dans les papiers du comte d'Entraigues, arrêté à Trieste par Bernadotte, le 22 mai 1797, et envoyé à Milan, à Bonaparte, qui fit faire un inventaire de tous ses papiers par Bourrienne¹.

¹ Voir ce récit dans les *Mémoires* de Bourrienne, t. I, p. 497 à

Après avoir appris que le Directoire voulait livrer bataille aux Conseils, qui étaient en état flagrant de conspiration, et que Barras avait d'abord songé à Hoche et à Moreau, Bonaparte soucieux se tut et baissa la tête.

XVII.

Bientôt après, la relevant, dit l'interlocuteur, et m'examinant à la manière des aigles, avec ses yeux bleus, il me dit : « Qui êtes-vous ici ? »

— L'ignorez-vous ! répliquai-je ; votre ami, votre admirateur, un homme dévoué à votre fortune.

— A la bonne heure, voilà parler ; contez-moi ce que vous avez charge de me transmettre.

— Eh bien, le Directoire veut finir la lutte par un coup d'État, et, pour en sortir victorieux, s'appuyer sur un sabre. Celui de Hoche est le plus près, mais on lui trouve le fil trop démagogue. Celui de Moreau semble un peu mou ; et puis il y a des pressentiments qui ne trompent pas, et ceux-là font craindre que sa liaison avec Pichegru ne soit trop intime.

Vous restez en dernier, vous, chargé de plus de gloire qu'un homme n'en peut porter ; vous que l'on redoute, à ce que je crois, plus que tous les autres

240. — Ce récit, très-conforme à la version de Fauche-Borel, n'est d'ailleurs qu'un abrégé du *Mémoire* que Montgaillard rédigea en 1798 et qu'il remit plus tard à Bonaparte. Ce *Mémoire* parut, par ordre du gouvernement, dans le *Moniteur* du 29 germinal an XII — 19 avril 1804.

ensemble, et qui néanmoins êtes placé dans une situation si supérieure, que désormais on ne pourra rien faire sans vous. Le Directoire, dans cette occurrence, désire s'entendre avec vous; mais il veut, avant tout, connaître vos conditions. Il les acceptera, quelles qu'elles soient, pourvu que vous restiez éloigné pendant que le combat politique sera livré. Votre présence ajouterait trop aux périls du Directoire.

— Ainsi donc, reprit Bonaparte, les traits empreints d'une gaieté maligne, je leur fais peur et besoin! Ils veulent mon nom et reculent ma personne! Je gage que leur inquiétude est extrême, touchant la détermination que je prendrai. Un ambitieux profiterait de la circonstance pour aller les embarrasser de sa présence; quant à moi, je n'irai pas me jeter dans ce guépier. Qu'ils s'en démêlent comme ils pourront.

Cependant je consens à servir le Directoire de mon nom, si cela leur suffit, et de l'assentiment de mon armée. Je lui enverrai un des généraux sous mes ordres, pour représenter les vainqueurs d'Italie; je pense que ce sera suffisant pour remplacer Hoche ou Moreau.

— Vos conditions? ajouta l'interlocuteur.

— Aucunes, reprit Bonaparte.

— Quoi, rien?

— Non, rien. Que pourrais-je exiger? De l'argent, je m'en passe. Des honneurs, eh! mon Dieu, qu'a-

joueraient-ils à ceux que je tiens des mains de la victoire?

— Et du pouvoir? » dis-je à voix basse.

Il me fut répondu plus bas encore, et très-vite :

« Il n'est pas temps!... ma cause est aujourd'hui celle du Directoire, ou plutôt celle de la patrie. Rassurez-les donc sur mes intentions, elles sont franches¹. »

Le lendemain, l'envoyé de Barras quittait Milan et reprenait la route de Paris. Il emportait la promesse de l'envoi d'Augereau et de trois millions comptants, avec les papiers de d'Entraigues, qui allaient prouver au Directoire la trahison de Pichegru.

XVIII.

En même temps qu'il s'assurait l'appui décisif de Bonaparte, pour le cas suprême où la lutte violente et armée ne pourrait pas être éludée, le Directoire employait à manier les esprits et à façonner l'opinion publique les moyens que la société parisienne, la presse et les clubs mettaient à sa disposition. Trois personnes diversement influentes devaient concourir à cette œuvre : Madame de Staël, M. de Talleyrand, ancien évêque d'Autun, et Benjamin Constant.

Madame de Staël et Benjamin Constant, l'une Suédoise par son mari, l'autre Suisse par son père,

¹ *Histoire secrète du Directoire*, t. I, p. 51-7-9.

jouissaient de ce singulier privilège donné aux étrangers par les mœurs de l'ancien régime, confirmé et étendu par les mœurs de la révolution, de se jeter indiscrètement au milieu de nos affaires publiques, d'y briller quelquefois, et de les gâter presque toujours. Concini, sous Louis XIII ; Mazarin, sous Louis XIV ; Law, sous le Régent ; Necker, sous Louis XVI, avaient dû à la toute-puissance royale de devenir ministres, sans être Français. Le régime révolutionnaire ne voulut pas avoir moins fait que la monarchie ; il ouvrit la Convention à l'Américain Thomas Payne, au Neuchâtelois Marat, et au Prussien Cloutz. Et tel était l'empire de l'habitude qui avait fait de Paris comme la capitale de tous les ambitieux et de tous les intrigants, que, plus tard, madame de Staël, fille d'un banquier de Genève et femme d'un ambassadeur de Suède, put, sans faire sourire ses lecteurs, donner le titre de *Dix années d'exil* à l'histoire de cette époque de sa vie que des ordres du gouvernement l'obligèrent à passer hors de Paris ou hors de France.

Toutefois, la violence que madame de Staël mettait dans ses désirs de conseiller et de dominer, son opiniâtre persistance à se jeter, comme on dit, à la tête de tous les régimes, depuis celui de Louis XVI jusqu'à celui du Directoire, en attendant qu'elle s'offrît, avec le même empressement, au Premier Consul et à Louis XVIII, avaient considérablement affaibli son prestige. On était choqué des prétentions hautaines de cette étrangère, dont les principes n'étaient pas plus solides

que les mœurs, changeant de drapeau comme de caprices, et haïssant qui ne voulait pas la subir.

XIX.

On sait le projet peu sensé qu'elle avait proposé, en juin 1792, pour faire évader la famille royale¹, et la défense qu'elle composa, en 1793, pour la reine Marie-Antoinette. Ces efforts et ces travaux l'avaient d'abord fait apprécier du parti royaliste; et, lorsque la chute de Robespierre lui eut permis de revenir à Paris, et de reprendre le cours de ses intrigues favorites, elle se jeta dans les projets des Clichyens. Néanmoins, soit caprice, soit plutôt envie de diriger et de dominer, elle avait, dès les premiers mois de 1797, pris parti pour le Directoire. Les salons de Barras n'avaient pas de docteur politique plus assidu et plus véhément; et c'est elle qui gagna au gouvernement nouveau deux de ses plus précieux adeptes : M. de Talleyrand, rayé depuis le 4 septembre 1795 de la liste des émigrés, et Benjamin Constant de Rebecque, jeune et spirituel rhéteur, avide de se produire, attelé, avec beaucoup d'autres, au char de sa protectrice, et d'une mobilité au moins égale d'opinion.

Ces sociétés du Directoire, dans lesquelles les hommes luttaient de vénéralité et les femmes de cynisme, étaient si étranges, qu'il serait impossible de

¹ Voir les *Mémoires* de Bertrand de Molleville, t. III, p. 44-5.

répéter aujourd'hui avec bienséance ce qu'on en disait et ce qu'on en écrivait alors. La défection de madame de Staël, son assiduité au club de Salm, après son abandon du club de Clichy, soulevèrent d'ardentes récriminations dans les journaux royalistes ; et l'on jugera , par l'extrait suivant , fait pourtant avec une réserve nécessaire , et du rôle que madame de Staël s'efforçait de jouer auprès du Directoire , et du sentiment que les salons royalistes en exprimaient.

« Madame, de tous les miracles de la révolution, votre métamorphose est, sans contredit, le plus inexplicable. Avant vous, on avait vu des femmes apostasier la nature, et lui échapper comme par enchantement ; mais cette rébellion ne les en avait pas tellement affranchies, qu'elles ne conservassent des traits plus ou moins caractéristiques de leur première origine. Vous avez été plus loin ; et, dans ce que *vous offrez à la vue*, ainsi qu'à la pensée, l'œil et l'esprit ne savent à quel signe reconnaître en vous la compagne de l'ambassadeur du roi de Suède.

» De l'intrigue et de l'audace, de la politique et l'amour de l'anarchie, des maximes philosophiques et des pratiques destructives de l'ordre social ; des sentiments d'orgueil et des liaisons abjectes ; des vertus de représentation et des complaisances de bouddoir ; une tête indépendante et un cœur esclave ; un extérieur qui réclame les hommages des hommes, et un ensemble qui les repousse ; vous voilà, madame.

» Mais, dites-moi, de qui tenez-vous la mission

que vous venez exercer parmi nous ? Quel titre avez-vous pour la remplir ? Qui vous a chargée de négocier des intérêts qui doivent vous être étrangers ?... Cessez donc, cessez de souffler vos impuissantes fureurs. Cessez de vous mêler à ces assemblées horribles, où le crime est à l'enchère, et le trône au plus offrant... la Suède vous réclame, le lit nuptial vous attend ; ou si, comme les filles de l'Enfer, la Nuit et l'Achéron vous ont donné la vie, retournez aux sombres demeures, votre place est auprès des Furies ¹. »

XX.

Benjamin Constant, né, il est vrai, d'une famille française d'origine, mais sortie de France pendant les guerres de religion, n'était encore qu'un étranger. C'était un homme d'esprit, répandu dans les salons, y apportant une parole assez vive et colorée, et y professant cette politique vague, déclamatoire et pédante, fort à la mode pendant le dix-huitième siècle.

C'est au mois d'avril 1796 qu'il fit son début, comme écrivain politique, par une brochure intitulée : *De la force du gouvernement actuel de la France, et de la nécessité de s'y rallier* ². C'était une apologie

¹ *Le Thé*, n° 105, 29 juillet 1797.

² C'est à tort que Brunet et les autres bibliographes ont donné à cette brochure la date de 1797. Elle fut imprimée en entier dans le *Moniteur*, par ordre du Directoire, nos des 1^{er}, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mai 1796.

habile du Directoire, très fondée en quelques unes de ses parties, mais gâtée par l'exagération des idées démagogiques.

Le principe de la brochure, dirigée principalement contre les royalistes, c'est que « *ces hommes* doivent se rapprocher du gouvernement, non le gouvernement de *ces hommes*. »

Caractérisant les motifs qu'avaient les hommes nouveaux de défendre la révolution, Benjamin Constant s'exprime ainsi :

« Ceux qui ont lié leur sort à la République ont à défendre, au lieu de préjugés, ce qu'ils regardent comme des principes; au lieu d'intérêts personnels, ce qui est pour eux une religion; au lieu de vanité, un orgueil, si l'on veut, mais un orgueil plus profond, plus mâle, plus inhérent à leur nature, plus cher à leur cœur, car il est pour eux la réhabilitation de leur classe, le fruit d'une conquête, l'excuse de leur conduite et le gage de leur sûreté. Ils ont à défendre leur fortune, et de plus, leur vie : quelle ne serait pas la secousse d'un pareil renversement ! »

C'était là, il est vrai, la force, sinon de la République, au moins de la révolution; et, par ce côté, Benjamin Constant avait raison de la croire invincible; mais il n'était pas également dans le vrai, quand il comptait les terroristes au nombre des principaux éléments de la force du Directoire.

XXI.

Les terroristes, c'est-à-dire les fanatiques de la démagogie, ne pouvaient au contraire qu'affaiblir, en le rendant odieux par la solidarité de leurs attentats, tout pouvoir assez peu solide pour avoir besoin de leur appui ; et ils devaient en effet enlever au Directoire, comme ils les avaient enlevées au Comité de Salut Public, la confiance du dedans et l'estime du dehors.

« Les terroristes, disait-il, sont l'artillerie du gouvernement, toujours cachée, mais toujours redoutable, et qui, toutes les fois qu'il sera forcé de l'employer, réduira en poudre ses adversaires.

» Ces hommes, ou plutôt ces êtres d'une espèce inconnue jusqu'à ce jour, phénomène créé par la révolution, à la fois mobiles et féroces, irritables et endurcis, impitoyables et passionnés, qui réunissent ce qui jusqu'à présent paraissait contradictoire, le courage et la cruauté, l'amour de la liberté et la soif du despotisme, la fierté qui relève et le crime qui dégrade ; ces tigres, doués, par je ne sais quel affreux miracle, d'une seule partie de l'intelligence humaine, avec laquelle ils ont appris à concevoir une seule idée et à reconnaître un seul mot de ralliement ; cette race nouvelle, qui semble sortir des abîmes pour délivrer et dévaster la terre, pour briser tous les jugs et toutes les lois, pour faire triompher la liberté et pour

la déshonorer, pour écraser et ceux qui l'attaquent et ceux qui la défendent; ces puissances aveugles de destruction et de mort, ont mis au retour de la royauté un obstacle qu'elle ne surmontera jamais.

» Ils pourraient détruire le gouvernement, mais ils ne souffriront pas qu'il soit détruit par des mains étrangères; ils sont contre lui lorsqu'il n'est pas attaqué; mais ils seraient à lui dès qu'on l'attaquerait.

» Tant que le gouvernement sera tranquille, il pèsera sur les terroristes; il sait que leur triomphe serait sa perte.

» Mais si le gouvernement se croyait en danger; si une faction acharnée parvenait à forcer ses lignes; si, dans le parti périlleux qu'il a à prendre entre les partisans de la terreur et ceux de la royauté, il se voyait prêt à être immolé par les derniers, il reculerait sans doute jusqu'auprès des autres. S'il se voyait repoussé jusque dans ses tanières sanglantes, il en ressortirait avec ses féroces habitants, pour s'élancer sur les agresseurs coupables. A qui donc alors en serait le crime? qui serait comptable de toutes les calamités de la patrie, de tout le sang qui serait versé?»

Ce n'est pas la force, c'est la faiblesse du gouvernement que Benjamin Constant mettait au grand jour en s'exprimant ainsi, puisqu'il prouvait qu'aux excès d'un parti le Directoire ne pouvait opposer que les excès d'un autre. Ce n'est pas la démagogie, c'est la France nouvelle, sortie des principes de 1789, qu'il fallait opposer au retour de l'ancien régime. Mais pour

concevoir et pour entreprendre une pareille tâche, il aurait fallu être bien au-dessus des préjugés, des rancunes ou des terreurs de la pentarchie directoriale; il aurait fallu représenter la révolution, et n'être pas révolutionnaire.

Pour un homme tel que Benjamin Constant, qui devait aspirer à devenir le législateur des libertés parlementaires, cette apologie du terrorisme, comme moyen de gouvernement, ne constituait pas un début très-heureux. Il ne fut pas mieux inspiré en complétant l'éloge du terrorisme par la condamnation de toute royauté, sans excepter, comme on va le voir, la royauté constitutionnelle :

« Le rétablissement de la royauté terminerait-il les malheurs de la France ?

» Il y a deux sortes de royautés, entre lesquelles les opinions peuvent être partagées : l'une est une religion, l'autre est un calcul ; l'une a plus d'amis peut-être, mais faibles et indécis, divisés, spéculatifs ; l'autre a des sectateurs actifs, ardents, mais fanatiques. L'une, comme on pense bien, est la royauté constitutionnelle ; l'autre, la royauté absolue, ou l'ancien régime.

» Ni l'une ni l'autre de ces deux royautés ne ferait cesser la guerre. Le nouveau roi, quel qu'il fût, eût-il autant de force que le Directoire, ce qui ne peut s'attendre que de la royauté constitutionnelle, et ce qui me paraît difficile, même pour la royauté fanatisante, le nouveau roi, dis-je, n'obtiendrait pas une paix plus honorable que la République. »

XXII.

Un tel écrit liait son auteur à la politique du gouvernement et l'associait à sa fortune. Il eut l'idée naturelle de solliciter sa naturalisation; et sa requête, présentée au Corps Législatif le 26 juillet 1796, achève de faire connaître la voie par laquelle il entra dans les affaires publiques.

« Augustin Constant de Rebecque, disait-il, avait formé avec les chefs du protestantisme le projet hardi de fonder une république en France¹; » et, dans un article, publié par le *Moniteur* du 26 août, il ajoutait : « Les protestants, lors même qu'on leur reprocherait un attachement peu philosophique à leurs croyances, ont ce grand avantage, que cette croyance est différente du catholicisme.... Les premiers Français qui conçurent le projet de constituer la France en république furent des protestants. Ce plan hardi fut une des causes principales des persécutions qu'ils éprouvèrent. Aujourd'hui que cette sublime entreprise a été couronnée par le succès, laissez-les jouir de ce qu'ils ont eu le mérite de tenter les premiers². »

Ainsi, apologie théorique des institutions républicaines, dédain de toutes les royautés, haine pour le catholicisme, mépris pour le protestantisme, tels furent le point de départ de Benjamin Constant et les

¹ *Moniteur* du 1^{er} août 1796.

² *Moniteur* du 26 août 1796.

principes généraux qu'il mit au service du Directoire.

Jeune, actif, impatient d'être et encore plus de paraître, Benjamin Constant ne cessa de pousser le pouvoir vers la lutte. La presse, veuve des journalistes renommés de la révolution, que la tempête avait emportés, avait, à défaut de grands talents, d'ardentes passions et de grandes haines. On se menaçait de parti à parti, comme aux funestes époques où la guillotine était en permanence.

« Je vous ai comptés, je sais qui vous êtes, disait la presse royaliste aux républicains, et vous périrez avant que le temps ait effacé de vos fronts la tache que la main du crime y imprima. C'est vous qui avez allumé les bûchers ; c'est vous qui avez dressé les échafauds ; c'est vous qui avez mutilé les images de la Divinité ; c'est vous qui avez renversé les temples ; c'est vous qui avez ensanglanté la Loire et le Rhône ; c'est vous qui avez jeté aux vents les cendres de nos pères ; c'est vous qui avez couvert la terre d'ossements et de cadavres ; c'est vous qui avez dissipé les trésors de l'État ; c'est vous qui avez bu le sang et les larmes de l'innocence ; c'est vous qui avez ébranlé l'Europe ; c'est vous qui avez rompu les liens qui unissaient les hommes ; et je ne vous connaîtrais pas ? et lorsque vous venez me parler de liberté, d'égalité, de constitution, de sociétés protectrices du nouveau parti social, je m'abuserais sur vos véritables intentions ? ne l'espérez pas ! »

¹ Le *Thé*, n° 74, 25 juin 1797.

XXIII.

Un pareil tocsin, sonné tous les jours aux oreilles des hommes les plus doux, aurait évidemment fini par les rendre féroces. Le Directoire, débordé par une presse furieuse, fit préparer les esprits au coup d'État prochain qu'il méditait contre les journaux ; et, dans une nouvelle brochure, publiée pendant le mois de mai ¹, Benjamin Constant traçait le portrait suivant du désordre et des excès du journalisme :

« Lorsqu'on pense qu'il y a, chaque jour, trois à quatre cents écrivains, inventant ou répétant des anecdotes calomnieuses contre tous les hommes distingués, et même, pour peu qu'une passion particulière les pousse ou les soudoie, contre les hommes les plus obscurs ; portant la désolation dans les familles, violant le sanctuaire de la vie domestique, déchirant les plus douces affections, semant la dissension entre les époux, rendant les citoyens suspects à l'autorité sous laquelle ils vivent, l'autorité odieuse à ceux sur qui elle est établie ; exerçant, en un mot, un genre de persécution indéfinie et minutieuse, qui défie tous les dissentiments, et élude toutes les lois, et commettant tous les crimes pour la misérable rétribution journalière qui sert à les dispenser de tout genre de travail honnête et de toute occupation légitime ; —

¹ Elle était intitulée *Des Réactions politiques*, et le *Moniteur* du 45 mai 1797 en donne une analyse.

on éprouve, par une injustice involontaire, contre l'institution même qui est sujette à de pareils abus, un mélange de mépris et d'horreur; et l'on a besoin de se rappeler que ce n'est qu'en France, et depuis la révolution, que certains journalistes se sont regardés comme une classe ennemie de toutes les autres classes, et affranchie de tous les devoirs sociaux.

» La puissance de ces journaux s'est élevée, comme par magie, au milieu d'un écroulement universel. Elle donne de l'audace aux plus lâches, et de la crainte aux plus courageux. L'innocence n'en garantit pas; le mépris ne peut la repousser. Destructrice de toute estime et profanatrice de toute gloire, elle défigure le passé; elle désarme l'avenir, pour le défigurer de même; et grâce à ses efforts et à ses succès, après une révolution de sept années, il ne reste, dans une nation de vingt-cinq millions d'hommes, pas un nom sans tache, pas une action qui n'ait été calomniée, pas un souvenir pur, pas une vérité rassurante, pas un principe consolateur.

» Ces journaux calomniateurs veulent établir leur magistrature sur un peuple vainqueur de toute la terre. Cette magistrature est le contraire du gouvernement des meilleurs; c'est le gouvernement des plus vénaux et des plus vils. L'on a vu des nations écrasées par la force; aucune société encore n'avait choisi pour guides des hommes qu'elle couvre de sa déconsidération.

» Ceux-ci ne fournissent à la France ni l'excuse de l'illusion, ni celle de la terreur. Ce n'est ni du fond du sanctuaire, ni du haut du trône qu'ils l'aveuglent ou qu'ils l'asservissent : c'est du sein du mépris qu'ils la corrompent et la dégradent.

» A leurs voix, tout un peuple digne jadis de la liberté, descend dans la servitude. A leur voix, se flétrissent nos espérances; la victoire devient inutile; les défenseurs de notre patrie tombent insultés et méconnus. Tandis que la gloire est sur nos frontières, la calomnie empoisonne et dévaste nos foyers; et ce qui partout est commandé, la reconnaissance et l'enthousiasme, excite parmi nous l'insolence de l'ingratitude ou le sourire du dédain ¹. »

Quelque hideux qu'il fût, ce tableau était vrai. Durant les périodes calmes de la société, les journaux sont une œuvre à peu près littéraire, accomplie par des lettrés; durant les périodes violentes, les journaux deviennent un pêle-mêle de passions déchaînées et hurlantes, où les plus viles passions prennent la place des idées et où l'impudence supplée le talent. La seule chose de ce tableau qui puisse étonner à bon droit, c'est qu'il soit l'œuvre du publiciste qui devait se faire un jour, avec un fracas également affecté, le prôneur de la liberté de la presse.

¹ Benjamin Constant, *Des Réactions politiques*, chap. 6.

XXIV.

Les clubs étaient encore un moyen puissant, sinon de diriger, au moyen d'exalter l'opinion publique. C'est avec les débris du parti constitutionnel, momentanément réuni aux démagogues, que le Directoire fit ouvrir par ses amis le club de Salm, dans l'hôtel de Montmorency, rue de Lille. Cette ouverture eut lieu vers le milieu de juin ¹, par un discours de Riouffe et sous sa présidence. Le but spécial de cette réunion était de contre-balancer l'influence du club de Clichy. Après sept années de luttes civiles, la France semblait recommencer la révolution, et les partis se divisaient de nouveau en *Jacobins* et en *Feuillants*.

« C'est du club de Salm et de ses principaux auteurs, dit un contemporain, que partit le premier plan d'une déportation. Après tant de proscriptions sanglantes, c'était la première fois que la révolution substituait la peine de l'exil à la machine infâme

¹ C'est par erreur que les tables du *Moniteur* font ouvrir le club de Salm par un discours de Benjamin Constant, le 9 ventôse an VI — 27 février 1798 —. C'est rouvrir qu'il fallait dire. Ce club fut rouvert en effet ce jour-là, par un discours de Benjamin Constant, mais au Palais-Royal, tandis qu'il avait été ouvert l'année précédente, rue de Lille.

L'*Histoire secrète du Directoire* place également à tort à la séance d'ouverture le discours de Benjamin Constant, qui appartient à la réouverture.

Il existe néanmoins un autre discours de Benjamin Constant au club de Salm, mais il fut prononcé le 30 fructidor an V — 16 septembre 1797 —.

nommée la *guillotine*. Ce mot *déportation* plut beaucoup à tous les partis; il fit une grande fortune. Aucun des deux clubs ne voulait guillotiner; mais chacun des deux clubs se préparait à faire voyager l'autre avec délices, pour se donner le plaisir paisible de gouverner paisiblement ici. Clichy ne demandait pas mieux que d'envoyer à Cayenne Rewbell, La Révellière et Barras, résider avec Collot et Billaud de Varenne. Les patriotes se sentaient soulagés aussi par l'espoir de se délivrer de Clichy par une opération pareille. La mesure de Talleyrand parut neuve, ingénieuse et pleine d'humanité.

» Le discours d'ouverture du club de Salm, par un homme d'esprit nommé Riouffe, que le régime de Robespierre avait beaucoup trop tourmenté, fut le signal et le manifeste de la déclaration de guerre..... « Il y a des Français, disait Talleyrand, pour lesquels un exil nouveau est devenu le premier de leurs besoins; la France doit le leur assurer. Les uns ne voient dans leur ancienne patrie que des regrets, d'autres des remords. Ceux-ci, restés seuls, ont vu tomber sous le fer des assassins ce qui embellissait pour eux la terre natale; ceux-là ne peuvent s'attacher à la terre qui fait leur désolation. La France doit déporter ces imaginations ardentes qu'aucun revers ne peut plier, qu'aucune considération ne ranime. La France républicaine est trop révolutionnaire pour ceux-là; pour ceux-ci, elle est trop calme; les uns ne veulent pas d'égaux, d'autres détestent des supé-

rieurs. La France doit organiser des déportations pour tous ces hommes insociables. »

» Cette nouvelle manière de se défaire de son ennemi produisit cette terreur respectueuse qui hâta la journée du 18 Fructidor ¹. »

X X V.

Enfin, il était un dernier auxiliaire que le Directoire ne crut pas inutile d'employer pour combattre le nouveau tiers, c'était le parti philosophique.

C'était des régions aristocratiques et des classes privilégiées que la révolution était descendue sur la France, et le bon sens d'en bas était l'obstacle providentiel qui arrêtait et qui limitait seul les troubles d'en haut. Il faut aujourd'hui l'irréfutable témoignage des faits pour se rendre compte du degré de dépravation intellectuelle et morale auquel étaient tombées les classes supérieures ; et tandis que le peuple, malgré l'horrible persécution exercée contre les consciences, restait généralement fidèle à sa foi traditionnelle et à son culte, ce qu'on nommait les hommes instruits se faisait publiquement gloire du plus grossier et du plus stupide athéisme.

Nous avons raconté déjà comment, aux époques les plus violentes de la Terreur, les populations rurales avaient conservé et caché leurs prêtres dans les bois, et comment plusieurs s'adressèrent à Robespierre lui-

¹ Barthélemy, *Mémoires*, p. 71-2-3-4.

même pour obtenir que la liberté d'adorer l'Être suprême à leur manière fût respectée ¹. A Paris, quelques églises furent rouvertes dès les premiers mois de 1797, et les témoignages contemporains s'accordent à dire que le concours du peuple y fut immense.

« La Fête-Dieu, dit un journal, a été célébrée avec pompe dans les églises rendues à la piété des fidèles. Le peuple a donné les témoignages les plus touchants de son attachement à la religion de ses pères. M. de Maillé, évêque de Saint-Papoul, a officié à Saint-Roch; les aumônes se sont élevées à deux mille livres. Quelle leçon pour la philosophie moderne, que le retour subit et spontané de l'homme vers la Divinité! Quelle dérision que ces cérémonies que l'athéisme, coloré d'une croyance hypocrite à l'Être suprême, tenta de substituer à l'ancien culte! Législateurs, les consciences ne sont pas de votre domaine ²! »

XXVI.

Ce retour du peuple aux croyances antiques jetait le parti philosophique dans une fureur si basse, qu'on n'y croirait pas aujourd'hui, sans les monuments qu'il prit soin d'élever lui-même à sa honte. Ne pouvant railler la foi, qui était simple et ardente, il raillait la pauvreté des églises et des autels, dont la philosophie

¹ *Histoire du Directoire*, t. I, p. 58, 493 et suiv.

² *Le Thé*, 19 juin 1797.

et la démagogie avaient dévoré les riches épargnes. « Les bons temps sont passés, s'écriait le recueil le plus important de la secte; plus de processions, plus de cloches, plus de vases d'or et d'argent, plus de bénéfices¹ ! il faut avaler la Divinité suprême modestement et sans bruit, c'est bien douloureux² ! »

C'était donc comme un axiome établi sans dispute parmi tous les beaux esprits de ce temps, que la religion était parfaitement inutile. Le plus modéré et le plus digne dans son langage, Benjamin Constant, disait : « Il y a une morale fondée sur le calcul, sur l'intérêt; sur la sûreté, qui peut à la rigueur se passer de la religion... La classe qui s'en est déclarée l'ennemie (*de la religion*) a toujours été la plus éclairée, la plus indépendante, la plus instruite³. »

Cette aberration était commune à la plupart des hommes de ces classes éclairées, qui n'ont pas précisément brillé par l'indépendance de leur caractère, et qui s'en sont tenues scrupuleusement à cette morale fondée sur le calcul, sur l'intérêt et sur la sûreté personnelle. « On croirait difficilement, dit Napoléon I^{er}, les résistances que j'eus à vaincre pour ramener le catholicisme. On m'eût suivi plus volontiers si j'eusse arboré la bannière protestante; c'est au point qu'au

¹ Les Bénéfices! voilà le principal grief des philosophes contre l'ancien clergé. Ils lui auraient encore pardonné Dieu, mais les Bénéfices!

² *Décade philosophique et littéraire*, 16 avril 1796.

³ Benjamin Constant, *Principes politiques*, p. 271, 262.

Conseil d'État, où j'eus grande peine à faire adopter le Concordat, plusieurs ne se rendirent qu'en complotant d'y échapper. Eh bien, se disaient-ils l'un à l'autre, faisons-nous protestants, et cela ne nous regardera pas¹. » Si ces hommes avaient suivi leurs fantaisies, le catholicisme n'aurait rien perdu et le protestantisme n'aurait rien gagné. Pour quitter sa religion, il faut d'abord en avoir une. Ces hommes n'en avaient pas, et ils s'abusaient en se croyant philosophes; c'étaient des esprits frivoles, nourris de lectures superficielles; et cette dépravation intellectuelle les mettait fort au-dessous des classes illettrées, chez lesquelles une fausse science n'avait pas détruit le bon sens.

C'est d'ailleurs des classes élevées, non du peuple, que provenait cette résistance au rétablissement du culte, dont parle Napoléon I^{er}. Il avoue lui-même, et cette déclaration est importante, qu'après avoir essayé de détourner les populations de l'Église romaine au profit du pouvoir politique, il fut toujours contraint de s'arrêter devant un refus général, que tout présageait comme certain. « L'Angleterre, la Russie, une partie de l'Allemagne, dit-il, possèdent l'indépendance religieuse; mais l'établir en France, c'était fort difficile. A chaque tentative, j'en voyais le danger. Je pouvais juger qu'une fois embarqué, la nation m'eût abandonné. J'ai plus d'une fois sondé l'opinion, essayé de la provoquer, mais en vain, et

¹ *Mémorial de Sainte-Hélène.*

j'ai pu me convaincre que je n'eusse jamais eu la coopération nationale ¹. »

XXVII.

Le réveil des croyances religieuses était donc pour le Directoire le symptôme d'un danger qu'il pouvait, dans sa situation, juger utile de conjurer. Nous ne nous arrêterons pas à de misérables persécutions, dignes d'un maniaque ou d'un fou comme La Révellière, et qui consistaient à envoyer un billet de garde à des prêtres, la veille du jour où ils devaient prêcher ². De pareils moyens eussent bien plus exalté qu'attiédi les croyances. Les philosophes se chargèrent de combattre les idées religieuses dans les lycées, dans les journaux, dans les brochures; et comme La Harpe, ancien élève de Voltaire, s'était séparé des athées avec éclat, ce fut sur lui que la secte dirigea ses traits les plus amers.

« On travaille, disait Benjamin Constant, au rétablissement des préjugés religieux. Des hommes qui n'ont dû qu'à un long apprentissage d'incrédulité leur éclat éphémère; des hommes proclamés jadis illustres sous la condition qu'ils seraient impies, violent aujourd'hui cette clause expresse du traité, employant en faveur des mystères du catholicisme une plume vieillie dans la répétition des sarcasmes de Vol-

¹ *Mémorial de Sainte-Hélène.*

² *Le Thé*, 4 juillet 1797.

taire..... Déistes d'abord par vanité, ensuite athées par peur, fanatiques aujourd'hui par orgueil, et toujours bouffis d'un talent toujours médiocre, ils se prétendent saisis d'une indignation subite trois ans après les crimes, et se pavanent de leur courage trois ans après le danger. Et les républicains garderaient le silence !? »

Ainsi prémuni dans l'armée, dans les salons, dans les clubs et dans les journaux, le Directoire attendit l'attaque des Conseils.

¹ Benjamin Constant, *Des Réactions politiques*, p. 33, 54.

LIVRE XXXI.

Subsides royaux acceptés par Pichegru. — Lutte hasardeuse des Conseils contre le Directoire. — Conspiration avérée du Corps Législatif. — Moyens qu'il exploite pour arriver à son but. — Liberté religieuse. — Rappel des émigrés d'Alsace. — Réorganisation de la garde nationale.

I.

C'est sous de bien tristes auspices que les conjurés des Conseils commençaient une campagne dont les périls étaient manifestes et les résultats fort douteux. Leur chef, comme accablé sous le poids de sa félonie secrète, dissimulait à peine, sous une apparente fermeté, sa profonde irrésolution; et eux-mêmes, au lieu d'être forts et fiers de leurs desseins, étaient contraints de chercher un appui et un succès dans la corruption et dans l'intrigue.

Parmi les sévères devoirs de l'histoire, il n'en est pas de plus douloureux que celui d'ôter ses voiles à la honte d'un homme qui a eu, en de certains moments, la bonne fortune et la gloire de servir utilement son pays. Pichegru avait, selon le mot de Bonaparte, commencé par de l'héroïsme, et il finissait par la plus vulgaire des trahisons, celle qui prend la livrée d'une avidité sordide. De tels sentiments étaient

d'autant plus inexcusables, que le Directoire avait honoré la pauvreté de Pichegru en lui laissant, contrairement aux lois, le traitement de général en chef en activité de service ¹.

Quoique retiré dans sa maison d'Arbois et sans famille, Pichegru, dont la jeunesse n'avait pourtant pas été bien richement dotée, ne sut pas se contenter de ce traitement honorable. Il recevait, sous les formes les moins étudiées, des sommes considérables pour son usage personnel : en juin 1796, cinq cents louis; en novembre, neuf cents louis; en janvier 1797, mille louis ¹. Lorsque ses devoirs de député au Conseil des Cinq-Cents l'appelèrent à Paris, Pichegru emporta en outre l'assurance que M. d'André, chargé de la distribution des subsides royaux, mettrait à sa disposition toutes les sommes nécessaires.

Quel que pût être le courage personnel des hommes qui, dans le Corps Législatif ou dans la presse, se proposaient de combattre et de renverser le Directoire, le désaccord inévitable de leurs plans ne pouvait laisser aux personnes sérieuses que peu ou point d'illusions sur le résultat de la lutte. C'est ce qu'un

¹ C'est Carnot lui-même qui atteste le fait, *Réponse à Bailleul*, p. 25.

² Fauche-Borel, *Mémoires*, t. II, p. 50, 64. — Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 93. — Voici comment fut opérée par Fauche la remise des 500 louis : « J'avais renfermé dans ma ceinture l'or que m'avait donné M. Dautelan à Lons-le-Saulnier, et l'ayant détachée, je la glissai adroitement sous la couverture du général, ne voulant pas le blesser par l'offre d'une somme si modique, destinée purement à son usage. »

spectateur intelligent de ces préparatifs expliquait à un émigré, avec la netteté habituelle de sa vue et la vivacité de sa parole.

« Hoche et ses Francs, Bonaparte et ses Vandales, disait-il, vont être lâchés sur la France; ils auront bon marché, je vous en répons, des journalistes, des orateurs, des *législatifs* et des bourgeois mutins. La législature nouvelle pourrait prévenir cette catastrophe, en licenciant les troupes, en refusant les subsides, et en se rendant maîtresse de l'administration militaire; mais les pauvres diables ne s'en douteront même pas. Extasiés de leurs victoires et de leur paix, ils se laisseront emmuseler. Le sabre des soldats fera taire l'artillerie des langues et des plumes; c'est une révolution nouvelle qui va commencer¹. »

II.

L'événement ne tardera pas à prouver la justesse de cette appréciation; cependant des efforts intelligents furent tentés pour créer une sorte d'unité et de direction parmi tant d'hommes d'origine diverse, que rapprochait leur haine commune contre le Directoire; et un journal royaliste, la *Quotidienne*, alors rédigé par Michaud, ouvrit ses colonnes à des pages véhémentes, adressées de Berne par Mallet du Pan², dans

¹ Mallet du Pan, *Mémoires*, t. II, p. 300. — Lettre à M. de Sainte-Aldegonde, 29 avril 1797.

² Nos 440, 443, 444, 421.

le but de suppléer à l'esprit public, qui n'existait pas. Mallet expliquait lui-même, en ces termes, l'objet et le plan de cette tentative :

« J'ai été et je suis encore dans une crise d'occupations très-urgentes...; il faut travailler de toutes ses forces à armer le Corps Législatif contre le Directoire, et à mettre fin à ce système effréné de révolutionnement universel. Ma partie est liée avec des membres très-marquants de la majorité; je leur servirai de précurseur et de trompette. Mes lettres ont produit à Paris un effet général; la cataracte a disparu et les aveugles ont vu clair; on m'annonce qu'incessamment la bombe éclatera à la tribune¹. »

Soit faiblesse d'auteur pour ses idées, soit tendance des partis à une sérieuse union, Mallet du Pan se prit momentanément d'une confiance assez vive pour les projets des royalistes; et, quoique travaillé de doutes intimes, qu'il se dissimulait à lui-même, il exposait ses plans en ces mots, ainsi que les résultats qu'il en espérait :

« Paris est dans une crise qui mûrira ou qui reculera nos affaires à jamais. La conjuration du Triumvirat², du club de Salm, est très-réelle. Les Conseils allaient être subjugués, épurés; proscrits par les troupes qu'on faisait avancer. Pichegru était à la tête de toutes les listes de proscription; c'est l'individu

¹ Mallet du Pan, *Mémoires*, t. II, p. 306. — 22 juin 1797.

² On appelait ainsi la majorité du Directoire, formée de La Révellière, de Rewbell et de Barras.

le plus abhorré des jacobins. Souvenez-vous de ce que je vous ai mandé de ce général, il y a deux ans. Prenez date qu'il va jouer un rôle immense et que toutes nos espérances sont en lui. Le peuple lui a donné toute sa confiance et marchera avec joie sous ses ordres. On est sûr de vingt-cinq mille hommes résolus, à Paris seul... Il est très-certain que Pichegru dit au Directoire le 20 août : « Puisqu'on veut nous faire monter à cheval, nous y monterons; votre Luxembourg n'est pas une Bastille; il sera réduit en un quart d'heure... » Ces mots effrayèrent tellement les triumvirs, qu'ils firent distribuer des cartouches à leur garde; la firent boire, et s'attendirent à une attaque dans la nuit... Cette scission du Directoire conduit infailliblement à un éclat au premier coup de canon; les trois membres seront mis hors la loi. Ils ont manqué le coup; les Cinq-Cents ont la balle; ils sont décidés à la jouer. S'ils triomphent, nos malheurs seront non pas finis, mais en chemin de l'être et fort adoucis. S'ils mollissent ou succombent, l'avenir est horrible à envisager¹. »

Les faits donnèrent bientôt raison aux doutes intimes de Mallet sur sa confiance d'un moment, et une étude plus approfondie des hommes et des choses lui dicta l'un des mots les plus vrais qui aient jamais été dits sur nos assemblées délibérantes.

« Les Conseils et le Directoire viennent de faire assaut de malhabilité. Ils ont ajourné la bataille; par

¹ Mallet du Pan, *Mémoires*, t. II, p. 315. — 29 juillet 1797.

l'effet d'une peur réciproque ; ils se sont embrassés, comme Cléopâtre embrasse Rodogune, et comme Néron embrasse Britannicus, pour mieux s'étouffer. Les Conseils ne savent que décréter ; ils sont une nouvelle preuve qu'une grande assemblée délibérative, en France, ne sera jamais qu'une pétaudière ou un brûlot¹. »

Ces deux mots résument très-fidèlement, en effet, l'histoire de nos grandes assemblées délibérantes. Celles qui ne mirent pas le feu au pays, comme la Constituante, y mirent le désordre, comme la Législative. Les Conseils ne devaient pas avoir une autre destinée ; et tel était l'esprit de leurs membres, qu'ils n'aboutirent qu'à discréditer les mesures mêmes par lesquelles ils se promettaient de raffermir la société. De ce nombre, et parmi les principales, furent la motion relative à la liberté religieuse, le rappel des fugitifs d'Alsace et la réorganisation de la garde nationale.

III.

C'était lentement, difficilement, au prix d'incessantes luttes, que la liberté de conscience reprenait une faible partie des droits dont l'avaient dépouillée l'intolérance philosophique et la brutalité révolutionnaire. Comme si Dieu voulait rendre impossible le long succès des démagogues, en les privant du bon

¹ Mallet du Pan, *Mémoires*, t. II, p. 316.— 17 août 1797.

sens le plus vulgaire, la Convention ne s'était jamais aperçue qu'elle avait elle-même aliéné à la république jusqu'aux républicains les plus purs, en frappant d'interdit la plus sainte, la plus nécessaire et la plus inviolable des libertés, la liberté religieuse¹; et, comme pour justifier le sentiment d'aversion et de mépris qu'elle devait laisser parmi le peuple, elle restituait à regret, un à un, malgré les réclamations incessantes de la France, les droits qu'elle avait confisqués violemment et tous à la fois.

Une loi du 24 février 1795 avait rendu à la liberté de conscience tout juste ce qu'il était impossible de lui refuser, après la chute du régime de la Terreur. L'exercice d'un culte ne pouvait être troublé, disait la loi, mais à la condition, pour l'État, de n'en salarier aucun, de ne reconnaître aucun ministre, de ne fournir aucun temple, de ne permettre ni aucune convocation, ni aucun signe extérieur².

L'expérience montra bientôt ce qu'une telle liberté avait d'illusoire. La seule enceinte qui, dans les campagnes, pût recevoir les populations, c'était l'église. Les agents de la Convention refusaient de la donner, et la loi interdisait aux communes de la louer. Une loi du 30 mai suivant permit que les églises qui n'étaient pas encore vendues fussent remises *provisoirement* aux populations. Pour Paris tout entier, il y en

¹ C'est ce que Lanjuinais constatait, dans son rapport sur les cultes, le 30 mai 1795. — *Moniteur* du 4 juin.

² *Moniteur* du 24 février 1795.

l'effet d'un
comme Clé
ron embr
Conseils ne
preuve qu
France, ne
lot¹.

Ces deu
l'histoire
Celles qui
Constitua
lative. Le
destinée;
n'aboutir
lesquelles
De ce ne
motion re
fugitifs d
tionale.

C'était
santes l
une fail
l'intolér
tionnair
le long

¹ Malle

est en cet état que le nouveau Tiers trouva la solution de la liberté religieuse.

IV.

Il faut bien le rappeler, la plupart des hommes plus conservateurs et même les plus royalistes de cette époque étaient, en même temps, les plus ardents apôtres de cette doctrine vague et indéterminée, qu'on appelait alors la philosophie, comme si les ennemis les plus avoués de la religion. Le peuple, que son heureuse ignorance et son bon sens avaient préservé de cette contagion des erreurs, aujourd'hui passée, réclamait avec plus de force que jamais le libre rétablissement du culte; mais, à l'exception d'un bien petit nombre, les nouveaux élus étaient, sur ce point, aussi prévenus que les anciens. C'est à peine si quelques-uns, comme Pastoret, après avoir fait étalage d'une grande répugnance pour la superstition et pour le fanatisme, oseraient demander s'il n'était pas vrai que les idées religieuses donnaient souvent des espérances au malheureux et des consolations à la vertu? Camille Jordan, chargé du rapport sur la liberté des cultes, avait donc à vaincre non pas seulement le fanatisme révolutionnaire de ses adversaires, mais les préjugés philosophiques de son parti. Il l'essaya résolûment le 17 juin 1797; et c'est en ces termes qu'il provoquait surtout l'appui du nouveau Tiers.

un peu plus rapproché de l'esprit des populations :

« Entendez-vous ces voix qui s'élèvent de toutes
 » les parties de la France? Faites-les retentir, vous
 » surtout qui, naguère répandus dans les départe-
 » ments, avez recueilli la libre expression des der-
 » nières vœux du peuple. Je vous en prends à témoins:
 » Qu'avez-vous vu dans le sein des familles? qu'avez-
 » vous entendu dans les assemblées primaires et
 » électorales? quelles recommandations se mêlaient
 » aux touchantes acclamations dont vous fûtes envi-
 » ronnés? Partout vos concitoyens réclament le libre
 » exercice de tous les cultes; partout ces hommes
 » simples et bons, qui couvrent nos campagnes et les
 » fécondent par leurs utiles travaux, tendent leurs
 » mains suppliantes vers les pères du peuple, en leur
 » demandant qu'il leur soit enfin permis de suivre en
 » paix la religion de leur cœur, d'en choisir à leur
 » gré les ministres, et de se reposer, au sein de leurs
 » plus douces habitudes, de tous les maux qu'ils ont
 » soufferts.

» Eh! ne vous étonnez pas de l'intérêt singulier
 » qu'attachent aux idées religieuses tous ces hommes
 » habitués à s'en nourrir. Ce sont elles qui leur assu-
 » rent des jouissances indépendantes du pouvoir des
 » hommes et des coups du sort; ce sont elles qui
 » tempèrent à leurs yeux cette inégalité de conditions,
 » nécessaire à l'existence des sociétés humaines.

» Leur besoin est senti surtout par les peuples en
 » révolution; alors, il faut aux malheureux l'espé-

» rance ; elles en font luire les rayons dans l'asile de
» la douleur ; elles éclairent la nuit même du tom-
» beau ; elles ouvrent devant l'homme mortel et fini
» d'immenses et magnifiques perspectives.

» Législateurs, que sont vos bienfaits auprès de ce
» grand bien ! Vous plaignez l'indigent, les religions le
» consolent ; vous réclamez ses droits, elles assurent
» ses jouissances. Ah ! nous avons parlé souvent de
» notre amour pour le peuple, de notre respect pour
» ses volontés : si ce langage ne fut pas vain dans
» nos bouches, respectons avant tout des institutions
» si chères à la multitude. De quelque nom que notre
» haute philosophie se plaise à les désigner, quelles
» que soient les jouissances plus exquisés auxquelles
» nous pensons qu'elle nous admet, c'est là où le
» peuple a arrêté ses volontés ; c'est là où il a fixé
» ses affections. Il nous suffit, et tous nos systèmes
» doivent s'abaisser devant sa volonté souveraine.

» Mais, en accomplissant le vœu de l'humanité,
» vous suivrez encore le conseil d'une profonde po-
» litique : en contentant le peuple, vous affermirez
» toutes les lois. Oui, législateurs, il est utile, il
» est précieux pour vous que les religions exis-
» tent, qu'elles exercent en liberté leur puissante
» influence : elles seules parlent efficacement de la
» morale au peuple. Elles ouvrent son cœur aux
» douces affections ; elles lui impriment le sentiment
» de l'ordre ; elles préparent votre ouvrage ; elles l'a-
» chèveraient presque sans vous-mêmes. Ah ! depuis

» quelques années, nous avons créé des milliers de
» lois ; nous avons réformé tous les codes , et jamais
» plus de crimes ne ravagèrent ce bel empire. Pour-
» quoi ? C'est qu'on a fait disparaître du cœur des
» Français cette grande loi qui y avait été gravée par
» la nature , qui seule enseignait le juste et l'injuste ,
» qui seule donnait la sanction à toutes les autres.
» Faites-la revivre, cette loi puissante ; donnez à tous
» les cultes la faculté de la recréer dans tous les
» cœurs ; nous n'aurons plus besoin de tout cet ap-
» pareil d'ordonnances et de peines ; le législateur
» aura peu de chose à faire, parce que les hommes
» seront bons. Les lois ne sont que le supplément de
» la moralité des peuples.

» Que la liberté que vous accordez à tous les cul-
» tes ne soit donc point en vous l'effet d'une égale
» indifférence, encore moins l'effet d'un égal mépris ,
» comme cette tolérance dont se parèrent longtemps
» de dangereux sophistes ; mais qu'elle soit le fruit
» d'une sincère affection. Vous ne devez pas seule-
» ment les souffrir ; vous devez les protéger tous ,
» parce que tous entretiennent la morale , parce
» que tous sont utiles aux hommes. Il y eut des lé-
» gislateurs qui , touchés de cette salutaire influence
» des idées religieuses, crurent devoir lier le culte
» aux lois, et prêter à la religion tout le secours de
» l'autorité civile , pour s'assurer en retour tout
» l'appui de la religion. Vous n'avez pas adopté leur
» système ; que du moins une liberté générale supplée

» à une protection spéciale; que la force des religions, si elle n'est pas accrue par vos institutions, ne soit jamais contrariée par elles ¹. »

V.

L'abandon odieux des morts, enterrés comme de vils animaux, sans cérémonie, sans prières, avait surtout révolté les sentiments naturels des hommes les plus durs; et, en pleine Terreur, les sections de Paris avaient fait entendre des réclamations ². La Philosophie, par l'organe de Chaumette, procureur général de la Commune, répondit en ordonnant que les morts seraient ensevelis avec un drap mortuaire *tricolore* ³. On trouva néanmoins que ce n'était pas assez; et le Conseil général de la Commune de Paris, dans un rapport du 10 janvier 1794, proposa le mode suivant pour l'inhumation des *citoyens* :

« Ils auront le visage découvert; ils resteront douze heures exposés dans leur domicile; ils seront ensuite placés sur un brancard, décoré d'une draperie qui caractérisera les trois âges *politiques* de la vie. Cette draperie, ornée d'une broderie aux trois couleurs, sera d'un fond uni : BLANC, pour la jeunesse, avec cette inscription : *Il croissait pour la patrie*; ROUGE, pour l'âge viril, avec ces mots : *Il vivait pour la patrie*; et BLEU pour la vieillesse; on y lira : *J'ai vécu*

¹ *Moniteur* du 22 juin 1797.

² Voir le *Moniteur* du 17 novembre 1793.

³ *Moniteur* du 23 novembre 1793.

pour la patrie. Ce brancard sera porté sur l'épaule par quatre citoyens, vêtus d'un pantalon et d'un gilet avec une ceinture aux trois couleurs; ils auront par dessus une tunique tombante jusqu'aux genoux, et ils seront couverts d'un bonnet. Les corps, après avoir été exposés pendant douze heures, seront portés au champ du repos. On choisira l'heure de minuit¹. »

Quoi qu'on eût pu faire en dehors de la religion, toutes les cérémonies imaginées et proposées par les philosophes pour ensevelir les morts n'étaient donc que de honteuses mascarades, blessant les sentiments les plus indestructibles de l'homme; et l'on ne compterait pas les articles de journaux et les brochures qui s'élevèrent contre l'indécence des inhumations républicaines². C'est au nom de tous ces sentiments humains, insultés et révoltés, que Camille Jordan réclamait, dans son rapport, la liberté des funérailles et de l'inhumation religieuse.

« Nous devons vous proposer, disait-il, de per-
 » mettre que les sectateurs des divers cultes puis-
 » sent avoir des lieux particuliers pour leurs sé-
 » pultures, et exercer dans leur enceinte seulement
 » les cérémonies religieuses, le transport des corps
 » restant, comme autrefois, à la disposition des fa-
 » milles, sous l'inspection des magistrats. Cette
 » liberté nous a paru une conséquence immédiate

¹ *Moniteur* du 13 janvier 1794.

² Voir une brochure intitulée *l'Enterrement de ma mère*, par le citoyen Delamalle, Paris, 1795.

» de la liberté des cultes. Pourquoi leurs partisans
» ne pourraient-ils avoir des cimetières distincts,
» comme des temples divers? Pourquoi ne pourraient-
» ils y exercer leurs cérémonies, comme dans l'en-
» ceinte de ces temples? Il est peu de religions qui
» n'attachent à cette distinction des cimetières une
» haute importance; il n'en est pas une qui ne pres-
» crive des formes d'ensevelissement, et où ces rites
» funèbres ne soient chers et sacrés. C'est au milieu
» des tombeaux qu'elles viennent donner leurs plus
» graves leçons et offrir leurs plus sublimes espéran-
» ces. Gardons-nous d'envier à l'homme mourant cette
» inestimable douceur, de léguer sa dépouille mortelle
» à la terre où reposent ses pères; à ses amis la con-
» solation de consacrer sa tombe par des cérémonies
» religieuses, et d'y venir répandre des prières avec
» des larmes; à la religion elle-même le touchant pri-
» vilège de recevoir l'homme au sortir de la vie, d'en-
» velopper de son manteau sacré cette effroyable ca-
» tastrophe de la nature humaine, et de planter encore
» les signaux de la vie au milieu des images de la
» destruction et du domaine de la mort. »

VI.

Restait l'usage des cloches, interdit par la loi du 11 avril 1796. Camille Jordan le réclama au nom des populations rurales; et quoique cette liberté eût certes son prix, il eut le tort de lui donner une importance

qui compromettait les autres libertés, beaucoup plus précieuses. Toute la presse philosophique et révolutionnaire éclata en facéties au sujet des cloches, dont les pauvres paysans demandaient le droit de se servir, afin d'être avertis de l'heure des cérémonies, dans l'immensité des campagnes dépourvues d'horloges. Les élégants et les philosophes d'alors, qui portaient deux montres, selon la mode, ne comprenaient pas qu'on pût avoir besoin des cloches, pour savoir l'heure qu'il était. Le grave *Moniteur* lui-même donna le signal des plaisanteries en publiant, par extrait, le récit que fait Rabelais de l'émotion suscitée parmi les Parisiens, lorsque Gargantua enleva les cloches de Notre-Dame¹.

Malheureusement pour la liberté religieuse, elle était aussi un peu compromise par les passions politiques. Le ton du rapport de Camille Jordan était menaçant : si l'on y parlait du respect du peuple des campagnes pour la religion, on y parlait aussi de son hostilité contre le Directoire. A ces causes de lutte, tirées des principes, venaient se joindre d'autres causes, tirées des personnes. Dubruel, député de l'Aveyron, présentait le 26 juin un rapport ayant pour objet d'abolir les lois de déportation ou de réclusion rendues contre les prêtres. Les conventionnels, dont ces lois violentes étaient l'œuvre, devenaient ainsi les alliés des philosophes. Toutes les passions anti-religieuses fermentaient donc à la fois; et la manie furieuse de La Révellière,

¹ *Moniteur* du 24 juin 1797.

grand prêtre de la Théophilanthropie, leur donnait l'appui du pouvoir.

Chose singulière, celui qui fut le plus hardi dans son opinion et qui osa défendre la religion sans dissimulation et sans faiblesse de langage, ce fut un philosophe, mais de cette école qui n'a pu s'implanter en France, l'école de la *Philosophie du sens commun*. Royer-Collard, entré au Conseil des Cinq-Cents avec Camille Jordan, prononça dans la discussion ces paroles remarquables, si bien justifiées par l'histoire :

« Toutes les fois qu'il existe dans l'État une religion généralement et depuis longtemps adoptée, il faut ou que le gouvernement contracte avec elle une alliance fondée sur l'intérêt d'un appui réciproque, ou qu'il la détruise, ou qu'enfin il coure le risque d'être détruit par elle. Or, le catholicisme est indestructible en France¹. Il a survécu à la monarchie, dont il avait précédé la naissance, et il a triomphé de toutes les attaques qui lui ont été livrées par la tyrannie révolutionnaire. Un gouvernement naissant qui s'obstinerait à le proscrire, verrait retomber sur lui-même les coups indiscrets qu'il lui aurait portés.

» Ne craignez pas que la religion catholique abuse de sa liberté pour aspirer à la tyrannie. Non, elle

¹ Ce n'était pas, comme on sait, l'opinion de Jouffrôy, élève de Royer-Collard. Le catholicisme *n'en avait*, suivant lui, *que pour deux cents ans dans le ventre*. — D'après Woolston, mort en 1731, et d'après Frédéric II, écrivant en 1767, le catholicisme *n'en avait non plus que pour deux cents ans*. Qui vivra, verra! — Lettre de Frédéric II à Voltaire, 40 février 1767.

n'opprimera ni les autres sectes, ni la liberté du citoyen. Attaquée elle-même chaque jour, dépouillée de l'éclat des cérémonies extérieures, veuve de ses pontifes, elle a bien assez du soin de sa propre défense, et ce n'est pas pour elle le temps de méditer des conquêtes ¹. »

Une regrettable réserve, dans laquelle, il faut bien le dire, il y avait plus de révolte politique que de liberté religieuse, compromit la cause défendue par Camille Jordan. La loi du 7 vendémiaire an IV — 29 septembre 1795 — exigeait que les prêtres, avant de pouvoir reprendre l'exercice du culte dans les paroisses, fissent devant l'officier municipal la *promesse* d'être *soumis* aux lois. Assurément c'était là le premier acte de modération envers les croyances dont la République eût le droit de se vanter; et la Vendée n'eût jamais pris les armes, si la Convention avait eu le bon sens de se contenter de la soumission du clergé. Égaré lui-même par l'esprit de sédition qu'il avait combattu avec tant de courage, Camille Jordan refusa, au nom d'une liberté subtile et raisonneuse, cette soumission au pouvoir temporel, qui est pourtant la base même de l'existence civile du christianisme, et de laquelle son divin fondateur fit un principe de conduite pour tous.

Un second rapport, embrassant un autre côté du sujet traité par Camille Jordan, c'est-à-dire l'abolition

¹ *Moniteur* du 19 juillet 1797. — Séance du Conseil des Cinq-Cents du 14 juillet.

des lois relatives à la réclusion et à la déportation des prêtres, avait été présenté le 26 juin par Dubruel, député de l'Aveyron. La discussion les embrassa l'un et l'autre, et la résolution proposée par Dubruel fut votée à l'unanimité, le 27 messidor an V, — 14 juillet 1797; mais la réserve faite par Camille Jordan fut l'occasion des plus violents débats. Les conventionnels y voyaient, avec quelque raison, un refus de reconnaître la République; les philosophes, une situation faite au clergé, au-dessus même de l'autorité des lois; les partisans du Directoire et les amis de l'ordre, un défi audacieux jeté à la constitution et aux pouvoirs publics, au nom des idées mêmes que la révolution avait vaincues. Après deux jours de lutte ouverte, la proposition de Camille Jordan fut repoussée à une faible majorité, mais aux cris de *Vive la République!* partis à la fois de la salle et des tribunes. Le but avait donc été dépassé, et l'ambition royaliste avait compromis la liberté religieuse.

. VII.

C'est avec la même ardeur guerroyante, et en plaçant dans chaque réparation due à la société une attaque dirigée contre le Directoire, que les meneurs du nouveau Tiers poursuivirent deux mesures considérables et justes, mais de nature à réveiller les passions révolutionnaires, par les dehors menaçants qu'elles revêtaient : l'abolition de la loi du 12 floréal

an III, — 1^{er} mai 1795 — contre les pères, mères et aïeux d'émigrés, et le rappel des émigrés du Haut et du Bas-Rhin, qui avaient fui en Allemagne la tyrannie de Monnet et de Schneider.

Malgré cette règle du bon sens qui veut que les fautes soient personnelles, une loi du 6 décembre 1793, rendue sur la proposition de Danton, avait frappé de la confiscation, au profit de la République, les biens des pères, mères et aïeux dont les enfants ou petits-enfants avaient émigré¹. La politique du Comité de Salut Public, commune à la Convention, était de déplacer la propriété, et de l'ôter aux nobles et à la bourgeoisie, pour la donner aux soi-disant patriotes². Aussi des délations sans nombre, dont le temps démontra la fausseté, firent-elles placer sous le séquestre une masse énorme de biens de toute nature, sous le prétexte que les enfants de ceux qui les possédaient étaient sortis du territoire de la République.

Plus de quarante mille chefs de famille, riches ou aisés, furent ainsi réduits à l'aumône, tandis que, sous leurs yeux, les démagogues se partageaient leurs patrimoines, exploités par les administrations de district ou vendus à vil prix.

¹ *Moniteur* du 9 décembre 1793.

² Voir le développement de cette doctrine et de ce projet dans les rapports de Saint-Just à la Convention du 10 octobre 1793, sur le gouvernement révolutionnaire, et du 26 février 1794, sur les personnes incarcérées.

La détresse dans laquelle une loi si barbare jeta ces familles fut si profonde, qu'elles accueillirent comme une sorte de bienfait la loi du 12 floréal an III, — 1^{er} mai 1795, — qui, en les dépouillant, les admettait au moins au partage des dépouilles ¹. Cette loi, dérisoirement réparatrice, déclarait du reste la succession des émigrés ouverte, en opérant la liquidation, et confisquait au profit du Trésor tout ce qui dépassait vingt mille francs : c'était la part qu'arbitrairement et de son chef la loi laissait aux ascendants des émigrés ².

VIII.

Un tel attentat aux principes de la plus vulgaire équité appelait une réparation. Emmery, député de la Moselle, proposa au Conseil des Cinq-Cents l'abrogation de la loi du 12 floréal, au nom d'une commission, le 30 juin 1797. Elle fut votée le 14 août suivant, non sans une vive opposition de la part des intérêts révolutionnaires, que le retour à l'équité soulevait toujours. Le séquestre qui pesait sur les biens des émigrés fut levé, et les familles, en recouvrant

¹ Dans son rapport sur cette loi, du 26 décembre 1795, Pons de Verdun put dire que les familles d'émigrés en avaient été reconnaissantes; c'était vrai; mais cette reconnaissance était fondée sur ce que la Convention ayant pris tous leurs biens, la loi du 12 floréal leur en rendait une faible partie.

² *Moniteur* du 8 mai 1795.

les biens à vendre, reçurent encore une indemnité pour ceux qui avaient été aliénés ¹.

Tout se tenait dans les violences de la révolution, et il n'était pas possible de redresser un détail, sans incriminer le système. C'est pour cela que ceux qui en avaient la responsabilité se voyaient forcés de défendre même leurs torts partiels, dans la crainte de succomber sous l'accusation générale. C'est ainsi que la motion de rappeler les trente mille fugitifs du Haut et du Bas-Rhin, chassés en Allemagne par l'horrible tyrannie de Schneider et de Monnet, ramena dans les Conseils la question de l'émigration tout entière.

Un vote du Corps Législatif du 17 février 1796 avait chargé le Directoire de prononcer sur les réclamations des personnes formant la sanglante nomenclature qu'on appelait les listes des Émigrés. Le peu de sympathie qu'inspirait aux Directeurs une telle cause et la crainte de diminuer, par des réintégrations, les biens nationaux journallement vendus au profit du Trésor, firent traîner pendant toute une année cette satisfaction, due à tant de familles innocentes. Il s'agissait en effet de prononcer, non sur les réclamations des véritables Émigrés, mais sur celles des personnes que la haine, la cupidité ou l'ignorance avaient fait inscrire injustement sur les listes fatales. Le nombre de ces faux Émigrés, qui n'étaient réellement jamais sortis de la République, du département, du district,

¹ *Moniteur* du 18 août 1797.

de la commune ou même de leur propre maison, passait pour s'élever à *quarante mille* ¹; et un député de l'Aveyron affirma que sur les *mille cinq* noms qui formaient la liste de son département, il n'y avait que *six* Émigrés véritables ².

Le Directoire rendit compte de son travail par un Message aux Conseils, le 23 février 1797.

D'après ses calculs, les Émigrés portés sur les listes remises au gouvernement par les administrations départementales s'élevaient à plus de cent vingt mille, et les listes de quelques départements n'étaient pas encore parvenues. Tout dénonçait les passions qui avaient dressé cette lamentable nomenclature; les erreurs étaient visibles et les doubles emplois fréquents ³.

Sur ces cent vingt mille inscrits, et plus, dix-sept mille avaient réclamé tout d'abord; mais quatre mille cinq cents seulement avaient suivi l'effet de leur réclamation. Les autres gardaient le silence. Mille cinq cents dossiers avaient été dépouillés et examinés, sur lesquels cent soixante-dix inscriptions avaient été maintenues. Les radiations opérées s'élevaient à mille trois cent trente.

¹ Ce chiffre est donné par Duranî de Maillane, séance de la Convention du 3 avril 1795. — *Moniteur* du 4 mai.

² *Moniteur* du 29 août 1796.

³ Message du Directoire, *Moniteur* du 25 février 1797.

IX.

C'est le 6 juin 1797 que Bontoux, député des Hautes-Alpes, fit son rapport sur le rappel des fugitifs du Haut et du Bas-Rhin. La question fut portée devant les Anciens le 7 août, par Harmand de la Meuse.

Nous avons raconté plus haut cette lamentable histoire¹. Trente mille cultivateurs paisibles, hommes, femmes, enfants et vieillards, avaient fui devant la guillotine de la Convention, comme les populations gallo-romaines devant le sabre d'Attila. Qu'on juge de la terreur qui avait dû saisir les habitants de l'Alsace, à la lecture de l'ordre suivant, adressé par Milhaud et Guyardin, Conventionnels en mission, au comité de surveillance du Bas-Rhin, le 8 novembre 1793 :

« Nous vous invitons, citoyens, à nous rendre compte du résultat de la levée des scellés apposés sur les papiers des notaires, banquiers, agents de change et autres scélérats, que vous avez fait arrêter, afin de faire alimenter la guillotine par la chute de leurs têtes, et de donner par là l'exemple terrible de la vengeance nationale dont tous les conspirateurs vont bientôt être atteints, afin de faire porter à la Convention nationale tous leurs trésors². »

¹ *Histoire du Directoire*, liv. II.

² *Moniteur* du 29 août 1797. — Rapport d'Harmand de la Meuse.

Assurément, les paysans qui s'étaient dérobés par la fuite à une mort certaine et imméritée n'étaient pas des Émigrés, dans le sens vrai et politique du mot. L'équité voulait qu'ils fussent rappelés, et les nécessités de l'agriculture en faisaient un devoir aux Conseils et au gouvernement. Mais, nous l'avons dit, une iniquité avouée en réveillait mille, et les Conventionnels firent tous leurs efforts pour laisser périr en Allemagne ces témoins et ces victimes de leur sanglant despotisme.

Singulier et triste spectacle : un ami des Girondins, oublié à la Conciergerie par Fouquier-Tinville, Bailleur, voulut jeter aussi la pierre à ces proscrits, dont il aurait dû, plus qu'un autre, respecter l'infortune; mais il s'attira cette violente apostrophe de Dumolard, député de l'Isère; et les bannis durent se trouver moins malheureux que leur accusateur :

« Il est des hommes pour qui la tranquillité publique est un état de souffrance, et qui craignent que le retour de la justice n'éclaire les crimes qu'ils ont commis. Ils frémiront tant qu'il sera permis de répéter dans cette enceinte : Guerre aux fripons ! mort aux assassins ! »

L'équité triompha de cette résistance, et un délai de six mois fut accordé aux fugitifs du Haut et du Bas-Rhin, pour revenir dans leurs foyers.

¹ *Moniteur* du 11 juillet 1797. — Séance du Conseil des Cinq-Cents du 4.

X.

Le premier mot qui fut dit dans les Conseils pour la réorganisation de la garde nationale rendit manifeste l'appui qu'ils se proposaient d'en tirer, dans une lutte violente et prochaine contre le Directoire. C'était le 18 juillet. Delahaye, député de la Seine-Inférieure, en faisant cette motion, se fonda sur les bruits qui circulaient de la prochaine arrivée d'un corps de troupes à Paris, sans que le Corps législatif en fût instruit, et contrairement à l'article 69 de la Constitution de l'an III, qui enjoignait aux troupes de se tenir au moins à six myriamètres de distance de la capitale. A ces considérations, qui produisirent une certaine émotion dans l'assemblée, Camille Jordan en ajouta d'autres, tirées de l'arrivée mystérieuse à Paris d'un grand nombre de terroristes, et du renvoi de ceux des ministres dans lesquels la majorité des Conseils avait plus particulièrement placé sa confiance.

Le Conseil des Cinq Cents n'hésita donc pas à imputer publiquement et officiellement au Directoire le projet de mutiler le Corps Législatif, et il nomma une commission chargée de proposer, dans le délai de quarante-huit heures, la réorganisation de la garde nationale, pour en faire un rempart à la Constitution menacée et à ses défenseurs. Il était impos-

sible de déclarer la guerre avec plus de netteté et de commencer la lutte avec plus d'éclat.

Les appréhensions du Corps Législatif étaient-elles fondées ? Oui, elles l'étaient, sans aucun doute. Le Directoire se préparait à un coup d'État, et le changement des ministres était, avec la marche très-inconstitutionnelle des troupes, un premier pas qu'il faisait pour atteindre son but. Mais il ne faut pas oublier que les Conseils faisaient, à peu près ouvertement, les mêmes préparatifs de leur côté. C'était leur conspiration à peine dissimulée qui forçait le Directoire aux mesures violentes, comme moyen de salut pour la République et pour lui-même.

La lutte qui s'engage va marcher avec rapidité vers son dénouement, et ce dénouement sera terrible. Des législateurs, des généraux, des écrivains seront chassés de leur pays ou déportés sur les plages lointaines de la Guyane, habitées alors comme aujourd'hui par des familles françaises, mais dont un préjugé encore vivant faisait redouter le séjour à l'égal de la mort. Les récits qui furent répandus plus tard sur cette douloureuse expatriation pèsent comme une flétrissure sur le gouvernement du Directoire. Cependant l'histoire impartiale doit dire qu'entre les vainqueurs et les vaincus du Dix-huit fructidor, il n'y a guère de différence que le succès. Si Rewbell, La Révellière et Barras déportèrent Willot, Tronson-Ducoudray et Pichegru, c'est que Pichegru, Tronson-Ducoudray et Willot ne furent pas assez habiles pour

déporter Barras, Rewbell et La Révellière. Ils en avaient d'ailleurs et incontestablement l'intention. La pitié veut donc que l'on accorde aux vaincus du Dix-huit fructidor le droit de se plaindre; mais la justice veut qu'on leur refuse le droit d'accuser.

LIVRE XXXII.

Préparatifs du coup d'État. — Le langage et la conduite du Corps Législatif lui aliènent l'opinion publique et l'armée. — Meneurs des Conseils. — Adhésion définitive de Bonaparte, et adresses des armées au Directoire. — Nouveaux ministres. — Arrivée des troupes aux environs de Paris. — Émotion et terreur des Conseils. — Projets violents. — Barras paralyse Pichegru en lui proposant un accommodement. — Réponse de Pichegru. — Annonce publique du coup d'État. — Tiédeur de l'opinion publique. — Le prince de Carency prévient Barras des résolutions des Royalistes et des Conseils. — Le Directoire hâte le dénoûment.

I.

La guerre contre les Conseils une fois décidée, sur l'évidence même de sa nécessité, les trois membres fortement unis du Directoire, Barras, La Révellière et Rewbell, s'y préparèrent résolûment. Nous avons déjà vu que la première mesure qu'ils prirent avait été de s'assurer le concours de Bonaparte. La deuxième fut l'entrée au ministère d'hommes capables, bien convaincus de la nécessité du coup d'État, et décidés à l'exécuter; la troisième, la réunion inopinée à Paris d'un corps de troupes détachées de l'armée de Sambre-et-Meuse, sous le prétexte de se rendre à Brést, où elles auraient fait partie de l'expédition contre l'Irlande, dont Hoche avait le commandement.

Mais de tous les moyens qu'auraient pu employer Rewbell, Barras et La Révellière pour vaincre la conspiration ourdie au sein du Corps Législatif,

aucun n'aurait été aussi puissant que les excès de langage et les tentatives insensées des deux Conseils, dans leur haine aveugle contre le Directoire. Il n'était pas un homme sage, une famille honnête, désintéressée dans la lutte des factions, que la folle conduite des deux assemblées n'eût gagnés au gouvernement; et Paris lui-même, cet arsenal inépuisable où les partis de toute nature ont coutume, depuis soixante ans, de prendre sans compter les armes qui leur sont nécessaires, Paris contempla avec froideur le délire d'une quinzaine de brouillons, troublant par leurs cris la paix à peine rendue à la France.

Ceux même qui furent victimes du coup d'État, sans y avoir trempé, furent les premiers à reconnaître et à signaler la part qu'y avaient eue les excès des Conseils.

« Le projet de mutiler la représentation nationale, formé dès le temps des élections de l'an V, dit Carnot, ce fut Rewbell qui le conçut; les autres ont acquiescé à ce projet, quand on leur en a montré les détails et qu'on leur en a assuré le succès. La résolution une fois arrêtée, ils s'étudièrent à chercher des prétextes pour justifier l'opération qu'ils méditaient, et les meneurs du Conseil des Cinq-Cents ne leur en fournirent que trop. Faveur accordée aux ennemis de la révolution, déni de justice pour les patriotes, quelque purs qu'ils fussent, avilissement de tout ce qui tient au pouvoir exécutif, entraves partout, re-

proches, injures, interprétations absurdes de toutes les démarches du Directoire, rapports mensongers sur les finances, injures, menaces, refus de tout moyen d'agir : voilà ce qu'ont à se reprocher les meneurs des Conseils ¹. »

A la tête de cette agitation systématique des Conseils se trouvaient, dit Carnot, une quinzaine de meneurs, dont elle était l'œuvre. Parmi les plus ardents se signalaient Dumolard, homme de loi de Grenoble, député de l'Isère; le général Willot, député des Bouches-du-Rhône; Gilbert Desmolières, député de Paris; Aubry, député du Gard, et les Inspecteurs de la Salle des deux Conseils, institués aux termes de la constitution de l'an III.

II.

Dumolard était un homme indiscret et ardent, d'un talent médiocre, d'une initiative infatigable, outrant la mesure en toutes choses, et compromettant par son agitation des collègues qui ne voulaient pas l'avouer et qui ne pouvaient pas l'arrêter.

Willot, brave soldat, politique étourdi, capable d'un coup de main, était celui qui causait les inquiétudes les plus sérieuses au Directoire, parce qu'ayant une position secondaire, il pouvait risquer beaucoup plus qu'un chef de parti.

Gilbert Desmolières s'était créé cette position à la

¹ Carnot, *Réponse à Bailleul*, p. 113, 114.

fois considérable et facile, qu'une spécialité financière, sérieuse ou superficielle, donne habituellement dans une assemblée que le travail effraye. Il s'était comme emparé du budget, dont le désordre, d'ailleurs naturel à cette époque, était une arme commode contre le Directoire; et la cabale législative, intéressée à son autorité, lui en avait donné une si puissante, que c'était véritablement lui qui tenait les dépenses, et il avait fini par ne les accorder que mois par mois.

Aubry, capitaine du génie avant la révolution, avait dû, comme Carnot et comme Prieur de la Côte-d'Or, à la guerre générale et à ses études spéciales, une certaine importance politique et son entrée au Comité de Salut Public, après le 9 thermidor. Ses antécédents lui avaient donné une véritable prépondérance au sein des Conseils, dans les questions d'organisation militaire; et comme, d'ancien jacobin, il était devenu fervent protecteur des aristocrates, il était à la fois l'objet de la confiance des royalistes et de la haine des républicains sincères.

La constitution donnait aux Conseils le droit de police dans le lieu de leurs séances et dans l'enceinte extérieure qu'ils fixeraient, ainsi que le droit de déterminer le mode et la durée du service de la garde établie pour la sûreté du Corps Législatif. Afin d'exercer cette double prérogative, comme aussi pour administrer les sommes affectées à la dépense de la représentation nationale, il avait été institué

près de chaque Conseil, sous le nom de Commission des Inspecteurs de la Salle, une sorte de petit gouvernement intérieur de cinq membres, correspondant assez exactement à la Questure, instituée près de nos dernières assemblées délibérantes. C'est principalement au sein de la Commission des Inspecteurs des Cinq-Cents, devenue un véritable Comité des recherches, que la conspiration royaliste va s'organiser ; et le délire de ses membres ira jusqu'à soumettre au Corps Législatif la proposition d'accorder aux Inspecteurs le droit d'augmenter et de commander la garde, avec le dessein avoué de l'employer au renversement du Directoire.

III.

Bonaparte avait promis son concours au Directoire ; mais le désir de protéger l'ordre public et les conquêtes de la Révolution contre l'aveugle réaction des partis royalistes, l'attachait seul jusque-là au projet du coup d'État. Une indiscrete et violente sortie de Dumolard, au Conseil des Cinq-Cents, contre la conduite du vainqueur de l'Italie à l'égard de Venise et de Gènes ¹, fut pour Bonaparte une occasion publi-

¹ *Moniteur* du 29 juin 1797.

Cette sortie de Dumolard avait été concertée au club de Clichy, et c'était le premier essai de la direction imprimée aux plans des conjurés par Mallet du Pan. « On lut mes lettres à Clichy, dit-il, avant de les répandre, on décida de lancer la bombe. De là les motions de Pastoret et de Dumolard ; vous avez vu que ce dernier

que de se prononcer, et d'apprendre aux discoureurs du Corps Législatif que, s'ils avaient l'apparence du pouvoir, d'autres en avaient la réalité.

Le Directoire n'eut garde de livrer Bonaparte aux attaques injustes des Conseils; il donna, au contraire, une approbation éclatante à sa conduite, par une dépêche du 18 juillet, où Carnot, en sa qualité de président, s'exprimait ainsi :

« Le Directoire exécutif a pensé, citoyen général, qu'il devait aux importants services que vous avez rendus à la République, depuis votre entrée en Italie, de vous en manifester hautement sa satisfaction.

» Il vous déclare, en conséquence, qu'il approuve pleinement la conduite politique et militaire que vous y avez tenue, notamment à l'égard de Venise et de Gènes ¹. »

Les armées, toutes solidaires entre elles, avaient vivement ressenti la violente et injuste attaque du Conseil des Cinq-Cents, car il répugnait à ces braves soldats, étrangers aux passions et aux intrigues des assemblées délibérantes, de croire qu'en versant leur sang pour la France, en couvrant leur pays de gloire et en obéissant à leurs chefs intrépides, ils avaient

n'a fait que paraphraser mes lettres. » Mallet du Pan, *Mémoires*, t. II, p. 313. — 1^{er} juillet 1797.

Cette motion de Pastoret, du 20 juin 1797, était relative à la politique du Directoire au sujet des Etats-Unis. Elle échoua, comme celle de Dumolard.

¹ *Moniteur* du 19 juillet 1797.

violé la Constitution, comme le prétendait Dumolard. La lettre de Carnot fut donc agréable aux troupes, par la justice qu'elle rendait à Bonaparte, et elle gagna définitivement celui-ci aux plans du Directoire.

L'anniversaire du 14 juillet parut aux armées une occasion naturelle de relever la maladroite provocation des Conseils; et les soldats d'Italie et de Sambre-et-Meuse se montrèrent à la fois dans l'arène politique, comme le *Deus ex machinâ* qui devait résoudre le grand problème de la révolution.

La proclamation de Bonaparte était fière et terrible.

« Soldats, disait-il, c'est aujourd'hui l'anniversaire du 14 juillet; vous voyez devant vous les noms de nos compagnons d'armes, morts au champ d'honneur pour la liberté de la patrie. Ils vous ont donné l'exemple; vous vous devez tout entiers à la République; vous vous devez tout entiers au bonheur de trente millions de Français; vous vous devez tout entiers à la gloire de ce nom, qui a reçu un nouvel éclat par vos victoires.

» Soldats, je vois que vous êtes profondément affectés des malheurs qui menacent la patrie; mais la patrie ne peut courir des dangers réels. Les mêmes hommes qui l'ont fait triompher de l'Europe coalisée, sont là. Des montagnes nous séparent de la France: vous les franchiriez avec la rapidité de l'aigle, s'il le fallait, pour maintenir la Constitution, défendre la

liberté, protéger le gouvernement et les républicains.

» Soldats, le gouvernement veille sur le dépôt des lois qui lui est confié. Les royalistes, dès l'instant qu'ils se montreront, auront vécu. Soyez sans inquiétude, et jurons par les mânes des héros qui sont morts à côté de nous pour la liberté, jurons sur nos nouveaux drapeaux, guerre implacable aux ennemis de la République et de la Constitution de l'an III ¹! »

IV.

Cette manière haute et résolue de relever le défi des partis et de prendre en main la cause du gouvernement et de la patrie, fit une profonde sensation et donna fort à penser à tout le monde. « Ce fut, dit un contemporain, une étoile flamboyante, une comète toute de menace, que cette proclamation inattendue. Barras en demeura stupéfait; La Révellière la trouvait admirable; Barras lui dit : Ne comprends-tu pas que nous n'avons rien à ajouter? cet homme monte sur nos épaules ². »

Hoche dit aussi son mot sur la situation politique, de son quartier général de Wetzlar, dans la Prusse rhénane; mais son langage, aussi menaçant que celui de Bonaparte, n'en avait néanmoins ni la hauteur, ni la portée politique.

« Amis, disait-il, je ne dois pas vous le dissimuler,

¹ *Moniteur* du 23 juillet 1797.

² *Histoire secrète du Directoire*, t. III, p. 479.

vous ne devez pas encore vous dessaisir de ces armes terribles, avec lesquelles vous avez tant de fois fixé la victoire. Avant de le faire, peut-être aurons-nous à assurer la tranquillité de l'intérieur, que des fanatiques et des rebelles aux lois républicaines essayent de troubler. Combien ils s'abusent ces perfides ennemis ! Sans songer à vous, ils méditent de rendre la France à l'esclavage, dont vous l'avez affranchie pour toujours. Semblables aux conseillers de Louis XVI, avant la journée du 10 août, ils espèrent nous redonner des maîtres. Le fanatisme, l'intrigue, la corruption, le désordre dans les finances, l'avilissement des institutions républicaines et des hommes qui ont rendu de grands services : voilà les armes qu'ils emploient pour arriver à une dissolution sociale, qu'ils disent être l'effet des circonstances.

» Nous leur opposons la loyauté, le courage, le désintéressement, l'amour des vertus, dont ils ne connaissent que le nom, et ils seront vaincus. Mais, j'en suis certain, votre présence et la fermeté du gouvernement suffiront au maintien de la Constitution, que je jure avec vous de maintenir dans toute sa pureté ¹. »

Les diverses divisions de l'armée d'Italie, commandées par Masséna, Augereau, Bernadotte et Serurier, suivirent l'exemple de Bonaparte et de Hoche. Elles signèrent des Adresses à leurs camarades de

¹ *Moniteur* du 23 août 1797.

l'armée de l'intérieur et au Directoire; et celle de la division d'Augereau se faisait spécialement remarquer par l'énergie de son langage.

« Tremblez, disait-elle aux conspirateurs de Clichy; de l'Adige et du Rhin à la Seine, il n'y a qu'un pas; tremblez, vos iniquités sont comptées, et le prix en est au bout de nos baïonnettes!.....» S'adressant au Directoire, les soldats ajoutaient : « Parlez! et aussitôt les conspirateurs qui souillent le sol de la liberté n'existeront plus ¹! »

Assurément, toutes ces menaces de généraux placés à la tête des armées, toutes ces adresses votées et signées par des soldats, étaient des choses peu régulières et peu constitutionnelles; mais qui donc, soit du côté du Directoire, soit du côté des Conseils, voulait sérieusement s'en tenir à la Constitution? N'est-il pas avéré que Pichegru aspirait ouvertement à la dictature, pour le compte du prince de Condé et de Louis XVIII? Mallet du Pan ne déclare-t-il pas que « sa partie était liée avec des membres très-marquants de la majorité, » et qu'il s'agissait de mettre « trois membres du Directoire *hors la loi*? » L'un des directeurs favorables aux conjurés, Barthélemy, n'avoue-t-il pas que ses amis de Clichy se préparaient à déporter Barras, La Révellière et Rewbell *avec délices*? Il faut donc reconnaître que la situation respective des membres du Directoire et de

¹ *Moniteur* du 12 août 1797.

ceux du Corps Législatif constituait alors un véritable état de guerre. Les uns pouvaient être plus ou moins habiles que les autres, mais tous se plaçaient également au-dessus de la Constitution; et l'histoire, pour apprécier avec équité cette crise politique, doit se demander seulement de quel côté était l'intérêt du pays. Il était évidemment du côté des conquêtes de la Révolution et du calme, même précaire, de la France, que menaçaient des émigrés furieux et des intrigants payés par les Agences royalistes, avec les subsides de l'Angleterre et de la Russie.

V.

Une guerre encore plus tracassière et plus visiblement factieuse faite au Directoire, en vue d'entraver ses moyens de gouvernement, c'était celle que dirigeait Gilbert Desmolières contre les services financiers.

La Constitution de l'an III avait créé, sous le titre de Trésorerie, une institution complètement indépendante du gouvernement. Les membres en étaient nommés par le Corps Législatif; ils ne pouvaient pas être destitués par le Directoire; et la Trésorerie ne devait rien payer, sous sa responsabilité, que sur un décret du Corps Législatif, sur une décision du Directoire et sur une ordonnance du ministre. Avec la guerre sur les bras, avec les marchés qu'elle entraîne, avec les négociations que rendait nécessaires

la circulation simultanée de deux signes monétaires, l'argent et le papier, l'organisation de cette Trésorerie rendait purement et simplement le gouvernement impossible. On ne fut pas un mois à s'en apercevoir. Dès le 18 novembre 1795, l'administration de la guerre avait déjà dû passer, de gré à gré, librement, sous la surveillance du Directoire, des marchés importants, que des assemblées délibérantes n'auraient pu évidemment ni discuter, ni conclure; et une commission législative proposa de modifier sur deux points importants l'organisation de la Trésorerie. D'abord, elle demandait pour la Trésorerie l'autorisation d'acquitter, sur les simples *visa* des comités du gouvernement, les dépenses d'arriéré déjà ordonnancées par les commissions exécutives; ensuite, elle demandait pour le Directoire la faculté d'opérer, par l'organe de la Trésorerie, sur les rapports du ministre des finances, telles négociations en numéraire ou en papier que pourraient exiger les besoins du Trésor public ¹.

Cette résolution, adoptée par le Conseil des Cinq-Cents, fut apportée, le 24 novembre, au Conseil des Anciens. Le bon sens la recommandait, la Constitution la repoussait. Elle fut sanctionnée, après une vive opposition des têtes financières et politiques, comme Dupont de Nemours et de Barbé Marbois ².

Par cette dérogation déjà ancienne à l'esprit soup-

¹ *Moniteur* du 22 novembre 1795.

² *Moniteur* du 29 novembre 1795.

gonneux et au texte étroit de la Constitution, le Directoire avait à peu près sa liberté d'action, en matière de finances. On l'accusait d'en abuser, dans un intérêt de dissipation et d'avidité; mais comment l'ordre aurait-il régné dans les finances, lorsque le désordre régnait partout? Comment les âmes seraient-elles restées honnêtes, lorsque les esprits étaient dépravés et les passions déchaînées? Dans cet immense naufrage de toutes choses, les principes avaient péri, comme les institutions; et chacun, plus ou moins, se faisait une planche de ce qu'il trouvait à sa portée. Sous le Comité de Salut public, et quoique la vertu fût à l'ordre du jour, l'administration, au dire de Saint-Just, *était pleine de brigands*, et il n'y avait plus de subordination, parce que *tout le monde volait et se méprisait*¹. Les mêmes causes devaient, sous le Directoire, produire à peu près les mêmes effets. Les royalistes eux-mêmes n'avouaient-ils pas que les agents de Louis XVIII avaient gardé *dans leurs mains* l'argent versé par le gouvernement anglais pour *travailler* les élections de l'an V?²

VI.

C'est au rétablissement de cette Trésorerie indépendante et impossible, et à l'abrogation de la loi

¹ *Moniteur* du 27 février 1794. — Rapport de Saint-Just à la Convention du 26 février.

² Fauche-Borel, *Mémoires*, t. II, p. 412, 413.

modificative du 24 novembre 1795, que les meneurs des Conseils, disciplinés par Gilbert Desmolières, avaient voué leurs efforts. La motion expresse faite par Gilbert Desmolières, le 18 juin, d'ôter au Directoire et au ministre des finances la surveillance des négociations de la Trésorerie, adoptée par une sorte de surprise, donna lieu, le lendemain, aux plus scandaleux débats.

Leclerc, député de Maine-et-Loire, déclara qu'il serait déshonorant de maintenir une pareille résolution; et qu'il était impossible que les bons esprits n'y vissent pas le fruit de la lutte scandaleuse soulevée contre le Directoire par la commission des finances. Parler ainsi, c'était attaquer la question au vif; et les paroles de Leclerc, qui trouvaient de l'écho dans la salle, soulevèrent un effroyable tumulte. D'un bout à l'autre, il s'engagea des altercations et des menaces. Tout à coup, une explosion de cris domina le tumulte. Delahaye, député de l'Aisne, tenait à la gorge Malès, député de la Corrèze. On crie de toutes parts : *A l'ordre ! à l'Abbaye !* comme au temps où les membres de la Convention siégeaient un sabre au côté et une espingole au poing. Le président se couvre, les huis-siers envahissent la tribune, et le calme renaît peu à peu. Reprenant alors la parole, Leclerc déclara de nouveau que la résolution était déshonorante, qu'elle portait les couleurs de l'esprit de parti et qu'elle était subversive de toute espérance de paix ¹.

¹ *Moniteur* du 24 et du 25 juin 1797.

La proposition n'en fut pas moins adoptée et envoyée aux Anciens ; mais la saine opinion publique, l'opinion des hommes vivant de l'ordre et de la sécurité, et désintéressés dans les factions, se détachait de plus en plus de ces intrigues bruyantes, dont le but se dessinait plus clairement chaque jour. Le Conseil des Anciens rejeta la résolution des Cinq-Cents, le 27 juin ¹.

Battue sur une proposition aussi déraisonnable que de retirer au gouvernement une liberté d'action reconnue nécessaire, dans l'intérêt des services publics, la commission des finances déposa, le 25 juin, un second projet, tendant à suspendre provisoirement le paiement des bons et ordonnances délivrés par les ministres et payables par la Trésorerie. Il fut adopté par le Conseil des Cinq-Cents, le 22 juillet ². Les conjurés essayaient d'exécuter, comme on voit, le plan donné par Mallet de s'emparer de l'administration, en refusant les subsides.

VII.

A toutes ces difficultés, dont la malveillance était évidente, le Directoire se bornait à répondre avec calme par l'exposé réel de ses besoins, qui étaient immenses. Ses messages se trouvaient appuyés par la détresse de l'administration et de l'armée ; car le

¹ *Moniteur* du 5 juillet 1797.

² *Moniteur* du 30 juin et du 24 juillet 1797.

Corps Législatif était harcelé par les réclamations des employés, dont le traitement n'était pas payé¹. La désorganisation des services était donc manifeste; mais les ennemis du Directoire la présentaient comme le fruit de ses machinations. « Le but du Directoire, disait Dupont de Nemours, est d'entraîner le Corps Législatif par les cris des employés, par les larmes des indigents et des malades, dénués de secours, à décréter beaucoup d'impositions nouvelles, qui auraient mis beaucoup de places à sa disposition². »

L'accusation était peu sensée et le public impartial la jugeait ainsi. Ce n'étaient pas quelques gaspillages, tolérés ou subis, qui auraient expliqué la détresse universelle, les fonctionnaires de Paris et des départements sans traitement depuis trois ou quatre mois, les prisons sans pain, les hôpitaux sans médicaments, les orphelinats sans lait. L'opinion publique ne voyait que deux choses : d'un côté, le Directoire qui demandait des fonds pour faire face à des dépenses nécessaires et urgentes; de l'autre, la commission des finances du Conseil des Cinq-Cents qui les refusait ou qui les ajournait, sous des prétextes subtils ou déclamatoires. La force du Directoire s'accroissait donc par l'appui que lui donnait le bon sens pratique des masses, révoltées par l'esprit factieux des Conseils.

Mais ce qui mit le comble à l'irritation des Con-

¹ *Moniteur* du 30 juillet 1797.

² *Moniteur* du 5 juillet 1797.

seils et les porta tout d'un coup à des mesures extrêmes, ce fut la nouvelle à peu près simultanée du remplacement des ministres et de la marche d'un corps de troupes sur Paris.

La situation reconnue intolérable et le coup d'État reconnu nécessaire, le Directoire s'y préparait par deux mesures indispensables, le choix de ministres dévoués et résolus, et l'appel plus ou moins dissimulé d'un corps de troupes.

VIII.

Comme tous les partis avaient des projets violents, chacun d'eux aspirait à changer le ministère à son profit. Le ministère était composé ainsi, au commencement de juin 1797 :

Aux relations extérieures, Charles de Lacroix.

A l'intérieur, Benezech.

A la justice, Merlin de Douai.

Aux finances, Ramel de Nogaret.

A la marine, Truguet.

A la guerre, Petiet.

A la police, Cochon de Lapparent.

Les royalistes auraient accepté volontiers Benezech, Petiet et Cochon de Lapparent, si le Directoire avait consenti à placer Villaret-Joyeuse à la marine, Pichegru aux relations extérieures, Gaudin aux finances et Pastoret à la justice; mais autant aurait valu rappeler purement et simplement Louis XVIII.

Ceux des conjurés qui étaient doués d'un esprit plus pratique le comprirent bien ; et ils se rapprochèrent de Carnot pour échanger, par son intermédiaire, quelques concessions avec le Directoire.

Sans trahir assurément le Directoire, Carnot était pourtant ligué avec ses ennemis. « Telle est, écrivait La Valette à Bonaparte, le 28 juillet 1797, la fatale destinée de Carnot, ou la faiblesse de son caractère, qu'il devient un des soutiens du parti monarchique, comme il le fut de celui de la Terreur. Il veut temporiser ¹. » Il donna donc les mains à la combinaison mixte des Clichyens, qui consistait à renvoyer Merlin, Ramel, Charles de Lacroix et Truguet ², et à conserver au pouvoir Petiet, Cochon et Benezech, qui lui étaient personnellement et absolument dévoués.

Barras avait feint d'abord de consentir à cet arrangement, négocié par l'entremise de Villaret-Joyeuse ; mais, dans la séance du Directoire du 17 juin, consacrée à la modification du ministère, Barthélemy et Carnot reconnurent par le résultat du scrutin, et quand il n'était plus temps de se prémunir, qu'ils avaient été joués par leurs collègues. De tout le ministère, Ramel et Merlin de Douai furent seuls conservés ; et les quatre autres furent remplacés, savoir :

¹ Bourrienne, *Mémoires*, t. I, chap. xvii, p. 238.

² *Histoire secrète du Directoire*, t. III, p. 96, 97. — Cette version est confirmée par Carnot, — voyez Bourrienne, *Mémoires*, t. I, chap. xvii, p. 244.

Charles de Lacroix, par Maurice de Talleyrand-Périgord.

Benezech, par François de Neufchâteau.

Truguet, par Pléville le Peley.

Petiet, par Hoche.

Cochon de Lapparent, par Lenoir Laroche.

Le masque était donc levé et la guerre déclarée. Barthélemy et Carnot sortirent consternés et confus, ne sachant comment annoncer leur défaite aux meneurs des Conseils, à Dumas, Lacuée, Emmery, Siméon, Tronson-Ducoudray, Pastoret, de Vaublanc, Lemerer, Pichegru, qui attendaient une victoire espérée et promise. Leur indignation fut d'autant plus vive, que la force acquise par le Directoire était sérieuse.

IX.

Lenoir Laroche était un écrivain instruit, acquis aux idées philosophiques de ce temps, mais modéré, et, qui depuis plusieurs années, confiait au *Moniteur* des travaux variés et estimables.

Le bon Pléville le Peley, aimé et respecté de tous, remplaçait avantageusement le jacobin Truguet, bon marin, mais administrateur incapable, et devenu odieux à tous les partis par la brutalité de ses formes.

Hoche, couvert de gloire, mais n'ayant que vingt-neuf ans, ne pouvait pas régulièrement être ministre. La feinte méprise du Directoire n'était d'ailleurs qu'un

moyen de l'honorer publiquement et de le gagner. Petiet, qu'il remplaçait, donnait trop d'ombrage à la majorité du Directoire, par la déférence absolue qu'il affectait pour Carnot.

François de Neufchâteau, lettré d'un genre doux et poète agréable, avait rapporté de Saint-Dominique, où il avait occupé, avant la Révolution, une charge d'avocat général au Présidial du Cap, les façons nobles et bienveillantes que donne la bonne compagnie. François de Neufchâteau convenait mieux au ministère que Benezech, galant homme assurément, mais fâcheusement compromis dans la conspiration de l'abbé Brottier, et dont l'importance politique se mesurait d'ailleurs à celle des *Petites-Affiches*, dont il était propriétaire en 1789.

Quant à Maurice de Talleyrand-Périgord, sa renommée était déjà immense. Il prenait la place d'un homme sans relief et sans autorité, et il la prenait à l'applaudissement général. Il était spécialement le candidat mis en avant par le Cercle constitutionnel, ou club de Salm, sur lequel Barras s'appuyait. Son esprit et son habileté lui avaient gagné tout le monde et surtout La Révellière, auquel il n'avait pas ôté l'espoir de le convertir, lui, ancien évêque d'Autun, au culte de la théophilantropie. Cette mystification, prolongée avec convenance et avec bon goût, fut, au dire des contemporains, une des joies les plus vives de ce pauvre La Révellière.

Deux raisons bien différentes avaient maintena

Merlin et Ramel à la justice et aux finances. Ardents républicains tous les deux, celui-ci était conservé à cause de ses vertus, et celui-là malgré ses vices. Il n'était pas à craindre que ni l'un ni l'autre pactisât jamais avec les royalistes. Merlin était d'ailleurs d'un savoir sans égal, comme jurisconsulte. Ramel, ministre d'une probité sans tache, était la meilleure réponse que le Directoire pût faire aux diatribes sanglantes des Conseils.

X.

Telle était la composition du ministère; l'annonce en parvenait au Corps Législatif, le 18 juin, en même temps que la nouvelle de la marche d'un corps de troupes sur Paris.

Ce corps, comprenant quatre régiments de cavalerie, quatre régiments d'infanterie, trois compagnies d'artillerie à cheval, cinq compagnies d'artillerie à pied, environ onze mille hommes et dix-huit cents chevaux ¹, et détaché de l'armée de Sambre-et-Meuse, avec l'ordre apparent de se diriger sur Brest, par Chartres et Alençon, était arrivé en partie jusqu'à la Ferté-Alais, dans Seine-et-Oise, à onze lieues de Paris. Il était par conséquent d'une lieue en dedans des limites que l'article 69 de la Constitution de l'an III défendait aux troupes de franchir, si

¹ *Moniteur* du 18 août 1797, — lettre de Hoche.

ce n'est sur la réquisition ou avec l'autorisation du Corps Législatif.

Les préparatifs d'une expédition contre l'Irlande, qui devait être opérée par une partie de l'armée de Sambre-et-Meuse, avaient couvert ce mouvement; mais l'itinéraire des troupes avait été calculé de manière à les rapprocher assez de Paris, pour les y jeter, au besoin, en quelques heures; et Hoche avait pris sur lui de les faire dévier d'une étape. Le ministre de la guerre, Petiet, avait été officiellement informé de la direction apparente donnée aux troupes; mais le but secret de leur expédition ne lui avait pas été confié; et Carnot lui-même l'ignorait le 20 juillet ¹.

Hoche était, après Bonaparte, la fleur de ces jeunes généraux que produisit tous à la fois la République, par un effort sublime après lequel sa fécondité parut épuisée. Il était ardent républicain, honnête homme et d'un caractère modéré. Il eut l'honneur de pacifier provisoirement la Vendée; et si la Providence avait voulu qu'il précédât dans cette province Rossignol, Santerre et tant d'autres généraux corrompus ou incapables, il l'eût probablement préservée des malheurs inouïs qui feront vivre éternellement son souvenir dans l'histoire.

S'il était bon soldat, Hoche était médiocre politique. « D'un patriotisme exalté, d'un caractère ardent, d'une bravoure remarquable, d'une ambition active,

¹ *Moniteur* du 23 juillet, — discours d'Henri Larivière.

inquiète, il ne sut pas, dit un bon juge, attendre les événements, et se compromit par des entreprises prématurées ¹. » C'était Barras qui avait entraîné Hoche, et qui l'avait décidé à prendre le parti du Directoire contre les Conseils. Croyant le Directoire uni, Hoche n'avait pas hésité à s'engager; et non-seulement il avait donné l'ordre aux troupes de franchir la limite constitutionnelle, mais il avait tenu en réserve une somme importante, sur les contributions frappées entre le Rhin et la Meuse, pour la solde des troupes qui seraient employées au coup d'État ².

L'éclat des premières mesures amena des explications dans lesquelles Hoche apprit la désunion du Directoire; il s'emporta contre Barras jusqu'à la violence. « Vous vous êtes adressé à moi, lui dit-il, comme au défenseur de la patrie, et vous avez fait de moi un traître, ou tout au moins un intrigant. J'ai cru obéir au pouvoir exécutif, et je ne faisais que manœuvrer dans l'avantage d'un seul homme. Mon honneur est compromis, ma loyauté est maintenant douteuse; tout cela est votre ouvrage. Un jour viendra où je vous en demanderai compte ³. »

¹ *Mémoires de Napoléon.*

² *Histoire secrète du Directoire*, t. III, p. 96. — Dans les explications un peu embarrassées qu'il donna le 18 août, Hoche évita de s'expliquer sur ces contributions. — Voyez le *Moniteur* du 18 août 1797.

³ *Histoire secrète du Directoire*, t. III, p. 124.

XI.

Cette rupture dompta la crainte que Bonaparte inspirait au Triumvirat; il se jeta décidément dans les bras du vainqueur de l'Italie; et la lettre suivante, écrite par La Révellière, par Rewbell et par Barras, le 24 juin 1797, lui apporta l'acceptation formelle de ses offres, à l'insu de Barthélemy et de Carnot.

« Nous avons vu, citoyen général, avec une extrême satisfaction, les témoignages d'attachement que vous ne cessez de donner à la cause de la liberté et de la Constitution de l'an III. Vous pouvez compter sur la plus entière réciprocité de notre part. Nous acceptons avec plaisir toutes les offres que vous nous avez faites pour venir au secours de la République. Elles sont une nouvelle preuve de votre sincère amour pour la patrie. Vous ne devez pas douter que nous n'en ferons usage que pour sa tranquillité, son bonheur et sa gloire ¹. »

L'annonce de l'arrivée des troupes, jointe à la sortie des anciens ministres, éclata donc au sein des Conseils comme la foudre, et elle y fut l'occasion de propositions violentes et précipitées, qui peignent fidèlement la surprise et l'effroi des conspirateurs, honteux d'être devinés, et tremblants d'être prévenus. Le 18 juillet, Delahaye, député de la Seine-Infé-

¹ Bourrienne, *Mémoires*, chap. xvii, p. 235.

rieure, demande l'organisation immédiate de la garde nationale; le 19, Aubry propose une résolution ayant pour objet d'enlever au Directoire le droit d'ôter leur commandement aux officiers généraux; le 21, la motion est faite d'adjoindre les généraux Willot et Pichegru à la commission des Inspecteurs de la Salle; le 22, on discute une proposition qui demande la fermeture des clubs; le 23, le Conseil des Cinq-Cents essaye de désorganiser le Directoire, en demandant, sur la proposition de Willot, des explications officielles sur l'âge qu'avait Barras le jour où il fut nommé Directeur ¹. »

La précipitation et la confusion de ces mesures, si diverses, auraient suffi pour révéler l'esprit d'hostilité qui dirigeait les Conseils, s'ils n'avaient pris soin de l'expliquer eux-mêmes.

XII.

En appuyant la proposition de réorganiser sans délai la garde nationale, Camille Jordan lui-même déclara qu'il se fondait sur les dangers de la patrie, dangers rendus évidents à ses yeux, et par le renvoi des ministres, et par les calomnies dont le Conseil des Cinq-Cents était l'objet, et par la présence à Paris des anarchistes, accourus, sur un signal, du fond des provinces ².

¹ Voir le *Moniteur*, 22, 24 et 26 juillet 1797.

² *Moniteur* du 22 juillet 1797.

Plus explicite et plus énergique, Henri Larivière, député du Calvados, s'écriait : « Quand, au sortir de cette enceinte, on ne voit que des échappés de Vendôme ou des galères; quand, dans la rue Dauphine, cinq cents brigands réunis juront d'exterminer la représentation nationale; quand enfin des troupes sont arrivées non-seulement à Chartres, à Soissons ou à la Ferté-Alais, mais cette nuit même, dans Paris, peut-on conserver une entière sécurité ¹? »

La motion de Willot sur l'âge de Barras montra, par l'emploi d'un moyen si puéril, que les conjurés n'avaient peut-être pas des moyens d'attaque bien redoutables. Barras avait déclaré, dans l'enquête ouverte par le Châtelet, au mois de décembre 1789, sur l'insurrection du 5 et du 6 octobre, qu'il n'avait alors que trente-deux ans. Si cette déclaration avait été fondée, Barras n'aurait eu que trente-huit ans lors de son entrée au Directoire, le 1^{er} novembre 1795, et par conséquent sa nomination aurait été nulle par défaut d'âge; mais alors il aurait fallu montrer à Barras, par une pièce authentique, son âge véritable, et non pas le lui demander à lui-même. C'était bien peu le connaître de supposer qu'il hésiterait à mentir sur ce point, si un mensonge lui était nécessaire. Le Directoire répondit donc au Conseil des Cinq-Cents que Barras était né le 30 juin 1755, et que, par conséquent, il avait quarante ans et trois

¹ *Moniteur* du 23 juillet 1797.

mois, à l'époque de sa nomination ¹. Que cette réponse fût vraie ou fausse, le Conseil fut obligé de s'en contenter, et les rieurs furent, encore une fois, du côté du Directoire.

XIII.

Bien que fermés, en principe, par décret du 23 août 1795 ², et, en fait, à l'occasion de la conspiration de Babeuf, les clubs s'étaient rouverts peu à peu, et les partis politiques les plus intéressés à l'ordre leur avaient eux-mêmes donné l'exemple. Ainsi, les royalistes avaient, malgré la loi, maintenu le club de Clichy; et les Constitutionnels, avec l'approbation évidente du Directoire, venaient d'ouvrir le club de Salm. C'étaient donc les partis politiques et les classes élevées qui perpétuaient eux-mêmes le désordre de la France.

Néanmoins, ainsi qu'il arrive toujours, les révolutionnaires montraient plus d'activité et plus d'accord que les hommes d'ordre. Clichy déclamait; Salm agissait. Les vieux jacobins de cette dernière société, réunis au Directoire pour combattre les royalistes, qui étaient l'épouvantail commun, réchauffaient par d'actives correspondances le levain démagogique des districts. Les sociétés populaires se rouvraient dans les départements, et les vengeances politiques ensanglan-

¹ *Moniteur* du 28 juillet 1797.

² *Moniteur* du 28 août 1795.

taient un grand nombre de villes. Auch, Bordeaux, Lyon, Périgueux eurent des troubles plus ou moins graves¹. Les partis ne manquèrent pas d'ailleurs d'exagérer l'importance de cette agitation et de s'en renvoyer mutuellement la responsabilité²; il serait néanmoins impossible de nier que l'excitation du club central de Salm n'en fût la cause, et qu'elle n'eût sa source dans l'appel au moins momentanément fait aux démagogues par le Directoire, forcé d'entrer en lutte ouverte avec les Conseils.

Les démagogues, naturellement fort bruyants, s'agitaient d'autant plus volontiers, qu'ils avaient pour eux la connivence à peine secrète du gouvernement. Le nouveau ministre de la police, Lenoir Laroche, avait fait afficher, dans tous les quartiers de Paris, des placards dans lesquels il semblait prendre hautement le parti du club de Salm contre le Corps Législatif. Cette démonstration imprudente et inutile produisit un tel scandale au Conseil des Cinq-Cents³, que Lenoir Laroche dut être sacrifié. Il fut remplacé, le 27 juillet, par Sotin, homme jusqu'alors assez inconnu. C'était l'une des cent quatre-vingt-quatorze victimes envoyées au bourreau de Paris par le comité révolutionnaire de Nantes, et qui furent acquittées un peu

¹ Voir le *Thé*, n^{os} des 19, 23, 24, 26 juillet 1797.

² Cette exagération résulte des rapports nombreux et détaillés adressés à cette époque au gouvernement, et qui se trouvent aux Archives impériales, section historique, régime directorial, carton n^o 773.

³ Séance du 24 juillet, — *Moniteur* du 24 juillet 1797.

avant le supplice de Carrier. Hoche avait également donné sa démission de ministre de la guerre, le 23 juillet, et il avait été remplacé par Schérer.

XIV.

L'attitude provocatrice des démagogues donna une grande animation à la discussion des Conseils. « Il y a quinze jours, disait Boissy d'Anglas, qu'on distribuait des armes, qu'on fabriquait des lances propres à résister à la cavalerie; une foule de brigands affluent à Paris; le ministre les surveillait, tenait dans sa main le fil d'une foule de machinations dirigées contre le Conseil; et il est destitué! et on le remplace par un homme qui a tapissé les murs de Paris des écrits les plus infâmes!... On ne peut faire un pas sans être effrayé de la vue d'un assassin révolutionnaire; on voit ce Fournier, l'Américain, qui commandait le massacre des prisonniers d'Orléans; on voit Léonard Bourdon et tant d'autres¹. » De son côté, Pastoret disait aux Anciens, en répétant les paroles d'un écrivain célèbre : « Quels sont donc ces hommes qui veulent dominer? leurs mains dégouttent de sang, ils sont couverts d'impiétés et de crimes. Tout est trafic pour eux, l'honneur, la bonne foi, l'humanité, la justice. L'esprit de faction est le seul lien des méchants; les forfaits qu'ils commirent ensemble ne leur permettent plus d'avoir aujourd'hui que les mêmes

¹ Séance du 20 juillet 1797, — *Moniteur* du 23.

désirs, les mêmes haines, les mêmes terreurs. Romains, mettez à défendre la liberté l'ardeur qu'ils mettent à la domination; et bientôt la République ne craindra plus leurs fureurs ¹ ! »

Si le Directoire pouvait s'appuyer d'une manière plus ou moins ostensible sur les Clubs, la lutte était trop manifestement ouverte avec le Corps Législatif, pour qu'il pût les défendre. Le Conseil des Cinq-Cents adopta, le 24 juillet, la proposition de Siméon, qui en prononçait l'interdiction provisoire, sous des peines sévères ²; et le club de Salm fut fermé immédiatement ³. Néanmoins les royalistes se gardèrent bien d'exécuter, pour eux-mêmes, le décret qu'ils venaient de rendre contre les jacobins. Le club de Clichy se trouvant fermé par la loi, ils transportèrent secrètement leurs pénates chez Gilbert Desmolières, place Vendôme, n° 12, où de Larue nous apprend qu'ils se réunirent régulièrement tous les soirs, au nombre de quatre-vingts, jusqu'au Dix-huit fructidor ⁴.

En ce qui touche les explications demandées sur la marche des troupes, la majorité du Directoire leur donna une apparence de sincérité que complétait, aux yeux du public, la signature de Carnot, alors président. « Le Directoire, disait Carnot, ne croit pas que la malveillance ait eu la moindre part

¹ Séance du 22 juillet 1797, — *Moniteur* du 25.

² Séance du 24 juillet 1797, — *Moniteur* du 28.

³ Le *Thé*, n° 409, — 2 août 1797.

⁴ De Larue, *Histoire du Dix-huit fructidor*, 2^e partie, p. 260.

dans la direction donnée à la marche des troupes ; il croit qu'elle est l'effet d'une erreur d'un commissaire des guerres. Il fera punir les coupables, s'il les découvre. Il est faux qu'il y ait des troupes à Soissons ¹.»

XV.

Ce n'était pas sans peine que Carnot avait signé, comme président du Directoire, cette déclaration délibérée et imposée par la majorité de ses collègues ; elle était de nature à ramener cette portion toujours flottante des assemblées, qui, au milieu des plus grands périls, ne demande qu'à être dispensée de résolutions énergiques. Carnot lui-même était l'objet des vives sollicitations d'une partie des conjurés ; mais quoique politiquement séparé de ses collègues, il n'avait pas dans l'esprit cette netteté qui découvre le but et cette décision qui le fait atteindre.

Cette lutte ouverte et ces paroles ardentes, prononcées depuis quatre jours dans les Conseils, avaient mené une véritable crise. Chacun sentait qu'on touchait, de part et d'autre, à une prise d'armes.

Les royalistes avaient d'abord eu la pensée de mettre en accusation, par un vote concerté à l'avance, ces trois membres unis du Directoire. Les timides recoussèrent cette mesure, les résolus s'y attachèrent ; mais le concours de Barthélemy et de Carnot leur

¹ Séance du Conseil des Cinq-Cents du 22 juillet 1797, — *Moniteur* du 25.

semblait nécessaire pour atteindre ce but. Barthélemy, habilement sondé, donna son assentiment. Restait Carnot; il fut pressenti sur ses dispositions, mais en vain.

« Nous trouvâmes l'homme de 1793 tout entier, dit de Larue, l'un des Inspecteurs de la Salle; nous trouvâmes celui qui avait défendu Collot d'Herbois, Billaud de Varenne, et déclaré qu'il ne séparerait pas sa cause de la leur. Il rejeta toute proposition tendante à rompre son alliance avec ses collègues. Le jour que vous attaquerez un membre du Directoire, quel qu'il puisse être, dit-il, je deviendrai son plus ardent défenseur. Si nous nous laissons entamer, nous ne tarderions pas d'être tous vos victimes, et mon tour arriverait après celui des collègues que vous me signalez aujourd'hui ¹. »

C'est durant cette curieuse entrevue que Carnot, serré de près par son interlocuteur, fit cet aveu que nous avons déjà rapporté ², sur les motifs qui l'empêchaient de se séparer de ses collègues pour se réunir aux royalistes : « Jamais vos raisonnements ne me convaincront de l'indulgence de Louis XVIII. J'aurais dans ma poche *ma grâce* bien cimentée de la parole royale, que je n'y aurais pas de confiance. Le lendemain de son élévation au trône, le Roi serait peut-être obligé de la révoquer ³. »

¹ De Larue, *Histoire du Dix-huit fructidor*, 2^e partie, p. 279.

² *Histoire du Directoire*, liv. XIX, p. 490.

³ De Larue, *Histoire du Dix-huit fructidor*, 2^e partie, p. 288.

XVI.

Forcés, par le refus de Carnot, de sortir des voies à peu près légales, les meneurs des Conseils songèrent à embaucher les troupes, en s'appuyant sur la jeunesse royaliste, et sur les chefs des Chouans, alors réunis à Paris et dans l'attente. « L'énergie nécessaire à la majorité, dit l'un des plus ardents conspirateurs, se concentra dans une très-petite minorité, à la tête de laquelle se faisaient remarquer les généraux Pichegru et Willot. Quoique abandonnée à elle-même, elle ne s'occupa qu'avec plus d'ardeur des moyens de salut. Ses vues se dirigèrent principalement vers les troupes qui se trouvaient à Paris. Elle se ménagea des intelligences avec les officiers... La jeunesse et la garde nationale de Paris n'attendaient que le signal pour renverser le despotisme des mitrailleurs des sections. Beaucoup de royalistes de l'Ouest, désignés alors sous le nom de Chouans, s'étaient rendus à Paris, en auxiliaires. A leur tête se trouvaient le prince de la Trémouille, MM. de Frotté, de Bourmont, de Pillichody, d'Autichamp, de La Rochejacquelein, de Polignac, de Puyvert. Quel renfort représentaient des noms aussi honorables, des chefs aussi valeureux ! »

Et pour qu'il ne reste aucun doute possible sur les desseins de cette minorité du Corps Législatif, voici,

¹ De Laros, *Histoire du Dix-huit fructidor*, 2^e partie, p. 258.

exposé par l'un des ses membres, le but qu'elle se proposait :

« Si nous ne pouvions obtenir la victoire que la Constitution à la main, nous nous serions bornés, pour le moment, à appeler au Directoire, en remplacement des factieux, des hommes dépouillés d'ambition et animés du désir de donner aux esprits et aux choses une direction propre à ramener la monarchie. Mais si, au contraire, le vœu général se fût prononcé, si l'ascendant des vainqueurs eût été assez puissant pour dominer tous les partis, et ce résultat était le plus probable, on eût investi d'une espèce de dictature provisoire Pichegru, dont la réputation militaire aurait flatté et contenu l'armée. *La restauration monarchique et légitime devenait la conséquence nécessaire et immédiate de ces heureux changements* ¹. »

Cette dictature de Pichegru, comme acheminement au rétablissement de Louis XVIII, était son rêve, ainsi qu'on l'a déjà vu. Le projet en est très-explicitement confirmé par ses confidents les plus intimes. « Tous les partis opposés à la majorité du Directoire, dit Fauche-Borel, se rattachaient à Pichegru. Fidèle à sa promesse, et pour être en état de la mieux remplir, ce général se frayait un chemin à la dictature. Il fit un rapport sur la nécessité de réorganiser les gardes nationales, dans le dessein de les opposer aux troupes directoriales..... J'eus de fré-

¹ De Larue, *Histoire du Dix-huit fructidor*, 2^e partie, p. 290.

quents entretiens avec le comte de Bourmont, le comte de Frotté et le prince de la Trémouille; tous étaient réunis alors à Paris, pour la même cause¹. »

Il était nécessaire à la moralité de l'histoire de laisser raconter, en détail, tous ces préparatifs séditeux et violents par des hommes que la chance des révolutions va disperser prochainement, et qui rempliront l'Europe et le monde de leurs cris contre les conspirations du Directoire.

XVII.

La position était d'elle-même si nettement dessinée, qu'elle montrait à chacun ses devoirs et ses périls. La majorité du Directoire ne pouvait donc se faire et ne se faisait aucune illusion. Bonaparte avait envoyé à Paris son aide de camp La Valette, soit pour l'instruire exactement de la situation, soit pour conférer avec Barras des circonstances et des détails du coup d'État. La Valette écrivait le 22 juillet :

« Ce matin, j'ai vu Barras. Il m'a paru bien affecté de tout ce qui se passe. Il ne m'a pas caché que la division est très-prononcée entre les membres du Directoire. Nous tiendrons ferme, et si nous sommes décrétés d'accusation, alors nous monterons à cheval et nous les écraserons.

» Barras m'a dit et répété que, dans la crise où ils se trouvaient, de l'argent les aiderait puissam-

¹ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. II, p. 429-434.

ment. Je lui ai fait votre proposition ; il l'a acceptée avec transport. Il vous écrit à ce sujet ¹. »

Cette proposition de Bonaparte, acceptée avec transport par Barras, c'était l'offre de mettre à sa disposition trois millions d'argent comptant, puisés dans le trésor qu'il avait su faire à l'armée d'Italie. La lettre de Barras fut, en effet, très-pressante à cet égard ; elle disait :

« Point de retard : songe bien que c'est avec lui seulement que je peux remplir tes honorables et généreuses intentions ². »

Ce point de la question semblait si important au Directoire, que La Valette y revenait expressément le 24 juillet :

« La proposition a été remise sur le tapis entre Barras, Rewbell et La Révellière. Tous trois sont convenus que, sans l'argent, on ne pouvait pas sortir de la crise actuelle. Ils espèrent que vous enverrez de grosses sommes ³. »

Quant à l'imminence de la lutte, le Directoire en avait au plus haut degré le sentiment, et il y était résolu. « Tout est ici dans le même état, écrivait La Valette le 3 août : grand projet d'attaque par le Conseil des Cinq-Cents ; apprêts d'une vigoureuse défense par le Directoire. Barras dit à qui veut l'entendre : J'attends le décret d'accusation des Conseils

¹ Bourrienne, *Mémoires*, t. I, ch. xvi, p. 236.

² *Ibid.*, p. 237.

³ *Ibid.*, p. 238.

pour monter à cheval et marcher contre les conspirateurs; et bientôt leurs têtes rouleront dans les égouts¹. »

XVIII.

Indépendamment de la difficulté extrême qu'il y aura toujours pour des séditeux à entraîner toute une assemblée, composée de tempéraments si divers, à une mesure violente et agressive, deux causes paraissent avoir, à cette époque, paralysé les conspirateurs et fait ajourner la bataille.

Si la pénurie d'argent affaiblissait autant qu'on l'a vu les moyens d'action du Directoire, elle affaiblissait encore bien plus la Commission des inspecteurs, qui s'était constituée en Comité de sûreté pour les deux Conseils. Ce n'est pas que le gouvernement anglais eût suspendu ou amoindri ses subsides, en un moment si décisif; mais, pour une cause ou pour une autre, ceux qui en étaient les dépositaires et les distributeurs, au nom du roi, s'en montraient subitement et malencontreusement fort avares, au dire de ceux qui avaient compté sur cet appui. La commission des Inspecteurs s'était donc vue réduite à organiser une petite police à ses frais, ce qui parut refroidir sensiblement son zèle. Pichogru s'en ouvrit avec amertume à Fauche, son plus ancien et son plus intime confident².

¹ Bourriente, *Mémoires*, t. I, ch. xvi, p. 239.

² La police des Inspecteurs de la salle était dirigée par Rovère

« Je m'empressai, dit Fauche, de faire part à Pichegru de ce que m'avaient dit M. Wickham et M. de Précý, au sujet des subsides qui étaient dans les mains de M. d'André, agent du roi. « Votre M. d'André, répliqua Pichegru, est un drôle de corps, ce furent ses propres expressions. Il est venu m'offrir, il y a six semaines, des millions, quand il savait que je n'en prendrais pas, n'en ayant pas besoin alors; il m'avait promis aussi la liste des amis du Roi dans les Conseils sur lesquels on pouvait compter; mais quand le besoin d'argent s'est fait sentir, personne n'a paru, et M. d'André doit être pourtant à Paris; de sorte que nous sommes obligés de *boursiller*, pour couvrir les dépenses de la police des Inspecteurs de la Salle. »

» Je fus singulièrement étonné de ce que me dit Pichegru; mais je ne formai aucun doute néanmoins que M. d'André ne se montrât de nouveau et ne remit tout l'argent dont on pourrait avoir besoin, dans l'intérêt de notre cause ¹. »

Soit que M. d'André ne reparût pas ou qu'il reparût seul, les Inspecteurs de la Salle et les autres

et organisée par Dossonville, qui fut déporté après le dix-huit fructidor. Fauche-Borel fait la confidence suivante, au sujet de la pénurie dans laquelle les agents royalistes laissèrent les Conseils :

« Plusieurs agents des princes français gardèrent en réserve l'argent qui leur avait été confié, et dont ils auraient dû se servir en faveur de la cause royale. » Fauche-Borel, *Mémoires*, t. II, ch. xiv, p. 444.

¹ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. II, p. 432.

amis du Roi restèrent à peu près sans argent, à en juger par le dénûment dans lequel les trouva le Dix-huit fructidor. « Aucun de nous, écrivait de Larue en partant pour Cayenne, n'a de ressources suffisantes, même pour un voyage de quinze jours, et plusieurs partent avec les seuls vêtements qui les couvrent. Le général Pichegru est de ce nombre¹. »

XIX.

Une seconde circonstance, étrange à raconter, mais qui peint fidèlement cette époque d'intrigue et de trahison, modéra les meneurs des Conseils et retarda l'explosion de la lutte. Si Barras savait le secret de Pichegru, celui-ci n'ignorait pas le secret de Barras. L'un avait déjà traité avec Louis XVIII; mais l'autre était prêt à entrer en négociation. Sur la confiance que lui faisait concevoir cette parité de sentiments, Barras conçut l'idée de faire faire une ouverture à Pichegru, sinon avec la certitude de le gagner, au moins avec l'espoir de le déconcerter et de l'attiédir.

La personne chargée de porter à Pichegru les paroles de Barras était celle qui était déjà allée à Milan pour chercher l'appui de Bonaparte. Elle s'achemina, le 20 juillet, à six heures et demie du matin, vers la demeure de Pichegru, qui logeait alors dans le quartier dit de la Petite-Pologne, rue du Raincy, n^o 505.

¹ De Larue, *Histoire du Dix-huit fructidor*, 2^e partie, p. 324.

Voici quelle tournure prit la conversation, et à quelle conclusion elle arriva. Il convient de donner la parole au négociateur :

« Je le trouvai en manches de chemise, les bras, les jambes, la tête nus, presque en robe de chambre de hussard. Il ne portait que des caleçons. Il était déjà devant son secrétaire, chargé de papiers et de brochures, ainsi que deux tables assez grandes, placées à droite et à gauche; elles supportaient en outre une manière d'arsenal, tant je vis là de sabres de différentes longueurs ou formes, de pistolets de divers calibres; il y avait en outre des poignards, des fusils; bref, c'était trop, s'il ne s'agissait que d'objets de curiosité, et pas assez cependant pour s'en servir à armer un nombre d'hommes suffisant à une entreprise hardie.

» Pichegru n'était pas de haute taille; ses traits, sans être beaux, étaient assez réguliers; néanmoins il n'en imposait point par son extérieur; qui avait plus de rapport avec l'apparence d'un ancien sergent aux gardes françaises, qu'avec la réalité d'un général en chef. Il ne se leva pas pour me recevoir, et, tournant vers moi la tête, tenant toujours sa plume, il se contenta de me faire un signe de la main gauche, me dit de m'asseoir sur le siège que son domestique avança; et aussitôt, et avant que je pusse entrer en matière, à l'aide des préparations oratoires que j'avais disposées, il me dit si brusquement que j'en fus tout ému :

« — Vous venez de la part de Barras ?
 « Mor. — D'où le savez-vous, général ?
 « PIERREAU. — Je le devina; je sais vos liaisons avec lui. Je sais que vous venez de faire un *voyage d'agrément* en Italie. Vous voyez que vos actes me sont connus; je pourrais en dire autant de vos affections. Vous êtes ici le délégué majeur de Bonaparte auprès du Directoire, de l'ancien évêque d'Autun, et de quelques autres. Je vous dis ceci, afin de vous mettre à votre aise et de vous éviter des circonlocutions dont vous n'aurez plus besoin. »

» Il appelait cela me mettre à mon aise ! Il ne m'y mettait pas du tout, le général; j'étais, au contraire, désappointé et décontenancé même; car il me plaçait dans une position pénible, et désormais il me semblait qu'il ne pourrait plus avoir de confiance en moi, puisqu'il était si bien instruit de mes liaisons intimes avec ceux qu'il devait croire ses ennemis. Néanmoins, je tâchai de refouler au fond de mon cœur et mon embarras et ma mauvaise humeur; je pris le dehors d'une gaieté toute contrainte et lui répondis :

« — Vous avez eu tort, général, de ne pas vouloir, puisque vous savez si bien ce que je suis, faire pareillement connaissance avec ma franchise; vous l'auriez vue éclater devant vous dans toute sa plénitude; car je venais résolu, avant que de vous parler d'affaires, à vous apprendre d'abord ce dont on vous a si bien instruit.

» PICHEGRU, *avec presque de la politesse*. — Je n'en doute pas, monsieur, et j'en serai plus convaincu encore lorsque vous m'aurez appris ce qui vous amène, et cela sans *retentum*, sans rien garder en commençant, pour le réfuter un peu plus tard.

» Moi, *me remettant complètement*. — En vérité, général, il y a du plaisir à traiter avec vous d'affaires diplomatiques ; car vous les simplifiez de manière à gagner beaucoup de temps, en les dégageant d'une mer de paroles oiseuses. Je vous imiterai, dans ce qui m'est facile, par une sincérité égale, et j'entrerai vite en matière. Voici de quoi il s'agit :

» Alors ayant débuté par lui présenter le tableau de la situation présente des choses, tel que je le voyais, je tâchai de lui faire concevoir les avantages qu'il trouverait dans un rapprochement avec le Directoire, et je finis par lui dérouler la série des conditions avantageuses qu'on lui offrait. Je parlai sans hésiter, avec autant de rapidité et de clarté que de franchise ; de telle sorte que, si je ne pus le convaincre, je le persuadai que je ne venais pas pour le tromper. Il me laissa aller aussi loin que je voulus, sans m'interrompre, sans faire aucune exclamation. Ses yeux, sa bouche, ses mains, son corps restèrent dans une apathie complète. Je ne pus deviner, ni si je le touchais à l'âme, ni si elle se tiendrait indifférente à mes propositions ; et lorsque j'eus achevé, il se leva ; je l'imitai. Il fit seul deux fois le tour de la chambre en allant et venant, tandis que je me tenais immo-

bile, ne sachant plus qu'augurer de son silence et de ses mouvements. Enfin, revenant à moi :

« PICHEGRAU. — Tout ceci, monsieur, ne sont pas jeux d'enfants. Il s'agit du va-tout de chaque parti, et Dieu seul en sait les conséquences. Vous ne me parlez pas au nom du Directoire, mais de trois directeurs. Il n'y a plus unanimité dans le pouvoir exécutif. La majorité ne tient qu'à une voix; aussi on est en droit de se demander si réellement elle existe; je crois qu'on peut répondre par la négative. »

» Je fis involontairement un geste de surprise; lui m'imposa silence, comme s'il eût craint que je voulusse l'interrompre, et continua :

— « Oui, la majorité n'existe plus du côté des trois directeurs, quoiqu'elle paraisse y être encore. Il y a un de ces *messieurs* que je regardè comme étant, à cette heure-ci, en état nécessaire d'accusation, pour le fait de la marche inconstitutionnelle des troupes dans l'intérieur du cercle constitutionnel. Or, dès lors, il ne peut avoir sa voix; donc les deux fractions du Directoire sont égales en nombre, et alors où est la majorité? Nulle part. Pouvez-vous donc me porter ses offres lorsque, d'un autre côté, on pourrait m'en faire de tout opposées et avec autant de droit? »

« MOR. — Général, permettez-moi de vous dire que vous déplacez la question. Il ne s'agit pas, dans la matière que je viens de traiter avec vous, de savoir où est aujourd'hui la majorité, mais où elle sera

demain, soit au moyen de votre concours ou de tout autre. Ce n'est pas de la légalité que nous disputons ensemble; on ne vous demande que de renforcer la force d'une fraction du Directoire, voilà tout. »

» Pichegru se mit à rire. La solennité de ses traits disparut; en même temps il frappa familièrement sur mon épaule avec le revers de sa main, et me dit :

— « A la bonne heure. Vous êtes un bon enfant qui ne vous amusez pas à enjoliver une intrigue; vous avez assez de sens pour ne la présenter qu'avec sa physionomie naturelle, et cela vaut mieux. Traitons donc la question réduite à son acception la plus simple.

» Il est deux choses auxquelles je ne crois aucunement, la possibilité que le Directoire puisse se maintenir longtemps encore, et l'impossibilité de l'existence prolongée de la République. Le Directoire aura pour adversaires, moi mis de côté, qui toutefois n'en abandonne point ma part, Moreau, Hoche, Joubert, Bernadotte, Kléber et Bonaparte, sans compter, si Dieu lui prête vie d'homme, tous les autres généraux qui s'élèveront. Il n'y en aura pas un qui ne veuille remplacer pour son compte le Directoire, et des gens de plume ne tiendront jamais contre des épées aussi effilées que brillantes. Or, puisque le Directoire ne peut échapper à ce sort, je ne peux ni le soutenir, ni le préférer à un meilleur

système de gouvernement. Quant à la République, vous m'en direz des nouvelles, aussitôt qu'elle sera tombée aux mains d'un de ces messieurs que je viens de nommer. Vous verrez ce qui restera avant peu de son *impérissabilité*. Elle deviendra une balle et bonne monarchie; et, ceci certain, à quoi bon recommencer une nouvelle dynastie? Dites à Barras que, lors même que mes affections me permettraient de m'entendre avec lui, ma perspicacité n'y consentirait pas; un autre, dans six mois, ferait ce qu'à tort on m'accuse de vouloir faire aujourd'hui. Le Directoire devrait gagner ce général ambitieux, tout comme il m'aurait acheté; puis viendraient un troisième, un quatrième; où trouverait-on les ressources pour satisfaire tant d'ambition et d'avidité? et nous-mêmes demeurerions-nous impassibles? Ne finirions-nous pas par nous entre-dévorer? Faites part à Barras de ce que je vous signale; il sera forcé de convenir que j'ai raison. »

» J'avoue que Pichegru portait au moins la conviction dans mon âme; je ne trouvais en moi aucune objection à lui opposer, tant il me paraissait vrai que le Directoire et la République ne tarderaient pas à avoir à compter contre des chefs, affamés d'étendre sur la France la puissance absolue qu'ils exerçaient sur les camps. Je ne pus donc que dire à Pichegru :

— « Ainsi vous refusez d'entrer en arrangement?

» PICHEGRU. — Je ne refuse rien; et, pour vous

le prouver, je vais à mon tour vous faire mes propositions.

» *Moi, charmé.* — Pour peu qu'elles ne soient pas déraisonnables, tenez-les à l'avance pour acceptées.

» *PICHEGRU.* — Les voici : tout ce que Barras me fait offrir par vous, je le lui offre au nom de qui de droit. Je ne m'explique pas davantage; qu'il lui suffise, ainsi qu'à vous, de savoir que je suis autorisé à conclure définitivement, et sans avoir besoin de ratification, tout traité qui tendra à rétablir le bon ordre. Barras a du sens, à travers ses folies de jeune homme : qu'il réfléchisse avant que de me répondre, et, s'il est sage, nous nous entendrons.

» *Moi.* — Voilà cependant ma mission renversée.

» *PICHEGRU.* — Que vous importe, au fond, qu'elle aille de lui à moi ou de moi à lui?

» *Moi.* — Oh! peu de chose, très-peu, général. De lui à vous, il s'agit de consolider la République; et, de vous à lui, ce serait.....

» *PICHEGRU me coupant la parole.* — Monsieur, je n'ai nommé personne; imitez-moi..... Au reste, ceci n'aura pas pour Barras autant de nouveauté que vous pourriez le craindre. Il y a eu depuis quelque temps nombre de négociations mises en jeu et manquées. Dieu veuille que cette dernière ne s'en aille pas aussi en fumée! Dites bien à Barras que, s'il se défie de moi, il doit un million de fois de plus encore se méfier de votre ami.

» Moi. — De mon ami?... lequel, s'il vous plaît?

» PICHEGRU *ricanant*. — Du vainqueur de l'Italie, à qui vous avez été demander de protéger le Directoire contre nous. C'est un petit monsieur que je ne serais pas fâché de rencontrer à la tête d'une armée; car, jusqu'à présent, il n'a attaqué que ceux que j'ai vaincus moi-même. Sa réputation mérite d'être soutenue par quelque chose de plus réel. Les trois Directeurs se flattent de le conserver leur créature : il les mangera un beau matin, sans les en prévenir. »

» Je vis, au ton qui fut mis à débiter ceci, que Pichegru n'avait pas l'âme assez élevée pour être sans jalousie contre Bonaparte. J'en eus du chagrin et ne me crus pas en droit de chercher à le guérir; je gardai le silence sur ce point, me contentant d'assurer le général que je rendrais mot à mot ses paroles au Directeur; puis j'ajoutai :

« Ne vaudrait-il pas mieux que tous les deux vous eussiez ensemble une entrevue? Peut-être qu'en vous voyant vous parviendriez à vous mieux entendre.

» PICHEGRU *après avoir réfléchi*. — Une entrevue avec Barras! elle ne serait ni sans difficultés, ni sans inconvénients. Néanmoins, je ne la veux, ni ne la repousse. Parlez-lui; nous verrons ensuite. Bonjour, monsieur ¹. »

¹ *Histoire secrète du Directoire*, t. III, ch. VII, p. 461 et suiv.

XX.

Cette idée de Pichegru, de rattacher Barras à la cause royale, n'avait rien en elle-même qui pût révolter le Directeur; mais elle avait un inconvénient, très-grand en ce moment, c'était d'être inopportune. Ce n'était pas en suppliant, ni même en serviteur utile que Barras voulait aller à Louis XVIII; il voulait traiter avec lui presque d'égal à égal, et lui livrer le trône contre des dignités et de l'opulence; mais pour livrer le pouvoir, il fallait d'abord le prendre sans partage, par conséquent briser la rivalité du Corps Législatif. Barras ne pouvait donc pas accepter l'offre de Pichegru; mais tenir cette négociation en haleine, c'était encore paralyser la conjuration, en lui ôtant la coopération active de l'homme qui était l'âme de ses conseils.

C'est ce qui devint manifeste dans une réunion qui eut lieu chez Tronson-Ducoudray, député de Seine-et-Oise. « J'y fus invité, dit Thibaudeau; j'y trouvai Portalis, Siméon, Doulcet de Pontécoulant, Dumas, Willot, Pichegru, Villaret-Joyeuse et Crassous... On parut tellement frappé de l'imminence du danger, que le plus grand nombre fut d'avis d'attaquer le Directoire, de mettre pour cela la Constitution de côté et d'agir révolutionnairement... On disputa, on divagua beaucoup, et l'on s'ajourna au lendemain.

Pichegru et Willot ne s'y rendirent point; on conçut quelques soupçons de leur absence¹. »

Cette tiédeur subite de Pichegru, qui rompait ainsi les projets violents, livrait la conspiration à sa marche embarrassée; et les faiseurs de projets reprenaient la tâche délaissée par les faiseurs de coups de main.

XXI.

Au nombre des tentatives de ce genre, le rapport fait par Aubry, le 10 juin, sur une proposition ayant pour objet d'augmenter la garde du Corps Législatif et d'en donner le commandement aux Inspecteurs de la Salle, restera comme la plus incendiaire. Cette proposition fut complétée par celle qui demandait que l'enclave de douze myriamètres de rayon, enfermée dans les limites constitutionnelles, ne fit partie d'aucune division militaire, ce qui eût donné aux Conseils le commandement des troupes dans Paris et dans toutes les villes des environs². De telles mesures, publiquement discutées, auraient porté assurément leur commentaire en elles-mêmes; mais leurs auteurs, comme s'ils avaient craint qu'on s'y méprît, avaient le soin d'en expliquer eux-mêmes toute la portée. Normand, député de la Loire-Inférieure, s'exprimait en ces termes, au sujet de la proposition soutenue par Aubry :

¹ Thibaudeau, *Mémoires*, t. II, ch. xxii, p. 215, 216, 217.

² *Moniteur* du 16 juin 1797. — Thibaudeau, *Mémoires*, t. II, ch. xxv, p. 255.

« L'équilibre n'existe que quand les puissances législative et exécutive sont égales en force, quoique leurs moyens soient différents. Si la garde du Corps Législatif n'était pas sous ses ordres immédiats, il ne pourrait s'opposer avec vélocité, et sans intermédiaire, à quelques factieux forcenés, osant entreprendre de le dissoudre, par un de ces coups d'État qui ne sont pas rares dans l'histoire des conspirations. »

Un pareil langage, répété tous les jours et sur tous les sujets, avertissait assez le Directoire des dispositions des Conseils, car on ne déclare jamais la guerre qu'à des ennemis. Cependant, la diversion opérée par la tiédeur de Pichegru amena une sorte de trêve apparente; et comme s'il avait frémé de sa propre audace, le Corps Législatif s'abandonna quelques jours avec joie à cette passagère sécurité. C'est avec une satisfaction évidente que le président du Conseil des Cinq-Cents le rassurait en ces termes, et l'engageait à continuer en paix ses travaux :

« Rassurez-vous, amis sincères de la République; vous n'avez ici que des imitateurs et des émules. Vous surtout, intrépides soldats de la liberté, qu'au nom de la liberté même on cherche à soulever contre ses premiers dépositaires, dites à vos calomniateurs qu'on ne cesse pas d'être républicain parce qu'on veut être juste.

» Quelle que soit, au reste, la lutte impie des factions, le Corps Législatif saura les comprimer par sa

sagesse et son courage. J'en jure par le devoir et l'honneur ¹. »

XXII.

Malheureusement, les paroles, qui peuvent masquer les situations, ne les changent pas, et lorsqu'on rassure les gens, c'est une preuve qu'ils tremblent. Le coup d'État mûrissait donc naturellement, et l'opinion publique le discutait chaque jour, comme un événement dont il ne s'agissait plus que de trouver la date. Il nous a paru curieux de suivre l'émotion graduelle qui s'empara insensiblement des esprits, vers le 13 août, et qui alla grandissant, sans s'arrêter, jusqu'au jour de la catastrophe.

Les indications suivantes sont tirées d'un journal royaliste, allié fidèle des politiques de Clichy, et emporté, comme eux, par l'orage du Dix-huit fructidor :

13 août. — « À Paris, une sécurité factice ; des placards injurieux au Corps Législatif ; de la fermeté de sa part ; la *Marseillaise* ; des préparatifs de part et d'autre. Patience ² ! »

14 août. — « La conjuration va son train ; des lettres circulaires et secrètes, adressées à certains virtuoses, repris de justice pour fausses lettres de change, les invitent à se rendre, toute affaire ces-

¹ *Moniteur* du 30 juillet 1797.

² *Le Thé*, n° 420.

sante; à Paris, pour assister, *manu censitioque*, les frères et amis. On espère, à force d'argent, les déterminer à fabriquer la correspondance d'après laquelle cent cinquante députés des deux Conseils doivent être décrétés d'accusation.

» Au surplus, comme ce que fait un homme, un autre homme peut l'imiter, il ne serait pas impossible que le même jour vit deux actes d'accusation en sens inverse, deux conspirations diamétralement opposées, et de part et d'autre des preuves matérielles, puisées à la même source. Reste à savoir qui aura barre sur l'autre ¹. »

Le 15 août. — « Le grand mouvement est décidément ajourné au 15 fructidor, — 4^e septembre; — c'est-à-dire que, le 15 fructidor, la Constitution, la République, la majorité des deux Conseils, la liberté, les gens de bien, les propriétaires, cent quarante journalistes et vingt mille personnes de tout sexe, de tout âge, AURONT VÉCU ². »

Le 16 août. — « La *Marseillaise* est à l'ordre du jour aux guinguettes; les ménétriers de carrefour la jouent de par Monseigneur le lieutenant de police. La guerre civile n'est donc qu'ajournée ³. »

Le 17 août. — « Quatre mille personnes et plus sont parties pour la campagne, depuis quelques jours. C'est quatre mille lâches de moins ⁴. »

¹ Le *Thé*, n° 121.

² Le *Thé*, n° 122.

³ Le *Thé*, n° 123.

⁴ Le *Thé*, n° 124.

Le 20 août. Pichagru, de Vaublano, Thibaudeau et Emmerly avaient été nommés, la veille, Inspecteurs de la salle, au Conseil des Cinq-Cents. — « L'artillerie de Versailles vient d'arriver à l'École Militaire. Elle consiste en dix-sept pièces de canon. Le parc général est à Meudon, c'est-à-dire à une lieue et demie de Paris ; de sorte que l'on a lieu d'espérer de faire de nous tout ce que l'on jugera à propos ¹. »

Le 21 août. Thibaudeau fait sur la situation un rapport vaguement rassurant, qui endort les terreurs et paralyse les précautions. — « Gare les boutiques ! L'espoir du pillage attire de tous les départements une multitude de scélérats.... Placés entre les brigands et l'échafaud, qu'attendez-vous?... Ce pillage aura lieu, parce qu'il est considéré comme le mode d'exécution des décrets révolutionnaires ². »

Le 24 août. — Sous le titre de *Moyens de défense en cas d'attaque*, on propose les suivants :

« Former autant de barricades qu'il y a de sections.

» S'assurer des hauteurs de Montmartre et des télégraphes.

» Inviter Barthélemy et Carnot à se réunir au Corps Législatif.

» Nommer immédiatement, après la mise hors la loi, trois nouveaux directeurs ³. »

¹ Le *Thé*, n° 427.

² Le *Thé*, n° 428.

³ Le *Thé*, n° 431.

Le 25 août, le caractère national reprend le dessus : chanson sur le coup d'État.

« Barras s'en va-t-en guerre,
 Juste ciel, mon cœur tremble et se serre;
 Barras s'en va-t-en guerre,
 Rewbell y va-t-aussi.
 Rewbell y va-t-aussi,
 Et puis La Révellière,
 Juste ciel, mon cœur tremble et se serre;
 Et puis La Révellière,
 Dieu nous fasse merci ! »

Le 1^{er} septembre, — 15 fructidor, deux jours avant la catastrophe. — « Il paraît décidé que l'on agira sans l'assistance des Babouvistes, devenus redoutables par le nombre, et plus encore par leurs prétentions. C'est toujours du 15 au 17 que doit se frapper le grand coup. Le parti menacé se tient sur la défensive; sa devise est : *La Constitution ou la mort* ² ! »

XXIII.

On conçoit, sans qu'il soit nécessaire de s'y appesantir, ce que de telles alarmes, semées ainsi dans l'opinion publique, y jetaient de découragement, car la crainte qui n'excite pas les forces, les abat. Peu à peu, la population s'habitua à l'idée d'une grande mesure, qu'elle considéra comme fatale et

¹ Le *Thé*, n° 132.

² Le *Thé*, n° 139.

inévitable, puisque ceux qu'elle menaçait directement ne s'y opposaient par aucune démonstration énergique. Cette idée contribua puissamment au succès du coup d'État, en dépouillant les généraux des Conseils de cette réputation d'audace, dont on leur avait fait une auréole. Aussi Thibaudeau put-il dire, après l'expédition nocturne du Directoire, qu'elle s'était exécutée aussi tranquillement qu'un ballet d'opéra ¹.

Durant l'avant-dernière nuit, la terreur des conspirateurs devint du vertige. Ils firent eux-mêmes des patrouilles jusqu'à l'aurore, et la plupart n'osèrent pas coucher dans leur lit.

« Nous allâmes, dit de Larue, nous assurer nous-mêmes de l'état de la ville. Nous trouvâmes partout, même au Luxembourg, le plus grand calme. Cette tranquillité nous en imposa un moment; elle nous parut incompatible avec l'exécution des projets des factieux, et nous présumâmes que quelque incident imprévu l'avait retardée. Depuis huit à dix jours, les deux commissions des Inspecteurs s'étaient mises en permanence, et un des membres qui croyaient à la conspiration passait la nuit dans le lieu de leurs séances..... J'engageai les députés qui pouvaient craindre quelque vengeance directoriale à ne pas se retirer chez eux, jusqu'au dénoûment de la scène qui commençait ². »

¹ Thibaudeau, *Mémoires*, t. II, ch. xxvii, p. 272.

² De Larue, *Histoire du Dix-huit fructidor*, 2^e partie, p. 293-295.
II.

Mais le tableau suivant, tracé par l'un des témoins et des acteurs de ce drame, nous en représente, d'une manière plus détaillée encore, la burlesque péripétie; car s'il est une occasion de moquerie légitime, c'est de voir tremblants et éperdus des conspirateurs pleins de vanité et de jactance :

« Les commissions des Inspecteurs des Conseils, dit Thibaudeau, étaient presque en permanence : J'étais membre de celle des Cinq-Cents; mais leurs séances étaient, pour ainsi dire, publiques. On travaillait en secret au Directoire, et nous étalions notre impuissance au grand jour. Les députés les plus exagérés s'y rendaient en foule : c'était comme un club, où l'on parlait sans s'entendre et où l'on ne décidait rien. Le Directoire y avait ses espions, qui lui rendaient compte à la minute de ce qui s'y disait. J'y venais par habitude et par un reste de devoir; mais je laissais dire et ne me mêlais de rien. La plupart des députés, les Clichyens surtout, avaient les yeux tellement fascinés, qu'ils semblaient ne pas voir le volcan sur lequel nous étions; et jusqu'au dernier jour, ils formaient des plans comme s'ils eussent été sûrs d'un avenir. Il y en avait même qui se flattaient que le Directoire n'oserait jamais attaquer; et lorsqu'ils prenaient la parole et qu'ils s'emportaient en déclamations, ils s'imaginaient réellement qu'ils étaient formidables. Ainsi, le 15 encore, ils s'occupaient sérieusement d'organiser une police. Dossouville, homme du métier, et employé par Rovère,

leur avait soumis un plan. La dépense s'élevait à cinquante mille francs ; ils ne voulaient pas demander cette somme aux Conseils, pour ne pas éveiller leur projet ; ils s'industriaient pour trouver le quart de cette somme par des cotisations volontaires : c'était véritablement à faire pitié.

» Le 16, on parlait hautement de l'arrestation de soixante-quinze députés, qui seraient supposés pris en flagrant délit. Le message du Directoire et les pièces de conviction étaient tout prêts. On hésitait à cause du 2 septembre, on craignait que ce nouveau coup d'État ne réveillât le souvenir du massacre des prisons. Quelle délicatesse ! quel scrupule ! Barras faisait dire à ses connaissances, aux femmes de sa cour, de sortir de Paris. Madame Tallien était partie le matin tout éplorée ; madame de Staël avait fait avertir Boissy-d'Anglas de prendre garde à lui, et surtout de brûler ses papiers, parmi lesquels il devait y avoir quelques lettres d'elle, relatives à la nomination de Talleyrand au ministère, qui n'étaient pas trop flatteuses pour le Directoire. Le bureau central avait fait arrêter Raffet, ancien commandant de la section de la Butte des Moulins, et agent de police de Rovère. Il y avait eu un repas de quarante couverts chez Augereau, où s'étaient trouvés plusieurs députés, entre autres, Sieyès et Jean Debry, et où l'on avait porté un toast à *la minorité des Conseils*. Le soir, à la séance des commissions des Inspecteurs, Rovère lut un rapport de sa police, duquel il résul-

tait que les députés devaient être arrêtés cette nuit même. La réunion était nombreuse; l'agitation fut extrême et le désordre à son comble. Emmery déclara que, puisqu'on ne voulait pas évacuer la salle et laisser délibérer les commissions, il se retirait. Les rapports se succédaient : à chacun d'eux, c'étaient de nouvelles alarmes. Suivant l'un, la garde était triplée à l'état-major de la place; tous les appartements et les bureaux du ministère de la police étaient éclairés; il y avait un grand nombre de voitures aux portes de ces deux établissements. Quelques députés allèrent vérifier ces faits; ils ne virent pas un soldat de plus, pas une bougie, pas un fiacre.

A minuit, Cardonnel entra avec deux de ses collègues armés de sabres, effarés, hors d'eux-mêmes, comme des gens échappés à un grand danger, ou porteurs d'une déplorable nouvelle. Ce fut comme la tête de Méduse : l'Assemblée fut dans un clin d'œil pétrifiée. Cardonnel, après avoir repris haleine, d'une voix tremblante et entrecoupée, parla en ces termes : « Mes collègues, je viens d'être éveillé et averti par un officier, un homme sûr, que le mouvement doit avoir lieu cette nuit même; il y aura cent quatre-vingt-six députés et six cents autres individus égorgés; le Comité insurrecteur est réuni au Directoire; les barrières sont fermées; quatre colonnes de troupes entrent en ce moment dans Paris. » Ce rapport amortit sensiblement la chaleur de certains orateurs; il y en eut qui se glissèrent hors de la salle.

L'on envoya sur-le-champ à la découverte : tout était calme dans la ville et aux barrières; l'on ne rencontra que des gens de la campagne, qui se rendaient au marché ¹. »

XXIV.

Chose singulière, quoiqu'elle ne soit pas rare en temps de révolution, pendant qu'on tremblait ainsi dans les comités des Conseils, on n'était pas très-rassuré au Directoire.

Pichegru avait d'abord paru devenir menaçant, parce que l'ouverture secrète qu'il avait fait faire à Barras était restée sans réponse. En vue de conjurer ce danger, Barras ne se fit pas scrupule de tromper le général, en lui faisant dire, par un confident nouveau, qu'il méditait sérieusement sur ses propositions; mais que de telles questions ne pouvant utilement être discutées que d'une manière directe, il était indispensable de se voir, pour conférer et pour s'entendre. En conséquence, Barras demanda une entrevue à Pichegru, en tel lieu qui lui serait agréable; mais il ajouta qu'en raison de ses occupations nombreuses, il ne pourrait pas disposer de quelques heures avant le 18 fructidor ². Pichegru donna dans ce piège, paralysa l'activité de Willot et fit ajourner toutes les mesures violentes, en donnant l'assurance que, s'il

¹ Thibaudeau, *Mémoires*, t. II, ch. xxvi, p. 262-3-4.

² *Histoire secrète du Directoire*, t. III, ch. ix, p. 207.

y avait à redouter une attaque du Directoire, ce coup d'État ne pourrait pas, d'après ses informations les plus positives, être entrepris avant le 20 ou le 21 fructidor ¹.

C'était plus qu'il n'en fallait pour rallier à un ajournement des esprits indiscrets et tumultueux, mais dépourvus de cette calme et froide résolution qui met la main, à heure dite, aux entreprises périlleuses.

Une seconde cause vint peser encore sur l'activité de Pichegru. Les conspirateurs se croyaient si voisins du résultat, que l'abbé de Montesquiou crut devoir faire connaître les intentions de Louis XVIII sur la formation du gouvernement provisoire, qu'on déguiserait, jusqu'à la rentrée du roi, sous le nom de Directoire Exécutif. Les cinq membres qui devaient le composer étaient : l'abbé de Montesquiou, président; le duc de La Trémouille, Barthélemy, Barbé-Marbois et Boissy-d'Anglas ². Une tristesse bien naturelle glaça l'âme de Pichegru, frappé de cette ingratitude au moins prématurée; et il sembla porter moins de vigueur à la défense d'une cause qui donnait à des parasites les fruits d'une lutte dont, plus qu'un autre, il avait accepté les fatigues et bravé les périls.

¹ « Pichegru, dit Fauche-Borel, paraissait assez disposé à s'entendre avec Barras; mais le général Willot s'éleva contre cette proposition. » Fauche-Borel, *Mémoires*, t. II, ch. xiv, p. 437.

² *Histoire secrète du Directoire*, t. III, ch. x, p. 246.

XXV.

Barras était donc plongé dans cette sécurité provisoire, se préparant lentement et attendant avec impatience les trois millions promis par Bonaparte, lorsque, dans la nuit du 16 au 17 fructidor, — 2 au 3 septembre, — la porte de sa chambre à coucher fut forcée, vers deux heures après minuit, par le ministre de la police Sotin.

Le sujet de cette visite était grave. Pichegru, quoique tenu en suspens par Barras, s'était néanmoins engagé à lever le masque avec ses collègues ; et le coup de main contre le Directoire devait être exécuté le 5 septembre, — 19 fructidor ¹.

Malheureusement pour les conspirateurs des Conseils, leur secret avait eu trop de confidents. Dans le nombre se trouvait le prince de Carency, royaliste taré, héritier méprisable d'un loyal gentilhomme. Son père, le duc de La Vauguyon, naguère confident et ministre de Louis XVIII, avait été disgracié l'année précédente, après l'insuccès de la conspiration de l'abbé Brottier. Le prince de Carency, émigré rentré sans radiation, avait écrit au ministre de la police et avait offert de révéler à Barras un secret important.

Après avoir tenu conseil avec Merlin, Rewbell et La Révellière, Barras se rendit, accompagné de

¹ Fauche-Borel, *Mémoires*, t. II, ch. xiv, p. 444.

Sotin, et armé de deux pistolets, au rendez-vous demandé par le prince de Carency, dans le jardin du Luxembourg. Là, ce royaliste sans pudeur livra, pour de l'argent, le secret des amis du roi, que lui avait confié le duc de La Trémouille ¹.

Quelques instants après, Barras et ses amis, bien avertis et sans plus attendre, commençaient avec une ardeur fiévreuse les apprêts du coup d'État du lendemain.

¹ *Histoire secrète du Directoire*, t. III, ch. XI, p. 232. — Cette version est littéralement confirmée par Fauche-Borel, *Mémoires*, t. II, ch. XIV, p. 444.

LIVRE XXXIII.

COUP D'ÉTAT DU 18 FRUCTIDOR.

Vues de Bonaparte en favorisant le coup d'État. — Forces du Directoire. — Augereau. — Chérin. — Forces des Conseils. — Ramel. — Dossonville. — Annonce publique du coup d'État. — Apathie de l'opinion publique. — Discretion de Thibaudeau. — Arrivée des troupes. — Arrestations aux Conseils. — Froideur de la foule pour les députés. — Fuite de Carnot. — Arrestation de Barthélemy. — Emprisonnement au Temple. — La chambre aux opinions. — Départ pour la Guyane. — Inquiétude des vainqueurs sur le silence de Bonaparte. — Le vainqueur de l'Italie indique la politique à suivre.

I.

Bonaparte, en mettant Augereau au service du Directoire, n'avait d'autre résultat en vue que d'opposer un démocrate à des royalistes, et un intrépide soldat à des factieux. Il ne s'agissait pas pour lui de donner son adhésion à une politique de bascule, s'appuyant tour à tour sur les partis rivaux, jamais sur la France; il lui suffisait de défendre, contre l'assaut des conspirateurs, un pouvoir comparative-ment moins mauvais qu'aucun autre, en attendant que le temps et l'expérience préparassent les éléments d'un gouvernement sérieux et durable. Augereau était l'homme de cette situation, où il s'agissait de faire de l'énergie, non de la politique.

Augereau était à Vicence, où il commandait, lorsqu'il reçut, le 17 juillet 1797, l'ordre de se rendre au quartier général, à Montebello. Bonaparte se borna à lui donner la mission de porter au Direc-

toire les adresses des armées, avec la recommandation générale d'appuyer le gouvernement contre les royalistes ¹; mais sans lui faire la confiance anticipée du coup d'État qu'il était chargé d'exécuter. Bonaparte conseilla même à Barras d'être fort réservé à l'égard d'Angereau, et de ne point lui confier, la veille, les choses qu'il ne devait savoir que le lendemain ², Angereau partit le 27 juillet, avec une dépêche officielle où il était dit que ce général avait demandé d'aller à Paris, pour ses affaires particulières ³.

La réserve conseillée par Bonaparte à l'égard d'Angereau n'était pas sans fondement. A peine arrivé, Angereau, fort bruyant de sa nature, dit hautement qu'il venait *pour tuer les royalistes*; et Barras témoigne que sa présence en fit pâlir plus d'un ⁴.

Enfant de Paris, fils d'une fruitière de la place Maubert, sans instruction, mais né avec l'instinct de la guerre, Angereau devait à une rare bravoure sa belle position. Il aimait l'éclat et le faste, quoique jacobin, et il exagérait encore dans sa personne ce goût général de l'oripeau, qui caractérise les soldats de cette époque. S'il avait fait une rude et glorieuse guerre à Baulieu, à Wurmser et

¹ Bourrienne, *Mémoires*, t. I, chap. xvii, p. 234-2.

² *Histoire secrète du Directoire*, t. III, chap. viii, p. 484.

³ Bourrienne, *Mémoires*, t. I, chap. xvii, p. 233.

⁴ *Ibid.*, p. 239-242.

à Alvinzy, il n'avait pas ménagé les Madones italiennes; et il était, dans ses grands jours, aussi ruisselant de bagues, de pendants d'oreilles et de diamants qu'une chasse de Bienheureux.

Quoique emphatique et théâtrale, son attitude militaire imposait et contenait. Il y avait en lui du Marius et du Pharnace. « L'or et les diamants dont il était couvert, dit Carnot, semblaient être les dépouilles des vaincus, et les anneaux qu'il portait à ses doigts ceux qu'Annibal enleva aux chevaliers romains ¹. »

II.

Comme la conspiration royaliste hâtait sa marche, il devint nécessaire d'admettre Augereau dans la confiance de l'objet qu'on se proposait. On lui promit une place au Directoire, pour sa part dans la dépouille des vaincus ²; et, pour le mettre à même de la gagner par son concours, on le nomma, le 9 août, au commandement de la dix-septième division militaire, qui était celle de Paris, en remplacement du général Hatry ³.

L'ouverture avait été faite à Augereau avec tant de précaution, qu'il put s'imaginer qu'il avait suggéré lui-même l'idée du coup d'État, et il eut la naïveté de l'écrire à Bonaparte : « J'ai développé à

¹ Carnot, *Réponse à Bailleul*, p. 453.

² *Ibid.*, p. 454.

³ *Moniteur* du 40 août 1797.

Barras, disait-il, le système des révolutionnaires, et j'ai été nommé sur-le-champ commandant de la dix-septième division militaire... Songez que le salut de la République est dans nos mains... Je cours sans cesse du Directoire chez Sotin, de chez Sotin au Directoire. Je les encourage, je les excite, et je fais en sorte de hâter un peu leur résolution ¹. » Cette confiance d'Augereau en lui-même, que personne n'avait alors d'intérêt à dissiper, le fortifiait d'autant plus dans les espérances qu'on lui avait données, tenait sa résolution en haleine, et lui rendra d'autant plus amères l'heure des déceptions, qui suivra de près son triomphe.

Nous avons déjà dit que Bonaparte avait envoyé son aide de camp La Valette à Paris, avec la mission entière et très-confidentielle de l'éclairer sur la situation des partis et du Directoire. Il avait précédé Augereau, et Bernadotte ne tarda pas à le suivre, sous le prétexte de faire passer au gouvernement quatre drapeaux qui, sur les vingt et un pris à Rivoli, auraient été oubliés à Peschiera, *par mégarde*.

III.

Soit défiance envers Bonaparte, soit crainte d'irriter Hoche en le tenant tout à fait à l'écart, le Directoire avait également demandé un appui à l'ar-

¹ Bourrienne, *Mémoires*, t. I, chap. xvii, p. 242-3.

mée de Sambre-et-Meuse ; c'était Chérin, son chef d'état-major général.

Chérin était, en 1789, généalogiste des Ordres du Roi, directeur du dépôt des jugements et autres actes concernant la noblesse, maison des Grands-Augustins, à Paris, et commissaire de Sa Majesté pour délivrer des expéditions de ces jugements¹. Toute la noblesse du royaume relevait donc alors de ses décisions, soit pour entrer à l'armée, soit pour être présentée à la Cour, soit pour monter dans les carrosses du Roi. Lorsque la révolution eut supprimé son office, et en eut rendu le souvenir dangereux, Chérin, en homme d'esprit et de résolution, entra dans les armées, s'y poussa par son patriotisme et par son courage ; et Barras le prit à la tête de l'état-major général de Hoche, pour lui donner, le 4 septembre 1797, le grade de général de brigade, avec le commandement de la garde constitutionnelle du Directoire.

Plusieurs généraux des armées de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse, Humbert, Lefèvre, Lemoine, Kléber, étaient à Paris, à demi initiés aux projets du Directoire, et prêts à les seconder ; et une nuée d'officiers, destitués par Aubry, ou dispersés par la tourmente révolutionnaire, cherchaient, en offrant leur concours, à ramener sur eux les faveurs de la fortune. Il y en avait de toute origine et de toute

¹ *Almanach royal* de 1789, p. 203.

célébrité : Santerre, Yon, Tuncq, Barbantane, Rosignol, Châteauneuf-Randon, Bessières, Fournier, Duterrre, Peyron, Pache, et jusqu'à la veuvé de Ronsin, en habit d'amazone¹.

Telles étaient, avec environ quinze mille hommes, disposés autour des murs de Paris, les forces avec lesquelles le Directoire allait assaillir les Conseils, sans compter le renfort que les clubs se chargeaient d'amener spontanément, et la nuée des hommes de proie, que ne manque jamais d'attirer l'odeur des révolutions.

Quelles étaient, du côté du Corps Législatif, les forces prêtes à entamer ou à soutenir la lutte ? Elles étaient nulles ou presque nulles : deux chefs, et point de soldats.

IV.

C'était en effet une étrange illusion de supposer que les grenadiers des Conseils, de vieux révolutionnaires, prendraient fait et cause pour une conspiration manifestement royaliste, ou feraient tête aux régiments de Sambre-et-Meuse, pour faire triompher des théories constitutionnelles. Quant à compter sur la jeunesse dorée, sur les *collets noirs*, c'était insensé. Ces jeunes gens étaient bons pour faire une démonstration dans un théâtre, sous les yeux des femmes ou du public, qui les encourageaient ; ils auraient large-

¹ *Journal* de Ramel, p. 43.

ment suffi pour railler, provoquer et même tuer en duel, à tous risques et périls, ce qui restait de jacobins grossiers; mais se reposer sur eux, dans un engagement sérieux et corps à corps, avec de vieux régiments bien commandés, c'était une idée puérole, à laquelle on a peine à comprendre que des généraux comme Pichegru et Willot se soient arrêtés un instant.

De compte fait, les Conseils n'avaient donc que deux chefs sans armée : Ramel, commandant de la garde du Corps Législatif, et Dossonville, organisateur de sa police secrète.

Ramel, adjudant général à l'armée du Rhin, sous les ordres de Desaix, commandait le fort de Kehl, assiégé par le prince Charles, lorsqu'il fut appelé, le 1^{er} janvier 1797, au commandement de la garde du Corps Législatif. D'abord composé d'un bataillon de huit cents hommes, dont les anciens grenadiers de la Convention formaient le fond, ce corps venait d'être porté à deux bataillons, de six cents hommes chacun¹. Aux termes de la hiérarchie militaire, la garde du Corps Législatif faisait partie de la 17^e division, et Ramel se trouvait par conséquent sous les ordres d'Angereau. Nous avons dit qu'une tentative avait été faite pour étendre l'enceinte du Corps Législatif, dans laquelle les Conseils avaient la police, à l'enceinte même de Paris; ce qui eût supprimé une partie de la 17^e division, et placé les troupes de la capitale sous les ordres des Inspecteurs de la Salle; mais

¹ Journal de Ramel, p. 3.

cette mesure était encore en discussion le jour du coup d'État.

L'adjudant général Ramel était un honnête homme, et un militaire exact; mais son esprit léger le porta dans les partis extrêmes, et le compromit dans tous. A l'époque où il prenait le commandement de la garde des Conseils, il faisait hautement profession de républicanisme¹; six mois après, il conspirait pour la cause royale, et il souffrait la déportation pour elle. Peut-être faut-il attribuer à la même inconsistance sa fin regrettable, qui forme l'un des plus douloureux épisodes de nos discordes civiles. On sait que l'ancien adjudant général du Corps Législatif, devenu maréchal de camp, sous la première Restauration, fut lâchement égorgé, le 15 août 1815, par une faction royaliste, dans son hôtel, à Toulouse, où il commandait au nom du Roi.

Jean-Baptiste Dossonville fut l'un des hommes qui marquèrent le plus, par d'inépuisables ressources d'esprit, dans ce service si nécessaire et si injustement apprécié, qu'on nomme la Police. Tous les événements secrets de l'Europe lui passèrent, comme on dit, par les mains, de 1790 à 1815; et son habileté le fit employer tour à tour par Louis XVI, par le Comité de Sûreté Générale, par le Directoire, par le Consulat, par l'Empire et par la Restauration. Écarté

¹ Il écrivait, le 5 février 1797, au ministre de la guerre : « J'espère, citoyen ministre, que vous serez auprès du Directoire l'organe de mes sentiments républicains... » *Moniteur* du 7 février.

momentanément, après la conspiration du camp de Grenelle, dans laquelle il avait rendu d'éminents services, à l'instigation de démagogues puissants, dont il avait trop clairement trahi les menées, il s'attacha aux conspirateurs royalistes des Conseils; mais il fut battu par Sotin, et compris dans les mesures de rigueur déployées contre ses complices.

Voilà quelles étaient, au moment de la lutte, les forces des deux partis. Les connaître et les peser un instant, c'est être à même d'en apprécier le résultat à l'avance.

V.

Le soir du 17 au 18 fructidor, — du 3 au 4 septembre 1797, — c'était le tour de Pichegru et de Willot de passer la nuit dans la salle des Inspecteurs¹, puisque, suivant la vieille tradition révolutionnaire, ces prudents conspirateurs s'étaient mis en permanence. L'alarme générale n'était ni plus ni moins grande qu'à l'ordinaire; même, quelques membres semblaient endormis dans une sécurité hors de mesure avec leurs craintes précédentes. « J'entendis plusieurs députés, dit Ramel, entre autres Emmery, Dumas, Vaublanc, Tronson-Ducoudray, Thibaudeau, s'indigner de la supposition que le Directoire voulût rien entreprendre contre le Corps Législatif, et de l'espèce de terreur qu'elle venait à

¹ De Larue, *Histoire du Dix-huit fructidor*, 2^e partie, p. 293.
II.

répandre dans le public. Leur sécurité fut telle, qu'ils se retirèrent avant minuit et furent suivis par leurs collègues, que des avis particuliers avaient engagés à venir leur faire part de leurs craintes. Je retournai à mon quartier, et m'assurai que mes grenadiers étaient prêts à prendre les armes ¹. »

L'un de ces députés que nomme Ramel, Thibaudeau, remarque, dans ses *Mémoires*, que la séance du 17, au Conseil des Cinq-Cents, fut plus paisible qu'elle ne l'avait jamais été. Trompé par ce calme inusité, il lut les affiches des spectacles, et choisit, dit-il, *l'Enfant du malheur*, mélodrame des boulevards. Il était à peine dans une loge, qu'un inconnu, ouvrant tout à coup la porte, lui dit : « N'êtes-vous pas le citoyen Thibaudeau? — Oui. — Tenez, ajouta l'inconnu, voici ce que je suis chargé de vous remettre. » C'étaient les affiches du coup d'État, que le Directoire devait faire placarder le lendemain matin. Cette révélation pouvait créer au Directoire des embarras sérieux. Soit scepticisme poussé à l'excès, soit indifférence acquise au contact de la Révolution, soit répugnance à prendre la responsabilité d'une résolution vigoureuse, Thibaudeau garda le silence sur ces documents. Il alla pourtant à la commission des Inspecteurs de la Salle, dans la pensée de prévenir ceux de ses collègues auxquels il portait un intérêt véritable : « Mes amis n'y étaient pas, dit-il ; je ne crus pas devoir me mêler dans ces débats. » Ayant rencontré

¹ *Journal de Ramel*, p. 6.

Pichegru, Thibaudeau se contenta de lui demander s'il était vrai qu'il eût correspondu avec le prince de Condé? — « Non, jamais, » répondit le général.

« Voilà tout ce que j'en pus tirer. Je le laissai, après lui avoir conseillé de songer sérieusement à sa sûreté, et je m'occupai de la mienne ¹. »

VI.

Thibaudeau sortit, gardant ce précieux et dangereux secret, comme un collaborateur du Directoire l'aurait gardé lui-même.

Parmi ces placards se trouvaient trois pièces importantes.

L'une était le récit détaillé des négociations suivies par Pichegru avec le prince de Condé, Louis XVIII, le gouvernement anglais et le gouvernement autrichien. Ce récit, fait par Montgaillard et écrit par le comte d'Antraigues, avait été envoyé, comme nous l'avons vu, à Barras par Bonaparte, et il était parfaitement exact.

Puis venaient plusieurs lettres adressées à Imbert-Colomès, membre du Conseil des Cinq-Cents, et dans lesquelles son caractère d'agent du Roi était clairement établi.

Puis enfin, c'était une proclamation du Directoire aux Parisiens, datée du 18 fructidor, et signée par la Révellière-Lepaux et par Barras, où il était dit :

¹ Thibaudeau, *Mémoires*, t. II, ch. xxvii, p. 268.

« Le royalisme, par un nouvel attentat, vient de menacer la Constitution. Un grand nombre d'émigrés, d'égorgeurs de Lyon, de brigands de la Vendée, *ont attaqué* les postes qui environnaient le Directoire exécutif; mais la vigilance du gouvernement et des chefs de la force armée *a rendu* nuls leurs efforts criminels.

» N'obéissez qu'à la voix des chefs avoués par le gouvernement; reposez-vous sur la vigilance de vos magistrats, et sur les travaux des législateurs restés fidèles à la cause du peuple. Le patriotisme reprendra toute son énergie, la Constitution toute sa force, la nation toute sa gloire; et chaque citoyen jouira, dans toute son étendue, de sa liberté, de son bonheur et de son repos. »

Enfin, une deuxième proclamation défendait sévèrement toute attaque dirigée contre les personnes ou contre les propriétés, et prononçait la peine de mort immédiate contre tout individu qui proposerait la royauté, la Constitution de 1793 ou d'Orléans¹.

Voilà ce qu'un dévouement mystérieux avait mis, la veille du Dix-huit fructidor, dans les mains de Thibaudeau. On voit qu'il ne lui eût pas été difficile de troubler profondément cette sécurité inusitée des habitués de la Salle des Inspecteurs, qui se retiraient si paisiblement vers minuit, dit Ramel, après s'être même donné la peine de faire l'apologie des sentiments conciliateurs du Directoire.

¹ *Moniteur* du 5 septembre 1797.

VII.

Cependant, vers une heure du matin, le 18 fructidor, la réalité de la situation s'annonça tout à coup par des signes non équivoques, et se développa en quelques instants avec la rapidité de la foudre.

Ramel, à une heure du matin, reçut du ministre de la guerre Schérer l'ordre de se transporter près de lui. Un pareil ordre, à pareille heure, disait tout; d'autant plus qu'on apprenait, au même instant, l'entrée dans Paris de plusieurs colonnes de troupes. Ramel se rendit d'abord de son quartier, construit à peu près vers l'endroit où est aujourd'hui le passage Delorme, à la salle des Inspecteurs de la Salle, située au deuxième étage du pavillon Marsan ¹. Rovère y était couché. Il répondit à Ramel que tous ces mouvements de soldats ne signifiaient rien, et qu'il était prévenu que plusieurs corps de troupes devaient traverser les ponts de bonne heure, pour aller manœuvrer ².

A trois heures et demie, tous les doutes disparurent. Le général de division Lemoine fit sommer, au nom du Directoire, le commandant des grenadiers du Corps Législatif, de donner passage, par le pont tournant ³, à une colonne de quinze cents hommes,

¹ Thibaudeau, *Mémoires*, t. II, chap. xxvii, p. 270.

² *Journal de Ramel*, p. 7.

³ Le *pont tournant* fermait la communication des Tuileries et de la place de la Concorde, à la place où est aujourd'hui la grille d'honneur.

chargée d'exécuter les ordres du gouvernement. Le général de brigade Poinso, porteur de cet ordre, répondit à Ramel, sur ses observations, que toute résistance serait inutile, et que les grenadiers du Corps Législatif étaient déjà enveloppés par douze mille hommes, avec quarante pièces de canon. Au même instant, le canon d'alarme tirait sur le pont Neuf, et le canon d'Augereau lui répondait sur le Carrousel.

Calme en face du danger, l'adjudant général Ramel fit prendre les armes à ses grenadiers, et revint aux Tuileries, à la salle des Inspecteurs. Il y trouva Pichegru et Willot, et il expédia sur-le-champ des messages à Siméon, président des Cinq-Cents, et à Lafond Ladebat, président des Anciens. Il fit également prévenir les députés les plus voisins ; et puis, suivi de Pichegru, il alla reconnaître l'investissement, qui était déjà complet. En quelques instants, les postes étaient forcés, et les divisions Lemoine et Augereau, maîtresses du jardin des Tuileries, du quai et du Carrousel, enveloppaient le palais, et en occupaient complètement les issues.

VIII.

Au Conseil des Cinq-Cents, qui siégeait, comme on sait, dans l'ancienne salle de la Constituante, un lieutenant refusa avec fermeté de livrer la grille centrale de la terrasse des Feuillants, qui eût permis aux

troupes du Directoire de passer du jardin des Tuileries dans la Cour du Manège; mais les députés, déjà réunis, s'empressèrent de briser cette résistance partielle et momentanée, et défendirent à Ramel de commander le feu ¹.

Il était alors environ cinq heures et demie du matin. Un certain nombre de membres des deux Conseils, qui n'avaient pas pu pénétrer dans leurs salles respectives, gardées par les soldats, se réunirent, rue Neuve-du-Luxembourg, les Anciens chez Lafond Ladebat, les députés des Cinq-Cents chez André de la Lozère. Ces derniers, au nombre d'environ une centaine, sous la présidence de Pastoret, prirent une résolution qui avait tout d'abord quelque apparence de majesté. Revêtus de leurs insignes, leur président en tête, ils vinrent se présenter à la porte de leur salle, et sommèrent la troupe de la leur ouvrir. Il y avait déjà dans la rue Saint-Honoré des groupes considérables, attirés par la curiosité; mais tout ce qui, dans ces groupes, n'était pas indifférent, était railleur ². C'est que les Conseils, aveuglés et entraînés par des factieux, avaient abandonné depuis longtemps le peuple qui les abandonnait. Tout le monde sentait que, sous ce costume, il y avait les représentants des partis, non les représentants de la France; et tandis

¹ *Journal de Ramel*, p. 9.

² Voir sur cette indifférence du peuple l'*Histoire secrète du Directoire*, t. III, p. 256, et de Larue, *Histoire du Dix-huit fructidor*, 2^e partie, p. 302.

que Pastoret invoquait l'appui dû à la Constitution, le peuple lisait sur les murailles les noms des députés qui avaient promis à Louis XVIII de lui livrer, contre l'or anglais, cette même Constitution, et la France avec elle.

Le défaut de sincérité et de patriotisme ôtait donc à cette scène ce qu'en d'autres moments, et avec d'autres hommes, elle aurait pu avoir de vraie grandeur; et au lieu du spectacle des Sénateurs romains bravant les épées sur leurs chaises curules, on n'avait sous les yeux qu'une triste parade, dispersée dédaigneusement par quelques dragons.

IX.

Il en était de même de la courte résistance opposée par Ramel et par les généraux du Corps Législatif.

Ramel recevait, à cinq heures et demie, du général Augereau, l'ordre de se rendre, avec les grenadiers du Corps Législatif, sur le quai d'Orsay. « Je refusai d'obéir¹, » dit-il. Mais pourquoi donc? Augereau n'était-il pas son chef hiérarchique? Y avait-il une loi qui enlevât les grenadiers du Corps Législatif à la dix-septième division militaire? En désobéissant, Ramel faisait donc sciemment un acte de sédi-

¹ *Journal* de Ramel, p. 44.

« Je me trouvais réellement, dit-il lui-même, sous les ordres d'Augereau; le corps de grenadiers faisait partie de l'armée et de la 17^e division militaire. » *Journal* de Ramel, *Avertissement*, p. 2.

tion, et prenait à son compte tous les résultats d'une révolte. Ramel le reconnut d'ailleurs lui-même, car Augereau, entouré d'un état-major de plus de quatre cents officiers, ayant paru, vers six heures, dans la cour de la caserne des grenadiers, apostropha Ramel en ces termes : « Commandant Ramel, pourquoi n'avez-vous pas obéi aux ordres du ministre et aux miens ? — Parce que j'en avais reçu de contraires du Corps Législatif. — Me reconnaissez-vous comme commandant en chef de la division ? — Oui. — Eh ! bien, je vous ordonne de vous rendre aux arrêts. — J'y vais ¹. » Bien évidemment, puisque Ramel reconnaissait Augereau pour son chef à six heures, il n'avait pas de bonnes raisons pour le méconnaître à cinq heures et demie, et il devait obéir la première fois, ou désobéir la seconde. C'est en se rendant à son logement que Ramel fut arrêté, avec une brutalité regrettable, mais par suite d'un malentendu, car un mouvement de sa main fit croire qu'il voulait se défendre. Augereau intervint et le fit respecter.

Comme des conspirateurs mieux avisés auraient dû s'y attendre, la garde du Corps Législatif fit cause commune avec le reste de l'armée. Ce n'étaient pas les grenadiers de la Convention qui pouvaient prendre fait et cause pour les Émigrés; et, comme le dit tout haut un sous-lieutenant, ceux qui avaient combattu contre Louis XVIII le 13 vendémiaire, ne pouvaient pas combattre pour lui le 18 fructidor.

¹ *Journal de Ramel*, p. 44.

X.

La salle des Commissions, située, comme nous l'avons dit, au deuxième étage du pavillon Marsan, était le centre d'action des Inspecteurs et des conspirateurs les plus ardents. C'est là qu'ils s'étaient réunis, pour donner des ordres. Cette concentration leur devint funeste, car l'escalier du pavillon une fois rempli de soldats, tous ceux qui étaient dans la salle des Inspecteurs se trouvèrent pris du même coup.

L'officier qui pénétra dans cette salle, porteur d'un ordre de conduire au Temple, au nom du Directoire, les députés qui s'y étaient réunis, y trouva une vingtaine de personnes. Il y avait Pichegru, Willot, de Larue, Dauchy, Fayolle, Bourdon del'Oise, des Cinq-Cents; Rovère, Tupinier, Jarry, de Lamétherie, des Courtils, des Anciens. Tous, ou à peu près, se mirent à parler avec véhémence et avec désordre. « Aucune autorité n'a le droit de porter atteinte à notre liberté; l'ordre du Directoire constitue en état de rébellion ou de tyrannie celui qui a osé le donner; notre caractère public nous défend d'y souscrire; la force seule pourra nous arracher d'un lieu déclaré inviolable par les lois. » Tout cela eût été vrai, si le Directoire, vivant en bonne harmonie avec les Conseils, et loyalement secondé par eux, eût porté la main, par système ou par caprice, sur la représentation nationale; mais tout cela était faux et déclamatoire, dès que le Corps Législatif, entraîné par les factieux de Clichy et

par les chouans, travaillait ouvertement, de son côté, à renverser le Directoire. Dans une question ainsi posée par les Conseils eux-mêmes, il n'y avait plus de Constitution ; il y avait bataille entre l'ancien régime, qui voulait reprendre ce qu'il avait perdu, et la révolution, qui voulait défendre ce qu'elle avait conquis.

L'officier, un peu décontenancé par ces discours, ne tarda pas néanmoins à se remettre. Il sortit un instant, mais il reparut avec environ deux cents soldats. La scène recommença, et cette fois Pichegru prit la parole : « Eh bien ! leur dit-il, se levant avec vivacité et découvrant sa poitrine, frappez, nous ne sortirons d'ici que morts. Devenez les sicaires de quelques misérables tyrans ; assassinez celui que vous vous êtes fait un devoir, un honneur de suivre dans les champs de la victoire. Rougissez de son sang les lauriers qu'il a moissonnés avec vous. » Le nom de Pichegru, son grade, sa parole émouvaient ces soldats, qui n'avaient pas d'initiative à prendre, et qui venaient pour exécuter des ordres. Aussi, à peine un des officiers eut-il, de sa main, saisi l'un des députés, que les soldats suivirent vivement et simultanément son exemple ; et, en moins de dix minutes, tous ces hommes, qui ne devaient, disaient-ils, sortir que morts, étaient mis dans des voitures sans résistance, et prenaient, sous bonne escorte, la route du Temple¹.

¹ De Larue, *Histoire du Dix-huit fructidor*, 3^e partie, p. 300-4.

XI.

Pendant que cette première partie du drame s'accomplissait, aux Tuileries et au Manège, la seconde suivait les mêmes péripéties et arrivait au même dénouement, au Luxembourg.

La Réveillère, qui avait remplacé Carnot à la présidence du Directoire, n'avait pas précisément les qualités guerrières exigées par les aventures dans lesquelles il s'engageait; et, pour un homme qui avait voulu, en son temps, suivre La Fayette en Amérique, et aller combattre les troupes anglaises, son fonds de courage se trouva fort réduit, au moment de commencer l'action. On s'aperçut qu'il avait disparu, lorsque sa présence devint nécessaire; et l'on finit, après quelques recherches, par le découvrir chez un ami, dans la maison duquel il s'était réfugié, et d'où on le ramena plus mort que vif, à deux heures du matin¹.

Ce fut le général Chérin, nommé le jour même au commandement de la garde du Directoire, qui reçut de Barras l'ordre d'arrêter Carnot². Il se rendit à son appartement, suivi d'officiers et de soldats; mais toutes ses recherches furent vaines; Carnot avait disparu.

« Quelques minutes avant que de faire partir le détachement qui devait m'arrêter, dit Carnot, ils

¹ *Histoire secrète du Directoire*, t. III, ch. XI, p. 244-2.

² *Ibid.*, p. 243.

envoyèrent un aide de camp pour savoir si j'étais chez moi. J'y étais encore, et je n'en sortis qu'au moment où la garde était déjà dans les appartements. Le Luxembourg était cerné par une immense quantité de troupes et d'artillerie; mais je trompai la vigilance des sbires, en ce que je m'étais ménagé d'avance une issue, qu'ils ne connaissaient pas. J'entendis le coup de canon d'alarme, au moment où je venais de fermer sur moi la dernière porte; et, avec deux pistolets dans les mains, j'errai environ trois heures dans la ville, pour gagner l'asile où je me réfugiai, par des rues détournées, afin d'éviter les corps de garde et les postes militaires, qu'on avait multipliés ¹. »

XII.

Cette fuite de Carnot soulagea Barras, qui répugnait, quoi qu'on en ait dit, aux mesures violentes qu'on n'avait pas manqué de lui suggérer contre son collègue. Son départ donnait le même résultat, sans embarras ni responsabilité. Restait Barthélemy, homme inoffensif, que Barras avait voulu sincèrement détacher des conspirateurs du Corps Législatif et ramener à lui, et qui avait résisté à ses ouvertures, moins par fermeté que par apathie.

Barthélemy avait passé la soirée à jouer au tric-trac, et s'était fort paisiblement retiré chez lui, à son

¹ Carnot, *Réponse à Bailleul*, p. 495-6.

Willot, de Larue, Dauchy, de Rumare, Fayolle, Bourdon de l'Oise ;

De la garde du Corps Législatif, Ramel, commandant, et son frère, qui l'avait suivi par dévouement ;
Du Directoire, Barthélemy.

En tout, c'étaient vingt-cinq personnes, qui furent réduites à quinze, par la mise en liberté presque immédiate de Goupil de Préfeln, de Tupinier, de Perrière, de Jarry des Loges, de de Lamétherie, de Dauchy, de de Rumare, de Fayolle et de Piédoue d'Héritôt ¹.

Le hasard des révolutions, qui avait déjà fait subir à tant d'imprudents les dures lois qu'ils avaient faites, se signala encore par d'étranges rapprochements. Ces prisonniers furent mis par Lasné, concierge du Temple, dans la *Chambre des opinions*. « En voilà donc un, dit le geôlier en recevant Ramel. Il faut mettre monsieur dans la chambre des opinions. » C'était celle qu'avait occupée l'infortuné Louis XVI².

« Bourdon de l'Oise frémit, dit de Larue, en entrant dans la chambre funèbre. Rovère leva les yeux au ciel, se frappa le front et se retira avec effroi dans le coin le plus obscur. Nos yeux humides se portèrent sur les murs, qui offraient plusieurs phrases, tracées au crayon. Voici celles qui nous frappèrent le plus :

¹ *Moniteur* du 14 septembre 1797.

² *Journal* de Ramel, p. 15.

« O mon Dieu, pardonnez à ceux qui ont fait
» mourir mes parents !

» O mon père, veillez sur moi du haut des cieux !

» Puissent les Français être heureux ! »

« Messieurs, dit le concierge, vous pouvez, par ce peu de mots qu'a tracés la fille de Louis XVI, juger de sa belle âme. C'est un ange, et tant que je serai ici, on n'effacera aucun de ces caractères¹. »

Parmi les autres prisonniers notables du Temple se trouvaient La Vilheurnoy, l'abbé Brottier, Duverne de Presle, qui fut ce jour-là même transféré à la Force, et le commodore Sydney-Smith, fait prisonnier en 1795, et devenu célèbre, après son évasion, par la défense de Saint-Jean d'Acre.

XIV.

L'arrestation des députés royalistes n'était, dans la pensée de la majorité du Directoire et de ses amis des Conseils, que le préliminaire du véritable coup d'État. Ni Barras, ni Rewbell, ni La Révellière, ni personne, dans leur parti, n'avait malheureusement l'idée d'emprunter à la France elle-même la force nécessaire pour gouverner, en imposant l'obéissance et le silence aux partis, par la persuasion ou par la crainte. Le Directoire et ses amis des Conseils étaient eux-mêmes un parti, et ils ne voyaient guère leur triomphe que dans la proscription de leurs

¹ De Larue, *Histoire du Dix-huit fructidor*, 2^e partie, p. 309-10.
II. 28

adversaires. Tous ces hommes nourris des haines de la Révolution, faisaient de la guerre civile et de l'oppression ; aucun d'eux n'avait le sentiment de la politique et de l'ordre. C'est donc au sein du Corps Législatif que la Révolution du Dix-huit fructidor va recevoir sa signification véritable ; et les Conseils tomberont dans de tels excès, que Barras et ses collègues en recevront comme une auréole de tolérance et de mansuétude.

Les deux Conseils furent réunis dans la matinée du 4 septembre, savoir : les Anciens, à l'École de médecine ; les Cinq-Cents, au théâtre de l'Odéon. Ils se trouvaient là près du Luxembourg, et comme sous la main du Directoire. Le nombre des membres présents était assez considérable. Roger Ducos, député des Landes, prit la présidence des Anciens ; Lamarque, député de la Dordogne, celle des Cinq-Cents.

Selon la distribution qui avait été faite des rôles, Poullain-Grandpré, député des Vosges, demanda au Conseil des Cinq-Cents la nomination d'une commission de cinq membres, chargée de proposer des mesures pour assurer l'ordre public, la liberté du Corps Législatif et celle du Directoire. Chazal, député du Gard ; Villers, député de la Loire-Inférieure ; Sieyès, député de Paris ; Boulay, député de la Meurthe, et Poullain Grandpré, composèrent cette commission et donnèrent ainsi au coup d'État sa portée et son caractère.

Ces mesures de salut public, concertées à l'a-

vance, furent bientôt arrêtées. La permanence des Conseils avait été déclarée, et Boulay fit son rapport dans la soirée. Au nom de la commission des Cinq, Boulay demanda :

L'annulation des opérations faites, au mois de prairial dernier, par les assemblées primaires, communales et électorales, dans quarante-huit départements ;

L'exclusion du Corps Législatif des cinq députés Aimé, Mersan, Ferrant-Vaillant, Gau et Polissart, rappelés le 1^{er} prairial an V, — 20 mai 1797 ;

L'interdiction des droits électoraux pour tous les parents ou alliés d'émigrés ;

La déportation, en un lieu qui serait choisi par le Directoire, d'environ soixante-dix personnes, directeurs, députés, royalistes, écrivains ;

La sortie des émigrés, de Paris et de toute ville de vingt mille âmes, dans les vingt-quatre heures ; de France, dans les quinze jours ;

L'abrogation de la loi du 7 fructidor — 24 août — dernier, qui rappelait les prêtres déportés ;

La faculté, pour le Directoire, de déporter, par des arrêtés individuels, tous les prêtres qui, à son jugement, troubleraient l'ordre public ;

L'exécution des décrets du 1^{er} août et du 17 septembre 1793, et du 9 juin 1795, qui ordonnaient l'expulsion des Bourbons, y compris madame la duchesse d'Orléans, veuve de Philippe-Égalité, et la confiscation de leurs biens ;

La soumission, pendant un an, des journaux et des imprimeries à l'autorité de la police, qui pourrait les supprimer ;

L'abrogation des lois du 10 et du 30 août, sur l'organisation et le service de la garde nationale ¹.

Voilà l'ensemble des mesures que proposa Boulay, au nom de la commission des Cinq.

XV.

Il faut reconnaître d'abord qu'il n'en fut jamais pris de plus formidables, même sous le régime exorbitant de la Convention et du Comité de Salut public ; ensuite, qu'elles dépassaient de beaucoup les nécessités de la situation ; enfin, qu'elles revêtaient bien plus le caractère d'un acte révolutionnaire, que celui d'un acte de gouvernement.

Le Conseil des Cinq-Cents n'éleva aucune objection contre ces mesures. La liste des proscriptions fut discutée et plusieurs fois remaniée, en pleine séance. Ce fut un spectacle hideux que celui de ces passions déchaînées, se disputant les lambeaux des proscrits. On se passait, de collègue à collègue, sa haine ou sa clémence. La commission des Cinq avait inscrit Bovis et Rémusat ; Bontoux les fait rayer. Blain, effacé sur la demande de plusieurs collègues, est rétabli sur l'insistance de Pomme. Doulcet de Pontécoulant venait d'être rayé, à la demande de Philippe Dumont ; mais Villetard fond sur cette proie et la

¹ Voir le *Moniteur* du 10 septembre 1797.

réclame. L'Assemblée flotte et hésite; Gautier, du Calvados, fait un dernier effort en faveur de Doulcet; la radiation est maintenue ¹.

En somme, la commission des Cinq vit délivrer quelques-uns de ses prisonniers; et la liste resta ainsi composée :

Du Conseil des Cinq-Cents : Aubry, Job Aimé, Bayard, Blain, des Bouches-du-Rhône; Boissy d'Anglas, Bornes, Bourdon, de l'Oise; Cadroi, Couchery, Delahaye, de la Seine-Inférieure; de Larue, Doumerc, Dumolard, Duplantier, Duprat, Gilbert Desmolières, Henri Larivière, Imbert Colomès, Camille Jordan, Jourdan, des Bouches-du-Rhône; Gau, Lacarrière, Lemarchant-Gomicourt, Lémerer, Mersan, Madier, Maillard, Noailles, André, de la Lozère; Mac-Curtain, Pavie, Pastoret, Pichegru, Polissart, Praire-Montaud, Quatremère de Quincy, Saladin, Siméon, Vauvilliers, Viennot-Vaublanc, Villaret-Joyeuse, Willot;

Du Conseil des Anciens : Barbé-Marbois, Dumas, Ferrant-Vaillant, Lafond-Ladebat, Laumont, Murraire, Murinais, Paradis, Portalis, Rovère, Tronson-Ducoudray;

En dehors des Conseils, Carnot, Barthélemy, l'abbé Brottier, La Vilheurnoy, Duverne de Presle, Cochon de Lapparent, Dossonville, le général Miranda, le général Morgan, Suard et Ramel ².

¹ *Moniteur* du 10 septembre 1797.

² Voyez le *Moniteur* du 10 septembre 1797.

XVI.

On aura remarqué que cette liste ne porte qu'un seul nom d'écrivain ; celui de Suard. Par un arrêté du même jour, le Directoire avait décidé que les rédacteurs et les imprimeurs de trente-deux journaux seraient arrêtés, poursuivis et jugés, comme prévenus de conspiration ¹. Cela parut au Conseil des Cinq-Cents trop peu et trop long. Garnier, de Saintes, jacobin et régicide, le même qui avait voulu faire juger par des commissions militaires les femmes du 4^{er} prairial an III, s'étonna, en discutant la liste des déportés, qu'on eût oublié les journalistes. Son étonnement parut naturel à ses collègues ; et la proposition de déporter les journalistes, que le Directoire avait voulu faire juger, fut renvoyée à une commission. Elle présenta son rapport le 20 fructidor, — 6 septembre — par l'organe de Bailleul.

Ici encore, comme dans la discussion récente de la loi relative à la liberté des cultes, Bailleul trahit tout ce qu'il y avait d'esprit d'intolérance dans les doctrines de la faction girondine. Son rapport respire la haine des écrivains, portée jusqu'au délire. « Leur existence, dit-il, *accuse la nature* ; il a fallu avoir le malheur d'en être le témoin pour y croire. *Elle compromet l'espèce humaine*. En y pensant, l'honnête homme voudrait fuir ses semblables. Vous entendez

¹ *Moniteur* du 7 septembre 1797.

que je veux parler des journalistes complices de la conspiration ¹. »

Bailleul conclut donc à la nécessité de *purger, avec la rapidité de l'éclair, le sol de la liberté* des journalistes qui l'*infestaient*. Le Directoire avait voulu faire juger les *rédacteurs et imprimeurs de trente-deux* feuilles périodiques. Au nom de la commission dont il était rapporteur, Bailleul proposa de déporter, *sans retard, les propriétaires, entrepreneurs, directeurs, auteurs et rédacteurs de soixante-quatre journaux* ².

Le Conseil des Cinq-Cents eut honte de tant de violence; on raya tout d'abord cinq journaux de la liste, et l'on en renvoya dix-sept à la commission ³.

¹ *Moniteur* du 13 septembre 1797.

² Cette haine des journaux n'a pas empêché Bailleul de devenir, en 1815, l'un des fondateurs du *Constitutionnel*.

³ Voici cette triple liste :

Journaux supprimés :

1 Le Mémorial.	12 Le Spectateur du Nord.
2 Le Messager du soir.	13 Le Tableau de Paris.
3 Le Miroir.	14 Le Thé.
4 Nouvelles politiques, nationales et étrangères.	15 La Tribune publique.
5 L'Observateur de l'Europe.	16 Le Véridique.
6 Perlet.	17 L'Argus.
7 Le Petit Gautier, ou la Petite Poste.	18 Annales catholiques.
8 Le Postillon des armées, ou Bulletin général de France.	19 Les Actes des Apôtres.
9 Le Précurseur.	20 L'Accusateur public.
10 La Quotidienne.	21 L'Antiterroriste.
11 Rapsodies du jour.	22 L'Aurore.
	23 Le Censeur des journaux.
	24 Le Courrier de Lyon.
	25 Courrier extraordinaire.

XVII.

Toutes ces mesures, prises du 18 au 20 fructidor, avançaient bien le coup d'État. Il ne restait, en effet, qu'à remplacer les deux Directeurs proscrits. Le Conseil des Cinq-Cents dressa, le 21, la liste décuple des candidats pour le remplacement de Barthélemy, et,

26 Courrier républicain.	34 Gazette universelle.
27 Le Cri public, ou Frères et Amis.	35 Le Grondeur.
28 Le Défenseur des vieilles institutions.	36 L'Impérial bruxellois.
29 Le Déjeuner.	37 L'Impérial européen.
30 L'Écho.	38 L'Invariable.
34 L'Éclair.	39 Journal des journaux.
32 L'Europe littéraire.	40 Le Journal des Colonies.
33 Gazette française.	44 Journal général de France, ou le Gardien de la Constitution.
	42 L'Abbréviateur universel.

Journaux rayés de la liste :

1 L'Étoile.	4 Le Mercure universel.
2 Le Frondeur.	5 Le Journal du soir des frères Chaigneau.
3 Le Républicain français.	

Journaux renvoyés à la Commission :

1 L'Historien.	44 La Gazette des départements.
2 L'Analyse des journaux.	42 Le Portefeuille.
3 Le Journal des dames.	43 De Tout un peu.
4 Le Journal des spectacles.	44 Le Tableau de la France et de l'Europe.
5 Le Courrier des départements.	45 Le Journal de France, politique et littéraire, rue de Chartres.
6 La Correspondance politique et littéraire, rue Montorgueil.	46 Le Journal du département de l'Yonne.
7 Le Belge Français.	47 Le Journal du département de l'Aube.
8 L'Auditeur national.	
9 L'Abeille.	
10 Les Annales universelles.	

le 22, la liste décuple pour le remplacement de Carnot. La première contenait les noms suivants : François de Neufchâteau, Merlin de Douai, Masséna, Augereau, Ernouf, Garat, Gohier, Charles Delacroix, Monge et Lecarlier. La seconde contenait les mêmes noms, avec celui de Ginguéné. Le Conseil des Anciens nomma Merlin en remplacement de Barthélemy, et François de Neufchâteau en remplacement de Carnot.

Ce jour-là, Augereau comprit le rôle qu'il avait joué dans le coup d'État; et, comme sa présence à Paris pouvait devenir dangereuse, le Directoire lui donna, par arrêté du 23 septembre, le commandement en chef des armées réunies de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse, vacant par la mort prématurée de Hoche.

La victoire avait donc été complète, et le Directoire n'avait même pas eu à lutter, si ce n'est contre ses amis, qui avaient compromis le succès en l'exagérant.

La plupart des personnes inscrites sur les listes de déportation étaient parvenues à s'échapper. La Suisse s'emplit de fuyards; et, parmi les membres des Conseils qui y trouvèrent un asile, on comptait Camille Jordan, Imbert Colomès, Dumolard, Lémérier, Pastoret, Doulcet de Pontécoulant¹.

Les prisonniers du Temple en furent extraits le 22 fructidor, — 8 septembre, — à deux heures du

¹ Mallet du Pan, *Mémoires*, t. II, p. 323. — 11 octobre 1797.

énergie qui la caractérisent. Il est à souhaiter seulement que l'on ne fasse pas la bascule, et que l'on ne se jette pas dans le parti contraire¹.

» Le sort de l'Europe, disait-il à François de Neufchâteau, est désormais dans l'union, la sagesse et la force du gouvernement. Il est une petite partie de la nation qu'il faut vaincre par un bon gouvernement. Nous avons vaincu l'Europe, nous avons porté la gloire du nom français plus loin qu'elle ne l'avait jamais été. C'est à vous, premiers magistrats de la République, à étouffer toutes les factions, et à être aussi respectés au dedans que vous l'êtes au dehors². »

XX.

Étouffer les factions sous le poids de l'intérêt général, vaincre les partis honnêtes par un bon gouvernement, conquérir par de l'impartialité, par de la moralité, par de la résolution, l'estime et le respect de la France, c'était là l'œuvre du Directoire, telle que Bonaparte la concevait et la conseillait. C'est pour ne l'avoir ni exécutée, ni comprise que le Directoire sera impuissant à s'affermir; et, d'émeute en émeute, après deux ans de factions nouvelles, le Dix-huit fructidor aboutira au Dix-huit brumaire.

¹ Bourrienne, *Mémoires*, t. I, ch. xvii, p. 266.

² *Ibid.*, ch. xvii, p. 266.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 4.

(Page 444, note 4.)

CONDAMNATION DE BABEUF A VINGT ANS DE FERS.

Précis des faits du procès et de la condamnation, d'après les minutes déposées au greffe de la Cour impériale d'Amiens, et d'après le registre des délibérations du Conseil général de la Somme de 1793, déposé aux archives de la préfecture de ce département :

Le 31 décembre 1792, il fut procédé, par-devant les administrateurs du district de Montdidier, à l'adjudication des biens dépendants de la commanderie de Fontaine, sous Montdidier.

Ces biens furent adjugés moyennant 76,200 francs à un adjudicataire qui avait spontanément enchéri pour un sieur Levavasseur, dont la voix ne pouvait parvenir à se faire entendre du bureau. A l'instant même de l'adjudication, cet adjudicataire se retourna vers le secrétaire et lui dit de faire le procès-verbal d'adjudication au nom de Levavasseur, auquel il n'avait servi que de prête-nom. Le procès-verbal fut dressé en ce sens, et signé séance tenante par Levavasseur, mais non par l'adjudicataire.

Il paraît que Levavasseur avait fait une excellente opération en acquérant la commanderie de Fontaine, car peu de temps après cette acquisition, des démarches actives furent faites auprès de celui qui avait spontanément enchéri pour lui, dans le but de déterminer l'adjudicataire en question à faire, sous le nom d'un autre que Levavasseur, la déclaration de command, qui figurait déjà sous le

énergie qui la caractérisent. L'adjudicataire, mais qui n'était lement que l'on ne fasse rien de contraire. L'adjudicataire héne se jette pas dans le feu. Enfin il se décida dans les

» Le sort de l'Europe, voici ce qui se passa :
 château, est désolé. Ce jour-là, vers midi, l'adjudicataire qui désirait que son nom fût subla force du gouvernement, et le tiers qui avait négocié de la nation se trouvaient réunis dans une auberge ment. Non, l'adjudicataire était à peu près décidé à porté le consentement et la coopération d'un des membres du Directoire. Le nom de l'un d'eux fut mis en avant et aussitôt repoussé, parce que ce membre était trop borné. On envoya chercher un autre membre, qui se trouva absent de chez lui; on commanda alors d'aller chercher le citoyen Babeuf, qui était, lui aussi, administrateur, membre du Directoire du district.

La servante de l'hôtel part pour exécuter ces ordres; elle ramène le petit Babeuf, et annonce que le père va venir sous peu. Babeuf vient effectivement une demi-heure après, et le dîner est servi aussitôt. Pendant ce dîner, qui dura trois heures, Babeuf persuade à l'adjudicataire qu'il peut faire la déclaration de command sous un autre nom que celui de Levavasseur. — L'adjudicataire n'hésite plus, on sort de table à quatre heures, et on se rend à la salle du Directoire.

Avant d'entrer dans la salle du Directoire, Babeuf demande à un commis, occupé à travailler dans une première pièce, servant d'antichambre, quelle est la personne qui se trouve dans la chambre du Directoire. Le commis ayant répondu que cette personne est le procureur général syndic, Babeuf et ceux qui l'accompagnent se retirent sans entrer dans la salle.

Quelques moments après, Babeuf revient, entre dans la salle, prend son collègue *borné*, l'entraîne avec lui et quelques autres personnes qui ne l'ont pas quitté, au bureau des archives. Là, la minute de l'adjudication ayant été présentée sur la demande qui en est faite, Babeuf prend dans sa main les nom, prénoms, qualités, demeure et signature de Levavasseur, et marque deux renvois en marge, où il écrit la déclaration de command au profit et au nom de la personne dont il a été question ; puis il signe ces renvois, et les autres signent avec lui.

Ensuite Babeuf fait délivrer un extrait de cette déclaration de command, signé de lui en l'absence du secrétaire, quoique l'employé qui prépare l'extrait lui fasse observer qu'il en a déjà délivré un semblable à Levavasseur, pour que ce dernier soit admis à payer les douze pour cent à la caisse du district.

Ainsi Babeuf commet un double faux : 1° il substitue un autre nom que celui de Levavasseur au nom de celui-ci, sur le procès-verbal d'adjudication du 31 décembre 1792 ; 2° il date cette substitution, qui s'accomplit le 30 janvier 1793, du 31 décembre 1792.

Ces faits ayant été constatés par procès-verbaux du 4 et 6 février 1793, furent dénoncés par arrêté du Conseil général du département de la Somme, en date du 7 février 1793, à l'accusateur public près le tribunal criminel.

Voici le *considérant* de cet arrêté relatif à Babeuf. Il tire évidemment une très-grande gravité de cette circonstance, qu'il a été délibéré et rédigé par des collègues et des amis de Babeuf :

« Considérant que le citoyen Babeuf a été l'instrument des variations que l'on a fait subir audit acte (la déclaration de command) ; que des présomptions puissantes portent à croire qu'il en a même été le machinateur, et qu'au-

cun motif plausible ne peut justifier l'abus qu'il a fait, à cet égard, du ministère auquel il a été appelé par les suffrages du peuple.... »

L'accusateur public près le tribunal criminel transmet l'affaire au Directeur du jury de Montdidier, par l'intermédiaire du commissaire national près le tribunal du district de Montdidier.

Le directeur du jury de Montdidier procéda à une information, et décerna, le 10 mars 1793, un mandat d'amener contre le citoyen Babeuf. « Comme on était informé que Babeuf était alors à Paris, le directeur du jury remit ce mandat d'amener au citoyen commissaire national, qui le fit passer au ministre de la justice. Depuis ce jour, on n'eut plus de nouvelles dudit mandat d'amener. »

D'autres mandats d'amener furent décernés contre les quatre individus qui se trouvaient, avec Babeuf, à la scène du 30 janvier 1793; mais une ordonnance de non-lieu ayant été rendue à leur profit, le 29 mars 1793, par le jury, Babeuf resta seul accusé du double faux commis à Montdidier.

Il était en fuite; on dut procéder aux formalités exigées en cas de contumace, et ce n'est que le 23 août 1793, après l'accomplissement de toutes ces formalités, que fut rendu contre lui l'arrêt suivant :

N° 2.

TRIBUNAL CRIMINEL DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

Vu, par le Tribunal criminel du département de la Somme, l'acte d'accusation dressé par le directeur du juré (*sic*) du tribunal du district de Montdidier, contre les citoyens Babeuf, contumace, et autres, etc.

Vu la déclaration du juré, en date du 29 mars 1793, l'an II de la République française, portant : Oui, il y a lieu à accusation contre le citoyen Babeuf; non, il n'y a pas lieu contre, etc.

Vu la déclaration du jury de jugement portant : « Il est constant que l'acte d'adjudication de la ferme de Fontaine, portant déclaration de command au profit du citoyen Levavasseur, a été altéré et falsifié. Babeuf est convaincu d'être l'auteur de ces altérations et falsifications. »

Le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public, Condamne Camille Babeuf à la peine des fers pendant vingt ans, avec l'exposition préalable sur la place publique de la ville de Montdidier, pendant six heures, le tout conformément à l'article 15 de la cinquième section du titre I^{er} de la deuxième partie du Code pénal, et aux articles 1 et 2 du titre III de la première partie dudit Code pénal, lesquels lecture a été faite, et qui sont ainsi conçus :

Suit la teneur des articles.

Ordonnons qu'à la diligence de l'accusateur public, le présent jugement sera mis à exécution, imprimé et affiché partout où besoin sera.

Fait à Amiens, en séance publique du tribunal criminel du département de la Somme, le vingt-trois août mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an II de la République française, où étaient présents les citoyens d'Esmerly, président; Goguet, Levrier et Lefebvre, juges, qui ont signé.

Signé D'ESMERY, GOGUET, LEVRIER, LEFEBVRE.

N° 9.

**BORDREAU PAR ORDRE DE DATES DE TOUS LES ACTES
RELATIFS AU PROCÈS DE BABRUF.**

4 février 1793. — Procès-verbal dressé en la séance publique des citoyens administrateurs du district de Montdidier, de machinations et falsifications sur la minute d'un procès-verbal d'adjudication de biens nationaux.

6 février 1793. — Procès-verbal dressé en séance extraordinaire par le conseil général de la commune de Montdidier sur les mêmes faits.

7 février 1793. — Arrêté du Conseil général du département de la Somme, par lequel ce conseil dénonce à l'accusateur public près le tribunal criminel les falsifications et machinations énoncées au procès-verbal du 4 février ci-dessus.

22 février 1793. — Le citoyen accusateur public près le tribunal criminel transmet les trois pièces qui précèdent au citoyen commissaire national près le tribunal du district de Montdidier.

27 février 1793. — Le citoyen commissaire national près le tribunal du district de Montdidier *dénonce* le tout au directeur du juré et *dépose* les pièces au greffe.

27 février 1793. — Le directeur du juré donne acte au citoyen commissaire national près le tribunal du district de Montdidier de la *dénonciation* et du *dépôt* qui précèdent.

28 février 1793. — Ordonnance du directeur du juré portant permission d'assigner des témoins, et de sommer le depositaire de la minute argüée de faux de la déposer, dans

le jour, au greffe du tribunal, pour servir de pièce de conviction.

3 mars 1793. — Dépôt au greffe de la minute arguée de faux, et procès-verbal de l'état de ladite minute dressé par le directeur du juré accompagné du commissaire national.

4 mars 1793 et jours suivants. — Audition des témoins.

10 mars 1793. — Mandat d'amener décerné par le directeur du juré contre le citoyen Babeuf, administrateur du directoire du district de Montdidier, pour être entendu sur les inculpations dont il était prévenu.

« Comme on était informé que ledit Babeuf était alors à Paris, le directeur du juré a remis ce mandat d'amener au citoyen commissaire national, qui l'a fait passer au ministre de la justice. — Depuis ce jour, n'ayant point reçu de nouvelles de cet envoi, le directeur du juré a fait notifier ledit mandat au dernier domicile connu dudit Babeuf en cette ville. » (Textuel.)

13 mars 1793. — Mandat d'amener décerné contre N..., pour être entendu sur les inculpations dont il était l'objet.

15 mars 1793. — Interrogatoire de N... Mandat d'arrêt décerné par le directeur du juré contre N...

16 mars 1793. — Interrogatoire nouveau de N...

17 mars 1793. — Mandat d'amener décerné par le directeur du juré contre N... 2 et N... 3, pour être entendus sur les inculpations dont ils étaient prévenus.

18 mars 1793. — Notification du mandat d'amener au citoyen N... 3, absent de chez lui.

19 mars 1793. — Notification du mandat d'amener au citoyen N... 2, qui s'évada près d'arriver à la ville.

20 mars 1793. — Mandat d'arrêt décerné par le directeur du juré contre le citoyen N... 3, qui est écroué à la maison d'arrêt de Montdidier, et interrogatoire de celui-ci.

21 mars 1793. — Deuxième interrogatoire du citoyen N... 3.

21 mars 1793. — Mandat d'amener décerné par le directeur du juré contre le citoyen N... 4, qui n'est pas trouvé à son domicile.

28 mars 1793. — Acte d'accusation dressé par le commissaire national du pouvoir exécutif contre Babeuf, N... 1, N... 2, N... 3, N... 4.

29 mars 1793. — Déclaration du juré portant : « Oui, il y a lieu contre le citoyen Babeuf; non, il n'y a pas lieu contre les citoyens N... 1, N... 2, N... 3, N... 4. »

29 mars 1793. — Ordonnance de prise de corps décernée par le directeur du juré contre Babeuf.

3 avril 1793. — Notification de l'ordonnance qui précède au dernier domicile de Babeuf.

18 avril 1793. — Ordonnance à fin d'instruction de contumace rendue par le président contre Babeuf.

28 avril-5 mai 1793. — Procès-verbaux de perquisition de la personne dudit Babeuf, de proclamation tant de l'ordonnance de prise de corps que de l'ordonnance rendue par le président le 18 avril.

17 mai 1793. — Nouvelle ordonnance rendue par le président contre Babeuf.

19 mai 1793. — Procès-verbal de carence dudit Babeuf.

19 mai-26 mai 1793. — Procès-verbaux de signification et affiche de la dernière ordonnance.

21 juin 1793. — Réquisitoire de l'accusateur public.

27 juin 1793. — Jugement du tribunal qui ordonne que les pièces y relatées seront incessamment déposées au greffe pour servir de pièces de comparaison, à l'effet de quoi les administrateurs du directoire du département ont été priés et requis d'en faire provisoirement l'envoi.

6 juillet 1793. — Arrêté du directoire du département

portant que, conformément au jugement ci-dessus, il fait passer au greffe : 1° une lettre officielle écrite et signée de la main de Babeuf et autres sous la date du 21 novembre ; 2° un mémoire en 115 pages fait contre le nommé Muraine, notaire à Auzières, pour servir de pièces de comparaison au procès tenu contre ledit Babeuf. (Textuel.)

12 juillet 1793. — Procès-verbal détaillé fait au greffe.

23 août 1793. — Arrêt du tribunal criminel qui condamne Babeuf en vingt années de fers, par contumace.

N° 4.

(Page 443, notes 4 et 2.)

Décret de la Convention, du 24 floréal an II, — 13 mai 1794, — au sujet de la réclamation de Babeuf contre le jugement du tribunal criminel de la Somme, du 23 août 1793.

Un membre du Comité de législation, après avoir fait un rapport, propose au nom du Comité, un décret adopté en ces termes : « La Convention nationale, après avoir entendu son Comité de législation sur le rapport qui lui a été fait par la commission des administrations civiles, police et tribunaux, des réclamations de Camille Babeuf, ex-administrateur du district de Montdidier, contre le jugement du tribunal criminel du département de la Somme, du 23 août 1793, qui l'a condamné, par contumace, à vingt années de fers, pour crime de faux dans l'exercice de ses fonctions :

« Considérant que d'après l'article II du décret du 7 octobre 1790, et l'article 28 du décret du 15 mars 1791, qui

étaient encore en pleine vigueur à l'époque du 23 août 1793, le directeur du juré du district de Montdidier et le tribunal criminel du département de la Somme ne pouvaient instruire contre Camille Babeuf, pour délits préteudus commis dans l'exercice de ses fonctions, qu'autant que la Convention nationale l'ait renvoyé devant eux ; mais que c'est par-devant le tribunal de cassation que doivent être proposés les moyens de nullité qui résultent de cette contradiction, tant contre le jugement dont il s'agit, que contre les procédures qui l'ont précédé ; qu'ainsi, c'est au tribunal de cassation que la commission des administrations civiles, police et tribunaux, doit ordonner la dénonciation qu'il peut y avoir lieu de faire de ce jugement et de ces procédures, sauf au tribunal de cassation, en usant du pouvoir qui lui est attribué par la loi du 16 septembre 1791, à renvoyer, s'il y a lieu, les pièces relatives au fond du procès, *par-devant tel tribunal qu'il jugera convenable, pour y être jugé selon le mode déterminé par la loi du 30 frimaire*, conformément à l'article X de la loi du 19 floréal ;

» Déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

» Le présent décret ne sera point imprimé ; il sera inséré au bulletin de correspondance, et il en sera dressé des expéditions manuscrites, tant au tribunal de cassation qu'au tribunal criminel du département de la Somme. »

Convention, 24 floréal an II, — 13 mai 1794.

Procès-verbaux de la Convention, t. XXXVII, p. 196-197.

PIÈCES RELATIVES A GRISEL.

N° 1.

(Page 172.)

Par ordre du ministre secrétaire d'État de la guerre, le conseiller d'État directeur certifie que des registres matricules et documents déposés aux Archives de la guerre a été extrait ce qui suit :

Grisel, Jacques-Charles-Georges, né le 13 janvier 1765, à Abbeville, Somme : Volontaire au 1^{er} bataillon de la Somme, le 3 septembre 1791. Caporal, le 16 avril 1792. Sergent-major, le 27 avril 1792. Lieutenant quartier-maître, le 18 janvier 1793. Capitaine, le 27 frimaire an II. Passé capitaine à la 38^e demi-brigade, le 7 thermidor an II. Réformé le 1^{er} floréal an IV. Placé comme capitaine à la 21^e demi-brigade, le 10 pluviôse an V. Réformé le 10 nivôse an VI. Capitaine à la suite de la 52^e demi-brigade, le 8 thermidor an VII. Réformé, le 24 germinal an IX. Nommé adjudant de place de 2^e classe à Nantes, le 1^{er} vendémiaire an IX. Adjudant de 1^{re} classe, le 5 fructidor an XII. Décédé le 22 juin 1812.

Campagnes :

1792, 1793; ans II, III, IV, V, VIII et commencement de l'an IX aux armées du Nord, de l'intérieur et de l'Ouest.

En foi de quoi le présent certificat a été délivré, pour servir et valoir ce que de raison.

Fait à Paris, le 26 juillet 1853.

Le Conseiller d'État Directeur,

PETITET.

Délivré à M. Granier de Cassagnac, député, en réponse à sa lettre du 23 juillet 1853.

N° 2.

(Page 473.)

DOUZIÈME DIVISION MILITAIRE.

Au quartier général à la Rochelle, le juin 1812.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence que M. Grisel, capitaine adjudant de place à Nantes, est mort le 22 du présent mois, et je supplie Votre Excellence de nommer à son emploi le plus tôt possible.

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence,

Monseigneur,

L'assurance de mes hommages et de mes devoirs respectueux.

Le général de division commandant en chef
la douzième division militaire.

Signé Baron DELARAFFINIÈRE.

Reçu au ministère de la guerre le 29 juin 1812.

A Son Excellence monseigneur le duc de Feltre, ministre de la guerre.

TABLE

DES SOMMAIRES DU TOME DEUXIÈME.

LIVRE VINGTIÈME.

LUTTE DES POUVOIRS ÉTABLIS PAR LA CONSTITUTION.

Principe de rivalité placé par la Constitution entre les pouvoirs. — Lutte du Directoire et des Conseils. — Le Directoire l'emporte. — Sa suprématie s'appuyait sur le besoin d'un pouvoir fort. — Sa politique consiste à surveiller les partis au dedans et à repousser les ennemis au dehors. Page 4

LIVRE VINGT ET UNIÈME.

ÉCHANGE DE MADAME ROYALE.

Reprise des négociations relatives à l'échange de Madame Royale contre les prisonniers français. — Sa captivité. — Sa sortie de la tour du Temple. — Son mariage avec le duc d'Angoulême. — Fortune patrimoniale qu'elle recouvre. Page 42

LIVRE VINGT-DEUXIÈME.

LE DIRECTOIRE EN PRÉSENCE DES PARTIS.

Difficulté de la tâche du Directoire. — Lutte des partis. — Le parti démagogique, son personnel, sa situation, ses clubs. — Le parti royaliste, ses espérances, ses projets. — Le club de Clichy. — Le parti orléaniste, sa signification, sa force, ses comités. — Conduite embarrassée et politique vacillante du Directoire. Page 22

LIVRE VINGT-TROISIÈME.

DÉCOUVERTE DE LA CONSPIRATION DE BABEUF.

Le capitaine Grisel. — Sa révélation à Carnot. — Comment il est initié à la conspiration de Babeuf. — Les Bains Chinois. — Dathé. — Germain. — Grisel est conduit chez Babeuf par Buonarotti. — Il est membre du Comité militaire. — Les anciens Montagnards se réunissent à Babeuf. — Comment Grisel fait avorter la conspiration. — Arrestation des conspirateurs et saisie de leurs papiers Page 50

LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

PORTÉE MORALE ET POLITIQUE DE LA CONSPIRATION DE BABEUF.

Isolément des conspirateurs au milieu du peuple et de la France. — Dénombrement de leurs forces. — Personnel taré. — Tueurs de septembre. — Le *Babouisme* ne fut pas une théorie sociale. — Les conspirateurs n'avaient en vue que la tyrannie et le pillage. — Doctrine faite après coup, avec des thèmes de collège. Page 76

LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

CONSPIRATION DES PÉTARDS ET DU CAMP DE GRENELLE.

Stupeur des démagogues après l'arrestation de Babeuf et de ses complices. — Ils reprennent les projets d'insurrection. — Tentatives d'incendie au moyen de pétards. — Essais d'embauchage d'un régiment de dragons. — Attaque du camp de Grenelle. — *Kékes*, prise et jugement des factieux. Page 409

LIVRE VINGT-SIXIÈME.

PROCÈS DE BABEUF.

Haute Cour établie par la Constitution de l'an III. — Elle est réunie à Vendôme, pour juger Drouet et les autres conjurés. — Affaïsement de Buonarroti, de Darthé, de Babeuf. — Ils nient la conspiration et désertent leur cause. — Caractère et vie des conjurés. — Histoire de Grisel. Page 424

LIVRE VINGT-SEPTIÈME.

Lutte du Directoire contre le parti royaliste. — Moyens généraux employés par les royalistes pour opérer la restauration de la monarchie. — Les agences, chargées d'insurger; — La coalition des armées étrangères, chargées d'ouvrir la frontière; — La corruption des généraux républicains, chargés de soulever les armées. Page 479

LIVRE VINGT-HUITIÈME.

Propositions faites à Pichegru de travailler au rétablissement des Bourbons. — Il les accepte. — Sa correspondance avec le prince de Condé. — Il livre aux généraux autrichiens son plan de campagne. — Il accepte des subsides. — Hésitation des alliés. — Le Directoire est instruit de ces intrigues. — Illusions de Pichegru, qui perd son commandement. Page 194

LIVRE VINGT-NEUVIÈME.

Erreur de Pichegru sur la situation présente des partis. — La lassitude et le besoin de la paix. — Le premier qui se fera roi sera accepté. — État de l'orléanisme. — Divisions des princes. — Lutte des royalistes. — Pichegru croit toucher au but. — Les victoires de Bonaparte font tout échouer.
Page 233

LIVRE TRENTIÈME.

Hostilité systématique du Corps Législatif contre le Directoire. — Le prince de Condé et Pichegru corrompent les élections du deuxième tiers, avec l'argent des Anglais. — Élections contre-révolutionnaires. — Émigrés et conspirateurs élus. — Entrée de Barthélemy au Directoire. — Barras, Rewbell et La Révellière se jettent dans les bras de Bonaparte, pour résister aux Conseils. — Politique et parti de Bonaparte trois ans avant le 48 brumaire. — Il promet d'envoyer Augereau à Paris, pour défendre le Directoire contre la conspiration royaliste. Page 265

LIVRE TRENTE ET UNIÈME.

Subsides royaux acceptés par Pichegru. — Lutte hasardeuse des Conseils contre le Directoire. — Conspiration avérée du Corps Législatif. — Moyens qu'il exploite pour arriver à son but. — Liberté religieuse. — Rappel des émigrés d'Alsace. — Réorganisation de la garde nationale. . . Page 349

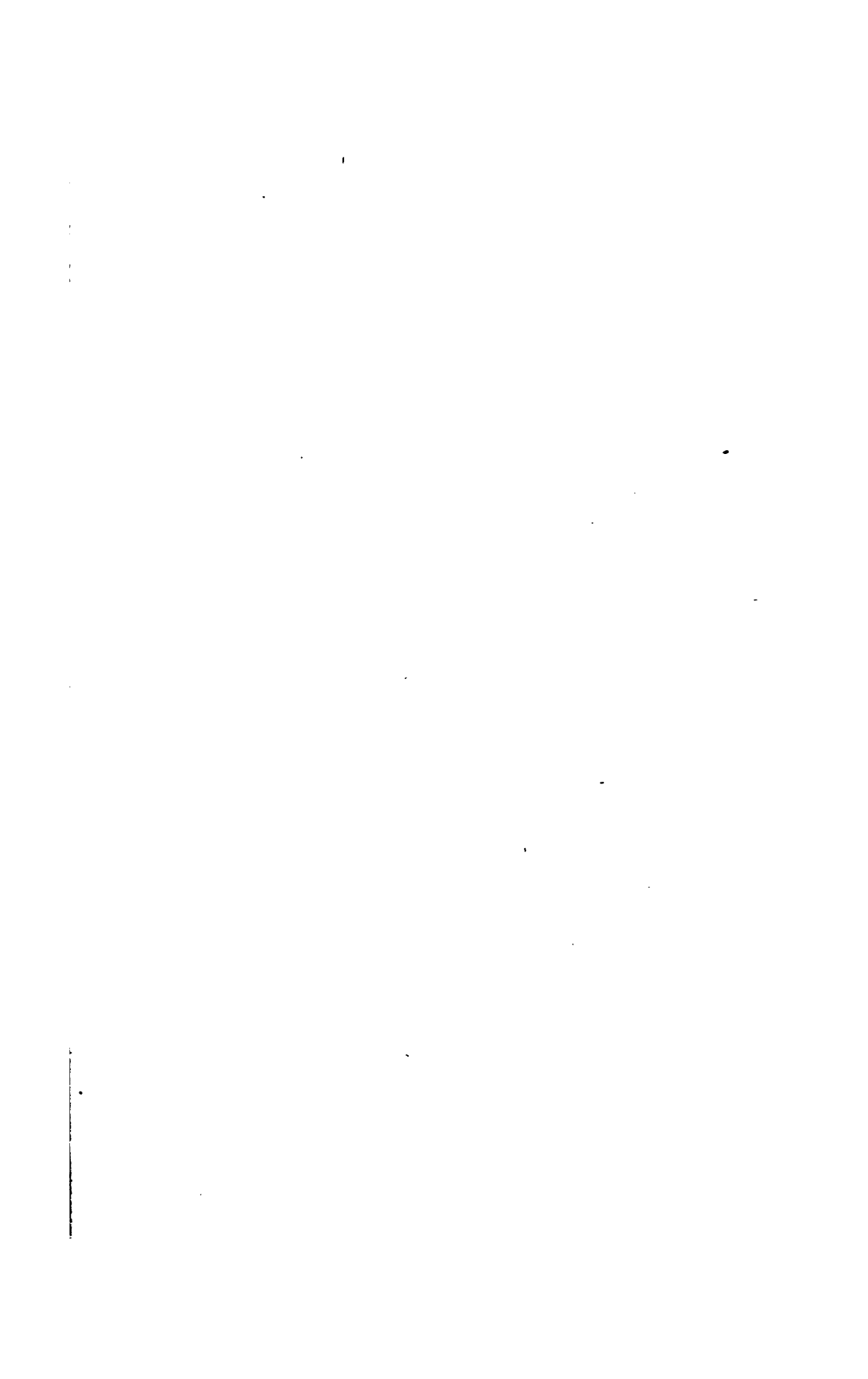
LIVRE TRENTE-DEUXIÈME.

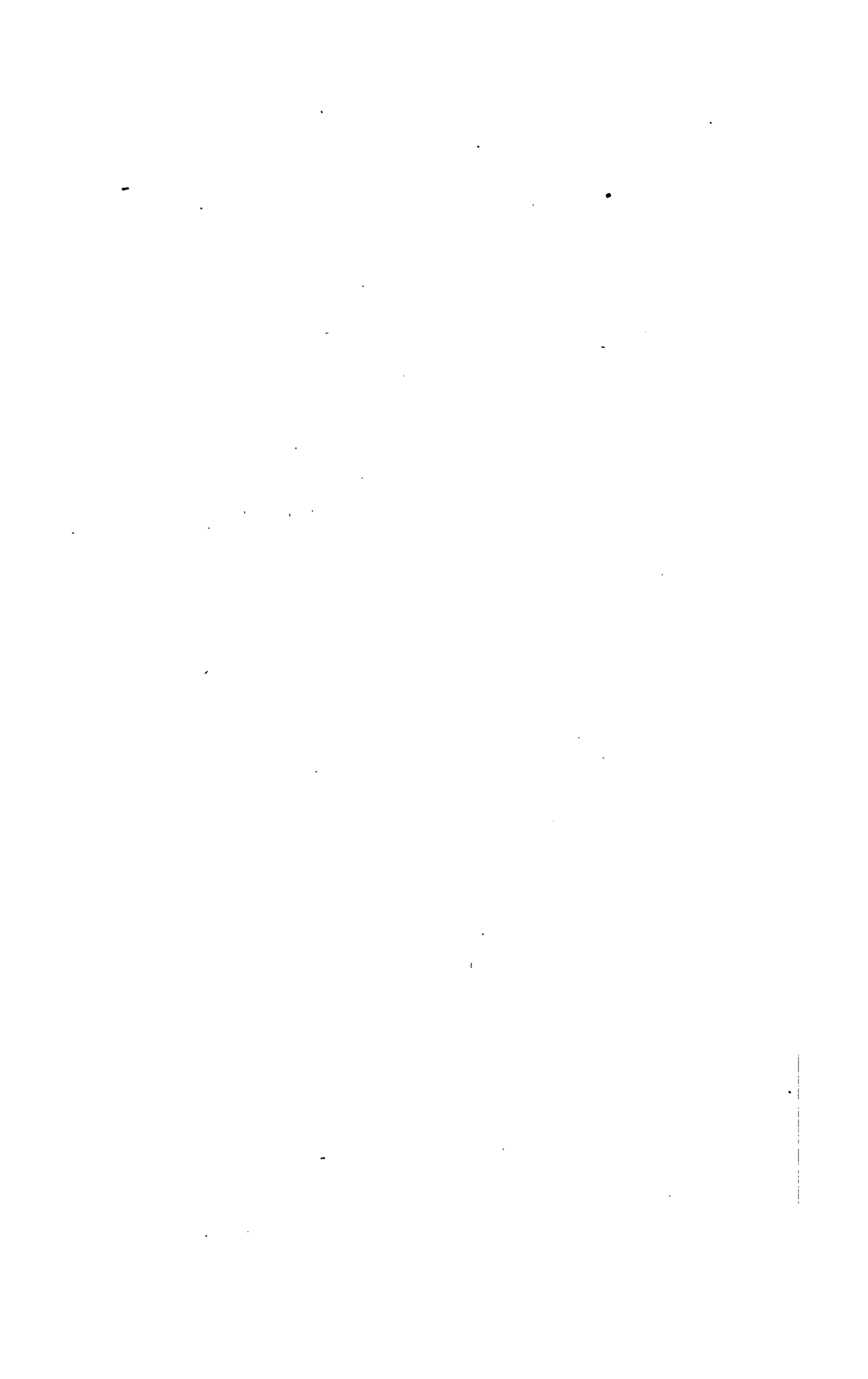
Préparatifs du coup d'État. — Le langage et la conduite du Corps Législatif lui aliènent l'opinion publique et l'armée. — Meneurs des Conseils. — Adhésion définitive de Bonaparte, et adresses des armées au Directoire. — Nouveaux ministres. — Arrivée des troupes aux environs de Paris. — Émotion et terreur des Conseils. — Projets violents. — Barras paralyse Pichegru en lui proposant un accommodement. — Réponse de Pichegru. — Annonce publique du coup d'État. — Tiédeur de l'opinion publique. — Le prince de Carency prévient Barras des résolutions des Royalistes et des Conseils. — Le Directoire hâte le dénouement. Page 347

LIVRE TRENTE-TROISIÈME.

COUP D'ÉTAT DU 48 FRUCTIDOR.

Vues de Bonaparte, en favorisant le coup d'État. — Forces du Directoire. —





1

2

